



DICTIONNAIRE

DES

ARTISTES & ARTISANS MANCEAUX

NOTES & DOCUMENTS

DE

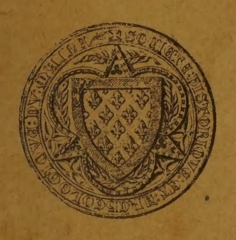
L'ABBÉ GUSTAVE-RENÉ ESNAULT

Officier d'Académie,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Vice-Président de la Société historique et archéologique du Maine.

PUBLIÉS PAR

L'ABBÉ J.-L. DENIS

TOME PREMIER



LAVAL
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. GOUPIL

1899

DICTIONNAIRE

DES

ARTISTES & ARTISANS MANCEAUX



Monsieur Gustave Esnault

à l'âge de 18 ans

Imp. Ch. Wittmann

DICTIONNAIRE

DES

ARTISTES & ARTISANS MANCEAUX

NOTES & DOCUMENTS

DE

L'ABBÉ GUSTAVE-RENÉ ESNAULT

Officier d'Académie,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Vice-Président de la Société historique et archéologique du Maine.

PUBLIÉS PAR

L'ABBÉ J.-L. DENIS

TOME PREMIER



LAVAL
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. GOUPIL

1899

Le Dictionnaire des Artistes et Artisans manceaux, *dont M. l'abbé Esnault préparait depuis de longues années la publication, était sur le point d'être achevé et son auteur en annonçait déjà la prochaine apparition, lorsqu'un mal soudain le ravit à l'affection de ses amis et l'arracha à ses chères études. Le fruit de recherches si persévéramment et si intelligemment conduites ne devait cependant pas être perdu. Obéissant aux dernières volontés du défunt, ses héritiers mirent tout en œuvre pour utiliser les notes qu'il avait recueillies. Bon nombre d'entre elles ont pris place dans une première et importante publication. C'est à nous que fut confié le soin de compléter et de présenter au public le* Dictionnaire des Artistes. *Bien peu préparé à ce travail, que notre éloignement des bibliothèques et des archives contribuait encore à nous rendre plus pénible, nous aurions refusé de l'entreprendre si notre affection pour celui qui fut notre maître ne nous en avait fait un devoir. Notre*

rôle s'est d'ailleurs borné à classer les renseignements qu'il avait amassés, en les augmentant de quelques autres, glanés çà et là dans les manuscrits et dans les articles publiés ces dernières années par nos revues locales.

Cet ouvrage, interrompu par la mort de son auteur, sera forcément incomplet ; il n'aura point cette perfection que seul aurait pu lui donner celui qui l'avait conçu et mûri si longtemps, cette touche dernière que l'abbé Esnault, avec son goût exquis et délicat, excellait à mettre dans toutes ses œuvres. Néanmoins il contribuera à mettre en lumière beaucoup d'oubliés, à faire connaître un grand nombre de documents inédits, en même temps qu'il aura l'inappréciable mérite de réunir en un seul recueil, auquel il sera facile de recourir, tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur nos artistes provinciaux. On y trouvera l'appréciation et la description qu'ont données de certaines œuvres d'art les critiques éclairés dont le jugement fait loi en la matière.

Le plan suivi par l'auteur est celui qu'adopta M. C. Port pour LES ARTISTES ANGEVINS. *Il a réuni sous forme de Dictionnaire tous les noms d'artistes qu'il a pu rencontrer, groupant autour de chacun d'eux les détails biographiques capables de renseigner sur la situation sociale qu'ils ont occupée et sur le talent dont ils ont fait preuve.*

Malgré ses imperfections, ce travail sera, nous en sommes persuadé, bien accueilli par les archéologues et les amateurs et leur servira utilement. Grossissant de leurs notes et de leurs observations personnelles les

notions qu'il contient, ils sauront élever sur cette première assise l'édifice de notre histoire provinciale de l'art. Le mérite de M. l'abbé Esnault sera d'en avoir préparé les voies et fourni les premiers éléments (1).

L. DENIS.

(1) *Nous plaçons en tête du premier volume le portrait de l'auteur, gravé d'après la seule photographie de lui qui soit conservée. Il avait alors dix-huit ans et était à la veille de quitter le monde pour entrer au séminaire. C'était l'époque de sa vie, pleine d'espérances, de nobles ambitions et de saintes ardeurs qu'il aimait à rappeler dans ses causeries intimes des derniers jours.*

DICTIONNAIRE

DES

ARTISTES & ARTISANS MANCEAUX

A

ABOT (Jehan), peintre, fit, en 1605, trois tableaux pour l'église de Bérus (1). Un nommé Abot peignit, l'année 1630, le grand autel de l'église de Saint-Paterne, pour la somme de soixante-quatre livres (2). Un artiste de même nom, reçut, en 1650, de Mathieu Paris, procureur de la fabrique de Bérus, une allocation de dix livres, « pour avoir peint les gradins de l'autel et le lieu où l'on met le Sainct Sacrement » (3).

ALIS (Me Jacques), « haulte contre », musicien, passant au Mans, y chanta « à la musique de la Cathédrale », le 11 mars 1650 (4).

(1) « *Item*, payé à Me Jehan Abot, paintre, pour troys tableaux à mettre et faire tenir soubz le crucifix, au revers d'icelluy, la somme de X l. V s. » Compte rendu aux paroissiens de la fabrique de Bérus, par Julien Collet, curé, procureur de la fabrique, le 11 décembre 1605 (Archives paroissiales de Bérus).

(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(3) Arch. paroissiales de Bérus.

(4) Arch. du Chapitre, B 10, p. 509.

ANDOUARD (Louis), sieur du Puits, de la paroisse de Gesvres, fondit la grosse cloche de l'église de Mont-Saint-Jean, bénite le 15 juin 1714 (1).

ANGOLVANT ou ANGOULVANT (Germain), imagier et graveur, originaire de Saint-Vincent près le Mans, passe un marché à Tours, le 10 juillet 1516, par devant Me Jacques Foussedouaire, avec Jehan Collas, maître fondeur, pour « graver et remplir de couleurs, le plus richement que faire se pourra, une tombe de cuivre et fonte de huit pieds et demi de largeur, laquelle il a promis rendre prête de son métier quinze jours devant la fête de la Toussaint prochainement. Le présent marché fait pour le prix et somme de trente-cinq livres tournois » (2).

ANJUBAULT (Me Jean), maître d'écriture et de pension au Mans, paraît dans trois actes notariés des 29 mai 1718, 21 décembre 1722 et 28 janvier 1724.

ARMAND (Étienne), organiste, demeurant paroisse de la Couture, fils de Jacques Armand, bourgeois, et de Anne-Marie Chauvin. Par contrat de mariage du 11 juin 1748, passé devant Charles Cabaret, notaire au Mans, il épousa Marie-Anne Lefaucheux, fille de défunt François Lefaucheux et de Marie Barbier, femme en secondes noces de René Huet. Le 16 décembre 1758, Guy Martigné, notaire au Mans, dressa l'inventaire des meubles et papiers de la communauté d'entre Étienne Armand et défunte Marie-Anne Lefaucheux, en leur maison, où celle-ci était décédée, « proche la place l'Éperon, paroisse de la Couture. »

ARNOULT (Jean), « chantre-musicien en l'église

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Dr Giraudet, *les Artistes Tourangeaux*.

royalle de Saint-Pierre » (1663), époux de Françoise Morel (1664), décédée en 1681.

ARNOULT (Martin-Antoine), baptisé à Saint-Nicolas d'Houillis, diocèse de Paris, le 28 octobre 1765, basse-contre en l'Église du Mans, jusqu'à la suppression du Chapitre. Il épousa, à l'autel du Crucifix, le 16 juin 1782, Anne-Suzanne-Louise Garion, dite Bourgneuf. Deux filles naquirent de leur union en 1790 et 1791 (1). Après la Révolution, il devint chantre en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, avec son parent Gaillourdet.

ASSELIN. Ce nom a été porté par une famille de fondeurs, qui fournit aux xviie et xviiie siècles les cloches de bon nombre d'églises du Maine. Le premier que nous connaissons est *Sébastien Asselin*, maître fondeur, époux de Jehanne Moreau ; il demeurait, en 1667, au Mans, paroisse Saint-Benoît.

Son fils, *Pierre Asselin*, épousa, par contrat passé devant François Bouvier, notaire au Mans, Charlotte Le Masson, fille de défunts Charles Le Masson et Marguerite Jousse. Le 26 août 1669, les deux époux, qui habitaient paroisse de Saint-Jean-de-la-Cheverie, prirent à bail de Marguerite Le Batteux une chambre haute et une cave, situées paroisse Saint-Benoît, à la charge « qu'ils ne pourraient faire fondre de leur mestier dans la cave ny chambre, comme aussy ne pourraient vendre aucune boiture au pot ou pinte, sinon du consentement de Marie Trahan ». Marguerite Le Batteux leur loua, le 27 août 1670, une petite boutique en la rue Dorée, pour trois ans, à raison de six livres par an. En 1683, Pierre Asselin coula les deux cloches

(1) Registres paroissiaux du Crucifix.

de l'église de Souillé (1). Le 22 mai 1685, il reçut du procureur de fabrique de Chevaigné-sur-Sarthe la somme de cent vingt livres pour la façon et le métal d'une cloche neuve (2). Par acte du 24 juillet 1688, passé par devant Jacques Butet, notaire au Mans, il fait traité avec Pascal Le Roy, curé de Trangé, et s'oblige « a refondre bien et deuement les deux cloches de ladite paroisse, qui sont cassées, refere icelles, fournir de hunes et bastans, les rendant sonnantes et concordantes, poids pour poids, les replacer dans le clocher, a ses despens, risques, périls et fortunes, dedans un mois, moyennant la somme de trente livres, que le sieur Le Roy promet de payer audit Asselin huit jours après qu'elles auront esté placées dans le clocher de ladite église, et de payer aussy le charroy pour les aporter au Mans et les raporter a Trangé ». Pierre Asselin s'oblige à graver sur le bronze l'inscription qui lui sera fournie par le curé. Le même artisan fondit, en 1689, les cloches de l'église de Brains (3) ; en 1691, il remit au moule celles de Chevaigné (4). De 1694 à 1698, il fit, en compagnie de son fils Charles et de frère Jean Thibault, deux cloches pour l'église de Thorigné (Sarthe) (5). Une cloche, qui fut descendue du beffroi de Saint-Julien-en-Cham-

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Minutes Pineau, notaire à Saint-Jean-d'Assé.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(4) L'abbé Froger, *Réfection de l'église de Chevaigné*, dans *la Province du Maine*, t. V, p. 151.
(5) « Plus j'ai payé vingt-trois livres au frère Jehan et à Asselin, scavoir dix-huit livres d'argent au frère Jean, trois livres dix sols pour du trillis, et trente sols baillés audit Asselin, cy.... 23#. »

« Plus j'ay payé dix livres à Heuzeard et Jehan Forgeard, Papillon, Gilbert, pour estre allé faire six voyages à cheval au Mans chercher Asselin et frère Jehan Thibault, cy.... 10#. »

« Plus demande led. curé pour la nourriture du frère Jehan et de Asselin et son fils qui ont esté tous trois plus d'un mois. » Comptes de fabrique de Thorigné pour les années 1694-1698.

pagne, était signée de « Pierre Asselin » (1). Sur une cloche de l'église de Teloché nous avons lu l'inscription suivante : « *Ora pro nobis*, *Sancte Petre* : L'an 1707 j'ai etté faicte. P. ASSELIN, M. F. » L'année 1702, il travailla avec son fils pour l'église de Saint-Cyr de Sargé. Le procureur de fabrique de cette église réclama « cinquante-cinq livres payées aux Asselins, fondeurs, demeurant au Mans, pour avoir refondu la grosse cloche qui avoit été manquée deux fois par un autre fondeur » nommé Maillard (2). *Charles Asselin*, fils de Pierre et de Charlotte Le Masson, contracta mariage, le 9 février 1702 (3), avec Marguerite Rochette, fille de défunts Charles Rochette, marchand poislier, et Michelle Compain. Il fondit, en 1714, la cloche du dortoir de l'abbaye de Beaulieu (4), en 1715, la grosse cloche de l'église de Dollon, en 1716, celles de l'église de Thorigné (5), en 1717, celle de l'église de Souillé (6). Il travailla, en 1718, pour la fabrique de Spay (7). C'est encore le même ouvrier ou peut-être son fils Pierre qui, le 9 juin 1722, fondit à Sablé, dans la maison du Régiment, faubourg Saint-Nicolas, trois cloches pour la paroisse (8) et qui, en 1723, fournit une clochette à l'église de Domfront-en-Champagne (9). Du mariage de Charles Asselin et de Marguerite Rochette naquirent : Charles Asselin, marchand poislier au Mans ; *Pierre Asselin*, maître fondeur ; Louis Asselin, prêtre, vicaire de Fay (1742) ; et Mar-

(1) Note de M. J. Chappée.
(2) L'abbé Blanchard, *Canton de Mondoubleau*.
(3) Devant Me Louis Hodebourg, notaire au Mans.
(4) Arch. de la Sarthe, H 420.
(5) « Plus payé a Asselin, fondeur de cloches, demeurant au Mans, vingt-deux livres, dont est quittance pour reste de compte en datte du 7 avril 1717 ». Comptes de fabrique de Thorigné, 1717-1718.
(6) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(7) *Idem*.
(8) *Idem*.
(9) Comptes de fabrique de Domfront-en-Champagne, 1719-1726.

guerite Asselin, qui épousa Jean Le Blais. Le premier de ces enfants, Charles, épousa Catherine-Charlotte Martin, dont il eut une fille, Catherine, qui s'unit, par contrat du 24 octobre 1732 (1), à Jean-Baptiste-Étienne Lebrun, maître fondeur.

Pierre Asselin fit, en 1728, la grosse cloche de Pruillé-le-Chétif (2). Il travailla, la même année, pour la paroisse de Sargé, comme nous l'apprend l'acte suivant :

« Aujourd'huy vingt-sept febvrier mil sept cent vingt-huit, sur les deux heures de relevée,

« Devant nous, Pierre Renault et Jacques Chevallier, notaires royaux au Mans, y demeurant, soubsignez, est comparu en personne M[e] Jacques Rivault, bachelier en théologie, et curé de la parroisse de Sargé, lequel nous a déclaré que la grosse cloche du clocher de l'église de lad. parroisse de Sargé ayant esté cassée depuis environ un an, il avoit, conjointement avec le procureur de fabrice de lad. parroisse, traité pour faire la refonte de lad. cloche avec Pierre Asselin, fondeur ordinaire de cette ville, y demeurant, parroisse de Saint-Benoist, qui s'est obligé de rendre lad. cloche du mesme poids et bien conditionnée, pour le prix convenu entre eux, et comme led. Asselin a fait voiturer lad. antienne cloche de l'église dud. Sargé en sa maison, et qu'il est prest de faire la refonte d'icelle et que led. sieur curé craint que, dans la suite, il y eust quelques contestations avec les seigneurs de lad. paroisse de Sargé et qu'ils prétendissent qu'il y auroit eu, sur lad. antienne cloche, des armes qui n'auroient pas esté imprimées sur la nouvelle, il auroit requis nostre transfert en la maison dud. Asselin pour, en nostre présence, estre fait visite de

(1) Collection de M. Brière.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

lad. antienne cloche, ce que nous luy aurions octroyé, et, en conséquence, nous nous sommes, en présence dud. Rivault, transporté en la maison dud. Asselin où estant, parlant à sa personne, led. sieur Rivault l'a requis de nous représenter lad. cloche, ce qu'il a présentement fait ; et pour faire la visite de lad. cloche et nous raporter quelles inscriptions et armes il peut y avoir sur icelle, led. sieur Rivault et led. Asselin s'en sont raportés à Charles Gosse et Louis Tricot, marchands, demeurants aud. Mans, susd. parroisse de Saint-Benoist, lesquels ayant à l'instant comparu, et d'eux pris le serment en tel cas requis, ils nous ont promis et juré faire lad. visite en leur âme et conscience, ce qu'ayant fait en nostre présence, ils nous ont dit et raporté que lad. cloche à refondre est fellée, et que sur icelle il n'y a aucunes armes ny écussons, et qu'il s'y trouve seulement une inscription en ces termes : « *In nomine Domini, Christiani festinent ad matris Ecclesiæ gremium, et crescat in eis devotio. Sancte Albine, ora pro nobis. Anno Domini 1677,* » avec une croix accompagnée de plusieurs fleurs de lis ; qui est tout ce qui se trouve sur lad. cloche. De laquelle comparution des requisitions et raport cy dessus, ledit sieur Rivault nous a requis le présent acte pour servir et valoir ce que de raison. Fait et arresté aud. Mans, maison dud. Asselin, lesd. jour et an. »

RIVAULT, *p*[re], *c. de Sargé.*	Pierre ASSELIN.
Charles GOSSE.	Louis TRICOT.
RENAULT.	CHEVALLIER.

Pierre Asselin fondit les deux grosses cloches de Martigné le 8 octobre 1729 (1). Le 23 janvier 1733, devant François Gendrot, notaire royal au Mans, « Charles Le

(1) Étienne Delépine, *l'Église de Martigné*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 278.

Febvre, marchand entrepreneur de bâtiments, et Marie Cousturier, sa femme, demeurant paroisse de la Couture, débiteurs de deux cent vingt-cinq livres audit Asselin pour avoir fondu la grosse cloche de la paroisse d'Yvré-le-Poslin, en conséquence du traité fait entre eux le..... 1730, et dans l'impossibilité de le payer, lui constituent unze livres cinq sols de rente annuelle » ; ce que Asselin accepte. Il déclare que la moitié de cette somme appartient à Marguerite Rochette, sa mère, « attendu qu'ils étoient en société ». Le même fondeur exécuta, en 1734, les cloches de l'église de Connerré (1), et, en 1736, celles de Lombron (2). Une cloche de Saint-Nicolas du Mans, transportée à Moncé-en-Belin, le 16 décembre 1791, portait cette inscription : « J'ay été nommée par M[e] André Guyonneau, assesseur au Présidial du Mans, et par Anne-Renée de Bellardant, dame de Vilaine-le-Gonais, épouse de M[e] Gabriel-René de Moloré, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et président de l'élection du Mans. Honorat Drouard, prestre curé. La Lande, marchand, procureur de fabrique. Pierre Asselin nous a faite l'an 1735 » (3). C'est de l'atelier de ce dernier que sortirent, le 5 mai 1738, trois cloches, destinées à l'église de Savigné-l'Évêque (4). En 1741, il fournit une clochette et un timbre à la fabrique de Mézières-sous-Lavardin (5) ; en 1743, il travaille à la cloche de Montreuil-le-Henri (6) ; en 1752, il répare la croix d'Assé-le-Riboul (7), et, le 20 décembre 1764, il

(1) L'abbé L.-J. Denis, *l'Église Saint-Symphorien de Connerré.*

(2) L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de* 1450 *à* 1789, *d'après les comptes de fabrique.*

(3) Registre de l'état civil de Moncé-en-Belin de 1791.

(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(5) Comptes de fabrique de Mézières-sous-Lavardin, 1740-1741.

(6) « Payé au sieur Asselin, du Mans, fondeur de cloches, pour son voyage d'estre venu voir la petite cloche 9#, suivant son acquit du 14 may 1743. » Comptes de la fabrique de Montreuil-le-Henri.

(7) « Plus une livre quatre sols payés au s[r] Asseline, du Mans, pour

fond la petite cloche de Souvigné-sur-Sarthe (1). Le procureur de la fabrique de Thorigné (Sarthe), rendant compte de sa gestion en 1766, porte au chapitre de la dépense l'article suivant : « Plus je demande cent livres payées au sieur Asselin, fondeur de cloche, suivant le marché que nous avions fait avec Monsieur le curé et habittans en datte du trante-un mars mil sept cent soixante-cinq, cependant la cloche pesoit moins de neuf livres, mais ledit sieur Asselin se plaignant beaucoup et même en parla à Monsieur Le Houx, affin de le recompenser et j'en fis part a Messieurs les habittans, pourquoy je luy fis remise de neuf livres, et sera tiré à la ligne soubs le bon plaisir de Monsieur le curé et habittans laditte somme de cent livres cy.... 100# » (2). L'année 1767, Pierre Asselin reçut cent quarante-six livres du procureur de la fabrique de Saint-Aubin-des-Coudrais, pour avoir refondu une cloche (3). Par contrat du 17 avril 1743, devant Julien Dubois, notaire au Mans, il avait épousé Anne-Magdeleine Le Blais, fille de François Le Blais, boulanger, et de Anne Gaignot.

ATRY (JACQUES), voir HATRY.

AUBERT (ISAAC), maître fondeur, demeurant à Bonnétable, fondit en mai 1614, avec son confrère Jean Le Mestre, les deux cloches de l'église de Saint-Cosme-de-Vair (4).

AUBERT (FRANÇOIS), « directeur d'une troupe de comédiens » au Mans, vers 1742, paraît avoir singu-

avoir raccomodé la croix.... 1 # 4s. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1752.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) Comptes de fabrique de Thorigné, 1764-1766.

(3) Comptes de fabrique de Saint-Aubin-des-Coudrais.

(4) L'abbé J.-J.-A. Vavasseur, *Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Vair,* p. 23.

lièrement exploité la confiance de nos compatriotes.

Aucune analyse ne vaudrait ces actes, qui nous le font connaître :

« Du vingt-sixième jour de novembre mil sept cent quarante-deux, devant nous, Guy Martigné et Nicolas Chasseray, notaires du Roy au Mans, fut présent le s^{r} François Aubert, directeur d'une troupe de commédiens cy devant en cette ville, et de présent en celle de Caen, où led. s^{r} Aubert est logé au *Petit-Roch*, parroisse Saint-Jean, rue des Cordes, et actuellement logé chez le nommé Amellon, hôte de l'auberge où pend pour enseigne *le Grand Turc*, parroisse de la Couture, au Mans, lequel s^{r} Aubert pour demeurer quitte vers le s^{r} Gabriel Jacquin de la Barre, maître chirurgien en cette ville, y demeurant parroisse de la Couture, à ce présent et acceptant de la somme de deux cent quarante-six livres quinze sols dont il luy est débiteur, tant pour argent qu'il luy auroit presté dans ses besoins, pour pensions, logement et noriture qu'il auroit fourny au s^{r} Ricarville, l'un des comédiens dud. s^{r} Aubert, que pour frais faits par led. s^{r} de la Barre contre led. s^{r} Aubert pour avoir payement de partye de lad. somme ; plus, vers le s^{r} Jean-René Hervé, marchand hôte de l'auberge où pend pour enseigne *le Croissant*, parroisse de la Couture, aussy à ce présent et acceptant, de la somme de cinq cent vingt-cinq livres douze sols, dont il luy est aussy débitteur, tant pour argent qu'il luy auroit pareillement presté dans ses besoins que pour vivres qu'il luy auroit fourny et à aucuns de ses pensionnaires, le tout, suivant le mémoire qu'il luy en auroit remis.

« Plus, vers le s^{r} Jean Gourdin, marchand tanneur en cette ville, y demeurant parroisse de Saint-Benoist, de la somme de trente-trois livres quinze sols, dont il lui

est pareillement débiteur, tant pour reste du prix de la chandelle qu'il luy a fournye pendant qu'il a représenté en cette ville, que pour frais de saisie faite par led. s^r Gourdin contre luy pour le payement de son dû, entre les mains dud. s^r Hervé, et vers le s^r Jean Cureau, maître perruquier en cette ville, y demeurant parroisse de la Couture, à ce présent et acceptant, de la somme de cent quatre-vingt-une livres dont led. s^r Aubert luy est aussy débiteur, tant pour argent qu'il lui auroit pareillement presté dans ses besoins, pour marchandises et fournissement par luy faits au s^r Chauvot du Portail, l'un des pensionnaires dud. s^r Aubert, que pour logement, pensions, marchandises et noritures qu'il luy auroit fournies, à sa femme et à ses enfants, pendant son séjour et le leur en cette ville, a vendu, ceddé, quitté et abandonné auxd. sieurs de la Barre, Hervé, Gourdin et Cureau, les effets, cy-après, scavoir : une malle couverte de peau et les habillements qui y sont renfermés, consistant : dans huit aubes de toile blanche ; deux habitz de statues aussy de toile blanche ; deux habitz de Sozie ; un habit d'améri-quain ; un habit de pierrot et un de pierrette ; un habit d'arlequin complet ; un habit de polichinelle ; un de dame gigogne complet ; un habit, quatre ceintures et trois bonnets de matelot ; un habit de forçat ; un habit et une culotte de suisse ; deux robes à la turque et les vestes ; deux petites robes rouges ; un habit et une culotte de bernadiste ; un habit de sganarel complet, fors la ceinture ; un habit et une culotte d'espagnol ; quatre habitz de paysan complets, sans les chapeaux ; une mante de charmant et la culotte ; un bonnet et une écharpe ; un habit de taffetas blanc et une culotte pareille ; une culotte de taffetas vert ; un habit rouge ; une mante blanche ; un domino jaune et l'autre rouge ; un habit et une culotte de taffetas rayé ; une culotte

d'enfant, de taffetas ; deux manteaux noirs ; une ceinture rouge ; quatre habits à la romaine complets ; un tapy ; deux autres malles couvertes de cuir, et les habillements qui y sont renfermés, consistant dans une culotte bleue, un petit tablier couleur de roze, un habit d'enfant ; un habit, veste et culotte de drap orné de galon ; un habit et une culotte de camelot orné de galon ; un habit de droguet ; un habit de charmant ; un habit de taffetas vert ; une canne de jonc à poignée de coco ; une épée à poignée de cuivre ; quatre camails de taffetas ; cinq paires de manchettes de mousseline ; une corbeille dans laquelle il y a plusieurs pièces de mauvais linge ; un carton dans lequel il y a plusieurs coeffes de femmes ; cinq jupes blanches, une de molton ; une veste brodée ; treize corsets ; quatre chemises de femme ; quatre chemises d'enfants ; un petit habit de droguet à usage d'enfant ; une robe à usage de femme, de toile de coton ; un foureau de toile blanche ; une robe de chambre à usage de femme ; une à usage d'homme ; un apollon de soye ; deux épées à poignées de cuivre ; cinq boîtes de toilette et plusieurs livres de comédies et de musique, le tout pour la somme de neuf cent quatre-vingt-sept livres deux sols, dont il est débiteur auxd. sieurs susnommés, de laquelle somme les susdits tiennent, à ce moyen, bien et valablement quitte led. s^{r} Aubert, sous aucune reserve ny recherche, sauf à eux à diviser lesd. effets ou le prix d'iceux lors de la vente qu'ils en pourront faire faire toutes fois et quand ils le jugeront à propos, à proportion et jusqu'à concurrence de chacun leur deu, soit qu'il y ait du bénéfice ou de la perte sur le prix desd. effets, et au moyen des présentes... toutes saisies faites par aucun d'eux sur led. s^{r} Aubert, demeurant nulles et de nul effet... Fait et arresté aud. Mans... »

Cette transaction semble naturelle, bien qu'on puisse s'étonner de voir F. Aubert se dessaisir si facilement d'un matériel qui lui était indispensable. Sans doute y fut-il contraint par les exigences de ses créanciers ; mais il avait son plan. Pendant que nos Manceaux se voyaient déjà, la vente effectuée, en présence d'un excédent d'actif et de bénéfices à partager, F. Aubert s'enfuyait avec les costumes cédés, laissant là nos quatre compatriotes, avec leurs créances impayées et une déception en plus. Toutefois ils ne le tinrent pas quitte, et J.-R. Hervé se chargea de le poursuivre. C'est ce qui résulte de l'acte suivant où F. Aubert est présenté sous le nom de Lapaire, maître chirurgien, qui, cette fois, paraît être le sien.

« Par devant les notaires du Roy au Mans, soussignés, furent présents le s^r Jean-René Hervé, marchand hôte de l'auberge où pend pour enseigne *le Croissant*, le s^r Gabriel Jacquin de la Barre, maître chirurgien en cette ville, et le sieur Jean Cureau, maître perruquier, tous demeurant au Mans, paroisse de la Couture, lesquels ont fait et constitué pour leur procureur général et spécial le s^r Duclos, hôte de l'auberge où pend pour enseigne le *Grand-Hôtel*, en la ville de Caen, auquel ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms, poursuivre par toutes voies de justice deues et raisonnables, et jusqu'à sentence définitive, le sieur Lapaire, maître chirurgien en la ville de Caen, au payement de la somme de neuf cent quatre-vingt-sept livres deux sols, et des frais de voyage faits par led. s^r Hervé en lad. ville de Caen, conformément au billet dud. s^r Lapaire, déposé par le s^r Hervé ès mains dud. s^r Duclos, à l'effet d'en tirer payement, et à cette fin, suivre et faire terminer l'instance encommencée au bailliage de lad. ville de Caen sur l'assignation donnée aud. s^r Lapaire, requête dud.

Hervé, tant pour luy que pour lesd. sieurs La Barre et Cureau, solliciter et accélérer le jugement de lad. instance, et faire, en vertu du jugement ou sentence qui interviendra, tout ce que le susd. procureur constitué jugera utile auxd. sieurs constituants.... Fait et arresté au Mans, ce jourd'huy neuf janvier mil sept cent quarante-quatre, et ont signé.

J.-R. Hervé, Cureau,
Gabriel-Jacquin la Barre,
Fréard, Chasseray.

AUBERT (Pierre), « taille, » choisi par les chanoines de Saint-Julien pour l'un de leurs vicaires le 26 août 1647 ; reçut d'eux, le 30, « soixante sols pour achapter un surplis » (1).

AUBERT (Yves), reçoit du chapitre Saint-Pierre-de-la-Cour, en 1563, la somme de dix-huit sols, pour avoir réparé et repeint le bois de la châsse de sainte Scholastique (2).

AUBOT (Guillaume), originaire de Brioude, en Auvergne, « joueur d'instruments, » au service d'opérateurs, se trouvait, en 1642, en représentation au Mans. D'après les documents qui suivent, le séjour de la troupe dont il faisait partie fut fort agité et contrarié par les violences du public et l'intervention de la police.

« Du treziesme jour de décembre mil six cent quarante et deux.

« En la Cour royal du Mans, par devant nous, Christophle Robelot, notaire d'icelle, fut présent Michel Jean, s^r de Saint-Michel, médecin spagirique, demeurant ainsy

(1) Arch. du Chap., B 10, p. 102 et 105.
(2) Arch. de la Sarthe, G 547.

qu'il nous a dict, en la ville de Rennes, estant de présent en ceste ville du Mans, lequel a faict, nommé et constitué Me René Jouault le jeune, advocat au Mans, son procureur général et spécial, auquel il a donné plain pouvoir et mandement spécial de sa personne représenter en jugement et dehors, et par espécial, pour et au nom dud. sr de Saint-Michel et de Jean Lambert, sr de Beausoleil, son beau-frère, et de Suzanne Drouet, sa femme, obtenir commission de Nos Seigneurs de la Cour de Parlement de Paris, pour faire appeller Monsieur le Bailly de la Prévosté de ceste ville du Mans et inthimer en privé nom et tous autres, pour estre condamné luy payer ses essances, médicamens et autres drogues par luy jectées et perdues, suivant la déclaration faicte par led. sr de Saint-Michel devant Mr le Lieutenant général en ceste ville, et en ses dommages et intérêts, mesmes pour les exceds commis en la personne de lad. Drouet, et à ce que deffenses soient faictes aud. sr Bailly d'user par cy apprès de telle voyes en leur endroict ny de congnoistre de leur cause, et soit condamné en outre en leurs despens, icelluy sieur Bailly faire appeller aux fins de lad. commission pour suivre lad. instance jusques à arrest définitif, et à ceste fin obtenir monitoire de quérimonye du Revérend Official du Mans, icelle faire publier et fulminer pour avoir révélation des faicts contenus en la plainte rendue devant mond. sieur le Lieutenant général du Mans, tant contre led. sieur Bailly pour raison de la déperdition de ses médicamens que contre autres malvaillans qui auroient voulu pratiquer et suborner tesmoings contre led. sieur de Saint-Michel et attenter à sa vie et honneur, advancer les frais, promettant iceux rembourser, et avoir agréable tout ce que par sondict procureur sera faict et faict procurer, mesme faire vuider les incidens qui pouroient naistre à la

publication et fulmination dud. monitoire. Faict et passé au Palais royal du Mans, es présence de Me Paul de Langlée et François Ragot, praticiens, demeurants au Mans, tesmoings. »

MICHEL JEAN,
JOUAULT, DE LANGLÉE, RAGOT,
ROBELOT.

A la suite de ces violences, Guillaume Aubot, craignant pour ses gages, fit saisir le matériel de ses maîtres ; il s'accorda avec eux par cette transaction :

« Du douziesme jour de décembre mil six cent quarante-deux.

« En la Cour royal du Mans, par devant nous, Christophle Robelot, notaire d'icelle, y demeurant paroisse de Saint-Padvin de la Cité, furent présens chacuns de Michel Jean, sieur de Saint-Michel, médecin spagirique, de Jean Lambert, sieur de Beausoleil, estans de présent en cette ville, demeurant ainsy qu'ils nous ont dict, scavoir led. sieur de Saint-Michel en la ville de Rennes, et led. sieur de Beausoleil en la ville de Bar-le-Duc, païs de Lorraine, d'une part, et Guillaume Aubot, sieur de la Fleur, joueur d'instrumens, demeurant domestiquement avec led. sr de Beausoleil, estant aussy de la ville de Brioude, en Auvergne d'autre part, lesquels, sur l'exécution du jugement ou sentence rendu entre eux en la chambre du Conseil du siège présidial de cette ville le jour d'hier, lesd. partyes ont ce jourd'huy compté par entre elles, tant de ce qui pouvoit estre deub aud. Aubot de ses services et argent baillé par luy aud. sieur de Beausoleil, que de ce qui pouvoit aussy avoir esté fourny et payé par led. sieur de Beausoleil aud. Aubot, et par icelluy compte s'est trouvé que led. sieur de Beausoleil, tout compte déduit et rabattu, est demeuré redebvable de

son chef aud. Aubot de la somme de trente et cinq livres, et lesd. sieurs de Saint-Michel et de Beausoleil, chacun par moitié, de la somme de trente et sept livres dix sols, de laquelle somme de trente-cinq livres deube en particulier par led. sieur de Beausoleil, en a esté payé présentement et à veue de nous, par led. sieur de Beausoleil aud. Aubot, et de ses deniers, la somme de vingt livres ; et pour le surplus, montant à quinze livres, deub par led. sieur de Beausoleil, de son chef, ensemble la somme de trente-sept livres dix sols deub par moitié par lesd. sieurs de Saint-Michel et de Beausoleil, sera led. surplus payé dans le premier jour de caresme prochain, et au moyen de ce led. Aubot a promis et s'est obligé mesme par corps, suivant et conformément aud. jugement, suivre lesd. sieurs de Saint-Michel et de Beausoleil, et leur rendre le service ordinaire et accoustumé jusques au jour et feste de Pasques ensuivant, et ce faisant, aura ses gages ordinaires, qui est à raison de sept livres dix sols par mois et nory, et participera en outre aux proffitz ordinaires, sy mieux n'aime led. Aubot prendre vingt sols par jour, pour tout ce qui a esté stipullé et accepté par lesd. partyes. Et en sont demeurées à un et d'accord. Faict et passé au Palais royal du Mans, en présence de Me Julian Dieusivois, et François Ragot, praticien, demeurant au Mans, tesmoings à ce requis... »

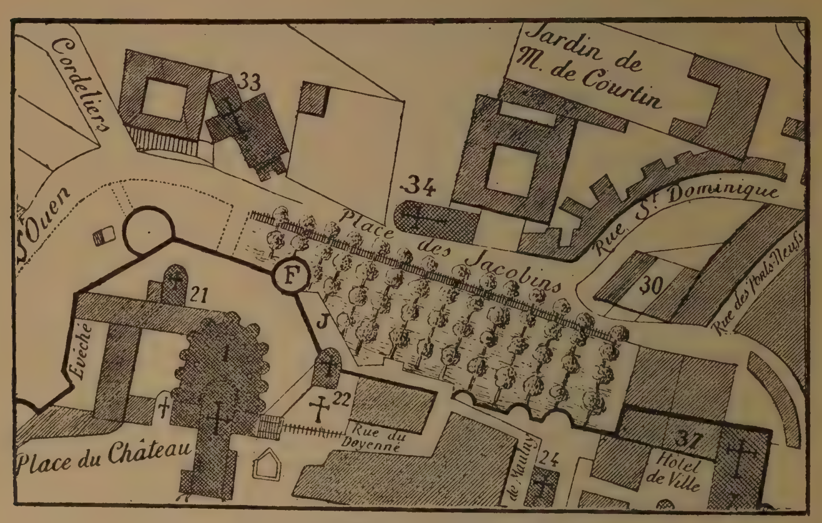
Michel Jean, Lambert de Beausoleil, Aubot,
Dieusivois, Ragot, Robelot.

« Et à l'instant, au moyen de ce que dessus, led. Aubot a consenty main levée et deslivrance auxd. sieurs de Saint-Michel et de Beausoleil, de leurs meubles et chevaulx qu'il auroit fait arrester entre les mains du nommé Regnault, hoste du Daufin, qui en demeure deschargé.

Faict aud. lieu, led. jour et an, et devant nous, notaire susdit. »

AUBOUL (....), « haulte contre, musicien passant. » Le 4 novembre 1674, les chanoines de Saint-Julien font donner huit livres à Auboul « et à un petit enfant de chœur qu'il a avec luy, pour avoir chanté à la musique le jour de la Toussaint, et jours suivants » (1).

AUBRY (Claude-César), artiste calligraphe, « employé ès affaires de Sa Majesté, demeurant à Bouloire »



LA PLACE DES JACOBINS EN 1736
d'après le plan de César Aubry (2).

(1708), est auteur d'un plan de la ville du Mans édité en 1736. Il était fils de Me Étienne Aubry, « employé ès affaires du Roy », et de Marie Voinnesson (3), qui, veuve

(1) Arch. du Chap. B 10, p. 132.
(2) Cliché appartenant à la Société historique et archéologique du Maine.
(3) Et non pas Tremesson ni Bomesson.

en 1708, demeurait à Pontlieue (1). Il épousa, le 6 juin 1712, Marie Allard, fille de André Allard et de Philippe-Marie Péan, dont il eut : 1° Étienne, clerc tonsuré ; 2° Jacques-André ; 3° César-Louis, mort au Mans, le 19 décembre 1740, à l'âge de vingt ans, inhumé au grand cimetière « en présence de ses frères et sœurs » ; 4° Marguerite, née et baptisée le 14 juin 1729, morte le 22 juin 1730 ; 5° François-Henri, baptisé le 23 avril 1732 décédé le 9 mai suivant, âgé de 15 jours ; 6° Marguerite, baptisée le 30 novembre 1737, décédée le 4 novembre 1738 (2). Claude-César Aubry fut inhumé au grand cimetière de la ville du Mans le 1er novembre 1746 ; il habitait à l'époque de son décès sur la paroisse de N.-D. de la Couture (3).

AUBRY (Jacques), « garçon tailleur de pierre », (23 avril 1739), mari de Marguerite-Louise Le Grand. Il est qualifié, en 1779 et 1788, « entrepreneur de bâtiments. » Il demeurait en mars 1769 paroisse de Saint-Pierre-de-la-Cour, lorsqu'il construisit, avec son fils *Jacques*, le grand autel de l'église de Loué, pour quatorze cent cinquante-quatre livres (4).

AUBRY (Louis et Nicolas), frères, fondeurs, coulèrent le 25 mai 1717 la grosse cloche de l'église de la Chapelle-d'Aligné (5).

AUBRY (Pierre), « maître orlogeur au Mans » (1658), époux de Marie Corvasier, demeurait paroisse de la Couture en 1659 et 1660.

AUDIS (Jean), « maistre ès œuvres de l'église de

(1) Minute de René Roussel, notaire à Pontlieue.
(2) Registres paroissiaux de la Couture.
(3) *Ibidem.* — L'abbé G. Esnault, *Le Mans en* 1736, *d'après le plan de César Aubry*. Le Mans, Monnoyer, 1884.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(5) *Idem.*

Sées, » travaille, en même temps, à la Ferté-Bernard. Le 18 novembre 1463, il obtient des Anglais, moyennant la somme d'un *soleil* d'or ou d'argent, un sauf-conduit de trois mois... « pour se rendre à la Ferté-Bernard parfaire certaine chapelle... » Ce sauf-conduit lui fut renouvelé en mars, puis en septembre 1434, « ce qui prouve l'importance de ces travaux » (1).

Dans sa notice, M. Triger regrette de ne pouvoir déterminer exactement l'œuvre entreprise à la Ferté par J. Audis. Ce ne peut être l'église actuelle de N.-D. des Marais, dont la construction fut seulement commencée en 1450... « La chapelle terminée par Jean Audis ne peut donc être qu'une des chapelles de l'église primitive, élevée en 1367 et agrandie à plusieurs reprises, ou mieux encore la chapelle du château, dite de Saint-Liphart, attribuée au duc d'Orléans, dont la mort, en 1407, avait interrompu les travaux avant leur entier achèvement... Quoi qu'il en soit..., Jean Audis a dû connaître et a pu former directement les premiers ouvriers de Notre-Dame-des-Marais » (2).

AUMOIS (Michel). Le 26 octobre 1649, les chanoines de Saint-Julien donnent vingt-sept sols à Me Michel Aumois, taille, et à Jean Bonnet, haulte contre, musiciens passant, pour avoir chanté à la musique de la messe du chœur (3).

AVICEAV (Étienne), maçon, travailla à l'église de Montmirail. Sous l'une des fenêtres de cette église, à l'extrémité du bas côté septentrional, on lit : AVICEAV 1629 ; et ailleurs, au bas d'une inscription sur pierre : E. AVICEAV, mason, 1625 (4).

(1) R. Triger, *Nouvelliste de la Sarthe*, 23 février 1890. — R. de Brébisson, *Revue normande et percheronne*, t. III, 1894, p. 48.
(2) *Ibidem*.
(3) Arch. du Chapitre, B 10, p. 436.
(4) Notes de l'abbé Tournesac.

B

B. (G). Signature d'un graveur qui se lit sur une inscription tumulaire du XVIe siècle, dans l'église de Coulaines (1).

BAGIER (JEAN), architecte. Le Chapitre de la Cathédrale du Mans le charge, en 1607, de refaire un jubé en place de celui que les Huguenots avaient détruit (2).

BAILLIF (RENÉ), maître architecte à La Flèche, passe marché le 14 juin 1703, avec le prieur Détriché pour la reconstruction de la grande porte de son prieuré de Sainte-Colombe. Le dessin figure au dos du contrat original conservé dans les archives du château de Chevigné, près Brion (3).

BAISE (JEAN), maître maçon au Mans, paroisse Saint-Vincent ou Saint-Ouen, travaillait, en 1642, pour les religieuses de l'*Ave Maria* (la Visitation), près les Halles, au Mans. Chargé de la construction de la maison conventuelle des Religieuses de Sainte-Marie à Beaumont-le-Vicomte, il fit avec un serrurier du Mans le marché suivant :

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Arch. de la Sarthe, G 20.
(3) Port, *les Artistes Angevins*, p. 11.

« Du vingt-deuxiesme jour de juillet mil six cent quarante-six, après midy,

« En la Cour royal du Mans, par devant nous, René Bobet, notaire d'icelle, y demeurant paroisse de Saint-Vincent, furent présens Jean Baise, maître maçon, d'une part, et Laurent Bouteloup, maître serrurier, d'autre part, demeurant en la paroisse de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, lesquels ont faict et accordé entre eux ce qui ensuit. C'est à scavoir que led. Bouteloup a promis et s'est obligé de bien et deuement faire et fournir de son mestier de serrurier la garniture de toutes et chacunes les croisées de vitres avec vergettes qui se rencontreront à faire au bastiment des dames Religieuses de Sainte-Marie de la ville de Beaumont, scavoir les grandes croisées à raison de huit livres chacune, et les petites à raison de quatre livres, comme aussy promis faire et fournir des placards de fer à raison de trois livres dix sols chacun, autant que besoing sera aud. bastiment, et outre, promet comme dessus fournir de gonds et pantes et crampons nécessaires, tant en pierre que en bois à raison de quatre sols la livre, et le tout faire et poser devant le jour et feste de Pasques prochainement venant.... Faict et passé aud. Mans.... »

Jean Baise construisit encore les bâtiments de l'Oratoire, au Mans.

« Aujourd'huy vingt-deuxiesme jour de juin mil six cent cinquante, devant nous, René Bobet, notaire royal au Mans, est comparu Jean Baise, maître tailleur de pierres, lequel nous a dit et déclaré qu'en exécution du traitté qu'il a faict avec le Révérend Père supérieur de l'Oratoire, pour raison du bastiment déjà commencé à faire, il auroit faict sommer dès le jour d'hier led. Père supé-

rieur de tenir prest le pillottis du pignon dud. bastiment pour la construction des fondemens d'iceluy et y employer des hommes suffisans pour advancer et diligenter led. bastiment, en sorte que les hommes de journée retenus par ledit Baise ne soient inutiles ; à quoy led. Père supérieur n'auroit satisfait et seulement employé deux hommes le jour d'huy pour battre et faire les pillottis, qui ne peuvent et ne sauroient avoir faict ny préparé lesd. fondements de plus de deux tourz (?), de sorte que ledit Baise ne peult employer sept ouvriers qu'il avoit retenus, qui sont inutiles et contraints de se retirer sans pouvoir travailler, de quoy il souffre grande perte.... »

Le 3 décembre 1659, Simon Peteillard, notaire royal au Mans, dressa le contrat de mariage de Me Louis Gourmon, demeurant en la maison de François Nicollon, prêtre, chanoine prébendé en l'église du Mans, fils de défunt Toussaint Gourmon, marchand, et de Charlotte Bougard, sa veuve, demeurant à Vernie, avec Magdeleine Baize, fille de défunt Jean Baize, architecte, et de Noëlle Pivron, sa veuve, demeurant paroisse Saint-Ouen-sur-les-Fossés.

Chacun des futurs recevait une dot de 1.200 fr.

Le 3 juillet 1662, ledit sieur Peteillard, notaire, inventoria les meubles et papiers laissés par défunte Noëlle Pivron, veuve Jean Baize, en la maison où elle était décédée, paroisse Saint-Ouen, en présence de Louis Gourmon, huissier, mari de Magdeleine Baize, curateur de Louis et Blaise Baize, tous enfants desdits défunts, de Guillaume Pivron, maître boulanger, leur oncle, et de Charles Brindeau, notaire royal, au Mans, leur parent.

BALINGANT, musicien, nous est connu par la curieuse note qui suit :

Mémoire de ce que vaut mon serpent :

Premièrement pour la façon	40#;
De plus pour la couverture	4#;
Pour la virolle et le boccal	10#;
Pour deux embouchures	20 sous.
Le tout monte à	55# (1).

BARBÉ (Maître MATHURIN), « musicien » demeurant au Mans, témoin dans un acte du 27 août 1680, passé en l'étude de Me Jean Loyseau, notaire royal au Mans.

BARBET (JEHAN), dit de Lyon, auteur d'un ange de bronze qui se voit au départ d'une rampe d'escalier dans le grand vestibule de gauche du château du Lude.

On lit, au revers de son aile gauche, l'inscription suivante :

LE XXVIIe JOUR DE MARS L'AN MIL CCCCLX + XV JEHAN BARBET DIT DE LYON FIST CET ANGELOT.

« Figuré debout, écrit M. Palustre, l'ange du Lude est revêtu d'une longue robe serrée à la taille et munie d'un col ressemblant assez à l'amict très étoffé dont les prêtres officiants faisaient alors usage. Ses pieds sont nus conformément à la règle et, si la main gauche qui tient la croix est naturellement fermée, la droite étend l'index en signe de préoccupation. On dirait que l'esprit céleste discute avec lui-même et sa tête légèrement inclinée, ses yeux à demi-clos, lui donnent un air singulièrement réfléchi. Les cheveux retroussés de chaque côté forment un épais bourlet autour de la tête. Leur masse enveloppe une sorte de cercle ou couronne relevée sur le front d'un nœud d'orfèvrerie. Quant aux ailes, traitées avec un soin tout particulier et abaissées presque jusqu'à terre, elles contribuent à donner à l'ensemble

(1) Cabinet de M. Brière.



Ange de bronze du chateau du Lude.

une ampleur qui sans cela lui ferait complètement défaut » (1).

BARBOTIN (Georges), né en Bretagne, « maître ouvrier en décors pour les églises ».

En 1643, il étoffa quatre autels dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (2).

BARDET (René), « ouvrier en bois, » demeurant à Verneil-le-Chétif, 1743.

BARDINAL DE VILLEMOND (Adelaïde), actrice, nous est connue par le curieux acte suivant où le notaire a inscrit cette cote marginale. « Protestation par la demoiselle Bardinal de Villemond. »

« Aujourd'hui vingt-un juin mil sept cent soixante-seize,

« Devant les conseillers du Roy, notaires au Mans, y demeurants, soussignés,

« Fut présente demoiselle Adelaïde Bardinalle de Vilmont, de présent en cette ville, engagée en qualité d'astrisse avec la demoiselle Duvernoy, directrisse d'une troupe de comédiens, étant actuellement en la ville du Mans, laquelle ditte demoiselle Bardinalle de Vilmont désirant rentrer dans le sein de sa famille ou partout ailleurs que bon luy semblera, ayant fait sur le tout ses refflections, a déclaré renoncer, comme en effet elle renonce, par ces présentes à tous traités qu'elle auroit pu cy devant faire, soit verballement ou autrement, avec ladite dame Duvernoy et tous autres avec lesquels elle auroit pu s'engager en qualité d'actrisse, déclarant, dès ce moment, renoncer à tous genres de spectacles généralement quelconques, de laquelle déclaration la ditte

(1) Léon Palustre, *Un bronze du XVe siècle (Château du Lude)*. — *Union hist. et litt. du Maine*, t. I, p. 321.
(2) Arch. de la Sarthe, H 18/5.

demoiselle Bardinalle de Vilmont nous a requis le présent acte pour luy servir et valoir en tous lieux et en tous cas ce qu'il appartiendra, renonçant la ditte demoiselle comparante à parestre sur aucun théastre dorénavant, affin de rentrer dans le sein de l'Église, désirant au contraire vivre dans la religion catholique, apostolique et romaine; et afin que ces présentes soient notifiées à tous ceux qu'il appartiendra, la ditte demoiselle Bardinalle a fait et constitué le porteur d'une expédition des présentes auquel elle donne, à l'effet cy dessus, tous plains et entiers pouvoirs, renonçant même, dès à présent, à venir contre, pour quelques causes et sous quelques prétextes que ce puisse estre.

« Dont acte et jugé la ditte demoiselle comparante, de son consentement, après lecture. Fait et passé ès études audit Mans, les dits jours et an que dessus.

Bardinal de Villemond

Aufray, Bouvet.

BARENGER (Louis), maître écrivain, demeurant à Baugé, vint en 1657 s'établir au Mans. Il y habita d'abord rue des Chanoines, ensuite rue des Poulles. Le 6 avril 1665 il dicte son testament à Pierre Gendrot, notaire au Mans, « .... Après avoir recommandé son âme à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie... il veult que lorsque Dieu aura faist la séparation de son âme avec son corps, son dit corps soit porté dans l'église Saint-Benoist et en icelle enterré et que à son enterrement il soit dict et célébré en ladite église vigiles avecq une grande messe de *Requiem* et pareil service au sème; et pour ce qui est du luminaire, déclare qu'il le remet à

la volonté de Renée Chauvière, sa femme, veult en outre le dit testateur, que après son décès, il soit dict dans l'église dudit Sainct-Benoist ou en telle autre qu'il plaira à sa dite femme, pendant trente jours, vigiles avec une messe de *Requiem* à haulte voix, qui se commenceront dès le lendemain de sa sépulture ; et pour son exécuteur testamentaire, ledit testateur a nommé et choisy ladite Chauvière, sa femme, laquelle il prie avoir ladite charge pour agréable ; et pour les bons et agréables services et gouvernements qu'il a receu d'elle et qu'il espère recevoir d'elle à l'advenir, et pour la bonne amitié qu'ils ont l'un à l'autre, déclare qu'il luy donne pendant sa vie, en cas qu'elle le survive, tout ce que la Coustume du Maine permet à deux conjoints se donner l'un à l'autre..., comme aussi recognoist ledit testateur que Magdeleine et Jacqueline les Baranger, ses filles, luy ont payé les pentions et noritures qu'il leur a fournyes tant pour le temps passé que mesme par advance jusques au jour de Toussainct prochain, des quelles il les quitte, et veult à ce moyen, qu'elles soient nories en sa maison jusques audit jour... Faist et passé en la maison dudit testateur, en présence de maître Louys Ollivier, archer, maître Pierre Lespinay, huissier, et maître Claude Denis, praticien... »

BARIER (Jacques). A l'extérieur du pignon septentrional de la cathédrale du Mans, construit vers 1420, on lit, gravé dans la galerie, à hauteur d'environ 1 m. 50 : « Jacques Barier, macoum ». A côté est représenté un marteau bretelé.

BARILLIER (Jacques), maître joueur d'instruments au Mans, témoin dans un acte notarié passé au Mans, le 27 juillet 1616.

BARON (Gilles), « maître armurier et orlogeur », demeurant à Montdoubleau.

« Le 2 août 1749, devant Jacques Le Roy, notaire royal à Saint-Agil, Claude Houssard, maître menuisier et orlogeur, demeurant au bourg de Boussay, dit avoir veu et examiné l'orloge neuve du clocher de Saint-Agil construite par Gille Baron, maître armurier et orlogeur, demeurant à Montdoubleau, et observé que la roue de rencontre n'est pas juste ny ronde et que les poids ne sont pas convenables. Ladite orloge ne puis pas continuer de marcher ainsi » (1).

BARON (Mathurin), « joueur de cornet », vicaire en l'église cathédrale du Mans. Le 28 janvier 1651, le Chapitre lui fait remettre soixante sols pour l'assister en sa maladie (2).

BARTHÉLEMY (Maître André), « haulte contre », musicien passant au Mans, y chante à l'église cathédrale, le 12 mars 1650 (3).

BATANCHON (...), fondeur, fondit quatre cloches de l'église de la Ferté-Bernard en 1698 (4).

BAUBÉ (Jacques), maître orfèvre au Mans. Le 22 février 1768, devant Charles-Ambroise Cabaret, notaire au Mans, Michel Lachèse, grand garde, et Jacques Baubé, garde, René-Julien Pilleau et Louis Métivier, « tous maistres orfeuvres, faisants et composants la plus grande et saine partie de la communauté des maistres marchands orfeuvres du Mans, se sont assemblés pour nommer deux d'entre eux afin d'exercer les qualités de gardes, pendant l'espace de deux ans, à partir de ce jour, attendu que le temps des dits gardes cy dessus nommés est expiré sous la lettre C, lesquels ont unanime-

(1) Minute du notaire de Saint-Agil.
(2) Arch. du Chap., B 10, p. 686, 719.
(3) *Ibidem*, B 10, p. 509.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

ment nommé les dits sieurs Jacques Baubé, grand garde, et René-Julien Pilleau, garde, pour exercer la charge pendant deux ans, et marquer du contre-poinçon de la lettre D, grand et petit, le tout sous le bon plaisir de nos seigneurs de la Cour des Monnoyes de Tours, et donnent procuration *(en blanc)* de porter l'ancien poinçon de la lettre C à la dite Cour pour estre biffé, avec le poinçon de la lettre D, grand et petit, pour y estre insculpé afin de servir à ladite communauté pendant le dit temps de deux ans... Dont acte..., qu'ils ont signé.»

Le 1er mars 1774, devant le même notaire, « Jacques Baubé, ancien consul, grand garde ; René-Julien Pilleau, garde; Michel Lachèse, ancien consul, et Jacques-Augustin Lachèse le jeune, tous marchands orfèvres au Mans, assemblés, nomment les dits Baubé et Pilleau pour exercer la dite charge de gardes pendant deux ans, et marquer du contre-poinçon de la lettre F, et faire briser celui de la lettre E. »

Jacques Baubé fournit, en 1767, une custode d'argent à l'église d'Assé-le-Riboul (1).

BAUDOT (Évrard). Le 17 janvier 1501, le procureur de fabrique de la Ferté-Bernard conclut marché avec Évrard ou Éverard Baudot, organiste et faiseur d'orgues, pour exécuter le cul-de-lampe des orgues moyennant 60 livres. Le travail doit être « d'œuvre magnifique, honnête et de bon bois de chêne de forêt, dont fournira ledit Baudot la menuiserie, en forme de cul-de-lampe, assise..... sur l'arche.... joignant la tour..... et les orgues au dessous..... sonnant pour en jouer le jour de Pâques. » Si l'ouvrage est de moindre valeur que le prix offert, il en

(1) « Plus (le dit rendant compte) demande allouement de la somme de quinze livres quinze sols qu'il a paié à maître Baubé, orfeuvre au Mans, pour une custode d'argent qu'il a fournie à l'église. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1768-1772.

sera diminué 10 livres ; s'il est de plus grande valeur, il sera alloué 6 livres en plus. La suspension des orgues reste à la charge de la fabrique (1).

BAUDOUIN (PIERRE), fondeur, coula la cloche de Contres, en 1724 (2).

BAUDRILLER (PIERRE), maître architecte, né, croit-on, à La Flèche, exerçait à Angers en 1729. Il avait épousé la sœur du sculpteur Plouvier, qui fut parrain de leur fils *Pierre*, le 14 octobre 1731. On lui attribue : la construction du prieuré de Solesmes, de l'abbaye de Saint-Nicolas (1725), de l'abbatiale de Saint-Aubin (1724), du grand escalier de Saint-Serge, du collège d'Anjou, de l'hôtel de la Selle, à Angers, du château de Sablé et la restauration de l'église de Bauné (1733). Renée Plouvier était veuve avant 1753 (3).

BAYEUX (JACQUES-LAURENT), entrepreneur de bâtiments, demeurant à Évron, 1723.

« Du cinquième jour de juin mil sept cent vingt-trois, après midy.

« Devant nous, André Hullin et Michel Fay, notaires royaux au Mans, y demeurants, fut présent Jacques-Laurent Bayeux, entrepreneur des bâtiments de la maison abbatialle d'Évron, demeurant ordinairement audit Évron, de présent entre les guichets des prisons royaux de cette ville du Mans, lequel pour demeurer quitte de la somme de 600 livres vers le sieur Gervaise Drouet, conseiller du Roy, receveur général de ses fermes, demeurant audit Mans, paroisse de Saint-Pierre-l'En-

(1) Arch. de la fabrique de la Ferté-Bernard, F 6. — Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard,* 1877, Mamers, Fleury-Dangin, p. 270.

(2) « Payé la somme de 88 livres à François Baudoin, fondeur, pour travail fait à ladite église, suivant sa quittance du 17 août 1724, à fondre la cloche, cy.... 88# ». — Comptes de la fabrique de Contres.

(3) C. Port, *les Artistes angevins,* p. 17-18.

terré, et pour le payement de laquelle ledit sieur Drouet aurait obtenu jugement aux Consuls de cette ville, le vingt-neuf may dernier, et éviter à l'écroux de sa personne, a vendu, cédé et délaissé avec promesse de garantir de tous troubles, à Charles Mouhet, marchand, à ce présent, stipulant et acceptant, demeurant audit Mans, paroisse de Saint-Pierre-de-la-Cour, toutes et chacunes les marchandises de tuiles, blocs, pavés tant grands que petits, qu'il a à luy appartenant dans son fourneau étant audit Évron, avec le bois qui peut y être, ainsi que tout se poursuit et comporte, et que ledit Mouhet a dit connoître et ce, pour et moiennant la somme de 600 livres que ledit sieur Mouhet a promis et s'est obligé et par corps de payer en son acquit et décharge audit sieur Drouet, sçavoir 300 livres dans quinzaine et le surplus montant pareille somme de 300 livres dans le 15 juillet prochain, à peine de tous dépens, dommages et interests et luy en apporter acquit et décharge dans le temps susdit, quoy faisant, ledit sieur Mouhet pourra disposer desdites marchandises, et en considération des présentes et obligations dudit Mouhet, ledit sieur Drouet a consenty que ledit sieur Bayeux dispose de sa personne sous son obligation de payer les frais deus, (dont) ils se régleront entr'eux ; convenu entre ledit sieur Mouhet et ledit sieur Bayeux, qu'au cas que ledit sieur Bayeux paie dans quinzaine de ce jour lesdits 300 livres que ledit sieur Mouhet est obligé de payer audit sieur Drouet, la présente vendition ne subsistera que pour moitié, et que si, après le payement de 300 livres dans quinzaine, ledit sieur Bayeux paie audit Mouhet les autres 300 livres restant dans ledit jour 5 juillet prochain, ladite vendition demeurera nulle et sans effet, en payant les déboursés des présentes, lesquelles subsisteront faute d'exécution dans leur entier, jusqu'à concurrence desdits 600 livres

seulement; ce fait sous les protestations dudit sieur Bayeux de se pourvoir contre les Revérends religieux de Saint-Germain des Prés, de la ville de Paris, pour le refus de payement desdits 600 livres pour le contenu de la lettre de change tirée sur eux à compte sur ce qu'ils luy doivent, et qu'ils ont laissé protester, et pour raison de quoy ledit jugement est intervenu auxdits consuls, et de tous dépens, dommages et intérests et frais ; de ce que dessus ainsy voulu, stipulé et accepté par les parties, nous les avons jugées de leur consentement après lecture. Fait et arresté entre lesdits guichets. »

BAYEUX, MOUHET,
DROUET, HULLIN, FAY.

BEAUDOIN (JULIEN), « serrurier orlogeur », demeurant à Savigné-l'Évêque, mari de Marie Hulin. Il signe, le 10 février 1757, au contrat de mariage de sa fille, Marie-Françoise, avec Michel-Louis Blanchard, maître menuisier au Mans, devant Guy Martigné, notaire royal.

BEAUDOUIN, refondit en 1717 la grosse cloche de Bernay (1).

BEAUDOUX. Un tableau de l'église de Pirmil, représentant sainte Catherine et sainte Barbe, porte l'inscription « *Baudoux pinxit, 1640,* ». Sur cette toile sont peintes les armes des de Launay ; les personnages sont évidemment des portraits de châtelaines.

BEAUGÉ (LOUIS), tailleur de pierre, époux de Marguerite Souty, demeurant paroisse Notre-Dame de la Couture au Mans, en novembre 1766.

BEAUPOIL (PIERRE), « orlogeur » au Mans, « de-

(1) L'abbé R. Charles, *Excursion archéologique dans la paroisse de Bernay* dans *la Semaine du Fidèle*, t. XIV, p. 277.

meurant en chambre garnye en la maison de Pierre Jobé, maître serrurier, paroisse de Saint-Benoît ». « Détenu au lit malade... », le 6 janvier 1795, il dicte son testament à Julien Dubois, notaire au Mans. Il veut être enterré en l'église Saint-Benoît ; il demande des messes et nomme pour son exécuteur testamentaire Pierre Jobé, qu'il charge de remettre à différents particuliers les montres qui lui ont été données à réparer et qui sont dans sa chambre.

BEAUTÉ (...), musicien. Le 23 juin 1648, les chanoines de Saint-Julien font remettre « la somme de 14 livres dix sols,... à maître Beaulté,... Bourgeois, tailles, et .... Duprat, haulte contre, retenus pour le temps de sept jours pour chanter à la solemnité des festes de l'octave du Saint-Sacrement (1) ... »

BEAUVAIS, maître orfèvre au Mans. Fut chargé d'apprécier, le 2 janvier 1641 « les meubles d'argent, perles, bagues et joyaux » dépendant de la communauté de Pierre Mauloré, marchand au Mans, et d'Élisabeth Bruneau, sa défunte femme. Parmi les objets se trouvaient : « un collier de perles de comte, un jonc d'or, trois petits diamants et une bague ; un petit brasselet aussy de perles de comte à mettre au bras, le tout estimé ensemble à 400 livres ».

BEDIN (...), maçon, construisit un autel dans la nef de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, en mars 1472 (v. s.) (2).

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 249-256.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 480, f° 127 v°. Est-ce à lui qu'il faut attribuer ce devis, dressé à cette date, pour la décoration de la châsse de sainte Scholastique en la même église de Saint-Pierre ?

« Sensuit lavys de la besongne que Messieurs voulent faire à leur grand autier. Premièrement deux pilliers rons à soustenir la châsse, beaux et honnestes comme il appartient au lieu. *Item*, une clouaison de la longueur de lautier et de la hauteur de deux pilliers des bouz et une clerevoye à

BEDON (Jehan), peintre, demeurant à Bonnétable, peignit en 1609 le lambris de l'église de Lombron (1).

BEDOS (Dom François). Dom François Bedos de Celles, bénédictin de Saint-Maur à l'abbaye de Saint-Denis, membre de l'académie de Bordeaux, correspondant de l'académie des sciences de Paris, né en 1706, à Caux, diocèse de Béziers, mort le 25 novembre 1779, est auteur d'un traité de Gnomonique, le plus complet et le plus savant qui ait paru sur cette partie des mathématiques. Dom Bedos joignait à beaucoup de connaissances une candeur, une simplicité et une modestie qui en relevaient le prix. Son traité est intitulé : *La Gnomonique pratique, ou l'Art de tracer les cadrans solaires avec la plus grande précision..., par dom François Bedos de Celles... Paris, 1780, in-8°*. Un gnomon trouvé chez un paysan de Solesmes porte la signature de dom Bedos.

BEDOUASNE (Jean), peintre, à Bonnétable, 1607 (2).

BELARD (Jacques), « cy-devant enfant de la psalette ». Le 21 juin 1649, les chanoines de Saint-Julien lui accordent « 60 sols pour avoir chanté en musique trois

falaige tout au long, et au milieu de la clouaison sera fondé un pillier, et en ung pilier aura ung entrepié, et sur l'entrepié ung image de sainte Scolace, et sur limaige ung tabernacle, et sur le tabernacle une crosse a felaige, et sur la crosse ung angelot qui descendra de la custode, laquelle chose promette faire belle et honneste comme il appartient au lieu pour le prix et somme de XVI escus... » *Ibidem*, f. 133. — J'ai souvent regretté de n'avoir pu recueillir qu'un très petit nombre de noms de nos artistes manceaux du moyen âge ; mais, jusqu'à la fin du xv[e] siècle, ces noms étaient rarement indiqués. Il ne faut en accuser que l'excessive simplicité des artistes et les lacunes des documents écrits. Le texte qui précède en est un exemple.

(1) « Payé à maître Jehan Bedon, maître paintre, demeurant à Bonnestable, suyvant les conventions faictes avec luy, d'avoyr paint la lambrucherie de la dite église, XXXVIII#. » Comptes de fabrique de Lombron. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLI, p. 98.

(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

jours au service de leur église... (1). » Le 30 août 1649, le Chapitre lui accorde, ainsi qu'à René Boulard, naguères enfant de la psallette, 15 livres « pour faire le voyage de Rome et Notre-Dame de Lorette... » (2).

BELESSORT (François), maître de musique à Lantriguay en Basse-Bretagne, lauréat du concours de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans, en 1665 (3).

BELLANGER (Ambroise), apprit « l'art de peinture » chez François Sallé, au Mans.

« Du trentiesme jour de mars mil six cent quarante-sept, après midy.

« En la cour royale du Mans, par devant nous, René Bobet, notaire d'icelle, y demeurant paroisse Saint-Vincent, furent présens honorable François Sallé, peintre de cette ville, y demeurant dite paroisse de Sainct-Vincent, d'une part, et Ambrois Bellanger, maître menuisier, de la ville de la Ferté-Bernard, et Ambrois Bellanger, son fils, demeurant avec son dit père, lesquels ont fait entre eux ce qui ensuit. C'est à scavoir que ledit sieur Sallé a promis et s'est obligé nourir, coucher, laver et reblanchir ledit Bellanger fils et iceluy monstrer, instruire et enseigner en l'art de peinture, pendant le temps de trois ans à commencer du premier jour d'apvril prochain, à la charge par ledit Bellanger fils de bien et deuement et fidellement servir en qualité d'aprentif ledit sieur Sallé pendant ledit temps, et outre moyennant la somme de 210 #, que ledit Bellanger père a promis et s'est obligé paier... Fait et passé au Mans, maison de Guy Brochetel,

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 349.
(2) *Ibidem*, p. 408.
(3) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la Cathédrale du Mans,* dans la *Province du Maine,* t. II, p. 350-351.

sieur de la Butte, notaire, en présence de Thomas Jolly, maître menuisier, demeurant audit Mans, et René Pelisson, maître menuisier, demeurant en la ville de la Ferté-Bernard, tesmoings ».

BELLANGER (François), entrepreneur de bâtiments, mari de Marie Foulard, 1737.

BELLANGER (Guillaume), maître serrurier au Mans, paroisse Saint-Nicolas. Le 10 novembre 1692, devant Jean Loyseau, notaire royal au Mans, il fit traité avec les prêtres de la Mission, au Mans, et s'obligea de « faire une porte de fer, de hauteur de douze pieds, et de six de largeur, pour estre par luy placée à l'entrée du chœur de l'église dudit Coueffort, fournir le fer nécessaire, le tout suivant et conformément au dessin et devis que ledit Bellanger en avait dressé, par luy représenté, et demeuré vers luy pour s'y conformer et estre par luy représenté lorsque l'ouvrage serait fait et posé, pour et moyennant la somme de 300 # ». Il signe.

DE BELLEGARDE (...), fondeur. Le 14 mai 1632, il fondit la grosse cloche de l'église de Courcebœufs (1).

BELLEVANNE (...). En 1627, Jacques Fillette, curé, et Charles Fillette, marchandent « au sieur Bellevanne à faire ung image de saint Fraimbault » pour l'église de Saint-Georges-de-Lacoué, moyennant la somme de 15 # (2).

BELLIARD (Guillaume), architecte au Mans, mort avant 1660. Il eut deux fils : Étienne, sculpteur à Nantes, et Guillaume, brodeur du roi à Paris.

BELOT, serviteur à l'atelier de Mathurin Grignon,

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) L'abbé R. Charles, *Essai hist. et arch. sur Saint-Georges-de-Lacoué et Saint-Fraimbault-de-Gabrône.*

architecte de l'église de la Ferté-Bernard. Il était payé 3 sols 9 deniers par jour, en 1531 (1).

BELOT (Jean), « fontenier » au Mans. Le 23 juillet 1649, les chanoines de Saint-Julien lui versent 60 sols, « pour avoir raccommodé la fontaine de leur revestiaire » (2).

BENOIST (Jacques), maître de musique au Mans. En 1753 et 1754, il organise la musique de la fête de Sainte-Scholastique en l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, et pour cela dépense 30# (3).

BERAGRATIA (Richard), « musicien passant » à la Cathédrale du Mans, le 29 septembre 1603 (4).

BERANGER (Olivier), clerc du diocèse de Tours, contre ténor. Le 28 mars 1616, les chanoines de Saint-Julien du Mans le reçoivent comme vicaire (chantre) (5). Il est remplacé le 22 juin 1616 (6).

BÉRARD (Sébastien), le 5 juillet 1595, est présenté comme enfant de la psallette de la Cathédrale, et admis par le Chapitre... « *postquam alta voce coram nobis hodie in capitulo cantavit* Benedicamus Domino, Ecce ancilla Domini *et* Custodi nos, Domine... » (7). Le 21 février 1611, les chanoines lui délivrent une démissoire pour le diaconat (8) et, le 6 juillet suivant, lui donnent 25 sols tournois par mois pour chanter en leur église les dimanches et jours de fêtes (9).

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 147.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 390.
(3) Registre manuscrit des délibérations capitulaires de Saint-Pierre-de-la-Cour, f° 127, 152.
(4) Arch. du Chap., B. 7, f° 1.
(5) *Ibidem*, B. 9, f° 133 v°.
(6) *Ibidem*, f° 149 v°.
(7) *Ibidem*, B. 5, f° 7.
(8) *Ibidem*, B. 8, f° 34 v°.
(9) « *Die mercurii sexta mensis julii* 1611, *Damus Sebastiano Berard,*

BERAULT (Jehan), « ymaigier » du Mans, sculpta en 1565 les images de saint Martin et de saint Sébastien pour l'église de Lombron (1).

BERGER (René), « maître joueur d'instrument » et maître de danse au Mans, 1656, 1689.

BERNARD (Antoine), maître horloger au Mans, décédé en 1642, paroisse du Grand-Saint-Pierre. Le 12 octobre 1642, fut dressé par maître Jean de Labbaye, notaire au Mans, l'inventaire des meubles dépendant de sa communauté avec Marguerite Le Moulnier, sa veuve. Il laissait pour enfants : Hélie Bernard, marchand ; Marguerite Bernard, femme de maître Olivier Martin, notaire au faubourg du Rachat, à Vitré en Bretagne ; Judic Bernard, et Marie Bernard.

Le 15 janvier 1653, après le décès de sa veuve, Marguerite Le Moulnier, fut dressé, par Jean de Labbaye, l'inventaire des meubles délaissés en sa maison sise au Pont-Neuf de ceste ville, paroisse de Saint-Pierre-de-la-Cour, à la requête de *Hélye Bernard*, maître *horloger*, et Marie Bernard, ses enfants, qui n'acceptent sa succession que sous bénéfice d'inventaire.

musico, nuper psalleta nostra egresso, de gratia et citra consequentiam, per mensem, summam viginti quinque solidorum tur. dummodo singulis diebus dominicis nec non festivis, in ecclesia nostra musice decantet. » *Ibidem*, f° 75 v°.

(1) « *Item*, payé en despens pour marchander avec Jehan Bérault ymaigier, demeurant au Mans, du conseil des paroissiens pour faire une ymage de Sainct Martin la somme de XII s.

« *Item*, payé en despens chez Michel Charpentier au lieu de la Martinière, en la compaignie de plusieurs des paroissiens pour m'entendre avec ledit Bérault pour rabiller les ymaiges... que pour l'achat d'ung imaige de Sainct Sébastien XXIIII s. VI d.

« *Item*, pour ledit Sainct Sébastien audit Jehan Bérault, la somme de VI# v. s. t.

« *Item*, payé à Jehan Bérault, ymaigier, pour ledit ymaige de Sainct Martin la somme de 14#. » Comptes de fabrique de Lombron, 1565. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de* 1450 *à* 1789, *d'après les comptes de fabrique,* dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLI p. 97.

BERRIER (Guillaume), « écrivain », parrain à Saint-Jean-de-la-Chevrie, le 23 novembre 1672.

BERT (Claude), facteur d'orgues au Mans, fit, en 1536, la partie haute des grandes orgues de la Ferté-Bernard sur les dessins de Sainctot Chemin. Lorsqu'en ce siècle on ouvrit le sommier de cet instrument on lut ces mots en écriture gothique : « *Priez Dieu por celui qui l'a faict* ». Claude Bert travailla aussi aux orgues de Saint-Maurice d'Angers, en 1541 et 1544 (1).

BERT (Pierre), « faiseur d'orgues » demeurant au Mans, fut appelé en 1521, par les chanoines de Saint-Maurice d'Angers pour restaurer leurs orgues et reçut d'eux quatre-vingt-dix livres de salaire (2). Le 23 octobre 1528, il obtint du Chapitre Saint-Julien du Mans une somme d'argent pour la confection des orgues de la Cathédrale (3).

BERTIN (Pierre), maître de chapelle de l'église du Mans. La Bibliothèque municipale de Tours conserve, sous le n° 828, un manuscrit avec ce titre et cette note : « *Duelli del signor abbate Giovanne Carlo Maria Clari*, appartient à Pierre Bertin, maître de chapelle de l'église du Mans ».

BERTRAND (Pierre), maître horloger au Mans, 1764, 1792.

BERTREUX (Jacques), sculpteur. Il fit en 1666, avec

(1) L'abbé R. Charles, Compte-rendu des *Mélanges de décorations religieuses*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. III, p. 428.

(2) *Séances générales de la Société française pour la conservation des monuments historiques*, 1841, p. 142.

(3) Vendredi, 29 octobre 1528. « *Magistrer Petrus Bert, organorum compositor, supplicat pecuniam sibi tradi. Videant commissarii fabrice contractum pro confectione dictorum organorum initum* ». Arch. du Chapitre, B. 1, f° 5 et passim. — L'abbé Amb. Ledru, *Note sur Simon Hayeneufve et les grandes orgues de la Cathédrale du Mans*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 92.

le peintre Jean Noniau, le tabernacle (1) du grand autel de l'église de Sainte-Colombe (2).

BESNARD (CLERY), brodeur au Mans, 1596 (3), 1599 (4).

BESNARD (JEHAN), charpentier, est nommé dans une inscription gravée sur le chanfrein du premier tirant de la nef de Lavaré.

JEHAN-BESNARD. MARIN. LEROY. CHS.
I. H. S. M.
1537
MATHVRIN. CHLRS. PHÓT. MARCÉ. PCRS.

BESNARD (MATHURIN), orfèvre au Mans, vendit, pour 66 #, un calice aux confrères de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, en juillet 1614. Il épousa Françoise Hardiau. Celle-ci, veuve, demeurant paroisse Saint-Benoît, dicte son testament, le 7 janvier 1669, à Siméon Fréard, notaire au Mans. Elle veut être inhumée en l'église des Jacobins proche la fosse de son mari, « et au surplus elle se repose à noble René Mocquereau, conseiller du roy et son procureur au grenier et magazin à sel du Mans, son gendre, et à damoiselle Françoise Besnard,

(1) Ce tabernacle a été donné, en 1863, aux Frères des Écoles chrétiennes de la Flèche.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) « *Die vigesima tertia mensis octobris* 1596, *Tradat dominus Gehier, capporum receptor, Clero Besnard, mercatori, summam quadraginta quinque scutorum quadraginta solidorum turonensium pro emptione septem ulnarum cum tertia parte ulnæ panni sericei nigri, galice* de velours noir, *et dua ulnarum cum duodecima parte ulnæicei panni sericei albi, galice* de satin blanc, *ad conficiendum pannum lugubrem...* » Arch. du Chapitre de Saint-Julien, B. 5, p. 84.
(4) « *Item*, la somme de sept livres pour troys aulnes et demye de camelot payé à Clery Besnard, pour fayre une chasuble, et la somme de dix livres pour avoir faict ladite chasuble et fourny de bougram et passement, et avoir racousté les troys chappes.... pour ce.... XVII # ». Comptes de la confrérie Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 1599-1600, 1 vol. manuscrit petit in-folio, p. 146.

sa fille, femme dudit sieur Mocquereau, de faire dire et célébrer pour le repos de son âme telles prières et service et fournir tel luminaire que bon leur semblera et selon sa condition... » Elle nomme ledit Mocquereau son exécuteur testamentaire, « et déclare ne pouvoir signer à cause de la privation de sa veue ». Passé en la maison dudit Mocquereau, qui signe, avec maître Charles Lespinay, avocat, Noël Goupil, maître cordonnier, et André Beaucler, maître menuisier.

BESNARD (Pierre), maître peintre à Malicorne. L'hôpital de Baugé possède de lui un tableau votif de la *Présentation de la Vierge*. Auprès du portrait de la donatrice est écrit : *Damoiselle Anne Louet, âgée de 23 ans, décédée le 26 novembre 1657*. La toile est signée : *P. Besnard pinxit, Malicorn., 1658.* Il épousa, le 3 février 1664, à Durtal, Anne Pelpoir, veuve de Jacques Pérard. Il résidait encore à cette date à Malicorne. Il faut le distinguer de deux autres peintres, artistes de talent comme lui, qui habitaient Angers (1). Il est auteur d'une Sainte-Famille, qui se voit en l'église de Villaines-sous-Malicorne ; ce tableau est chargé d'un écusson aux armes des Beaumanoir de Lavardin.

BESNIER, serrurier, né à Sablé, « dont le talent en mécanique fit de lui un nouvel Icare » (2).

BESNIER (Noël et François), sculpteurs au Mans (1637), fils de Noël Besnier, notaire royal au Mans, et de Perrine Roullin.

BESSE (Jean), voir BAIZE (Jean).

BETOURNÉ, orfèvre à Paris. En 1680, il exécuta le chef de saint Sulpice, en argent, pour l'église de Saint-Benoît, du Mans :

(1) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 22 et 322.
(2) Pesche, *Dict.*, t. IV, 778.

« Aujourd'huy dimanche second juin mil six cent quatre-vingts, à issue de messe parrochialle de la paroisse de Saint-Benoist, de la ville du Mans,

« Devant nous, Guillaume Fouin, notaire royal au Mans, y demeurant, les habitants de ladite parroisse de Saint-Benoist se sont assemblés en la chambre ordinaire, après billet publié au prosne de la messe et le son de la cloche en la manière accoustumée, à la diligence d'honorable homme René Mahot, bourgeois, sieur des Planches, procureur fabriqual, ès personnes de vénérable et discret maître Pierre Gilles des Pillonnières, docteur de Sorbonne, prêtre, curé ; maître François Le Brodeur, prêtre, vicaire ; maître Jacques Bouteiller, bailly de Touvoye ; maîtres Pierre Serizay, Louis Vasse, Robert de la Maygnée et Ambroise Renaudin, advocats ; Jacques Marchais et Marguerit Garreau, bourgeois ; maître Estienne Pommier, notaire royal ; Nicolas Le Gendre, marchand bourgeois ; Pierre Cosset, aussy marchand bourgeois ; Philippe Langlois et Jacques Bouvet, marchands maîtres appoticaires ; Nicolas Pommier, marchand cirier ; maître Pierre Roze, bourgeois ; maître Marin Jardin, marchand ; Louis Chassevent, aussy marchand ; Guy Morel, coutelier ; Nicolas Coullon, peintre ; . . . Chanteau, sacriste, tous habitans de ladite parroisse de Saint-Benoist et faisant la plus saine partie du général d'icelle, auxquels ledit sieur Mahot a remonstré qu'en conséquence du don faict à ladite parroisse par le sieur Pousset, prêtre, chanoine, d'une somme de six cens livres pour employer à faire faire un chef d'argent pour despozer les reliques de saint Sulpice, il a touché ladite somme en la ville d'Angers, et que pour faire ledit chef on a traitté avec le sieur Betourné, orfeuvre de Paris, qui a envoyé le mémoire dudit traitté escryt en ces termes :

« Me Betourné, orfeuvre de Paris, au bout du quay des Augustins, fera un chef de saint Sulpice, évesque, grand comme nature, pour l'église de Saint-Benoist du Mans, où il employera 15 marcs d'argent, à 40 livres le marc, argent et façon ; sans y comprendre le pied d'estal, et avant qu'il commence ledit ouvrage, il demande qu'on luy deslivre 100 francs d'arrhe qui viendront en déduction de la somme totalle de 600 livres, et sy le buste pezoit plus que le poids de 15 marcs, le surplus ne sera payé qu'au prix courant de l'argent ; il rendra l'ouvrage prest dans trois mois, requérant ledit sieur procureur qu'il luy soit donné advis s'il exécuttera ledit traitté. Lesquels habitans, après avoir délibéré entre eux, ont, d'une commune voix, donné pouvoir audit sieur Mahot d'exécuter ledit traitté et, à cette fin, d'envoyer au plus tost les 100 # d'arrhe demandées, et employer le surplus des 600 # au payement dudit chef, et du tout, passer tel acte qu'il jugera nécessaire avec ledit sieur Betourné, sauf, au cas que ladite somme ne suffise, à parfournir par lesdits habitans au surplus. Et à l'esgard de la despense faicte par ledit sieur Mahot, procureur, dans deux viages qu'il a faicts en ladite ville d'Angers, par l'ordre desdits habitans, pour toucher ledit argent et intervenir aux frais qui estoit pendant audit lieu, à quoy il a employé vingt-huit journées, en a esté présentement composé avec luy par lesdits habitans à 60 sols par jour, revenant en tout à 84#, sur laquelle somme il retiendra 20# qu'il a touchées dudit sieur Pousset, et sur le surplus en a faict remise de 4 livres, ensemble des frais de palais qu'il a esté obligé de faire, en sorte qu'il luy reste seulement deub 60# qu'il retiendra sur les premiers deniers oyseux de ladite fabrique de Saint-Benoist, auquel sieur Mahot les quittances dudit

sieur Betourné serviront de descharge. Dont et de ce que dessus avons auxdits habitans et procureur, ce requérant, décerné acte. Faict et arresté en ladite chambre, présens maître Pierre Lebert, praticien, et Jean Rochereau, bourelier, demeurant audit Mans, tesmoings à ce requis. »

BEZOT (Antoine), fondeur de cloches de la paroisse d'Harcourt en Lorraine. En 1643, avec ses deux beaux-frères, Tobie de la Paix et Nicolas Menu, il fondit les douze cloches de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (1). Le 14 octobre 1648, les chanoines de Saint-Julien approuvent le marché conclu entre leurs commissaires et Me Bezot, « fondeur, pour refondre la cloche dite Riotte » (2). Le 11 décembre 1648, ils lui font remettre 108# 13 sols « pour la fonte et avoir refaict la cloche ditte Riotte » (3). Le 21 décembre 1648, ils ordonnent de « bailler par prest à Bezot et Tobie de la Paix, fondeurs, pour le reste et entier payement de la fonte de leurs deux cloches, la somme de 143 # 14 sols » (4). Il était à Tours en août 1657, lorsque les chanoines de Saint-Julien lui font refondre la même cloche, dite Riotte, récemment cassée (5). Cette cloche fut bénite le 30 août de la même année (6). Antoine Bezot était mort avant 1659 (7). Le 11 avril 1652, Antoine Bezot et Anne de la Paix, son épouse, « natifs du pays de Lorraine », étant au Mans, « logez dans la maison où pend pour enseigne l'image des Trois Roys, paroisse Saint-Vincent », dictent leur testament collectif à Claude Bainville, notaire royal.

(1) Arch. de la Sarthe, H. 18/5.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 295.
(3) *Ibidem*, p. 309.
(4) *Ibidem*, p. 311.
(5) *Ibidem*, B. 11, p. 102.
(6) *Ibidem*, p. 106.
(7) *Ibidem*, p. 362.

« Attendu qu'ils n'ont aucune demeure ny habitation certaine et sont obligez pour l'exercice de leur art d'aller de lieu en autre pour y travailler selon les occurances, désirent et entendent que là par où ils décéderont, leurs corps soient enterrez dans l'église parrochialle où leurs dits décédz arriveront ». Ils demandent des messes et services et veulent qu'il soit pris, par le survivant, 200 # « sur leurs plus clairs deniers, pour estre employez en œuvres pies ». Ils se font donation mutuelle de tout ce qu'ils peuvent se donner et chargent le survivant de l'exécution dudit testament. Le 29 juin 1654, devant le même notaire, ils révoquent le testament précédent. Le 16 juin 1654, étant à Tennie, Bezot prête 100 # à Jacquine Hallu, veuve de Gervais de la Barre.

BIARDEAU (René), maître sculpteur, au Mans. Sa veuve, Avoye Berthe, dicta le 30 août 1635 son testament à Syméon Fréart, notaire au Mans.

« Du trentiesme jour d'aoust mil six cens trente et cinq après midy,

« En la cour royal du Mans, par devant nous, Syméon Fréart, notaire d'icelle, y résidant et demeurant parroysse de Gourdaine, fut présente personnellement establie et deuement submise Avoye Berthe, veusve René Biardeau, demeurante en la parroisse Sainct-Hillaire, laquelle estant detenue au lict mallade, et néantmoings saine d'esprit et d'entendement, recongnoissant qu'il n'est rien plus certain que la mort, ny incertain que l'heure d'icelle, ne voullant mourir sans faire son testament et ordonnance de dernière vollonté, l'a faict en la forme et manière qui ensuit. Premièrement, ladicte testatrice, après avoir recommandé son âme à Dieu, à la bienheureuse et glorieuse Vierge

Marie, à tous les saincts et sainctes du paradis, et généralement à toutte la cour céleste, veult et entend qu'après qu'il aura pleu à Dieu séparer son âme d'avecq son corps, son dict corps soit inhumé et enterré dans l'église de ladicte parroysse Sainct-Hillaire, en la fosse dudict Biardeau son mary, et porté dans ladicte esglize par quatre confrères de la confrayrie de monsieur sainct Jehan-Baptiste, et que le jour de son enterrement, soit dict et célébré une grande messe pour les deffunctz, avecq vigilles, et deux messes basses, l'une du Sainct-Esprit, et l'autre de la Vierge, et depuis le jour de son dict enterrement jusques au jour de son sepme, il soit pareillement dict six aultres messes basses, scavoir deux du Sainct-Esprit, deux de la Vierge, et deux pour les deffunctz, et le jour de son sepme, vigilles avecq une grande messe des morts, deux basses aussy du Sainct-Esprit et de la Vierge. Et quand à son luminaire, qu'il y ait un cierge de cire blanche servant de seau, pezant une livre et demye, auquel y aura un crucifix au millieu, et huict cierges jaulnes, dont y en aura deux qui pèzeront un cartron et demy, et les six aultres chacun un cartron, deux desquels seront pozés sur l'autel estant au droict de sa fosse, et quatre autour du corps, qui seront portez par quatre pauvres à chacun desquels elle veult qu'il soit baillé et donné douze deniers, et qu'il soit fourny de la bougie compétemment et de moyenne grosseur, à la discrétion de ses enfans. *Item* veult et entend ladite testatrice que pendant et durant vingt et neuf ans, à commencer du jour de son dict déceds, il soit dict et célébré annuellement à pareil jour de son dict déceds un service où y aura vigilles à neuf leçons et une grande messe pour les deffunctz qui sera chantée par deux porte-chappes, un diacre et un subdiacre, auxquels sera deslivré par sondict exécuteur

testamentaire la somme de 20 sols, lequel exécuteur elle prie pareillement bailler 1 sol au curé ou vicaire de ladicte parroisse Sainct-Hillaire pour faire la recommandation de la âme de ladite testatrice, son dict deffunct mary et ses parens trespassez, le dimanche d'auparavant ledict obiit, et au sacriste qui sonnera le soir précédent ledict service et préparera l'autel et ornemens 2 sols, pour faire lequel service pendant les vingt et neuf années, ladicte testatrice veult et entend qu'il soit pris sur le prix de ses meubles et mis entre les mains de René Biardeau, son fils, à ce présent, qu'elle a prié voulloir estre son exécuteur testamentaire et avoir le soing d'accomplir de poinct en poinct le présent son testament (ce qu'il a promis faire) la somme de 30#, quelle somme il pourra mettre en rente sy bon lui semble, ou la retiendra par ses mains pour de ladicte rente estre payé ledit service, et ce pendant ledict temps de vingt et neuf ans seullement, lesquels expirez, il sera tenu la représenter pour estre partagée entre les enfans des enfans d'icelle testatrice auxquels elle la donne ; et quand à ce qu'il conviendra payer aux prestres qui assisteront à son dict enterrement, à faire le service pendant l'octave d'iceluy et ledit jour de son sepme, elle s'en rapporte à son dict fils, son exécuteur testamentaire, et aultres ses enfants pour les payer comme ils adviseront. Laquelle testatrice, après avoir leu et releu mot après mot le présent son testament, a dict estre sa dernière vollonté et y a persisté, dont l'avons jugée et à ce tenir. Faict et passé au Mans, maison d'icelle testatrice, en présence de maistre Loys Biardeau, sergeant royal, René Reynard, marchand tanneur, et Denys Durfort, apprentif boullanger, demeurans audit Mans, tesmoings à ce requis et appelez ; ladicte testatrice a déclaré ne

« scavoir signer, enquise suivant l'ordonnance royale.

« DENYS DUREFORT, R. BIARDEAU,
« L. BIARDEAU, REYNARD,
« FRÉART. »

C'est René I Biardeau qui, en 1614, sculpta, pour l'église de Coulans, une statue de Saint-Martin (1). De son mariage avec Avoye Berthe naquirent : 1° *René II Biardeau*, 2° *Pierre Biardeau*, 3° Marye Biardeau, épouse de Étienne Papin, maître boulanger au Mans. Celle-ci était morte en 1637, comme nous l'apprend l'acte suivant :

« Du vingt et unyiesme jour de mars mil six cens trente et sept après midy.

« En la cour royale du Mans, par devant nous, Jehan Tattin et Syméon Fréart, notaires et tabellions d'icelle, y résidans et demeurans, furent présens personnellement establis et deubment submis honneste homme Estienne Pappin, marchand maître boullanger en ceste ville, y demeurant paroisse de Sainct-Hillaire, veuf de deffuncte Marye Biardeau, et son donataire, d'une part, et Avoye Berthe, veuve René Biardeau, vivant maître sculteur en ceste dicte ville, héritière mobilliaire de ladite deffuncte Marie Biardeau, sa fille, et honnestes hommes René et Pierre les Biardeaux, aussy maistres sculteurs, frères germains de ladicte deffuncte, demeurans scavoir ladite Berthe et ledit René en ladite paroisse Sainct-Hillaire, et ledit Pierre en la ville d'Angers, d'autre part, lesquels demeurant submis, etc., ont faict et accordé entre eux ce qui sensuict. C'est à scavoir que comme ainsy soit que le vingt et cinquiesme jour de novembre mil six cens vingt et cinq, lesdits Pappin et Biardeau, sa femme, eussent, par devant maître Mathurin

(1) Arch. de la Sarthe, G. 804.

Berard, notaire en ceste cour, faict leur testament et par iceluy entre autres choses, se fussent faict don l'un à l'autre, du tiers des meubles qu'ils pouvoyent lors avoir ou pourroyent avoir au temps ou premier mourant, ensemble de leurs immeubles pour du tout jouir par le survivant à perpétuité, et estant depuis peu de jours ladite Biardeau deceddée, ladite Berthe et ses enfants entendoient et de faict avoient ce jour faict encommencer à procedder à l'inventaire des meubles de la communaulté desdits Pappin et de ladite Biardeau, où se pouvant rencontrer confusion et cause de rixes et procès entre eux, pour y esviter et norir paix et amitié par ladvis de leurs conseils et amis, ils ont, par ces présentes, transigé, paciffié et accordé par transaction pure et simple et irrévocable en la forme qui ensuict. C'est à scavoir que ladite Berthe, par l'advis et consentement desdits René et Pierre les Biardeaux, ses enfans, a renoncé et renonce purement et simplement à tous les droicts mobilliers tels qu'ils puissent estre qu'elle pouvoit avoir et demander en la succession de ladite deffuncte Biardeau, sa fille, consentant que audit Pappin demeurent et à ses hoires et ayans cause, à tous jamais tous lesdits droicts mobilliers, au moyen que iceluy Papin a promis et s'est obligé bailler et payer à ladite Berthe, d'huy en deux ans prochainement venant, la somme de 300 #, à laquelle ils ont présentement composé et accordé pour tous lesdicts droicts mobilliers avecq l'intérest d'icelle à commencer de ce jour jusques au payement actuel à raison de l'édict ; oultre laquelle somme ledit Pappin libérera et acquictera ladite Berthe de touttes sortes de debtes, soit à raison de sa communaulté ou de ladite succession, mesmes envers les médecins, chirurgien ou appothicaire, qui ont gouverné et médicamenté ladite Biardeau pendant sa malladie, et

en l'esgard des frais funéraires d'icelle deffuncte et trentain par elle ordonné, ils seront payez et acquictez par ladite Berthe en luy baillant et payant par iceluy Pappin d'huy en quinze jours, la somme de 20 #, et au moyen desdites présentes, s'est ledit Pappin aussy désisté et départy de touttes prétentions, recherches et demandes qu'il eust peu faire à ladite Berthe et ses enfants en conséquence du don à luy faict par ladite deffuncte, demeurant au surplus touttes lesdictes partyes générallement quictes les unes vers les autres de touttes sortes de demandes, prétentions et recherches qu'elles eussent peu se faire soit en conséquence dudit don ou du contract de mariage desdits Pappin et sa femme, dont lesdictes partyes sont demeurées à un et d'accord et à ce tenir.

« Faict et passé au Mans, maison dudit Pappin, devant nous, notaires royaux susdits, lesdits jour et an que dessus, ladite Berthe a déclaré ne scavoir signer ; et en l'esgard dudit Pappin, il n'a peu pareillement signer attendu son indisposition et malladie, et faict signer ces présentes par Louis Papin, son frère, et Denys Durefort, son beau-frère, demeurant au Mans.

« L. Papin, Durefort. R. Biardeau,
« Pierre Biardeau. Tatin, Fréart. »

Étienne Papin mourut peu de temps après. Le 6 juin suivant, devant lesdits notaires, « Avoye Berthe reconnaît avoir reçu les 320 # portées dans l'acte ci-dessus, de Louis Papin et Denis Durefort, maître boulanger, père et tuteur des enfans de lui et de deffuncte Perrine Papin, sa femme, somme qui était due par ledit deffunct Étienne Papin. Passé au Mans, maison de René Biardeau, maître sculteur, qui signe ».

René II Biardeau, maître sculpteur, épousa avant

1633 Margueritte Merillon. Il fit les statues posées, vers 1638 au-dessus des portes de ville au Mans (1), et enlevées en 1792. Il eut trois enfants : 1° *Michel Biardeau*, maître sculpteur au Mans ; 2° Jean-Baptiste Biardeau, prêtre ; 3° Marguerite Biardeau. Ces trois enfants partagèrent, le 28 juin 1674, devant Louis Haton, notaire au Mans, la succession de leurs parents décédés.

Pierre Biardeau, maître sculpteur, le plus illustre de la famille, naquit au Mans et fut baptisé, le 4 décembre 1608, en la paroisse Saint-Hilaire. Il était fixé à Angers le 21 mars 1637. M. Port, dans *les Artistes Angevins*, lui a consacré un long article auquel nous renvoyons le lecteur. Nous nous contenterons ici d'énumérer les principaux ouvrages de l'habile sculpteur. Il travailla d'abord pour les Augustins d'Angers, puis construisit, en 1638, chez les Carmes de la même ville, un autel et un tombeau. Vers 1657, il composa son chef-d'œuvre : les *Saints* de la chapelle de la Barre à Angers. « On y voit, dit Lahoreau, des saints de terre cuite qu'on ne saurait trop estimer. C'est un Père Éternel qui, voulant lancer ses foudres sur le monde, est retenu par son fils entre les bras de sa mère, sa croix en main. La sainte Vierge, comme effrayée de cette vision, regarde saint Jacques le Majeur ; de l'autre côté, est la statue de saint Jean l'Évangéliste. Ce sont des statues accomplies ». « Dès 1650, Biardeau avait été chargé de la décoration du grand autel avec statues du prieuré du Breuil-Bellay. La réputation de l'artiste dépassait d'ailleurs, depuis longtemps, le cercle étroit de sa province, mais ses autres ouvrages ont péri. On citait parmi les plus beaux l'autel des Agonisants, dans l'église des Petits-Augustins de Paris, et le groupe de terre cuite

(1) L'abbé Tournesac dit avoir vu l'emplacement de plusieurs de ces statues.

blanche qui le surmontait. » Le 8 juin 1654, il s'était engagé à construire un retable dans l'église des Ardrilliers. Cette entreprise « ne lui rapporta que ruine et découragement » (1).

Pierre Biardeau avait épousé Marie Rancial, qui lui donna plusieurs enfants, dont trois fils morts avant lui. Il décéda dans les premiers jours d'octobre 1671.

Vers la même époque (1658-1686), un autre membre de la famille, *Georges Biardeau*, dirigeait au Mans un atelier de sculpture. Son père, Louis Biardeau, huissier, qui était probablement frère de René I Biardeau, avait eu trois autres enfants : 1° Louis Biardeau, maître imprimeur ; 2° Michel Biardeau, maître d'école ; 3° Marguerite Biardeau. Georges Biardeau, maître sculpteur, épousa Marthe Couet, décédée en 1666 (2), dont il eut Jean Biardeau, prêtre, en 1686 ; Marie Biardeau ; Anne Biardeau, morte le 19 janvier 1661, à l'âge de dix-huit mois ; Marthe Biardeau, morte en sa dixième année, le 20 mars 1665. Il se maria en secondes noces avec Catherine Éveillard, veuve en 1686. Le 7 septembre de cette année, Louis Hodebourg, dressa l'inventaire des objets laissés en sa maison de la paroisse de Gourdaine par Georges Biardeau. Nous n'avons à relever dans ce bref inventaire que « sept figures, tant grandes que petites, et quatre modèles », trouvés dans la chambre servant de boutique ; « dans la chambre à côté s'est trouvé un contoir à deux fenestres, dans lequel 66 modèles, compris ceux de ladite chambre, avec une figure haute de trois pieds, un grand marbre à broyer des couleurs, et la molette ».

(1) Cf. C. Port, *les Artistes angevins*, ouvrage auquel nous avons emprunté une partie de notre texte.

(2) « Le lundy sur le minuict, deuxiesme mars 1666, est décédée Marthe Couet, femme de Ellye *(sic)* Billardeau, maître sculpteur, et a esté enterrée le mardy suyvant, sur les cinq heures, en la paroisse de Gourdaine, par moy, P. Ragot, curé. » Reg. par. du Crucifix.

BIBART (Jérôme), orfèvre à la Ferté-Bernard, répare en 1615 la croix de procession de Souvigné-sur-Même (1).

BIGOT. Nom d'une famille de « maîtres tailleurs de pierres » du Mans. Le premier, *Jacques I Bigot*, établi paroisse Saint-Vincent, était veuf de Julienne Marie, dont il avait eu un fils, *Silvestre Bigot*, lorsqu'il épousa, par contrat du 16 décembre 1664, Françoise Saveneau, fille de feu Jacques Saveneau, marchand, et d'Anne Bouquet. Cette seconde épouse était décédée le 29 janvier 1669, laissant son mari chargé de la tutelle de *Jacques II Bigot*, leur fils, âgé de trois ans. Jacques I fit marché, le 3 juin 1674, avec les prêtres de la Mission de Coëffort, pour démolir « une montée de pierres et une petite muraille et refaire ensuite cet escalier en pierre, à leur maison de Coëffort, d'après le plan dressé et signé par ledit Bigot ». En octobre 1676, il exécuta avec Nicolas Mongendre, le grand autel de l'église de Meurcé (2). Il s'associa, le 4 août 1684, avec David Paris, tailleur de pierre, « pour le travail à la perte et au profit ». Jacques I Bigot épousa en troisièmes noces, Marguerite Binet, dont naquit *Noël I Bigot*, tailleur de pierre. Il mourut avant 1696.

Silvestre Bigot, tailleur de pierre, demeurait, le 3 novembre 1692, « en la ville de Pont, paroisse de Saint-Martin, province de Saint-Onge ».

Jacques II Bigot, « maître tailleur de pierres, architecte, sculpteur et graveur », fit, en 1721, les deux petits autels de l'église de Spay (3). Il épousa, en 1715, Mar-

(1) *Comptes de l'an 1615*. « A Hierosme Bibart, orfeuvre à la Ferté, qui avait doré et raccoustré la croix d'argent de ladite église, suivant le traité fait avec luy XXVIII # ». — L'abbé R. Charles, *Étude historique et archéologique sur l'église de Souvigné-sur-Même*. Mamers, 1876.

(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(3) Arch. de la fab. de Spay.

guerite Fillette. Ses enfants furent : 1° *René Bigot*, tailleur de pierre, qui épousa, en 1738, Marguerite Gasnier ; 2° *Guillaume Bigot*, tailleur de pierre, époux d'Anne Beleu ; 3° Me Jacques Bigot, prêtre, vicaire de Voivres (1738) ; 4° *Noël II Bigot*, tailleur de pierre ; 5° *Jean Bigot*, tailleur de pierre, mari de Jeanne Boulard ; 6° Michel Bigot, marchand, époux de Marie Martin ; 7° Françoise Bigot, femme de Julien Crochard, tailleur de pierre.

Noël II Bigot, « entrepreneur de bastiments », épousa Marie-Anne Poilvilain dite Vaudelais. En 1749, il construisit les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Simon en l'église de Bouër (1). Il eut huit enfants : 1° Louis Bigot ; 2° Étienne Bigot, « commis aux aides de la direction de Tours », le 12 avril 1763 ; 3° Pierre Bigot ; 4° François Bigot ; 5° Marie Bigot ; 6° Anne Bigot ; 7° *Noël III Bigot*, entrepreneur, qui épousa, par contrat du 15 septembre 1764, Marie Pouplin ; 8° *Jacques-Philippe Bigot*, tailleur de pierre, puis entrepreneur de bâtiments, demeurant au Mans, paroisse du Pré. Ce dernier contracta mariage, le 10 octobre 1757, avec Françoise Péan. De leur alliance naquit Françoise-Marguerite Bigot, qui s'unit, en 1784, avec Daniel Brou, maître perruquier au Mans.

BIGOT (Antoine), fondeur, refit, en octobre 1648, la cloche d'Assé-le-Boisne (2).

BIGOT (Pierre), « maître en art d'écriture », demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas. Le 26 août 1711,

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) « Dict oultre ledit comptable avoir paié à Anthoyne Bigot, fondeur de cloches, soixante et quinze livres, et huict livres dix sols pour deux années troys moys et demy d'intérêts légitimes de ladite somme de 75 # à luy accordée suivant laccord passé par Me Pierre Mouton.... 83 # 10 s. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1646-1649.

devant Louis Fouin, notaire royal au Mans, il s'accorde par transaction avec Pierre Bouvier, huissier royal à la Ferté-Bernard, qui s'oblige de payer audit Bigot 96 #, pour terminer l'instance criminelle, sur laquelle est intervenu arrêt du Parlement de Paris, le 28 septembre 1708.

BILARD (...), menuisier. En avril 1746, il pose les stalles du chœur et le banc-d'œuvre de l'église Saint-Martin, à Sablé (1).

BINET (René), musicien, haute contre en l'église du Mans. Le 17 avril 1647, le Chapitre lui accorde « soixante sols... pour achapter un surplis... » (2).

BIOT (Jacques), sculpteur au Mans, paroisse de la Couture, époux de Jeanne Berard. Le 15 juillet 1692, il fait baptiser en cette église sa fille Jacquine ; le 15 octobre 1693, son fils Thibault; le 29 janvier 1695, son fils Étienne-Jacques; le 14 février 1697, son fils Nicolas. Aucun de ces actes n'a reçu sa signature. Sa femme, Jeanne Berard, « d'avec luy séparée », prend à bail pour six ans « une maison scittuée paroisse de Saint-Nicolas, au puyt de la Barillerie », appartenant à Roland Marest, premier président au siège présidial du Mans, d'après les partages faits avec la dame de Maulny, sa sœur. Ce bail, fait à raison de 80 # de rente annuelle, fut passé le 27 septembre 1712 devant Me Antoine Jolly, notaire royal au Mans. A cette époque, Jacques Biot était « absent de la province ». Le 9 août 1700, J. Biot et « Estienne Beaumont, maître en fait d'armes, et Catherine Besnard, sa femme, » demeurant paroisse de la Couture, s'accordent par transaction, et se désistent des plaintes qu'ils se sont intentées respectivement au siège criminel de la Prévôté du Mans. Par cet acte,

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Archives du Chapitre, B. 10, p. 36.

Beaumont et sa femme payent à J. Biot 12 # pour ses frais, et promettent... « de payer le sieur Dupuy, chirurgien, qui a pansé, médicamenté le sieur Biot, et qui le pansera jusqu'à parfaite guérison de la plaie qui luy a esté faite à la teste lors de la rixe arrivée entre lesdites partyes... »

BIRGAN (Jacques), taille, musicien passant au Mans, y chante en l'église cathédrale, le 9 mai 1651 (1).

BITUS, dit MARTINIÈRE (Guillaume), « adjudicataire des réparations du chœur et canal de l'église paroissiale de Saint-Benoist, au Mans, et des réfections des bâtiments dépendant de la cure de ladite paroisse,... demeurant paroisse de Gourdaine. Le 4 avril 1749, devant Guy Martigné, il donne procuration au curé de Saint-Benoît de recevoir, pour lui, de... Coupard, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Tours, 2522 #, dont il a obtenu délivrance par ordonnance du grand maître des eaux et forêts de ladite généralité.

BIZON (Jean), « entrepreneur d'ouvrages du Roy ». Le 31 juillet 1740, devant René-François Fay, notaire royal au Mans, Louis Vallée et Louis Huguereau, maçons, demeurant au Mans, reconnaissent avoir reçu de Jean Bizon, par les mains de Jacques-Jérôme Fay, greffier au siège présidial du Mans, 78 #, « à compte sur l'ouvrage par eux fait au couvent des religieuses des Maillets de cette ville... »

BLACAS (Antoine), musicien. Le 31 janvier 1648, les chanoines de Saint-Julien lui donnent « quatre livres douze sols,... pour avoir chanté et joué du serpent au

(1) Archives du Chapitre, B. 10, p. 732.

service de ladite église, ces six jours derniers, à la solennité de la feste de saint Julien... » (1).

BLANCHARD (....), frères, du Mans. En 1751, ils font les stalles de l'église de Challes, pour 250 # (2).

BLANCHARD (Nicolas), musicien. Le samedi 17 août 1647, les chanoines de Saint-Julien donnent, « de grâce, trente sols à maître Nicolas Blanchard, joueur de serpent, musicien passant, pour avoir joué du serpent à la messe, après matines » (3).

BLANCHET (Simon), fils de feu Noël Blanchet, cordonnier, et d'Ambroise Parage..., « demeurant en la maison de Jean Mongendre l'aisné, menuisier, en qualité d'apprentif menuisier », le 18 avril 1671. « Sculpteur, paroisse de la Couture », le 25 août 1693, il assiste comme témoin à un mariage à Saint-Hilaire du Mans.

BLANDIN, peintre, travailla à Lombron en 1623. « Payé audit Blandin, peintre, la somme de soixante-sept livres dix sols, pour avoir repeint les images de ladite église » (4).

BLONDEAU, prêtre, organiste de l'église de la Ferté-Bernard. Une réunion des habitants de la Ferté, tenue le 15 août 1503, décida que « maistre Blondeau, prebtre, maistre organiste pour jouer des orgues en l'église de ceste ville de la Ferté, à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, aura par chacun an la somme de XII livres tournois qui lui sera payée, par chacun moys de l'an, par les procureurs de la fabrice ; et davantaige pour ce que ledit

(1) Archives du Chapitre, B. 10, p. 161.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) Archives du Chapitre, B. 10, p. 99.
(4) Comptes de fabrique de Lombron, 1663. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1456 à 1789, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLI, p. 97.

organiste a nectoyé les orgues et en a joué a ceste feste de my-aoust a esté apoincté que aura demy escu d'or, oultre la somme de XX sols tournois de despense qu'il a faicte depuis qu'il est en ceste ville » (1).

BLONDEAU (Jean), maître menuisier à Vivoin. Le procureur de fabrique de Mareschė demande, le 23 avril 1703, « luy estre alloué la somme de 31 # 6 s. qu'il auroit donné à Jean Blondeau pour avoir travaillé et fait pour l'églize la grande et petite porte, garde-vent, confessionnal, marches d'autel, carie du grand vitrail de la chapelle de la Sainte-Vierge et autres choses portées et spécifiées par deux quittances qu'il a données en date du 12 septembre 1696 et 20 octobre 1697 » (2). En janvier 1699, Jean Blondeau fit la chaire à prêcher de l'église de Vivoin, pour soixante-dix-sept livres (3). Il s'engagea, en 1699, à faire une chaire en tous points semblable à celle de Vivoin, pour l'église de Meurcé (4).

BLONDEAU (Jean) exécuta un manuscrit pour l'église d'Assé-le-Riboul, 1464 (5).

BLONDIN (Maître Jacques), clerc du diocèse d'Amiens. Le 13 avril 1611, le Chapitre de l'église du Mans commet six de ses membres pour traiter de la psallette avec lui (6), et l'admet comme maître de la psallette, le 20 avril (7).

(1) Archives de la fabrique de la Ferté-Bernard. Liasse 6, pièce 7. — Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, 1877. Mamers, Fleury et Dangin, p. 258.

(2) Compte de M. B. Bouteiller, procureur de la fabrique de Mareschė (23 avril 1703).

(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(4) Archives de la Sarthe, GG. Meurcé.

(5) « *Item*, pour ung petit livre qui est en parchemin, pour mestre Jehan Blondeau, pour avoir escript la Transfiguration et trois ou quatre messes... XXV s. *Item*, pour le parchemin dudit livre... VIII s. VI d. » Comptes manuscrits de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1464-1465.

(6) Archives du Chapitre, B. 8, p. 460.

(7) « Auditis dominis succentore, du Tertre, Le Roy seniore, du Tron-

Le 28 août 1613, le Chapitre lui confère une des chapelles de Saint-Georges, en ladite église, vacante par le décès de S. Lullé (1). Il la résigne pour obtenir la chapelle de N.-D. du Chevet, dite de Cofresne, vacante par le décès de P. Le Paige, que le Chapitre lui confère, le 3 mars 1614 (2).

Est-ce le même que *Jacques Blondin*, prêtre, ancien maître de la chapelle royale à Paris, lauréat, en 1633, du concours de la Sainte-Cécile, établi en la cathédrale du Mans (3).

BLOT (...), organiste à Saint-Pierre-de-la-Cour, nous est connu par l'annonce suivante : « M. Blot, organiste de Saint-Pierre, maître de musique et de clavessin, fait dire qu'il a chez lui deux très belles mandolines à vendre. Il demeure chez M. Héron, serrurier, rue de la Tannerie (4). »

BODARD (....), demoiselles, de Laval, fournissent de leur façon, en 1763 (5), à l'église Saint-Aubin-du-Pavoil, les figures de la Vierge et de saint Fort. Elles avaient précédemment décoré le grand autel (6).

« chay et Beauté, super conventione facta pro administratione psalletæ « ecclesiæ nostræ cum magistro Francisco Blondin, clerico Ambianensis « diœcesis, instituimus et recipimus eumdem in magistrum psalletæ ecclesiæ nostræ, absque fidejussore, usque ad beneplacitum nostrum, ad « quem effectum iidem domini commissarii cum eo contrahunt juxta « minutam coram nobis lectam.

« Instituimus magistrum Franciscum Blondin, clericum, magistrum « psalletæ ecclesiæ nostræ, in vicarium dictæ ecclesiæ nostræ, usque ad « beneplacitum nostrum, tandiu quandiu erit magister dictæ psalletæ, « ad onera et emolumenta assueta, præstitis per eumdem juramentis « assuetis et installetur in choro gratis, de latere sinistro, per dominum « copparum receptarum » (Archives du Chapitre, p. 48, 76 v°).

(1) *Ibidem*, B. 8, p. 48, 76 verso.

(2) *Ibidem*, B. 9, p. 15.

(3) L'abbé Chambois, *la Fête de sainte Cécile en la Cathédrale du Mans*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 347.

(4) *Affiches du Mans*, 6 janvier 1772, p. 2.

(5) Archives communales de Nyoiseau. État civil.

(6) Port, *les Artistes angevins*, p. 43.

BODIER (Olivier), « sculpteur », demeurant au Mans, signe, comme témoin, au testament de Françoise de Thieslin, reçu par Louis Prudhomme, notaire royal au Mans, le 17 mai 1694. Il est dit « peintre » dans un acte du 15 avril 1699.

BOESSET (Jean de), « chevalier, seigneur de Dehault, gentilhomme ordinaire du Roy et surintendant de la musique de sa chambre », demeurant à Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 2 novembre 1702, étant au Mans, « logé en l'hostellerie où pend pour enseigne le *Dauphin*, paroisse de la Couture », il intervient pour affaire dans un acte passé en la maison de Anne Le Bert, veuve de noble Charles Esnault, sieur d'Asselines, conseiller au siège présidial du Mans, y demeurant paroisse de Saint-Jean-de-la-Cheverie. En juin 1665, il signe un accord avec le prieur de Douy (1).

BOGARD (....), fondeurs. Le 30 juillet 1687, avec Ducros, ils refondent la grosse cloche de l'église de Fresnay-le-Vicomte (2).

BOILEAU. On lit dans les *Affiches du Mans* du 25 novembre 1771 : « Le sieur Boileau, chantre de l'église paroissialle de Notre-Dame de la Couture du Mans, demeurant vis-à-vis le Puits de 4 roues, fait avertir qu'il enseigne chez lui et en ville le plain-chant.

« Il avertit de plus qu'il fait et vend à juste prix des doubles dés bien marqués, pour jouer à un jeu nouvellement inventé, et communément appelé le Jeu de *Dominos* ».

BOINARD (famille). 1° *Pierre Boinard*, né vers

(1) L. Merlet, *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois* (1369-1676). Chartres, Garnier, 1886, in-8°, p. 346.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

1600, exerçait au Mans la profession de brodeur chasublier. En 1642, il fournit à la fabrique de Lombron « une bannière de damas rouge cramoisy » (1). Il avait épousé Anne Guesné, veuve en premières noces de Étienne Roland, maître brodeur au Mans. Pierre Boinard mourut avant 1649 (2). Sa veuve, qui habitait sur la paroisse du Crucifix, continua son métier (3). Le 7 janvier 1673, elle se mit en pension chez son fils Jean, où elle décéda en 1675 (4).

2° *Jean I Boinard*, fils des précédents, naquit au Mans, paroisse du Crucifix, le 22 octobre 1633. A l'âge de vingt-deux ans, en 1655, désirant étudier la peinture, il se rendit à Paris, où il fut élève de Nicolas Loir. Mais il n'y resta que peu de temps et partit bientôt pour Rome. Son séjour y fut aussi très court, à cause de la

(1) « Payé à Pierre Boisnard, marchand, la somme de cinquante-deux livres et dix sols, pour le prix de l'achapt d'une bannière de damas rouge cramoisy, ainsy comme apert par son acquict du XV[me] juillet 1642 ». Comptes de fabrique de Lombron, 1642.

(2) « Le mercredy 21 apvril 1649, veu deux mémoires de parties de la veufve Boisnard, brodeuse, l'un pour avoir faict une chasuble et deux tuniques de velours noir, l'aultre pour avoir raccommodé plusieurs ornements, le tout arresté ensemblement à la somme de sept vingt une livres, nous ordonnons que ladite somme (141 #) soit délivrée à ladite Boisnard.... » Archives du Chapitre, B. 10, p. 346.

(3) « Le 27 juillet 1650, veu la requeste d'Anne Guesné, veufve Pierre Boisnard, brodeur, nous luy avons adjugé et adjugeons par ces présentes nostre maison de devant la Fontaine, où elle demeure à présent, pour six ans à commencer du 1[er] janvier prochain, à la somme de trente une livres par an... » *Ibidem*, p. 571.

Le 17 mars 1651, le Chapitre de Saint-Julien fait payer à la veuve Boinard 90 # « pour un parement de damas blanc à grands rondeaux, relevé d'or, mis au grand autel; pour deux tuniques à grands rondeaux, autre parement, et refaict une chasuble à fond d'argent et remis les orfrairies, et autres choses qu'elle a faict à ladite église... » *Ibidem*, B. 10, p. 706.

« Paié à Anne Guesné la somme de quarante et huict livres tournois pour le payement de l'achapt d'une chasuble noire par elle fournie suivant ses quittances du 20[e] janvier 1653.... XL8 # *(sic)* ». Comptes de fabrique de Lombron, 1653.

(4) Inventaire des meubles de Anne Guesné, fait par Joachim Varanne, notaire au Mans, le 15 juin 1675.

peste qui désolait la ville (1). Nous constatons sa présence au Mans dès l'année 1655. Le 1er décembre 1659, Anne Guesné certifia devant J. de Labbaye, notaire royal, que « Jehan Boisnard, son fils s'estoit nory et entretenu de son travail en l'art de peinture, et qu'il avoit contribué aux choses nécessaires pour son entretien et noriture, depuis le temps qu'il étoit revenu de Paris et avoit demeuré avec elle ». Jean I Boinard acheta, le 9 juillet 1660, de François Amellon, sieur de Villarceau, une maison située rue Saint-Vincent, où il établit son atelier. Il commença dès lors à se faire connaître avantageusement. Choisi pour arbitre et chargé de dresser « la monstrée figurée » de l'hôtellerie du Dauphin à Savigné-l'Évêque, « après avoir exactement veu et visité les choses contentieuses, il en fit une description figurée et crayonnée », le 28 mars 1669. Vers 1670, il composa pour l'église cathédrale un *Christ flagellé* (2). Par contrat du 20 juin 1676, il épousa Marie Moreau, fille de François Moreau et de Françoise Martin.

Jean I resta assez longtemps au Mans; sa présence nous y est signalée par plusieurs minutes notariées jusqu'en 1683. En 1681, les habitants de la paroisse Saint-Vincent le choisirent comme collecteur de la taille. Il profita de son séjour en notre cité pour orner les églises de ses travaux. Il fit pour la cathédrale une *Descente de Croix*, copie de Lebrun, que conserve encore le musée du Mans. Il composa le tableau du maître-autel et deux tableaux de la *Vie de sainte Ursule* pour le couvent des Ursulines, un *Crucifix* pour la chapelle de l'Oratoire, la *Mort de saint Dominique*, pour l'église des Jacobins, et fit, en 1682, le portrait du vénérable

(1) Note de l'abbé Tournesac.
(2) Chronique manuscrite de Saint-Célerin.

Monsieur Ragot, curé du Crucifix. Notre célèbre compatriote était à Paris, chargé d'une partie de la décoration du Louvre, en 1695.

Quelques années après, il s'établit définitivement à Versailles. C'est en cette ville qu'il acheva sa carrière. Malgré son éloignement, il ne cessa point de travailler pour sa province d'origine. Nous avons vu sa signature : « *Boinard*, *pinxit et fecit*, 1695 », à l'angle gauche d'un tableau de la Sainte-Vierge, qui orne le retable de la chapelle de l'ancien château de Malitourne, à Vivoin.

Parmi les œuvres de cette seconde partie de la vie de Boinard, il nous faut citer un tableau, représentant les *Disciples d'Emmaüs*, qu'il fit pour la chapelle du Saint-Sacrement de l'église paroissiale de Versailles ; une copie du *Jugement dernier* de Michel-Ange ; une composition, dans laquelle il s'est peint lui-même tenant une clef à la main ; enfin un tableau, dit *de la Paix*, fait sur une glace. Voici la description qu'il nous a laissée de ce dernier ouvrage dans une brochure réclame devenue introuvable (1).

EXPLICATION | d'un tableau de la paix | fait sur une glace pour estre présenté à la sainte Vierge.

« *Ce tableau est un vœu fait par plusieurs personnes pour obtenir de Dieu une santé parfaite au Roy et à toute la maison royale, un succès favorable à ses armes, l'abondance et la fertilité dans son royaume, et une paix avantageuse avec tous les princes chrétiens.*

« Ce tableau est composé de plusieurs grouppes de figures : la première, et celle qui en fait le sujet est la représentation de la France, peinte sous la figure d'une

(1) « Un exemplaire de cette brochure fait partie de notre collection. Nous l'avons achetée à une vente de livres faite par la librairie Voisin, à Paris, le 21 mars 1887 » (Note de M. l'abbé Esnault).

fille vetue à la Royalle qui est suivie de la Foi, de l'Esperance, de la Charité, et de quelques juges, qui représentent la Justice : Elle est precedée des trois Anges qui gouvernent les trois etats du Royaume, qui lui aident à élever et offrir son cœur à Dieu afin d'obtenir de lui les graces qu'elle lui demande par l'entremise de la très Sainte Vierge, et de Sainte Geneviève, Patrône de Paris.

« Au côté droit de ce Tableau, est depeint l'archange Saint-Michel, Gardien et Tutelaire du Royaume, qui tient son glaive foudroyant d'une main, et son Bouclier de l'autre, pour faire connoître qu'il est toûjours prêt à defendre la monarchie françoise contre tous ses ennemis ; proche de lui est l'Ange de la Victoire, qui tient d'une main une branche d'Olive, qui est le symbole de la Paix, et de l'autre, une Couronne de Laurier dont il couronne le Cœur Royal de la France qui est représenté dans une ovalle avec le corps de la devise du Roy, et son inscription, *nec pluribus impar*.

« De l'autre côté de ce Tableau, est representé la Renommée, qui tient d'une main deux branches, l'une de Palmier, et l'autre d'Olivier qui sont les marques de la Victoire et de la Paix ; de l'autre main, elle tient une Trompette prête a publier la Paix quand Dieu aura permis que les justes desseins du Roi s'accomplissent.

« Au-dessous de cette Renommée, paraît un Groupe de Figures qui implorent le Seigneur ; on y voit une Veuve, des Orphelins, et autres, etc.

« *Ces Figures representent le Peuple et les Personnes qui offrent leurs vœux au Ciel, pour en obtenir la paix et un bon succès en leurs affaires*..

« La Figure qui est proche et qui paraît d'une attitude languissante et suppliante est la Peinture, Reine des Arts, qui demande l'assistance du Ciel pour tous ceux qui en font profession et pour tous les autres Arts Libe-

raux dont les exercices ont été troublés par la Guerre, laquelle a reduit à la necessité plusieurs de Ceux qui s'y étaient rendus illustres. Le tems, qui a toûjours soutenu la Peinture et qui la soûtient encore, la Console, en lui montrant l'abondance de tous les biens qui doit suivre la paix que le Seigneur fait esperer à la France, et il assure en même tems que cette Paix doit la rendre plus florissante qu'elle n'a jamais été.

« Au haut de ce Tableau est depeint le Père Éternel, qui paraît sur une nuée ; il est tourné du côté de la Sainte Vierge, comme pour l'assûrer qu'il a exaucé ses prières, et qu'il agrée le vœu que lui présente la France, en signe de quoi il envoye son Saint-Esprit sur ce cœur Royal pour l'asseurer de Sa grace, et de sa protection particulière.

« Au côté gauche, et un peu plus bas que la Sainte Vierge l'on voit Sainte Geneviève, dépeinte d'une attitude suppliante, laquelle est suivie de l'abondance et de la fertilité qui l'accompagnent toujours. Elle s'adresse à Jésus-Christ qui est entre les bras de sa très Sainte Mère, et elle lui offre le vœu que la France lui présente au nom de tous les Peuples. Jésus-Christ, en donnant sa Benediction à ce Vœu, lui fait connoître qu'il l'a pour agréable.

« Ce Tableau n'a que dix-huit pouces de hauteur sur quinze de largeur ; ce qui le rend d'autant plus considérable, par ce que la description entiere ci-dessus y est representée sans aucune confusion. Toutes les Figures et leurs expressions sont conformes au sujet qu'on s'est proposé, ce que les personnes d'esprit pourront remarquer ; comme aussi beaucoup d'autres particularités concernant l'Art de la Peinture qu'il seroit trop long de deduire. On se contente de dire que ce Tableau est une Glace sur laquelle les Couleurs sont si adroitement

appliquées quelles ressemblent à l'Émail, tant pour la beauté que pour la durée. La pratique en est belle et nouvelle, et peu de gens la possedent comme le sieur Boinard, Peintre de la Ville du Mans, auteur de cet Ouvrage, lequel par cette nouvelle méthode peut faire des tableaux perpetuels : C'est à dire non sujet à toutes les vicissitudes ausquelles les autres sont exposées par la suite des tems. — A Paris, chez Antoine Chrétien, Imprimeur-Juré, Libraire de l'Université, rue de la Huchette, à l'Enseigne de la Bataille, 1697. — Avec approbation et permission royale. »

Le 23 février 1698, Jean I Boinard obtint du roi un brevet d'invention pour ses *tableaux changeants*. Ce procédé, plutôt mécanique, n'a rien de remarquable : l'on peut s'en rendre compte en examinant le seul de ces tableaux qui nous soit parvenu. Cette toile, qui fit d'abord partie de la collection de Veron-Duverger, passa ensuite dans les mains de Jacques-Louis de Béru et enfin dans le cabinet de M. Gaumé, qui l'a cédée au Musée du Mans. En tirant une coulisse placée derrière le tableau on obtient des expressions diverses, et quelquefois contraires, dans le visage et le maintien des personnages représentés. Cette invention naïve n'indique-t-elle pas déjà un déclin dans le sentiment artistique de notre compatriote (1) ? Il était d'ailleurs à la fin de sa carrière, qu'il termina à Versailles le 29 avril 1711. M. Anjubault a donné des détails très intéressants sur ce peintre manceau, dont la vie et les œuvres étaient alors très peu connues (2). De son mariage avec Marie

(1) Jean I Boinard fit encore une invention qui, elle, n'avait rien d'artistique. « Il avait trouvé le secret de faire des tablettes de toutes sortes de viandes, dont il se servait à faire des bouillons, potages et ragouts. Il nommait ces compositions *Tablettes restaurantes* » (Notes de M. l'abbé Tournesac).

(2) *Progrès de l'Ouest*, nº 152 (23 décembre 1863).

Moreau, naquirent : 1° *Jean II Boinard* ; 2° Marie Boinard ; 3° Françoise Boinard.

Jean II Boinard vint au monde probablement à Paris. Fils d'un peintre, il était naturel qu'il embrassât la carrière de son père. Tous les biographes ignoraient son existence ; nous avons pu la constater dans un acte notarié du 25 juin 1711, passé devant Louis Hodebourg, notaire au Mans, par lequel Jean Boinard, peintre, et ses deux sœurs reconnaissent une dette de leur père. Dans un autre acte du 13 octobre 1714, Jean II Boinard est dit « peintre de l'académie du Roy, demeurant à Versailles » ; il résidait à Paris le 7 mars 1722. Il épousa Ambroise Berault, fille de François Berault, conseiller du roi. Jean II Boinard finit ses jours au pays de ses ancêtres. Il habitait au Mans, sur la paroisse Saint-Vincent, où on le voit prendre part, le 27 juin 1734, à une réunion d'habitants. Avec lui s'arrêta l'héritage artistique que deux générations lui avaient légué. De ses deux fils, Jean et Ambroise-Mathieu-Charles, aucun n'embrassa l'état paternel. Le second entra dans la magistrature et devint lieutenant aux eaux et forêts du comté du Maine.

BOISCLEREAU (Pierre), « maître maçon », fit, de 1553 à 1555, le magnifique jubé des Jacobins du Mans. Cet ouvrage « d'architecture parfaite servit beaucoup, en 1562, contre les calvinistes qui voulurent piller l'église : les religieux y firent placer des hommes munis d'armes à feu, qui firent fuir les religionnaires ». Les chroniqueurs manceaux ont nommé notre sculpteur : Brisse Leret (1), Brisleret (2), Brisseletet (3), Bissele-

(1) *Annuaire de l'an VIII*, p. 30.
(2) Le Paige, t. II, p. 240.
(3) *Almanach manceau de* 1768, p. 51.

rot (1), et Brisselerat (2). M. l'abbé Esnault se proposait, dès 1879, de donner sur cet artiste manceau quelques notes, qui devaient permettre de lui restituer son véritable nom et rectifier les auteurs qui l'ont défiguré (3). Dans les cartons du bien regretté défunt nous n'avons trouvé aucun renseignement qui nous autorise à soutenir l'orthographe *Boisclereau* ; néanmoins nous l'adoptons sans la prouver.

BOISCLEROT (MATHURIN), « maître maçon et architecteur », cité comme expert à la requête des chanoines de Saint-Julien, en 1562, pour apprécier les dommages faits par les huguenots à leur église.

BOISLANDON (HIÉROSME), « maître orloger », demeurant au Mans, témoin dans un contrat de vente par Michel Turquetin à Pierre Fleury, passé devant maître François Jardin, notaire au Mans, le lundi 3 décembre 1640. Il travailla pour le Chapitre en 1650 (4) et 1678 (5).

BOISSIÈRE fit pour l'église de Douillet-le-Joly un tableau du Rosaire, qui lui fut payé, en 1774, 102 # (6).

BOLLÉE (JEAN-BAPTISTE), « habile fondeur de Lorraine », reçut, le 16 may 1743, six livres seize sols du procureur de fabrique de Saint-Antoine de Rochefort (7). En 1746, il fit les cloches de Vivoin et de Congé-des-

(1) Pesche, t. III, p. 367.
(2) *Almanach manceau de* 1759, p. 76. — *Annuaire de l'an IX*, p. 116.
(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VI, p. 385.
(4) Le 6 mai 1650, les chanoines de Saint-Julien lui paient quarante livres, « pour ses gages d'une année entière... pour avoir fait aller la petite horologe de l'église... ». Archives du Chapitre, B. 10, p. 528.
(5) Le 20 mai 1678, « veu les mémoires de Boislandon, nostre horologeur, nous, auparavant que d'y statuer, avons ordonné qu'il seroit communiqué à MM. les commissaires de la forge... ». Archives du Chapitre, B. 13, p. 277 v°. Le 28 novembre 1678, le Chapitre ordonne de lui payer 120 #. *Ibidem*, p. 327 v°.
(6) Robert Triger, *Étude historique sur Douillet-le-Joly*, p. 191.
(7) Comptes de fabrique de Saint-Antoine de Rochefort.

Guérets (1). Trois ans plus tard, il refond celles de Vivoin, comme nous l'apprend l'acte suivant :

« Aujourd'huy quinzième de juin mil sept cent quarante-neuf, à l'issue des vespres,

« Nous, Joseph-Bernard-Louis Lehault, notaire royal, demeurant à Vivoin, soussigné, sommes transporté sous le balet, au-devant de l'église paroissiale, lieu ordinaire des assemblées, à la réquisition des cy-dessous dénommez, pour conclure le traité et marché pour la fonte des cloches de la ditte église. Sont comparus chacun de maistre René Le Baron, prestre, curé dudit lieu, Jacques Caillard, René Heliand, René Ermenault, René Percheron, etc., tous manans et habittans dudit Vivoin, assemblez au son de la cloche et en la manière accoustumée, d'une part,

« Et Jean-Baptiste Bollée, marchand fondeur, de la paroisse de Brenat (Brevat ou Bonat ?) en Lorainne, et de présence en ce lieu, d'autre part ;

« Lesquels ont fait entre eux ce qui suit : C'est à sçavoir que le dit Jean-Baptiste Bollée s'est obligé de fondre les deux cloches dans les fourneaux qu'il a fait faire en la ville de Beaumont-le-Vicomte et d'aider à les placer dans le clocher et les rendre en état de sonner le mieux qu'il luy sera possible ; s'oblige en outre de rendre cent pour cent-cinq, attendu qu'il se trouvera du déchet lorsqu'elles seront fondues ; en outre, qu'elles seront fondues toutes seules, c'est-à-dire sans d'autres cloches ; en considération de quoy les dits habittans dudit Vivoin se sont obligez de luy payer la somme de cent livres lorsque les dites cloches seront replacées dans le clocher ; à quoy et à tout ce que dessus les dits habittans se sont obligez solidairement les uns pour les autres,... s'obligent

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

en outre les dits habittans de faire charger les cloches dans la ditte ville de Beaumont et ensuite les feront revenir à Vivoin, à leurs frais. Dont du tout nous avons donné acte aux dits habittans et audit Jean-Baptiste Bollée. Fait et arresté sous le balet, le jour et an que dessus... » (1).

« B. Bollée. »

BOMBLEUX (Michon), peintre et vitrier, travaille à l'église de la Guerche, 1496 (2).

BONNECAMP (Mathurin), peintre, originaire de Vitré en Bretagne, vint s'établir au Mans, paroisse de Gourdaine. Le 8 juin 1628, il épousa « honneste fille Françoise Bernier ». Le noël « composé en faveur des habitants de Gourdaine », au commencement du XVIIe siècle, met en scène le peintre Bonnecamp et le sculpteur Hoyau :

Le sieur de Bonnechamps s'autorise
De dire que Dieu favorise
Notre humanité fragile
Et qu'il veut en l'art de peincture
Et le sieur Oyau par sculpture
Crayonner son humanité.

Notre artiste manceau eut trois enfants : 1° Nicolas Bonnecamp, « bourgeois de la ville d'Angers, y demeurant paroisse Saint-Pierre » ; 2° Marie Bonnecamp, femme de maître Jacques Duval, sieur de la Rivière, avocat au Mans ; 3° Gilette Bonnecamp, femme de.... Juston, dont François Juston, marchand à Vitré, qui épousa, au Mans, Scolastique Le Guèdre. Le 9 mars 1655, devant Jean de Labbaye, Nicolas Bon-

(1) Minutes de Me Guittet, notaire à Beaumont-le-Vicomte.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

necamp, étant au Mans, « logé en la maison où pend pour enseigne le *Cheval blanc*, paroisse de la Cousture », vend à François Juston, pour 1000 #, une maison sise à Vitré sous le bout des Halles, appartenant audit Nicolas de la succession de ses père et mère, suivant les partages qu'il en a faits avec maître Jacques Duval, mari de Marie Bonnecamp, devant Me Mathurin Berard, notaire au Mans, le 28 février 1655.

Cette maison de Vitré avait été achetée par André Bonnecamp et sa femme, par acte passé devant Pierre de l'Espine et Georges Gadaud, notaires à Vitré, le 14 mai 1603.

Marie Bonnecamp, femme dudit Jacques Duval, avait été en pension chez Gilette Bonnecamp, femme de Juston, à Vitré, pendant quatre années et demie, finies en novembre 1650, à raison de 110 # par an pour sa nourriture et son entretien. Duval n'ayant pas voulu acquitter cette dette, François Juston, héritier de ses père et mère, vint exprès de Vitré au Mans en réclamer le paiement avec fortes instances, auxquelles, malgré sa résistance, Duval fut obligé de céder, le 9 mars 1655. Devant Jean de Labbaye, il promet d'acquitter tout ce qu'il doit à Juston.

BONNETTE (Simon et Thibault), charpentiers, construisirent, en 1531, la charpente de la chapelle de la Vierge en l'église de la Ferté-Bernard (1). En 1504, Thibault Bonnette fait marché « pour essoler les cloches et fournir du bois » à la voûte de l'église de Souvigné-sur-Même (2).

(1) « A Thibault et Symon les Bonnettes, charpentiers, la somme de 10 # qui leur a esté donnée par lesdits habitants pour les récompenser de la charpente de la chapelle neufve dont mencion est faicte au compte précédent, pour ce... X # ». Comptes de fabrique de la Ferté-Bernard, 1531-1532, cités dans l'étude de M. l'abbé R. Charles sur Souvigné-sur-Même.

(2) L'abbé R. Charles, *Étude historique et archéologique sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même* (Sarthe).

BONOT (PAUL), maître écrivain au Mans, mari de Marthe Berard, demeurant paroisse de Gourdaine. Le 7 juin 1651, le Chapitre de Saint-Julien lui fait délivrer trente livres « pour avoir enseigné à escrire aux enfants de la psallette par le temps de dix mois... » (1).

BORDELOU (Maître VICTOR), musicien, « joueur de serpent ». Le 8 avril 1650, le Chapitre de Saint-Julien l'admet comme vicaire, à raison de dix sols par jour, plus quarante sols par mois (2), et le 16 novembre 1650, lui donne soixante sols « pour achapter un cahuet... » (3).

BORDILLON (FRANÇOIS), architecte, entrepreneur des travaux du roi, né à Marigné près Daon, le 28 avril 1736. Il bâtit le château de Narcé, à Brain-sur-l'Authion, et la tour du Rosseau, près Sorger. Il demeurait à Angers, place Cupif, et professait chez lui, en 1778, un cours élémentaire de dessin, d'architecture et de géométrie pratique, complété par des leçons sur la charpenterie, la coupe des pierres et la décoration, tant extérieure qu'intérieure, des monuments. Il avait épousé, le 20 mars 1777, Josèphe Chemineau, fille d'un maître chirurgien (4).

BOSSEAU (Maître LOUIS), « taille, musicien passant ». Le 27 septembre 1649, il reçoit des chanoines de Saint-Julien quarante sols... « pour avoir chanté au service du chœur ces deux jours du mois.... » (5).

BOUCHARD (CLAUDE-PAUL), « sculpteur », signe comme témoin, un acte de mariage à Notre-Dame de la Couture, au Mans, le 6 février 1748.

(1) Archives du Chapitre, B. 10, p. 749.
(2) *Ibidem*, B. 10, p. 520.
(3) *Ibidem*, p. 643.
(4) Port, *les Artistes angevins*, p. 47.
(5) Archives du Chapitre, B. 10, p. 420.

BOUCHER (Jean), enfant de la psallette de la cathédrale, juin 1611 (1).

Le 14 mars 1612, le Chapitre lui donne un démissoire pour les ordres mineurs (2).

Le 25 mai 1612, le Chapitre le licencie à la Saint-Jean-Baptiste, vu son âge, et lui accorde 47 # 10 sols (3).

Le Chapitre l'admet comme vicaire (chantre) ténor..., *de choro et pannis ecclesiæ*, le 8 juillet 1615 (4), et le présente pour le sous-diaconat, le 31 mars 1610 (5).

BOUCHER (Jean), peintre, originaire de Bourges. « L'église de Saint-Vénérand, à Laval, possède de lui un tableau, assez original et assez bien fait, de l'Annonciation ainsi signé : *Ioannes Boucher, Bitur. Inventor et Fecit, 1618.* — L'église de la Trinité en possède une copie par un anonyme (6).

BOUCHER (Julien), musicien. Le 18 mars 1611, les chanoines de Saint-Julien lui donnent vingt-cinq sols par mois pour chanter à la cathédrale (7).

BOUCHER (Pierre), musicien, clerc du diocèse du Mans. Le 21 février 1614, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent « *de choro et pannis ecclesiæ...* » (8).

BOUCHEVREAU (Daniel), marchand orfèvre au Mans, signe comme témoin des actes devant Siméon Fréart, notaire au Mans, le 13 décembre 1604, et le 7 juin 1606.

BOUCHEVREAU (Louis), marchand orfèvre au

(1) Archives du Chapitre, B. 8, p. 68.
(2) *Ibidem*, p. 131 v°.
(3) *Ibidem*, p. 145.
(4) *Ibidem*, B. 9, p. 98 v°.
(5) *Ibidem*, p. 134.
(6) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(7) Archives du Chapitre, B. 8, p. 42.
(8) *Ibidem*, p. 35.

Mans, paroisse du Crucifix, signe comme témoin un acte devant Jean Fréart, notaire au Mans, le 10 septembre 1573. Sa veuve, Jeanne Planchais, vivait encore en 1606.

BOUDIN (PHILIPPE), clerc du diocèse de Paris, « haute-contre ». Le 27 novembre 1647, les chanoines de Saint-Julien l'admettent comme vicaire de leur église, et lui font remettre six livres, « pour achapter un cahuet » (1).

Ils lui donnent trois livres le 11 décembre 1647, « tant pour son salaire d'avoir chanté en ladite église l'espace de trois jours avant sa réception, que pour payer quelques médicaments fournis en sa maladie par son apoticaire » (2).

Le 12 juin 1648, ils le licencient de son vicariat et lui donnent, « de grâce la somme de soixante sols... » (3).

BOUET DE LA COCHETIÈRE (RENÉ), marchand orfèvre, né à Alençon, fils de Louis Bouet de Cholière, maître orfèvre à Alençon et de Madeleine Bourlier.

Après avoir obtenu de la Cour des Monnoies de Tours et présenté son certificat d'apprentissage en la maison de Paul de La Fosse, maître orfèvre, René Bouet requit les maîtres orfèvres du Mans de le recevoir maître de leur communauté. Le 5 août 1722, Jean Pilleau, grand garde, Jean Rousseau, garde, Philippe Le Noir et Casimir Rousseau, composant ladite communauté, à l'exception de Jean Léon, marchand, assemblés devant Julien Dubois, notaire au Mans, déclarent s'opposer de toutes les voies de droit contre la réception dudit R. Bouet.

(1) Archives du Chapitre, B. 10, p. 140.
(2) *Ibidem*, p. 144, 184.
(3) *Ibidem*, p. 246.

Par contrat du 31 mai 1723, devant Julien Gaignot et Julien Dubois, notaires au Mans, il épouse Marie Castan, fille de Guillaume Castan, marchand, et de Anne Villefeu, demeurant paroisse Saint-Nicolas, au Mans, d'eux assistée et de Guillaume-François, Anne et Renée Castan, frère et sœurs; Jean-Jacques Léon, maître orfèvre changeur, et Anne Castan, sa femme, Vincent Dutertre, conseiller au grenier à sel du Mans, et Marie Villefeu, sa femme, Renée Villefeu, femme de Henry Bonvoust, marchand, oncles et tantes, et de Michel Castan, marchand orfèvre, son cousin issu de germain.

Le futur avait une dot de mille livres en argent et cent livres de rente; et la future quatre mille livres.

Le 31 janvier 1737, devant Julien Dubois, notaire au Mans, Michel Cabaret, marchand vinaigrier, mari de Marguerite Chaumont; Marguerite Cabaret, veuve de Gabriel Provost, marchand vinaigrier; Gabriel Geussery, cavalier de la maréchaussée du Maine, et Renée Cabaret, sa femme, et Mathurin Cabaret, menuisier au Mans, leur vendent pour 5.000 #, une maison nommée la Grande-Boursière, située rue Marchande, paroisse Saint-Nicolas, sur laquelle il y a deux petites ouvertures de boutiques, y compris une allée qui appartient pour le tout et dépend de la dite maison, joignant d'autre bout la maison appartenant à la dame veuve Richer ; « ladite maison leur appartenant par succession des défunts Michel Cabaret et Renée Cadieu, leurs père et mère, et occupée par différents locataires : Pierre Legendre, boulanger ; Guesdon, armurier ; Georget et Terrier, cordonniers, etc. »

Le dimanche 19 avril 1739, devant Nicolas Chesseray, notaire royal, les habitants de la paroisse Saint-Nicolas, assemblés à l'issue de la grand'messe, nomment R. Bouet procureur de fabrique de leur paroisse, en remplacement

de Pierre Lalande, marchand, depuis peu décédé. Il remplit ces fonctions jusqu'au 22 mai 1741.

BOUGARD (René) lambrissa, en 1705, l'église de Pontlieue, avec Gilles Le Roux, pour 20 # (1).

BOUGIER (Jacques), maçon, « latonier », construisit le jubé de la cathédrale du Mans, d'après son projet présenté au Chapitre, au mois d'août 1604 (2).

BOUGLER (Charles), horloger à Sillé-le-Guillaume, construisit, en 1781, l'horloge de l'église de Saint-Symphorien, qui coûta 303 livres, sans le cadran, la cage, les poids et les cordages (3).

BOULLAY (Jacques), clerc, du diocèse du Mans, « basse ». Le 28 mars 1616, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent comme vicaire (chantre) (4).

BOULLAY (Jean), clerc, du diocèse du Mans, « basse », vicaire (chantre) en l'église du Mans. Le 27 mai 1616, le Chapitre de Saint-Julien lui délivre un démissoire pour les ordres mineurs (5). Le 1er juin 1616, il lui donne un congé de quinze jours pour aller à Laval, voir ses parents malades (6).

BOULONNOIS, horloger. On lit dans les *Affiches du Mans*, du 4 janvier 1773 : « Le procureur de fabrique de l'église de Changé donne avis que l'étau et les outils qui ont servi à faire la nouvelle horloge de ladite église sont actuellement à vendre ensemble ou séparément, et qu'il recevra les offres de ceux qui souhaiteraient les acheter. Il avertit aussi que

(1) Archives de la fabrique.
(2) Archives du Chapitre, B. 7, p. 51 v°. Voir *Bagier*.
(3) Archives de la Sarthe, GG., v. Saint-Symphorien.
(4) Archives du Chapitre, B. 9, p. 133.
(5) *Ibidem*, B. 9, p. 142.
(6) *Ibidem*, p. 152.



TOMBEAU DE LA FAMILLE LE GRAS DU LUART

(Cliché communiqué par M. le Vte Menjot d'Elbenne).

l'ancienne horloge dudit Changé est pareillement à vendre ; qu'il en coûtera fort peu pour la rétablir, n'ayant pas été réformée précisément à cause de sa vétusté, mais pour faire place à une autre à long pendule, de la façon du sieur Boulonnois, qui a fait celle de la Cathédrale ».

BOURDIN (Guillaume), prêtre, organiste de Saint-Calais. En 1615, « le lieu des Fossez est baillé pour les gages de messire Guillaume Bourdin, organiste » (1). Il fut chargé, en 1618, de surveiller la fonte des « appeaux » destinés à la sonnerie de l'horloge de cette église (2).

BOURDIN (Michel), sculpteur parisien, originaire d'Orléans. Il exécuta, en 1653, le monument funéraire de Robert Garnier pour l'église des Cordeliers du Mans. « Ce monument était placé dans la nef de l'église, contre le mur de la chapelle Saint-Joseph ». Les bustes qui le décoraient furent, en 1791, transportés au château du Luart, où ils sont encore conservés. M. le vicomte Menjot d'Elbenne a publié le devis du sculpteur ; nous renvoyons à son travail (3).

BOURDON (....). Le 13 juin 1758, Geré de la Motte écrivait du château de Sourches à ... « J'ai toujours différé de vous écrire jusqu'à ce que je fusse assuré de maître Bourdon, pour faire la vérification du toizé à Crochard ; il y a deux mois que je l'atens ; il est à présent chez Madame de Vilaine qui ne veut point me le lâcher qu'il n'ait fait ce qu'elle a à faire ; j'ai fait trois voyages pour l'avoir ; du dernier, il m'a promis de venir sous quinze jours.... »

(1) Comptes de la fabrique de Saint-Calais, 1615-1616. L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXVII, p. 38.

(2) *Ibidem*, p. 64.

(3) Vicomte Menjot d'Elbenne, *Monument funéraire de François Le Gras, seigneur du Luart*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 97.

BOURÉ (Nicolas), « joueur d'instrumens », demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoist, 1679.

BOURGAULT (André), orfèvre au Mans, 1623.

BOURGAULT (Hector), orfèvre au Mans, paroisse du Grand-Saint-Pierre, 1597-1607 (1).

BOURGAULT (Jean), peintre, demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît, mari de Suzanne Joubert, dès 1682. Le 25 décembre 1691, « detenu au lit, malade de maladie corporelle... » en la maison de la damoiselle des Noyers, il dicte son testament à Simon Peteillard, notaire au Mans. Il veut être inhumé en l'église de Saint-Benoît ; il demande des messes et services. Il confirme l'acte de donation faite à Suzanne Joubert, sa femme, et la choisit pour exécuter son testament. Il fonde un service à perpétuité en ladite église Saint-Benoît, et pour ce lègue 114 sols de rente, affectés sur sa maison, en ladite paroisse. « Il n'a pu signer comme à l'ordinaire, attendu la grande faiblesse qu'il a à la main... »

BOURGAULT (Julien), originaire du diocèse du Mans, fut reçu tout jeune au nombre des enfants de la psallette de Saint-Julien. Les chanoines lui donnent, le 23 mars 1650, 100 sols, « pour avoir faict et escri un livre de chant à servir à leur chœur... » (2). Le 27 mars 1651, les chanoines chargent Nicolas Forest, musicien, de lui apprendre à jouer de l'épinette. Au concours de la Sainte-

(1) « Hector Bourgault, orfebvre, au lyeu de deffunct Jehan Joly, doibt la somme de dix solz de rente foncière pour raison de sa maison, sise au carrefour du Pillier Vert, en la grande Rue, paroisse du dict Sainct-Pierre... » Comptes de la confrérie de Saint-Pierre-de-la-Cour, 1599-1600. — Archives paroissiales de la Couture.

« Hector Bourgault, pelletier, au lyeu de deffunct Jehan Joly...» *Ibidem*, 1596-97, Archives de la Sarthe, G. 723, p. 8.

« Hector Bourgault, orphevre, au lieu de deffunct Jehan Joli... » *Ibidem*, 1606-1607, Archives de la Sarthe, G. 724, p. 8.

(2) Archives du Chapitre, B. 10, p. 513.

Cécile de 1658, Julien Bourgault obtint « le debattu ou *proxime accessit* ». Les Commissaires furent accusés de mauvaises pratiques et, après enquête, le Chapitre lui dévolut le 6 septembre 1660 le prix de 1658 et celui de 1659. Julien Bourgault, qui était maître de musique à Saint-Tugal de Laval, offrit, le 5 mars 1661, ses services comme maître de chapelle au Chapitre de Saint-Julien qui l'accepta, lui mandant de venir au Mans avant le 25 du même mois (1).

BOURGEOIS (Nicolas), maître fondeur, demeurant à Chérancé. Il fondit, en 1629, une cloche, conservée aujourd'hui en l'église de Meslay (2), et une autre pour l'église de Gastines (3). En 1634, il fit deux grosses cloches pour Doucelle (4) et Souillé ; la dernière lui fut payée quarante-neuf livres dix sols (5). Par accord, passé le 10 avril 1644 devant Jean Jobet, notaire royal, entre le procureur syndic du Tronchet, Catherin Le Mais, et Jehan Boyard, gendre de Nicolas Bourgeois, celui-ci s'engagea à renouveler, moyennant la somme de 30 #, les deux cloches de l'église du Tronchet qui avaient été cassées par « les gens de Mézières venus en procession audit Tronchet le 12 mai 1643, mardi des Rogations ». Le fondeur céda sa créance à Jacques Boyard, notaire à Cherancé, par acte du 24 avril 1644, passé par Olivier Nicolas, notaire à René (6).

BOURGETEAU (Gilbert). Les chanoines de Saint-Julien, réunis capitulairement le mardi 28 août 1663, remettent au prochain chapitre à « recepvoir maître

(1) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 350.
(2) L'abbé Angot, *Saint-Pierre de Meslay*.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(4) *Ibidem*.
(5) Arch. de la fab. de Souillé.
(6) Arch. de la fab. du Tronchet.

Gilbert Bourgeteau, joueur du cornet à boucquin, et ce pendant luy seront payez les gages ordinaires des chantres » (1).

BOURGOIN (J.), fondeur au Mans, fournit en 1615, à l'église de Sainte-Suzanne, un encensoir qu'il envoya avec cette lettre :

« Monsieur,

« Monsieur Pelisson, procureur fabrical de Sainte-Suzanne, à Sainte-Suzanne.

« Monsieur, je vous envoye l'ansancier pour la somme de six livres, dont du prix que j'avion aresté ensemble, dont je receu les six livres ; mais pour le voyasse (?) je ne puis vous en envoyer un, car c'est un autre marché à part ; se sont les chaudronniers qui les font. Je vous promez que l'ansancier est de bonne marchandise. Pour les chandelliers que vous me parlez, je vous en feré toustes foys et quante qu'il vous plaira me commander. Je suis du tout à vostre service,

« Monsieur, vostre serviteur à jamais,

« J. Bourgouaing, fondeur.

« Du xxi[e] juillet mil six cens quinze. »

En 1617, il écrivait au même :

« Monsieur,

« Je receu un mot de vostre [part], par lequel vous me mandez que je vous mande combien il faulx pour livre de métail en change pour vos eschelettes (2). Il fault sept soulz pour livre, sans en rien rabattre. Je vous baillerez de bonne marchandise, et sy vous plaist me mander sy vous en voulez l'une plus grosse l'une que

(1) Arch. du Chap., B. 12, p. 8.
(2) Petites sonnettes.

l'autre, ou de la mesme façon que sont les vostres, envoyez-les moy et me récripvez sy vous plaist vostre vollonté ; je ne manquerez à vous servir. Je demeureray

vostre très humble serviteur à jamais,

« J. BOURGOUAING. »

« Du Mans, ce 18 janvier 1617. »

Suscription : « A Monsieur, Monsieur Pelisson, procureur fabrical de Sainte-Suzanne » (1).

BOURGOIN (JEAN-BAPTISTE), clerc tonsuré, maître de musique de la cathédrale, demeurant paroisse du Crucifix. Le 1er avril 1772, devant René Chevallier, notaire au Mans, il reconnaît devoir à Jacques et Charles Martin, marchands bouchers au Mans, paroisse Saint-Benoît, 1030# « pour prix de viande par eux livrée audit sieur Bourgoin dans le tems qu'il nourrissait les enfants de la psallette de l'église du Mans », et s'oblige de les payer en leur donnant 30# de trois mois en trois mois.

Il publiait l'annonce suivante dans les *Affiches du Mans* du 18 février 1771 :

« Le sieur Bourgoin, maître de musique de Saint-Julien, se propose de donner des leçons aux amateurs, pour la composition ou les premiers élémens. Il demeure rue Saint-Vincent. »

BOURGOING (COLAS), menuisier, fit en 1487, pour l'église de la Suze, le pupitre destiné à recevoir les livres pendant les offices (2).

(1) *Lettres autographes*, in-folio. Arch. de la fab. de l'église de Sainte-Suzanne. — Communication de M. l'abbé A. Angot.

(2) « *Item*, à Colas Bourgoing par marché fait avecques luy par ledit procureur, la somme de quatre livres tournois, pour paye et despens d'avoir fait de son mestier de menuyserie le grand lecterel de l'église avecques deux accoudouers en fin de marché, cinq sols.

« *Item*, a paié ledit procureur à Colas Bourgouing, menuisier, pour un

BOUSSE (Michel), entrepreneur à Avoise. En 1663, il reconstruit le chœur de l'église de Saint-Ouen-en-Champagne (1).

BOUSSICAULT (Michel), marchand fondeur au Mans, 1685, fils des défunts Michel Boussicault et Madeleine Tribouillard. Le 22 janvier 1685, il signe au contrat de mariage de sa sœur, Jacquine Boussicault, avec Georges Le Vasseur, marchand fondeur au Mans.

BOUTEILLER (Louis), célèbre musicien, naquit à Moncé-en-Belin et y fut baptisé le 3 février 1648 (2). Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la musique. Me Noël Robidas, curé de Moncé, le remarqua et le fit entrer à la psallette de la cathédrale en qualité d'enfant de chœur. Ses progrès furent très rapides. Un an après sa sortie, le 22 novembre 1666, le Chapitre le proclama lauréat du concours musical institué par le chanoine Bernardin Le Rouge en l'honneur de sainte Cécile. La fondation de ce concours excluant les musiciens de la ville du Mans, le Chapitre ne voulut pas cependant laisser sans récompense l'œuvre du jeune artiste ; il ordonna que son motet serait chanté dans le chœur de la cathédrale, « à l'offertoire de la grand'messe, et que la croix d'or pour ledit prix » serait « exposée à l'ordinaire, attachée au cierge de cire blanche » ; et, « pour luy aider à continuer ses études, il lui alloua soixante sols par mois, à commencer du premier jour

lectril qu'il a fait à l'église, vingt-sept sols six deniers ». *Comptes de fabrique de la Suze*, 1486-90. — L'abbé Froger, *la Paroisse de la Suze au* xve *siècle d'après ses comptes de fabrique*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XL, p. 156.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) « Le troisiesme jour de febvrier 1648 fut baptisé Louys, fils de Médart Bouteiller et de Marie Perrier, son espouse ; fust parrain Louys Bigot, et Renée Foulon de Laigné la marrenne. R. Delacroix. » Registre de l'état civil de Moncé-en-Belin.

du mois de novembre, à la charge que festes et dimanches, il chantât à la musique du chœur » (1).

Louis Bouteiller devint quelques années plus tard maître de la psallette de la cathédrale, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il refusa plusieurs fois des propositions très avantageuses et même une place de maître de la musique du roi. Il mourut au Mans, le 7 février 1725, regretté du Chapitre et de tous les amateurs de musique (2). Ses œuvres, motets et autres chants religieux, le classent parmi les bons auteurs de son temps (3).

BOUTEILLER (Nicolas), sculpteur, demeurant à la Flèche, fit, en 1666, les autels de Sainte-Colombe (4). Il passa marché, le 14 mars 1678, avec demoiselle Nicole de la Croix, veuve de Jean Letourneur de la Goronnière, à Angers, pour les deux figures de saint Nicolas et de saint François de Sales destinées à l'église Saint-Michel-la-Palud d'Angers (5). En 1694, il entreprit pour l'église d'Aubigné un travail que la mort l'empêcha d'achever. Le 29 septembre, il fit avec le curé Charles Foucqueré le traité suivant :

« *Sous seing, à l'effet de faire orner le grand autel.*

« Nous, soussignez, avons fait le marché qui suit : c'est à savoir que moy, Nicolas Bouteiller, architecte, demeurant à la Flèche, m'oblige d'exécuter dans l'église d'Aubigné, diocèse du Mans, le dessin paraffé de ma

(1) Arch. du Chap., B. 12, p. 639, et B. 17, p. 87.
(2) Cf. l'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la Cathédrale du Mans,* dans la *Province du Maine*, t. II, p. 350-351.— Ansart, *Bibliothèque littéraire du Maine,* t. I, p. 331. — Pesche, *Biographie et Bibliographie du Maine*, p. 144. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 325. — Fétis, *Biographie des Musiciens*, t. II, p. 287.
(3) Biographie communiquée par M. H. Roquet.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(5) C. Port, *les Artistes angevins*.

main, avec deux colonnes de pierre que je mettray en couleur de marbre noir et un bas-relief auquel je donneray les couleurs convenables selon qu'on le jugera plus à propos ; auquel dessin j'ajouteray un tabernacle de pierre proportionné au reste de l'ouvrage et à la place ; j'ajouteray aussi autour des deux vitraux un ornement semblable à celuy que je feray dans le mur pour servir de quadre au bas-relief ; de plus, je placeray proprement sur des culs-de-lampe les quatre figures qui sont autour du grand autel dudit Aubigné, aux lieux qui me seront désignez. Je feray toute la massonnerie qui sera nécessaire audit grand autel, mesme aux fondements dudit ouvrage, que je rendray parfait et accomply au terme de Pasques prochain, moyennant le prix et somme de cent-soixante et dix livres, à condition que je seray nourry avec le masson que j'emploiray ; que tous les matériaux me seront fournys sur la place ; et moy, Charles Foucqueré, curé dudit Aubigné, m'oblige à payer audit sieur Bouteiller, ladite somme de cent-soixante et dix livres, scavoir, vingt livres en commençant l'ouvrage, cent livres à la fin dudit ouvrage, et les cinquante livres restant, huit mois après l'accomplissement dudit ouvrage ; promets nourrir ledit sieur Bouteiller à ma table, nourrir convenablement son masson, et luy fournir sur place lesdits matériaux ; le tout aux charges et conditions exprimées par ledit sieur Bouteiller ; le tout, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Évêque du Mans et de Monseigneur le duc de Roquelaure.

« Ou bien, moy, Bouteiller, je feray le dessin suivant, savoir le bas-relief cy-dessus proposé avec un tabernacle convenable, excepté la dorure, auquel je donneray les couleurs, selon qu'on le jugera plus à propos, un ornement autour et semblable ornement autour des deux vitraux voisins, conforme au dessin parafé ; je placeray

les quatre statues avec des culs-de-lampe convenables et deux ornemens proportionnez au-dessus de deux desdites figures, moyennant la somme de cent-vingt livres, la moitié payable à la fin de l'ouvrage, et l'autre moitié huit mois après, à condition aussi que je seray nourry avec mon masson, comme dit est cy-dessus, et que tous les matériaux me seront rendus sur la place ; et moy, curé d'Aubigné, accepte l'un ou l'autre dessin, à mon choix, aux conditions de chacun d'iceux. Fait sous nos seings privez, en double, ce 29 septembre mil six cent quatre-vingt-quatorze.

« Nicolas Bouteiller ».

En conséquence de ce marché, le curé d'Aubigné adressa cette supplique à l'évêque du Mans :

« *Requête, repondue de Monseigneur l'Évesque du Mans, à l'effet de faire orner le grand autel, mesme le refaire si besoin est.*

« A Monseigneur, Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque du Mans.

« Supplie humblement Charles Fouqueré, prêtre, curé d'Aubigné, et remontre à Vostre Grandeur que le grand autel de l'église dudit Aubigné est extrêmement nud, pauvre et sans aucun ornement, et qu'il est nécessaire, pour la décoration de ladite église, d'en construire un nouveau, ce que ledit sieur curé offre de faire, et de donner tel caution qu'il plaira à Vostre Grandeur.

« Ce considéré, plaise à Vostre Grandeur d'ordonner que ledit autel sera demoly, s'il est besoin, et qu'il en sera construit un nouveau. Elle obligera le suppliant de prier Dieu pour sa prospérité et santé.

« C. Fouqueré, curé d'Aubigné. »

« Veu la requeste cy-dessus, avant que d'y faire droit, avons commis le sieur Jamin, doyen d'Oysé, pour faire

procès-verbal de l'estat du grand autel de l'église dudit Aubigné et de la dépense qu'il y conviendra faire, pour, par nous, sur son rapport, estre ordonné ce que de raison. Donné au Mans, ce huictiesme novembre 1694.

« † Louis, évesque du Mans. »

« Aujourd'huy, trezième novembre mil six cent quatre-vingt-quatorze, nous, Michel Jamin, curé de Parigné-le-Pôlin et doyen rural d'Oysé, en l'exécution de commission de l'autre part, nous sommes transportez en l'église de Saint-Martin d'Aubigné où, en assistance de monsieur Jean Foucqueré, prêtre, demeurant audit Aubigné, considéré le principal autel, avons reconnu que, pour tout assortimens, il n'y a qu'une baze de massonnerie avec une petite table d'ardoise, et au-dessus un tabernacle de peu de valeur, sans ornemens, et plus haut, une espèce de peinture, un colifiche en manière de dais sans quadre ny colonnes, mais seulement aux costez deux images, l'une de saint Martin, l'autre de saint Julien, soutenues par des ais de bois ; ce qui est trop modique et point proportionné au mérite de la place qui est très avantageuse, si on y faisait quelque dépense, comme le prétend le sieur curé, et nous a présenté un dessin, de luy et de nous paraffé, lequel sera très convenable, et le changement ne peut estre qu'à la plus grande gloire de Dieu sans préjudicier à personne, ny ayant en ledit autel aucunes armoiries ny mesme de listre dans le sanctuaire, ny proximité de banc de seigneur ; dont notre présent procès-verbal, auquel ledit sieur curé nous a requis d'ajouter celuy d'une porte du costé de l'épître au-dessous du chœur, laquelle est très incommode à cause des vantz qui soufflent vers la chaire à un autel de la Vierge et à deux confessionnaux, pour estre par Sa Grandeur ordonné ce qu'il luy plaira sur la requeste dudit sieur curé qu'elle soit close, y ayant

deux autres portes suffisantes pour les entrées de ladite église ; fait ledit jour et an que dessus.

« C. Fouqueré, curé d'Aubigné ».

« M. Jamin. J. Fouqueré, pour greffier ».

« Veu le procès-verbal cy-dessus et la soumission du sieur curé d'Aubigné pour faire les frais et dépanses requises en tel cas, nous luy avons permis et permettons, par ces présentes, de faire boucher dans son église la porte qui est du costé de l'épître, au-dessous du chœur, et de faire démolir le maître-autel, après néanmoins en avoir osté les saintes reliques, s'il y en a, et d'en faire construire un autre, qui soit dans la décence convenable. Donné au Mans, en nostre palais épiscopal, ce vingt-troisiesme novembre 1694.

« ✝ Louis, évesque du Mans. »

En même temps, le curé d'Aubigné adressait cette autre supplique au duc de Roquelaure, seigneur temporel de ladite paroisse :

« *Requête, repondue de M. le duc de Roquelaure, à l'effet de faire orner le grand autel.*

« A Monseigneur, Monseigneur le duc de Roquelaure, seigneur fondateur de l'église d'Aubigné.

« Supplie humblement Charles Fouqueré, prestre, curé de vostre parroisse dudit Aubigné, et remontre à vostre excellence que le maître-autel de ladite église est extrêmement pauvre et indécent, et que pour le mettre dans une décence convenable, il souhaiteroit faire un tableau ou bas-relief, avec un quadre autour, deux colonnes des deux costez avec leurs ornemens, corniches et un couronnement en dessus, et placer quatre statues qui sont sur des ais de bois, et les mettre sur des culs-de-lampes avec quelques ornemens,

« Ce considéré, Monseigneur, plaise à vostre excellence consentir et permettre au suppliant de faire ledit autel, et elle l'obligera de prier Dieu pour sa prospérité et santé.

« C. Fouqueré, curé d'Aubigné. »

« Nous permettons au sieur curé d'Aubigné de faire establir le maistre-autel de l'église dudit lieu, en la manière expliquée par la requeste cy-dessus ; en foi de quoi nous avons signé ces présentes et à icelles fait apposer le sceau de nos armes. A Paris, en nostre hostel, le 15 décembre 1694.

« Le duc de Roquelaure. »

Ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires, C. Fouqueré fit avec l'artiste un nouvel accord consigné au dos du premier marché :

« Au lieu du premier marché de l'autre part, montant à la somme de cent-soixante et dix livres, nous sommes convenus, en laissant le mistère de mesme manière et pratiquant un tabernacle convenable sous la crèche, nous sommes convenus d'exécuter le dessin parafé de nous, ce jourd'huy, en plaçant les quatre figures comme de l'autre part, aux mesmes clauses et conditions et pour la mesme somme. Fait ce huitième mars 1695.

« Nicolas Bouteiller ».

La mort empêcha Bouteiller de terminer son travail, qui fut achevé par son fils.

« Nous sommes convenus aujourd'huy, 1er novembre 1698, monsieur le curé d'Aubigné et moy, Nicolas Bouteiller, que nous demeurerions quittes respectivement pour toute la besongne que j'ay faite au grand autel de son église, tant en dorure, ornemens, vases, et tous autres ouvrages, moyennant la somme de quarante-

cinq livres, sur quoy ledit sieur curé m'a payé contant la somme de quarante livres, et les cinq livres restant, il s'est obligé de me les payer lorsque j'auray achevé de dorer les deux vases, les ailes des anges, et quelques petits endroits qui ne sont point dorez ni achevez ; de plus, moy, Bouteiller, reconnois aussi avoir touché dix-huit livres quatre sols, du marché que ledit sieur curé avoit fait avec mon defunct père, dont je luy tiendray conte vers tous ceux à qui il appartiendra.

« Nicolas Bouteiller, C. Fouqueré. »

« J'ay receu de M. le curé d'Aubigné cent soulz faisant le restant du marché de feu mon père, et cent sols faisant le restant du marché fait avec luy, plus quatorze francs pour avoir doré un cadre, ayant fourny d'or ; partant, je tiens ledit sieur curé quitte de toute besongne, tant de feu mon père que de moy, jusqu'à ce jour, cinquiesme novembre 1698.

« Nicolas Bouteiller. »

BOUTEILLER (Nicolas), fils du précédent, maître sculpteur à la Flèche, termina le travail de l'église d'Aubigné, qu'avait commencé son père, et exécuta en 1709 une statue de saint Sébastien pour l'église de Cré-sur-Loir (1).

BOUTELOU (Guy), menuisier au Mans. En 1703, il posa le grand autel de l'église de Sainte-Jammes-sur-Sarthe (2).

BOUTELOU (Nicolas), « orlogeur » au Mans, paroisse du Grand-Saint-Pierre, fils de Nicolas Boutelou, maître serrurier, et de Renée Lucas, remariée en secon-

(1) S. de la Bouillerie, *Cré-sur-Loir,* dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIX, p. 47.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

des noces à Jean Lucas, maître serrurier au Mans. Par contrat du 22 novembre 1736, devant Jacques Chevallier, notaire au Mans, il épousa Anne Mauboussin, fille de Pierre Mauboussin, maître tourneur, et de Marie Loué, de la paroisse du Crucifix ; il était assisté de sa mère et de J. Lucas, son beau-père, de Pierre et Renée Lucas, ses frère et sœur utérins, tous demeurant audit Saint-Pierre, et de Jacques Maiche, maître serrurier, de la paroisse Saint-Benoît, son cousin germain. Il apportait tous ses droits de la succession paternelle, plus 400 # en meubles ou marchandises ; la future recevait une dot de 1200 #. A leur contrat signèrent avec eux : Richer ; Le Prince, d'Amigné ; « Veron l'aisné » ; (Veron du Verger) ; Nepveu, du Gué Bernuçon ; G. Godard, chanoine ; Gourdin ; Boutelou, prêtre ; G. Bazo ; Gendrot ; Fréard ; Foy ; Morin, curé du Crucifix (?) ; Brossier ; Renée Buttor ; L. J. Peguineau ; Pilleau ; Marie Brault ; Marie Livré, etc.

Sa veuve épousa en secondes noces Jean Trefoux, « garçon orloger ». Le contrat fut passé devant Jacques Chevallier, notaire royal, le 28 septembre 1743. Les futurs s'obligeaient « de norir et entretenir Nicolas Boutelou, fils du premier mariage de ladite Mauboussin, et de luy donner l'éducation suivant sa condition jusqu'à l'âge de seize ans, pour le revenu de son bien. »

BOUTELOU (Nicolas), organiste. Le 5 juillet 1768, devant René Chevallier, notaire au Mans, Jean Trefoux, marchand horloger, et Anne Mauboussin, sa femme, demeurant paroisse du Crucifix, cèdent pour 600 # à Nicolas Boutelou, organiste, demeurant paroisse Saint-Ouen, une rente constituée de 30 # à eux due par la confrérie de Saint-Jean-Baptiste desservie en l'église des Jacobins.

BOUTREUX (René), sieur de la Noë, sculpteur, fils de défunt Julien Boutreux, dont la veuve, Renée Abafour, résidait à Château-Gontier, épouse Élisabeth Pessard, le 22 janvier 1701, au Pin-en-Mauger (1).

BOUTRY (Innocent), prêtre du diocèse de Chartres, maître de psallette à Saint-Gatien de Tours, fut le lauréat du concours de la Sainte-Cécile en 1657. Il devint en 1664 maître de psallette de la cathédrale, en remplacement de Jean Colin. Il fut pourvu en décembre 1665 de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, desservie en l'église du Mans. En 1671, il était maître de psallette du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, et en 1688, chanoine de la Collégiale de Saint-Calais (2).

BOUTTIER (Jean), facteur et joueur d'orgues, demeurant paroisse de la Couture, époux de Léonarde Tournet. Il fit, en 1664, un devis des réparations à faire aux orgues de la cathédrale du Mans (3).

BOUVIER (Julien), maître fondeur au Mans. Le 5 janvier 1633, il signe au contrat de mariage de Jacques Barreau et de Madeleine Mosnier.

BOUYS (Antoine), maître brodeur au Mans, paroisse du Crucifix (1611-1630), mari de Jeanne Ysambart. Il fournit, en 1612, un ornement noir et un drap mortuaire à la chapelle d'Arnage (4).

(1) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 52.
(2) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la Cathédrale du Mans*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 350.
(3) « Le vendredy 2e may 1664, M. Godefroy, chanoine, notre confrère, nous a donné lecture d'un mémoire dressé par le sieur Bouttier, facteur d'orgues, de ce qu'il y a à refaire à nos orgues... » Arch. du chap., B. 12, p. 143.
(4) « *Item*, payé à Anthoine Bouist, brodeur, pour la façon et fournissement de partie des estoffes de la chapelle des morts et drap mortuaire, la somme de 49 livres... » Comptes de la fabrique de la chapelle vicariale d'Arnage, 1612 (Arch. de la fabrique de Pontlieue).

BOYARD (Jean), fondeur de cloches, époux de Anne Le Mée, demeurant paroisse de la Couture. Il prit à bail, le 2 janvier 1672, devant maître Jean Loyseau, notaire au Mans, des prêtres de la Mission de Notre-Dame de Coëffort, pour douze ans, une chambre à cheminée avec une portion de jardin, à raison de 80# de rente annuelle.

BOYER (...), « taille, musicien passant », reçoit des chanoines de Saint-Julien « la somme de quinze sols pour avoir chanté à la musique de leur chœur », le 17 août 1649 (1) et le 19 février 1651 (2).

BOYER (Michel), organiste de la paroisse de Notre-Dame du Pré, au Mans. Par délibération en date du 29 mai 1791, devant Étienne Hourdel, notaire au Mans, les habitants de ladite paroisse lui continuent ses fonctions.

BOYÈRE (Charles), maître menuisier au Mans, paroisse Saint-Nicolas, mari de Marthe Inard. Le 3 novembre 1723, devant Michel Martigné, notaire au Mans, il reconnaît avoir reçu de Pierre Bailly, seigneur de Saint-Mars, la somme de 400# qu'il lui a avancée sur le marché d'ouvrages fait entre eux le 31 octobre. Le 21 juin 1724, devant le précédent même notaire, il donne quittance d'un nouvel acompte de 600# « sur le prix des ouvrages dont il a fait marché avec ledit seigneur de Saint-Mars... et s'oblige de luy fournir le restant desdits ouvrages prest à poser, de vendredy en quinze jours, qui sera le 7 juillet prochain, à la réserve néantmoins de six pièces de corniches qu'il ne fourniera que le lundy suivant ».

BRANCHU (René), clerc du diocèse du Mans, basse-

(1) Archives du Chapitre, B. 10, p. 401.
(2) *Ibidem*, p. 691.

ténor. Le 8 octobre 1614, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent comme vicaire (chantre) (1).

BRAR (...). « Voici pourtant maître Brar, peintre et doreur de Bazouges, qui après avoir fait les ouvrages de Josselin, m'est venu trouver pour l'ouvrage de notre église de Rimoux (Ille-et-Vilaine). Je vous l'adresse afin que vous puissiez faire marché. Il demande 800# ». Extrait d'une lettre écrite, en 1784, par un religieux de Saint-Florent à un prieur de Bretagne (2).

BRESLAY (Nicolas), peintre et sculpteur au Mans, paroisse Sainte-Croix, époux de Julienne Préhoux, décédée en 1699. Elle était veuve en premières noces de Mathurin Gillette.

Le 30 mai 1699, maître Louis Hodebourg, notaire au Mans, dressa l'inventaire des meubles et effets de ladite Préhoux, dans sa maison, paroisse Sainte-Croix, à la requête de : 1° Sébastien Minier, conseiller au siège de la prévôté royale, mari de dame Marie Planchais, tant pour lui que pour Marie Chevreul, veuve de maître Jean Auffray, secrétaire de maître Dreux, conseiller au parlement de Paris, y demeurant rue d'Enfer, paroisse Saint-Sulpice ; Marie Perroche, veuve de Jean Le Feuvre, bourgeois de Paris, y demeurant paroisse Saint-Gervais, rue de Bauces ; et Françoise Chevreul, fille majeure, demeurant avec ladite Marie Chevreul, veuve, sa sœur, toutes les trois petites-nièces de ladite Préhoux ; 2° Thibault Bruneau ; 3° Élisabeth Dieuxivois, fille majeure ; 4° et maître René Perroche, tous parents au côté paternel de ladite Préhoux ; 5° Olivier Tourteau, maître apothicaire ; 6° et Louis Macé, maître boucher au Mans, parents au côté maternel. Dans cet inventaire,

(1) Arch. du Chap., B. 9, p. 53.
(2) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 53.

fait en présence dudit Breslay, on voit : « Un tableau avec une carie de sapin représentant la Cène du fils de Dieu ; un portrait inconnu ; un petit tableau représentant une Vierge ; deux autres petits tableaux ; une figure de saint Laurent, de terre à potier, avec six petits bustes de même terre ; un tableau représentant la sainte Vierge, avec un cadre doré ; un autre petit tableau sans carie ; un autre tableau représentant la Nativité du Sauveur ; un autre petit tableau où sont représentés des formes de livre ; une teste de marbre blanc, dont le haut a esté cassé et recolé ; une figure de saint Laurent, dont la grille est cassée ; un cabinet sur lequel il y a une figure de la sainte Vierge et quatre petits angelots ; un autre petit cabinet dans lequel il y a plusieurs instrumens propres à la sculture ; un marbre à broyer des couleurs ; une corbeille de bois peint à mettre du dessert ; un pulpitre peint, etc, etc. » Nicolas Breslay était procureur syndic de la paroisse de Sainte-Croix ; il assista en cette qualité à une assemblée des habitants, le dimanche 3 janvier 1700.

BRUYÈRE (René), ouvrier sous les ordres de « Hiérosme Gouin, maître maçon, conducteur de l'œuvre de l'église » de la Ferté-Bernard, était payé 3 sols par jour en 1526 (1). Sous les ordres de Mathurin Grignon, architecte de la même église, il gagnait 3 sols en 1531, 4 sols en 1532 (2).

BUGLEAU (Girard), brodeur. Il fait en 1609, une chape de velours noir et des ornements pour l'église de Doucelles (3).

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, 1877, Mamers, Fleury et Dangin, page 145.
(2) *Ibidem*, p. 147.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

BUSAIE (Philippe) fondit, en 1506, les cloches d'Assé-le-Riboul (1).

BRESTEAU (Pierre), entrepreneur de bâtiments et expert ordinaire au Mans, paroisse Saint-Benoît, signe un acte le 28 septembre 1754.

BRESSEU (André), musicien passant à la cathédrale du Mans, 14 février 1605 (2).

BRETEAU (Christophle), maître maçon à Nogent-le-Bernard, le 31 août 1721, se fait adjuger au rabais, pour 850#, par l'assemblée des habitants de Contres, la restauration de l'église de Contres, « reparation dont le retardement pouroit causer la ruine de la chapelle ou aille de ladite église, qui est en danger de tomber. »

BREUSSON (F.), maître fondeur. Nous avons lu cette inscription sur une cloche de Saint-Jean-de-la-Motte, envoyée à la fonte en 1878 : « *L'an 1755 j'ai été bénite par maître René Clottereau, prestre et curé de cette paroisse, nommée Françoise par haut et puissant seigneur Mgr Pierre-Gaspard de Clermont, marquis de Gallerande, baron de Brouassin, lieutenant général des armées du Roi, chevallier de tous ses ordres, gouverneur de Neuvebrisak, commandant du pays d'Aunis et Saintonge, seigneur parrain, haute et puissante dame Françoise de Clermont, duchesse de Brancare, dame d'honneur de la Dauphine, marraine. F. Breusson Tichaut nous ont faite.* »

BRIAND (Mathurin), « chantre, demeurant au Mans », signe, comme témoin, avec Jean Arnoul, un

(1) « Le XIIIe jour de octobre l'an mil cinq cens et six, ont esté fondues les cloches de l'église d'Assé-le-Riboulle par maistre Phelippe Busaie, lequel a baillé du métal pour mectre ès dites cloches. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul.

(2) Arch. du chap., B. 7, p. 80.

acte notarié passé le 20 novembre 1669, en la maison de Pierre Caillau, marchand, bourgeois du Mans, paroisse du grand Saint-Pierre.

BRIART (Jacques), musicien passant à la cathédrale, y reçoit 48 sols, le 30 juin 1606 (1).

BRIOLAY (François), « orlogeur », demeurant au bourg de Conlie. Le 11 août 1701, étant au Mans, devant Nicolas Basneville, notaire, il fait marché avec les religieux de l'abbaye Saint-Vincent, et s'oblige « de bien et deuement faire une horloge neupve de toutes pièces, à pandulle et pois, sonnans les heures et les carts et carillon, conformément à la vieille, avec les proportions de longueur et haulteur suivant la place où elle sera pozée, qu'il promet garantir et entretenir pendant deux ans, laquelle il s'oblige de rendre faite, parfaite et posée, d'huy en six mois, pour et moyennant la somme de 300# ». En 1748, il fournit à l'église de Javron une nouvelle horloge du prix de 303#, avec boîte et poids de 17# » (2).

BRIOLAY DE LA FOSSE (Michel), « orlogeur », demeurant à Conlie, mari de demoiselle Moulins. Le 24 avril 1736, étant au Mans, devant René-François Fay, il achète, pour 400#, des héritiers Denis, la moitié d'une maison sise à Tennie. Il fit, en 1758, l'horloge de l'église d'Assé-le-Riboul (3).

J'ai vu la signature *la Fosse à Conlie*, avec la date intérieure, *1693*, sur le cadran argenté d'une horloge en

(1) Arch. du Chap., B. 7, p. 152.

(2) Montagu, *Notes sur Javron*, dans le *Courrier de Mayenne*, numéro du 15 mars 1891.

(3) « Plus..., la somme de deux cent cinq livres douze sols six deniers, payée au sieur Briollay de la Fosse pour l'horloge, laquelle somme réunie avec celle de cent quatre-vingt-quatre livres sept sols six deniers à quoy monte le produit de la queste qui a esté faitte dans cette paroisse, fait

cuivre, orné de dessins gravés, avec les aiguilles du même goût. Ce travail, qui révèle un artiste, appartient à M. André Hardouin du Parc, au Mans. Est-ce le même que Michel Briolay, sieur de la Fosse, qui, en 1712, répara et posa l'horloge de Domfront ? (1)

BROCARDS (Antoine et Claude), et François Poisson, fondirent en 1723 la grosse cloche de Saint-Calais. Cette cloche, qui se trouve encore dans le beffroi de l'église (2), porte l'inscription suivante :

L'an 1723 iay esté nommée Marie-Nicole-Renée par maitre Nicolas de Vichy-Champron, abbé de l'abbaye royalle de Saint-Callais représenté | par maître Jacques de Mehabert, bailli de ladite abbaye, et par damoiselle Renée-Michele Cousin, ma marraine. Maitre René Guelon, curé, maitre Louis | Loiré, vicaire et prêtre, fabricier maître Iean Vilain, lieutenant général, maître Georges Berthereau, procureur du Roy, maître Louis de Mehabert, avocat du Roy, maître Louis Froger, président au grenier à sel, et Anthoine Oger Svilly aussy prieurs fabriciers.

Antoine et Claude les Brocards et François Poisson, maitres fondeurs natifs de Lorraine m'ont fait. »

celle de quatre cent livres dont on avoit convenu avec ledit sieur la Fosse, pour le prix de ladite horloge.

« Plus, la somme de trente et deux livres douze sols payé à M. Moulins, de Beaumont, pour avoir fourni le bois de la boîte de l'horloge, plus la somme de cent vingt livres pour le tableau. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1752-1758.

(1) Notes de la fabrique.

(2) « Par acquit du 7 septembre (1725) paié à messieurs les Brocards, fondeurs de cloches, cinq cent vingt-sept livres pour fasson de la grosse cloche, fourny quatre-vingt-six livres de métail et vingt-huit livres en paislette pour mettre sous les tourillons de la grosse cloche, le tout à vingt-huit sols la livre ». Comptes de fabrique de Saint-Calais. Cf. L'abbé Froger, *la Paroisse et l'Église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVII, p. 155.

Les Brocards et Lefeuvre fondirent deux cloches pour l'église de Saint-Calais en 1737 (1).

BROCARD (Pierre), fondeur au Mans. Le 5 septembre 1687, il refond la grosse cloche de l'église de Dissay-sous-Courcillon (2).

BRODUT (Guillaume), maître horloger à Sablé, fils d'un maître menuisier de Nantes, épouse à Angers, le 1er décembre 1779, Renée Hardy (3).

BROQUET (Jacques), « garçon orloger, demeurant depuis deux mois chez Charles Thierry, marchand orloger au Mans, paroisse Saint-Nicolas ». Le 20 avril 1724, devant D.-J. Menant, notaire au Mans, il fait traité d'apprentissage avec ledit Charles Thierry, « et s'oblige de rester et demeurer pendant le temps de deux années qui commenceront de ce jour, chez ledit sieur Thierry pour y travailler et y faire apprentissage dudit mestier d'horloger, tout ainsy qu'il luy sera montré par ledit sieur Thierry qui s'y est obligé, mesme de le nourrir comme luy, coucher et blanchir, sans que ledit sieur Broquet puisse, pendant ledit temps, espérer aucuns sallaires ny récompenses ».

BROSSARD (...), musicien. Le 9 août 1647, les chanoines de Saint-Julien font donner vingt sols à maître Brossard, haulte-contre, musicien passant, « pour avoir chanté en musique à la messe du chœur de ladite église, cedit jour » (4).

(1) « Le 6e may 1737, j'ay payé à maîtres Brocard et Lefeuvre cent trente-trois livres pour avoir fondu les quatrième et sixième cloche, et des poislettes pour la seconde, le tout suivant le marché fait avec eux, dont la quittance est au pied dudit marché... 133# ». Comptes de la fabrique de Saint-Calais. Cf. L'abbé Froger, *la Paroisse et l'Église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 25.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 59.
(4) Arch. du Chap., B. 10, p. 94.

BROSSARD (Robert), « maître de verrerie à Montmirail, au Perche-Gouet, demeurant à Bouloire ». Le 4 octobre 1762, étant au Mans, devant Guy Martigné, notaire, pour s'acquitter envers Luc-François Gouevrot, receveur au grenier à sel de Bouloire, « pour avances et payements qu'il a faits au sujet de la verrerie de Montmirail dont ledit sieur Brossard a pris bail », il lui cède pour 2.600# d'immeubles sis à Château-la-Vallière et Chasé-le-Sec, appartenant à Jeanne-Françoise Genest, sa femme.

BROSSE (Louis), maître écrivain au Mans, paroisse Notre-Dame de la Couture, 1740, époux : 1° de Marie Chevereau ; 2° de Marguerite Davoust, 3 février 1750. Le 12 juin 1740, baptême de son fils René ; le 30 janvier 1742, baptême de sa fille Charlotte-Françoise.

BROSSEAU (Pierre), architecte, entrepreneur, 1670. Voir Grosset (Jean).

BROSSIER (A.), prêtre, religieux cordelier, peintre, avant 1790 (1).

BROUARD (maître Jacques), « haulte contre, musicien passant », reçoit des chanoines de Saint-Julien « la somme de treize sols dix deniers, pour avoir chanté à la musique de la messe du chœur », le 6 février 1650 (2).

BROUSSIN (Julien), organiste, demeurant au Mans, paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité, fils de Julien Broussin et d'Anne Guesné. Par contrat du 22 avril 1737, devant Charles Guillepin, notaire au Mans, il épouse Marie, fille de défunt Thibault Barbary, maître tailleur d'habits, et de Marie-Madeleine Barbin, sa veuve, d'icelle assistée

(1) Note de l'abbé Tournesac.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 492.

et de Louis et Perrinne Broussin, ses frère et sœur, demeurant paroisse de la Couture.

Le 10 décembre 1754, il assiste et signe comme témoin au testament de Magdeleine-Perrinne de Courtoux, fille, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre. Il fit publier en 1773 dans les *Affiches*, l'annonce qui suit : « Le sieur Broussin, organiste, demeurant rue du Meurier, près Monplaisir, n° 1879, fait dire qu'il a une très belle chambre, au premier, à louer ».

BROUST (MICHEL), brodeur au Mans, travailla, en 1629, pour l'église d'Assé-le-Boisne (1).

BRU (JEAN), prêtre du diocèse de Saint-Flour, musicien, se rendant à Angers, reçoit des chanoines de l'église du Mans, la somme de soixante sols (2). Le 23 janvier 1612, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent comme vicaire ténor, aux appointements ordinaires (3). Le 16 juillet 1614, avec François Dausse et Martin Noël, autres chantres de l'église du Mans, il comparaît en chapitre où les chanoines les avertissent « *quatenus in honesto et decenti habitu et non versicolore incedant, et deinceps collaria elevata, galice* pecatilles *non ferant, sub pena destitutionis* (4). » Le 6 juin 1616, le Chapitre le charge de desservir l'augment de Saint-Pierre, dit de la Breheunière, en ladite

(1) « Ledict comptable dict avoir payé à Catherin Torillon, sergent royal, huict sols, pour son sallaire d'avoir faict, requeste dudit Paisant (procureur de la fabrique), sommation à maître Michel Broust, brodeur, demeurant au Mans, de fournir et bailler audit Paisant, audit nom, les ornemens qu'il auroict marchandé, fournir et bailler pour servir à ladite esglize, de ce VIII s. ». Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1627-1629, in-fol. mss.

(2) Arch. du Chap., B. 8, p. 119.

(3) « *Damus de gratia Johanni Dru (sic), presbytero, musico proficiscenti Andegav., summam sexagint. solidorum turona* ». *Ibidem*, B. 8, p. 117, v°.

(4) *Ibidem*, B. 9, p. 39.

église, vacant par le décès de Mathurin Bourdin (1).

BRULLÉ (MATHELLOT) *(sic)* termine, avec Guillaume Pecheny, en 1522, la fenêtre méridionale de l'église de Souvigné-sur-Même (2).

BRUNEAU (MÉDARD), marchand brodeur au Mans, paroisse du Grand-Saint-Pierre. Il fit, en 1639, une bannière rouge pour l'église de Doucelles (3) en 1656, il raccommoda « l'estolle et fanon blanc figuré » d'Arnage (4) ; en 1659, il confectionna une chapelle pour l'église de Chantenay (5). Médard Bruneau nous est encore signalé par l'acte suivant :

« Aujourd'huy treiziesme d'aoust mil six cens soixante sur les six à sept heures du matin.

« En présence et assistance de nous, Jean Loyseau, notaire et tabellion royal au Mans, y demeurant, et des tesmoins cy apprès, Médard Bruneau, marchand brodeur en ceste ville, y demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, s'est transporté en l'église parochialle de la Coulture de ceste dite ville, à dessein de voir et assister à un service des morts, scavoir vigilles et grande messe qui se doibt dire et célébrer chaque année en ladite église, à tel jour que ce jourd'huy pour le repos... où estant, ledit Bruneau auroit séjourné en icelle église jusque sur les huict heures aussy du matin, à laquelle heure il se seroit célébré en ladite église une

(1) Arch. du Chap., B. 9, p. 145.

(2) Arch. de la fab. de Souvigné-sur-Même. — L'abbé R. Charles. *Étude sur la paroisse de Souvigné-sur-Même*, 1876, in-8°, p. 15.

(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(4) Comptes de la chapelle vicariale d'Arnage.

(5) « .... Plus payé à Monsieur Bruneau, brodeur, trente et neuf livres pour la façon de la chasuble et tunique que pour le devant de l'autel et crédances et pour ce qu'il a fourny, suivant son mémoire, cy... XXXIX. » Comptes du procureur de la fabrique de Chantenay, 1659.

grande messe des morts par le sieur curé avec un diacre et deux chappiers et autres prestres avec surpelys, après lequel service faict, ledit Bruneau se seroit addressé à discret maître René Thébault, prêtre vicaire de ladite église de la Coulture, auquel parlant l'auroit prié et requis de luy déclarer pour qui l'on venoit de dire ladite messe, et si l'on avoit faict ce jourd'huy autre service en ladite église, ou si l'on y en fera ; lequel sieur Thébault a fait response que ladite grande messe a esté célébrée pour le repos de l'âme de deffunct Huault, vivant cirier, demeurant paroisse de Saint-Jean-de-la-Chevrye, lequel service ils estoyent obligés de célébrer à cause qu'il estoit de la frairye de la Nostre-Dame de la Coulture, et n'avoit esté faict autres services, ny ne croit qu'il s'en fasse ; comme aussy ledit Bruneau a requis ledit sieur Thébault comme dessus, luy déclarer s'il a cognoissance que ledit service qui se doibt dire tous les ans pour le repos des âmes... s'est dit à tel jour qu'aujourd'huy ès années dernières, lequel sieur Thébault a dit n'avoir cognoissance que ledit service se soit fait et ne sait dequoy ledit Bruneau luy parle. Dont et de tout ce que dessus avons audit Bruneau décerné le présent acte pour lui servir ce que de raison. Faict et passé soubs le portail de ladite église de la Coulture, présents Nicollas Salmon, maître tailleur d'habits, et Toussaint Beaucler, maître menuisier, demeurans audit Mans, tesmoings. Ledit sieur Thébault a refusé signer, quoyque nous, notaire, l'en ayons requis et sommé de le faire ».

BRUNEAU (Nicolas), fils de Médard Bruneau, maître brodeur, demeurant à Vannes, en Bretagne. Le 16 avril 1683, étant au Mans, devant Joachim Varanne, notaire, il approuve l'acte du 2 décembre 1678, par lequel ses frères et sœurs ont licité entre eux la maison dépendant

de la succession de défunts Médard Bruneau et Anne Le Tessier, leurs père et mère, adjugée à Charles Bruneau, huissier au Mans, pour 2.300 #.

BRUSLON (Julien), organiste de l'église du Mans, fit la notation du bréviaire du Mans, en 1647 (1).

Le 5 juillet 1647, le Chapitre le dispense du service de l'église pendant quatre jours, « en substituant en son lieu et place une personne idoine et capable à chanter au service du chœur » (2). Le 10 juillet 1647, il est nommé maître pour « l'instruction et gouvernement » des enfants de la psallette (3). Les chanoines donnent, le 2 août 1647, « à maître J. Bruslon, organiste de leur église, pour avoir notté les respons et antiennes adjoustées au bréviaire réformé, la somme de quinze livres, et à maîtres François Chiron, François Le Vilain, Mathurin Le Roy et Guillaume Hermange, vicaires de leur église, à chacun trois livres, faisant ensemble la somme de douze livres... » (4). Ils lui donnent, le 2 septembre 1647, « pour récompenser de la bonne conduite et instruction des enfants de la psallette, pendant le temps de la vacance de la maistrise d'icelle, la somme de dix livres... » (5). Le 9 septembre 1648, les chanoines le dispensent du service de l'église jusqu'à la Toussaint, « en substituant en son lieu et place une personne capable et idoine à chanter et à jouer de l'orgue » (6). Le 11 du même

(1) Le 11 février 1647. « Veu le cahier des respons, antiphones et aultre service inséré au nouveau bréviaire, notés par maître J. Bruslon, l'un de nos vicaires, et rapportés par maître Auger, cy devant commis pour les faire noter et mettre en ordre, a esté advisé que ledit sieur Auger et maître Chereau pourvoiront à le faire imprimer par messieurs du clergé, cependant ils en conféreront à maître Hierosme Olivier, imprimeur, pour en scavoir de luy les moyens ». Arch. du Chap., B. 10, p. 14.
(2) *Ibidem*, p. 78.
(3) *Ibidem*, p. 81.
(4) *Ibidem*, p. 90.
(5) *Ibidem*, p. 107.
(6) *Ibidem*, p. 283.

mois, ils lui donnent de grâce la somme de 20 # (1). Julien Bruslon est chargé, le 23 avril 1649, « du gouvernement et instruction des enfants de la psallette », pendant l'absence du maître (2). Il reçut du Chapitre, le 7 mai 1649, « cent sols pour la peine d'avoir mis en ordre et notté les respons et antiennes adjoustées au bréviaire reformé (3). »

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 284.
(2) *Ibidem*, p. 347.
(3) *Ibidem*, p. 357.

C

CADOUX (Julien), prêtre, curé de la Quinte, 1692-1726, habile dessinateur, naquit au Mans du mariage de Julien Cadoux, « maître arquebuzier », originaire de Bretagne, et de Marguerite Cherouvrier. Le curé de la Quinte nous apprend, dans les notes qu'il laissa sur les registres paroissiaux, qu'en 1704 il acheva une *Carte géographique du Maine* et qu'il composa quelques desseins *(sic)* pour le bréviaire du Mans. Parmi ses travaux il nous faut citer le magnifique frontispice du bréviaire de Mgr de Tressan, qui est signé *Cadoux* (1).

CAILLARD (...), tailleur de pierre à Vivoin. Le procureur de fabrique de Marcesché « demanda luy estre alloué la somme de 19# qu'il auroit donné au sieur Caillard, tailleur de pierre demeurant à Vivoin, pour avoir

(1) Monsieur l'abbé Vavasseur se propose de faire connaître plus amplement ce curé artiste, dont il prépare une biographie.

fait deux bénitiers, qui sont aux deux portes de ladite église, suivant sa quittance en date du 2 mars 1676 » (1).

CAILLARD (Jacques), peintre, assiste et signe comme témoin à un contrat de mariage passé au Mans, paroisse de Notre-Dame-du-Pré, le 22 mai 1648.

CAILLARD (Michel), maçon tailleur de pierre au Mans, paroisse du Crucifix. En mai 1685, il travaille à l'église de Fyé avec Jean Caratery (Voir ce nom).

CAILLON (...), orfèvre. En 1508, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour donnent 7 sols 6 deniers « à Caillon, orfebvre, pour avoir visité la chasse neufve (de Sainte-Scholastique) après qu'elle fut rendue et pour avoir vacqué à visiter et esprouver l'argent d'icelle chasse par deux fois » (2).

CAILLON (L.), horloger à Tennie, construisit plusieurs horloges publiques aux environs. Sur une des pièces de fer de l'horloge du clocher de Sainte-Sabine, on lit cette inscription : « E. Caillon, à Tennie, m'a faite l'an 1751 ; maître R. Renault, prestre curé de Sainte-Sabine ». L'horloge de l'église de Mareil-en-Champagne, qui est de la même époque, est signée du même nom (3).

CANDALE, maître de la psallette de Saint-Gatien, à Tours, fut le lauréat du concours de la Sainte-Cécile, en la cathédrale du Mans, en 1636 (4).

CAPTAN (Maître Alexandre), « taille, musicien passant ». Le lundi 29 novembre 1649, il reçoit 15 sols des

(1) Comptes de J.-B. Bouteiller, procureur fab. de Mareschè (23 avril 1703).

(2) Arch. de Saint-Benoît, cité par l'abbé R. Charles, *les Artistes manceaux de Saint-Pierre-de-la-Cour*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI.

(3) Lettre de M. l'abbé Coutard, 25 juillet 1891.

(4) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 348.

chanoines de Saint-Julien, « pour avoir chanté en musique le jour précédent, au livre du chœur » (1).

CARATERY (JEAN), « sculteur architecte », demeurant au Mans, paroisse du Grand-Saint-Pierre, fils de Mamers Caratery, bourgeois, et de Marie-Anne Tréguesson. Il passa l'acte suivant le 27 juillet 1667 :

« Devant nous, Jean Loyseau, notaire royal au Mans, furent présens vénérable et discret maître Cézard Godeau, mestre bachelier de Sorbonne, cy-devant curé de la paroisse de Saint-Martin de Dangeul, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, d'une part, et Jean Caratery, sculteur architecte, et Magdeleine de la Barre, sa femme, demeurant paroisse de Notre-Dame de la Coulture, d'autre part, lesquels ont fait ce qui ensuit, qui est que ledit Caratery ayant cy-devant traité avec ledit sieur Godeau pour faire une contretable à l'autel principal de ladite paroisse de Dangeul, et jusques à présent différé d'y travailler, à raison de quoy ledit sieur Godeau auroit esté obligé de se pourvoir en justice et de faire assigner ledit Caratery afin de satisfaire incessamment audit traité, aujourd'huy ledit Caratery s'est submis et obligé de travailler et faire travailler à l'ouvrage dont est question, conformément tant audit traité que dessein et sans aucune discontinuation, et a recogneu avoir receu avant ce jour, dudit sieur Godeau, la somme de 20 #, dont il luy a baillé son acquit le troisiesme janvier dernier ; et a ledit sieur Godeau présentement veue de nous, quoy que non tenu, payé sur ledit ouvrage audit sieur Caratery et sa femme, la somme de 36 # qu'ils ont prise et receue en bonne monnoye, dont ils se sont contentés... Passé en la maison dudit sieur Godeau. »

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 456.

Ayant entrepris de faire le grand autel de l'église de Fief (Fyé), généralement de toutes choses, « il fait traité avec Michel Caillard, masson tailleur de pierre, demeurant paroisse du Crucifix, qui promet et s'oblige de tailler toutes les pierres pour l'architecture et de poser tout ledit autel suivant et conformément au traité fait entre le curé de Fief et ledit Caratery ; outre, de boucher un vitrail qui est derrière ledit autel et en relargir un autre, et de faire une porte à la muraille de l'église pour entrer en la sacristie, et en outre de préparer les huict chapiteaux tout prests à travailler, ledit traité faict pour la somme de 200# que ledit Caratery promet et s'oblige de payer audit Caillard à proportion du travail qu'il fera, et conformément audit traité sera noury, luy et ses gens pendant qu'il fera ladite besongne jusques à ce que tout l'autel soit posé » (1).

Le 15 juin 1694, « honorable femme Magdeleine de la Barre, femme de Jean Caratery, sculpteur, demeurant paroisse de la Coulture, « estant malsaine et indisposée, et néanmoins agissant à ses affaires saine d'esprit et entendement », dicte son testament à Guillaume Fouin, notaire royal au Mans.

Elle veut « que son corps soit ensépulturé au grand cimetière par le sieur curé et prestres habitués de la paroisse où elle décèdera ; qu'à chacun des jours de sa sépulture et sepme, il soit célébré une grande messe de *Requiem* pour le repos de son âme, et fourny un luminaire selon sa condition, à la discrétion dudit sieur Caratery, son mary ; et pour la bonne amitié qu'elle porte à son dit mary, elle luy a donné et donne à perpétuité tous ses meubles, et généralement tout ce que la coustume de cette province du Maine luy permet de

(1) Acte du 1er mai 1685, devant Nicolas Bainville, notaire au Mans.

donner ; désire et ordonne ladite testatrice que pendant les dix premières années de son déceds, il soit célébré vingt messes basses des morts pour le repos des âmes de sa deffuncte mère et d'elle testatrice ; et pour exécuteur du présent testament, a nommée et choisy ledit Caratery, son mary, le priant d'en accepter la charge. » Le 21 février 1700, elle dicte au même notaire un nouveau testament par lequel elle veut être ensépulturée en l'église paroissiale de la Couture. Elle confirme la donation qu'elle a faite à son mari et le charge d'exécuter son testament. Le 15 février 1701, nouveau testament devant le même notaire. Elle confirme le précédent et demande encore quelques messes basses.

En 1703, « le procureur de la fabrique de Maresché demanda lui être alloué 680 # qu'il avoit données aux sieurs Caratery et Ribalier, maîtres architecteurs et sculpteurs, demeurants au Mans, entrepreneurs du grand autel qu'ils ont fait avec le tabernacle auquel ils ont adjousté la boiste de dessous, et sa sculpture et son ornement en frise double et sculpture à l'olive, dudit tabernacle, pour rendre ledit ouvrage plus beau et plus parfait qu'il n'était mentionné au traitté que ledit sieur rendant avoir fait avec le sieur curé par consentement des habitants dudit lieu. » Le même procureur demanda encore 3 livres 12 sols qu'il auroit données comme pot de vin dudit autel aux sieurs Caratery et Ribalier (1).

Par contrat du 27 octobre 1720, devant Simon Peteillard, notaire au Mans, Jean Caratery se remarie à Marie Garreau, fille de Jean Garreau, tailleur d'habits, et d'Anne-Marie Le Tertre, demeurant ensemble au Mans, paroisse de Saint-Benoît.

(1) Comptes de la fabrique de Maresché, de 1703.

Chacun des futurs apportait 200 #. L'acte porte de nombreuses signatures parmi lesquelles celles de : Camille Le Blanc, supérieur de l'Oratoire du Mans ; R. de Seillous, prêtre de l'Oratoire ; J. Le Prince, cirier ; M. Dieuxivoye ; Marie Chassevent ; M. Bareau, prêtre ; P. Haton-Valinière ; Marie de la Barre ; R. Thébaudin ; M. Bouteiller ; M. Le Prince ; R. Vétillart ; J. Mauboussin, jacobin ; fr. François du Bourg, sous-prieur ; fr. G. du Truc ; fr. L. Labrosse, procureur ; fr. Jean-Baptiste Le Balleur ; fr. Joseph Le Balleur ; G. Flotey ; J. de Cherche ; Catherine de Cherche ; G. Larsonneau ; G. Billard ; Delatousche (peintre ?) ; Gendrot, notaire ; Ouvrard ; Rohier ; Lambert ; Cabaret ; Pillon ; Mary ; Marie et Renée Soleil ; Chesneau de la Drourie ; E. Housseau ; Barbe et Marie Bontemps.

Jean Caratery et Marie Garreau, demeurant paroisse du Crucifix, « sains de corps, d'esprit et d'entendement », dictent chacun leur testament à Julien Dubois, notaire au Mans, le 21 août 1721. Ils se font donation mutuelle de tout ce que permet la coutume ; ils nomment le survivant exécuteur testamentaire et lui laissent la disposition de leurs funérailles et prières.

CARDENY (Silvain), musicien passant au Mans, se fait entendre à la cathédrale, et reçoit 20 sols pour salaire, le 5 août 1596, et, de nouveau, 30 sols, le 7 août (1).

CAREL (Guillaume), « escripvain », fait le missel de l'église d'Assé-le-Riboul, en 1489 (2).

CARES (Jean), maître brodeur. Sa veuve, Marie Moreau, demeurait paroisse du Crucifix, au Mans, en décembre 1615 (3).

(1) Arch. du Chap., B. 5, p. 73, 74.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) Arch. du Chap., B. 9, p. 121.

CARLIER (...), sculpteur, travailla à la décoration du nouveau jubé de la cathédrale du Mans. Le 15 décembre 1606, les chanoines conviennent de lui donner 60 # « *pro duobus angelis et peractione ornamentorum dicti pulpiti versus chorum...* » (1).

CAROT (Garnier), orfèvre, vers 1050. « *Aurifaber quidem fuit in civitate Cenomanensis, nomine Garnerius, cognomine Carotus. Hic emit domum quamdam, prope ecclesiam Sancti Michaelis, Harduino clerico, et filio ejus Arnaldo* » (2).

CARPENTIER (L... C...), sculpteur en bois, vers 1680, fait des fauteuils pour les châteaux, à Vernie et à Ségrie (3).

CARTET, peintre, demeurant ville du Mans, paroisse de la Couture. En 1780, l'assemblée des habitants de Saint-Calais autorise le procureur de fabrique « de traiter avec le sieur Cartet, peintre, demeurant ville du Mans, paroisse de la Couture... de faire repeindre les prophètes et les jambages, piliers et corniches, qui accompagnent lesdits prophètes, et la sainte Vierge, l'ange gardien, » du retable de l'église de Saint-Calais (4).

CARTIER (Jehan), orfèvre au Mans, signe comme témoin un acte du 7 avril avant Pâques 1556, devant Jehan Guyot, notaire juré au Mans (5).

CASTAN (Michel), orfèvre au Mans, fils de Jacques

(1) Arch. du Chap., B. 7, p. 179 verso.

(2) *Liber albus capituli Cenomanensis Ecclesiæ.* Le Mans, Monnoyer, 1869, in-4°, CLXXXV, p. 104.

(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(4) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 54.

(5) Archives de la fabrique de Coulaines.

Castan, marchand, et de Madeleine du Breil. Le 20 novembre 1711, devant Louis Hodebourg, notaire au Mans, il fait traité d'apprentissage avec Jean-Jacques Léon, maître orfèvre au Mans, chez qui il travaille pendant huit ans, comme apprenti, puis en qualité de compagnon, aussi bien que chez d'autres maîtres orfèvres. Le 6e avril 1723, il requiert les maîtres orfèvres composant la communauté des maîtres orfèvres du Mans, assemblés en présence de Julien Dubois, notaire au Mans, de le recevoir en qualité de maître et lui donner un chef-d'œuvre à exécuter. Les dits maîtres répondent qu'ils ne peuvent le recevoir, « attendu qu'ils sont en instance devant nos seigneurs de la cour des monnoyes de Paris au sujet de la maîtrise de René Bouet de la Cochetière qui se prétend faire recevoir maistre orfèvre en cette ville, où il a esté rendu un arrest portant, entre autres choses, que le nombre des maistres orfèvres en cette dite ville sera incessamment fixé, et qu'ils ont fait pareille réponse à Jacques Rousseau, qui s'est présenté pour être aussy receu maistre orfèvre en cette ville. » Par contrat du 27 décembre 1724, devant Julien Dubois, notaire au Mans, Michel Castan épouse Madeleine Brullon, fille de défunt Michel Brullon, marchand, et de Jacquine Poilpré, sa veuve, demeurant paroisse de la Couture.

Le futur apportait 2.500# provenant de ses père et mère et de défunte Marguerite Castan, fille, sa tante, « non compris le coust de sa maistrise de marchand orfèvre », et la future 3.500#. Étaient présents : Jacques Castan, curé de Mulsanne, frère du futur ; Anne Castan, femme de Jean-Jacques Léon, marchand orfèvre, et Guillaume Castan, marchand, ses cousins germains ; le R. P. Michel Brullon, prêtre, correcteur des Minimes du Mans, frère de la future ; Louis Brullon,

praticien, et Marie Brullon, ses frères et sœurs. Les deux époux prennent bail, le 9 mai 1726, de Marie Boulay, fille, « une maison composée d'une boutique sur la rue, une antichambre servant de cuisine, et une salle » au rez-de-chaussée ; deux chambres hautes à cheminée, grenier, cave, cour, etc. ; de présent habitée par Noël Pivron, marchand, et ce pour six ans à partir de la Saint-Jean prochaine, et pour 150# par an. Le 27 mars 1737, devant Charles Cabaret, notaire au Mans, ils empruntent à François Castan, sergent au régiment de Conty-Infanterie, en garnison à Sarrelouis, de présent au Mans, 200 # provenant « de sa part dans le prix de vendition de la grande maison, située au Mans ». Par ce même acte, ledit François Castan donne procuration audit Michel Castan, son frère, pour gérer toutes ses affaires.

Michel Castan raccommoda, en 1737, le petit calice de l'église d'Assé-le-Riboul (1), et en 1752, la croix d'argent de la paroisse de Montreuil-le-Henry (2). Le 22 septembre 1757, devant Guy Martigné, notaire au Mans, il donne procuration à Jean-François Dubois, bourgeois au Mans, pour recevoir en son nom tout ce qui lui est dû et pour faire vendre ses meubles et effets dont le produit servira à payer ses créanciers. Il ne peut signer, « étant incommodé d'une paralysie ». Le 4 octobre 1757, ledit notaire procède à cette vente, qui produit 633#.

CATHALOT (Pierre), prêtre, musicien basse ténor,

(1) « Plus, la somme de trois livres dix sols payées au sieur Castan, du Mans, pour avoir raccommodé le petit calice de l'église...... 3# 10 s. ». Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1737-1739.

(2) « Plus, le 4 janvier 1752, payé à M. Castan, orfèvre au Mans, 4 livres pour avoir raccommodé la croix d'argent ». Comptes de la fabrique de Montreuil-le-Henry.

passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 30 sols, le 15 août 1603 (1).

CAUCHARD (Pierre), maître fondeur. Le 14 décembre 1770, il fondit, avec J.-B.-M. Lejeune, les deuxième et troisième cloches de l'église de Chérancé (Sarthe) (2). Voir Chauchard.

CAUDELOT (Martin), maître de musique en l'église de Beauvais, fut le lauréat du concours de Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans pour l'année 1656. Le 27 septembre 1657, il accusa réception au Chapitre de la croix d'or de Sainte-Cécile (3).

CAVENET (Michel), « chantre », demeurant au Mans, signe, comme témoin, un acte concernant les prêtres de la Mission de Coëffort, le 14 septembre 1669.

CERNAY (Jacques), maître maçon, demeurant paroisse de la Couture au Mans. Le 23 juillet 1702, devant Michel Martigné, notaire royal au Mans, il s'oblige « faire et rendre en bon estat de réparations de son mestier, l'appartement de maison que feu maître Louis Poivet, vivant sieur des Barres, officier de S. A. R. Madame, occupait en ladite paroisse de la Coulture, et de faire recevoir lesdites réparations par la dame veuve de feu maître Ameslon de Saint-Ouen, de qui ledit feu sieur des Barres avoit pris bail de ladite maison, et ce pour et moyennant la somme de six livres ».

CHABANY, graveur, demeurant au Mans, où il exécuta pour... de Maridort, un *ex-libris* très finement et délicatement gravé sur cuivre, signé « *Chabany*

(1) Arch. du Chap., B. 6, p. 328.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) Arch. du Chap., B. 11, p. 135. — L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 349.

fecit ». J'ai vu, sur le contrat de mariage d'Edme Dorgueil, maître de danse au Mans (2 janvier 1722), sa signature auprès de celles de Louis Maulny, le conseiller, et Claude de la Ronchère, maître écrivain, proches voisins du futur.

CHAHUCHARD dit Lecomte (...), fondeur lorrain. En 1737, il refond la petite cloche de l'église de Sainte-Colombe (1).

CHAMPEAUX (ÉTIENNE), menuisier, fit, en 1625, le lambris de l'église de Champagné (2).

CHANUT (Maître), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 20 sols, le 6 mai 1605 (3).

CHAOURSES (LOUIS-EMMANUEL-MARIE-HENRI de), fils de Louis-Marie-René de Chaourses, avait un réel talent de dessinateur et de peintre ; il émigra en Allemagne, où il donna pour vivre des leçons de dessin. J'ai vu chez Mme de Beauregard, sa nièce, un assez grand nombre de dessins et de croquis de tous genres qui prouvent une certaine habileté. Il décora de toiles peintes (genre Watteau) son château des Beschereaux, à Piacé.

CHAPEL (PIERRE), bénéficier de l'église cathédrale de Rennes, fut le lauréat du concours de la Sainte-Cécile en 1677 (4).

CHAPLAIN (CLAUDE-JACQUES), maître charpentier, puis architecte au Mans. Le 22 août 1766, devant Guy Martigné, notaire au Mans, contrat de mariage de Claude-Jacques Chaplain, maître charpentier, paroisse

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) *Idem*.
(3) Arch. du Chap., B. 7, p. 90.
(4) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 351.

Saint-Vincent, fils des défunts Claude-Jacques Chaplain et Louise Jelin, assisté de Nicolas et Charles Chaplain, mari de Cécile Moreau, ses oncles et tante ; Pierre Chaplain, son frère ; René Mabilleau, prêtre, et Guillaume-Pierre Mabilleau, ses cousins remués de germains ; avec Marguerite Renaudin, fille de feu Marin Renaudin et de Marguerite Peuvret, demeurant paroisse de la Couture. Les futurs apportaient tous leurs droits, non spécifiés, dont devait être dressé inventaire.

Claude-Jacques Chaplain, entrepreneur de bâtiments, rue de Saint-Vincent, près la Tête-Noire, faisait annoncer le 9 décembre 1771, dans les *Affiches du Mans*, qu'il avait à vendre « une belle cheminée à la mode, de marbre de Monroux ».

Chaplain eut deux enfants : Marguerite et Jacques-Charles, commis au directoire du district en 1792. Il mourut en 1806 et fut enterré au cimetière de Saint-Denis-d'Orques. Sur sa tombe se lit l'inscription suivante :

Ycy repose Claude-Jacques Chaplain | Renaudin, ancien architecte du Mans, | décédé le 21 juillet 1806, âgé de 66 ans. | Bon père, bon époux, toujours dirigé par des vues hutiles à faire le bonheur du poeuple.

Habitants de ces contrée, hames sensible venée pleurer sa perte avec nous. Requiescat in pace.

CHAPPELLE (...), horloger, au Grand-Lucé, travailla, en 1734 et 1750, à l'horloge de Montreuil-le-Henry (1).

(1) « Plus, je fais depenses de 217# paiées au sieur Chappelle, horlogeur à Lucé, scavoir 211# pour l'horloge qu'il a fournie à Montreuil, et 6# pour avoir accommodé l'horloge de M. le prieur ». Comptes de la fabrique de Montreuil-le-Henry, 11 juillet 1734.

« Plus, le 7 juillet 1750, payé au sieur Chappelle, pour avoir racommodé l'horloge, la somme de 9# suivant son acquit dudit jour ». *Ibidem.*

CHAPUIS (...), l'un des chefs d'une troupe de comédiens, en représentation au Mans en 1728. L'acte suivant nous le fait connaître avec ses associés :

« Du second juillet mil sept cent vingt-huit avant midy. Par devant nous, Jean-Baptiste Faribault et François Pissot, notaires royaux en la ville du Mans, y demeurants, ont esté présents en personnes Benoist Fournion, machiniste de la troupe de comédiens des sieurs de Guerardy, Goineau, Chapuis et Moyllin et autres, estant de présent en cette ville, d'une part, et Louis Lebouc, maître menuisier en cette ville, y demeurant paroisse du Crucifix, d'autre part ; entre lesquelles partyes a esté fait ce qui suit : C'est à scavoir que ledit Lebouc s'est obligé de bastir un théâtre pour représenter la comédie soubs les halles de cette ville, de longueur de quatre-vingts pieds, et de largeur de vingt-cinq pieds, lequel sera tout clos par recouvrement l'un sur l'autre et élevé jusques aux tirants de ladite halle, dans lequel sera construit un plafond de quarante-deux pieds de long sur la mesme largeur cy-dessus, sur lequel sera construit quatorze ailles faites en échelles et solides, de quinze pieds de hauteur et quatorze planches de hauteur de six pieds et de largeur de demy pied ou environ, deux gradins de chaque costé du théâtre, prenant de la première aille jusques au bout dudit plafond ; deux galleries prenants depuis le bout du théâtre jusques au bout du jeu de chaque costé, un orqueste pour les violons avec un banc en toutte sa longueur, avec un pepistre et avec clôture, et clora le devant du théâtre, une petite trape pour le souffleur. Dans le derrière du théâtre fera une séparation close pour l'habillement des acteurs avec deux séparations et mettra des chevrons au haut de la charpente de la halle pour

pouvoir marcher et arranger le ciel, et mettra un chevron à chaque décoration pour aller d'une aille à l'autre, et un chevron de longueur depuis la première aille jusques à la dernière de chaque costé, quatre chevrons pour former l'embouchure du théâtre, trois pièces de la largeur du jeu pour poser le platfond, des portes et escaliers nécessaires avec un bureau en le dedans du jeu ; le tout, pour la somme de 500#, sur laquelle en a esté présentement payé par ledit sieur Fournion audit Lebouc la somme de 200# ; et le surplus montant 300#, ledit sieur Fournion s'oblige, tant pour luy que pour ladite troupe, de la payer audit Lebouc dans un mois, du jour qu'on aura commencé la représentation de la comédie, et ce pour le temps de deux mois à commencer du jour de l'ouverture de la comédie ; et en cas qu'ils soient plus longtemps, sera payé à proportion de ladite somme de 500# pour le temps qu'ils resteront en plus avant desdits deux mois ; lequel théâtre cy-dessus ledit Lebouc s'oblige de rendre fait et parfait dans d'huy quinzaine, seize du présent mois, et payera ledit sieur Fournion le coust des présentes.

« Fait et passé audit Mans, lesdits jour et an, et ont lesdites partyes déclaré ne scavoir signer, de ce enquis.

« Faribault, Pissot. »

CHARMOIS (Martin de), peintre et amateur des beaux-arts, ami de Stella et du Poussin, fondateur et premier directeur de l'Académie de peinture, dont il rédigea les statuts, né en 1605, mort en 1661. Le 26 janvier 1651, il écrivait, de Paris, une lettre adressée à M. Perier, secrétaire du comte de Montrevert. Cette lettre, qui avait conservé les cachets et soies, figurait au n° 315 du catalogue des *Lettres autographes de M. Gauthier-Lachapelle* (Paris, J. Charavay,

mai 1872, in-8°). François Guiard, receveur de la ville du Mans reconnaît, « le 12 may 1623, avoir receu de M. de Charmoys la somme de 66# pour les taxes des frais de l'entrée du roy et démolition du chasteau, à laquelle messieurs les eschevins les ont réduictes par résultat du dixiesme dudit moys... LXVI# » (1).

CHARPENTIER (...), peintre, fixé à la fin du dernier siècle à Château-Gontier, y a laissé divers travaux de peu de prix. Le tableau du maître-autel de l'église Saint-Remy est de sa façon et représente une *Résurrection*. Il lui avait été payé 600# en 1780. Vers 1830, le futur bénédictin, puis grand ténor, Rousseau-Lagrave, le restaura et fit disparaître notamment un groupe de trois femmes, à droite, qui lui parut ridicule (2).

CHARPY (Michel), l'aîné, menuisier à Château-du-Loir. En mai 1735, il refait le parquet et le pupitre de l'église des Récollets, à Château-du-Loir (3).

CHASSEVENT (Jean), horloger, répara à différentes époques (1735-1770), l'horloge de Thorigné (Sarthe) (4).

(1) Comptes de François Guiard, receveur de ville.
(2) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 64.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(4) « Plus soixante et huict livres quatre sols six deniers au sieur Chassevent, horlogeur, pour le rétablissement dudit horloge, dont quittance du 27 novembre 1735, cy.... 68# 4 s. 6 d. » Comptes de fabrique de Thorigné, 1735-1736. Arch. du château de Thorigné.

« Plus j'ay payé vingt-quatre sols au sieur Chassevent, horlogeur, pour son travail à raccommoder l'horloge ». *Ibidem*, 1739-1740.

Payé 42 sols à madame veufve La Roche oteste, pour la noriture de Chassevent pendant le tems qu'il a mis a racomodé l'horloge debauchez, cy.... 2# 2 s. » *Ibidem*, 1755-1756.

« A M. Chassevent, horloger, 5# pour un voyage qu'il a fait du consentement des habitans pour donner son avis au sujet de la grosse cloche cassée et suivant sa quittance du vingt-sept septembre mil sept cent soixante-quatre, cy.... 5#. » *Ibidem*, 1763-1764.

« Plus celle de 15# 12 sols, payé à Jean Chassevent, horloger, pour avoir raccommoder l'orloge de laditte parroisse suivant sa quittance de sept juin mil sept cent soixante-dix et de luy signée, cy.... 15# 12 s. 0 d. » *Ibidem*, 1769-1770.

CHASTEAU (Maître François), « basse-contre, musicien passant » au Mans, y chante à la cathédrale et reçoit 15 sols, le 17 décembre 1650 (1).

CHATEAU (Alexandre), maître horloger au Mans, place des Halles, 1718.

CHATEAU (Jacques), maître horloger au Mans, répare en 1700 l'horloge de l'église de Champagné (2). Il épousa Heleine Le Blanc, avec laquelle il habitait, le 12 décembre 1711, sur la paroisse de Saint-Nicolas et, le 21 septembre 1728, sur celle du Crucifix. Dans l'inventaire dressé le 2 avril 1740, après le décès de Michel Durand, receveur de l'hôpital général du Mans, on trouve : « Une montre à boiste et chaisne d'argent sur laquelle est inscrit : *Châteaux, au Mans* ».

CHATELAIN (Jean), fondeur lorrain. Le 8 août 1759, avec Nicolas Mustel, il fond les quatre cloches de l'église de Fercé (3) ; en 1770, il refondit les cloches de l'église d'Assé-le-Riboul (4).

CHAUBRY, fondeur, demeurant à la Flèche, fondit en 1687, la cloche de Sainte-Colombe (5); en 1710, celles de Bazouges (6) ; et en 1715, la troisième de celles de l'église de Brion (7).

CHAUCHARD. Famille de fondeurs lorrains, dont

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 667.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) *Idem.*
(4) « Plus [ledit rendant compte] demande allouement de la somme de trois cent soixante-seize francs qu'il a paié à M. Jean Châtelain, fondeur de cloches ; savoir, deux cent quarante-huit livres pour la fonte des trois cloches, et cent vingt-huit livres douze sols pour quatre-vingt-dix-neuf livres de métail qu'il a fournies, cy.... 376 fr. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1768-1772.
(5) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(6) S. de la Bouillerie, *Bazouge-sur-Loir*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XV, p. 55.
(7) C. Port, *les Artistes angevins.*

les membres travaillèrent dans le Maine de 1721 à 1781. Ils firent dans notre province : en 1721, une petite cloche pour l'église de Saint-Calais (1) ; en 1733, une cloche pour l'église d'Assé-le-Riboul (2) ; en avril 1772, la grosse cloche d'Auvers-le-Hamon (3) ; et en 1781, la petite cloche de l'église de Moitron (4). Le seul de cette famille dont le prénom nous soit connu est Pierre Chauchard, natif de Bravannes en Lorraine, qui l'année 1740 refondit la grosse cloche de Martigné (5).

CHAUVEAU (Michel), fondeur, demeurant à Chartres. Le 9 avril 1578 il fondit en la grange dîmeresse du prieuré de Notre-Dame, deux cloches pour l'église Saint-Nicolas de Mamers (6).

CHAUVEL. Famille de fondeurs de cloches, dont deux membres *François* et *T. Chauvel* travaillèrent dans notre pays de 1635 à 1718. T. Chauvel fondit en 1635, deux cloches pour Saint-Martin-des-Monts (7), en 1639, une pour l'église de Duneau (8). « Les Chauvels » firent, en 1641, une cloche pour l'église de Saint-

(1) « Payé à Chauchard, fondeur de cloches, pour fondre la petite cloche et fourny du mestail suivant sa quittance du 8 novembre 1721 ». Comptes de la fabrique de Saint-Calais. — L'abbé Froger, *l'Église et la paroisse de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXVII, p. 154.

(2) « Plus payé cent vingt livres aux sieurs Chauchards, fondeurs de cloches, pour métail de la grosse cloche qu'ils ont fondue audit Assé, en juillet 1733, cy.... 120#. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul.

(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(4) « Payé au sieur Chauchard, la somme de deux cent cinq livres dix-huit sols, pour avoir refondu la petite cloche, fourni du métal et deux crapaudins ». Comptes de la fabrique de Moitron.

(5) Étienne Delépine, *l'Église de Martigné*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 278.

(6) G. Fleury, *Fontes de cloches*, dans la *Province du Maine*, t. II, p. 321.

(7) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(8) Vicomte Menjot d'Elbenne, *Duneau*, dans la *Province du Maine*, t. IV, p. 137.

Nicolas de Mamers (1). François fondit en 1656 une cloche pour Lombron (2) ; en 1658, une pour Savigné-l'Évêque (3) ; en 1694, une pour Beillé (4) ; et en 1718, deux pour Saint-Antoine de Rochefort (5).

CHAUVEL (François), prêtre, chantre en l'église cathédrale du Mans, décédé le 7 janvier 1733 (6).

CHAUVEL (Jacques), haulte-contre, musicien, chante à l'église cathédrale du Mans, les 8 et 9 juin 1651, et reçoit 30 sols (7).

CHAUVET (François), « architecte », demeurant à Torcé. Le 11 octobre 1669, étant au Mans, il rédige et présente à Maurice Sené, chanoine semi-prébendé de

(1) G. Fleury, *Fontes de cloches*, dans la *Province du Maine,* t. II, p. 322.

(2) « Paié à François Chauvel, maître fondeur, pour le sallaire d'avoir faict la fonte de la cloche et fourny de métail, la somme de quatre-vingt-trois livres douze sols, suivant et conformément sa quittance soubz sing privé dattée du 7 novembre ». Comptes du procureur de la fabrique de Lombron, 1656.

(3) Sur cette cloche on lisait cette inscription : « *Sit nomen domini benedictum*. 1. 6. 5. 8. Cette cloche a esté fondue, Messire Philbert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin estant évesque du Mans, et maître Mathieu Grisson, curé de cette paroisse. Elle a esté nommée Henriette par messire Henry-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, son parrain, et damoiselle Marie-Claude de Beaumanoir, sa marraine. F. Cherrier, procureur de la fabrice. F. Chauvel m'a faite. »

(4) Vicomte Menjot d'Elbenne, *Beillé*, dans la *Province du Maine*, t. V, p. 141.

(5) « Payé la somme de cent treize livres, à maistre François Chauvel, fondeur, pour avoir refait les deux cloches de l'église de Saint-Anthoine de Rochefort. » Comptes de Saint-Antoine de Rochefort, 1718.

(6) « Le mercredy 7 janvier 1733, sur l'avis que nous avons eu du déceds de maître François Chauvel, prêtre, l'un de nos vicaires et basse-contre, et notre pensionnaire à cause de ses infirmités et de son grand aage, nous avons commis maître Herbelin, chanoine, notre confrère et semi-prébendé, pour en faire, ce soir, la sépulture après vêpres, et avons commis maître Royer, chanoine, notre confrère, pour en marquer le lieu dans un des bas-côtés de la nef de notre église, luy faire faire son luminaire, et pourvoir aux autres choses nécessaires ». Arch. du Chap., B. 14, p. 106.

(7) B. 10, p. 749.

l'église du Mans, un devis de travaux à exécuter à sa maison.

CHAUVET (Michel), fondeur, fondit en 1548, puis en 1595, la grosse cloche de Lombron, et la petite en 1600 (1).

CHAUVET (Pierre), maître tailleur de pierre à..., s'associe avec Jean Ouvrard, charpentier à Noyen, adjudicataire des travaux de réparations de l'église de Roëzé, et Martin Benoist, maître menuisier au Mans, pour l'exécution de ces travaux, par acte passé, le 13 septembre 1677, devant maître Jean Loyseau, notaire au Mans.

CHAUVIN (Mathurin), « maître graveur, demeurant ordinairement en la ville du Chasteau-du-Loir », signe comme témoin un acte passé au presbytère de Sainte-Cécile, le 20 septembre 1666.

CHEMIN (Sainctot), sculpteur fertois (1530-1555). M. l'abbé R. Charles, qui le premier a fait connaître cet artiste et ses œuvres, lui a consacré un long article, dont nous extrayons ce qui suit : « Chemin paraît dans les comptes de l'église de la Ferté de 1531, et nous l'y suivons jusqu'en 1542. Pendant six années, il est employé aux œuvres tantôt les plus vulgaires, tantôt les plus relevées. C'est lui qui façonne, en qualité de menuisier, les moules de bois qui servaient aux maçons à monter les baies des chapelles absidiales de l'église ; lui encore qui, en 1534, fait au tour *un baston de bois revêtu de feuillages, propre à porter la croix d'argent*. Nous trouvons Chemin, en 1536, *en compagnie de Pierre Bert*, habile facteur d'orgues du Mans,

(1) L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLI, p. 101.

du maistre maçon de ladite Ferté, Mathurin Delaborde, visitant les orgues de l'église, et devisant de la manière de faire un pourtraict propre et convenable pour faire un fust nouvel, puis, quand le plan est arrêté, *Sainctot Chemin en faict un certain pourtraict en parchemin portant le devis dudit orgue.*

« C'est à cet admirable artiste, qui parfois était réduit, quand la besogne chômait à l'atelier, à *accommoder les civyères brisées des maçons ou à faire leurs rabots*, c'est à cet admirable artiste, écrit encore l'abbé Charles, que nous devons le dessin de notre buffet d'orgues. Adossé au flanc méridional de la nef de l'église de la Ferté, près de la tour, il repose sur une base en forme de cul-de-lampe, merveilleusement découpée, en style gothique, par Everard Baudot, en 1501. Le style de la Renaissance, adopté depuis l'arrivée de Mathurin Delaborde, maître de l'œuvre de l'église en 1535, s'imposait au crayon de Sainctot Chemin ; il lui fallut trouver un plan qui pût satisfaire les exigences des partisans du style classique et rester en harmonie avec les sculptures gothiques d'Everard Baudot. Notre artiste triompha de cette double difficulté, et le buffet d'orgues de la Ferté... est un des plus beaux morceaux de la sculpture sur bois au XVIe siècle ». Sainctot Chemin fit pour l'église de Souvigné-sur-Même, de 1552 à 1555, un « contretable », un crucifiement et ses « imaiges » placé à l'arc triomphal (1), et six autres

(1) « A Sainctot Chemin, macson tailleur de pierre, la somme de quatre vingts cinq livres t. pour son payement de la facson de la contretable suyvant la convencion faicte avecques luy par Jacques Bruneau et Robert Braisme, précédens procureurs comme par acquit dudit Chemyn..., LXXXV#. » La même année, les procureurs lui confient l'exécution de l'arc triomphal, du calvaire qui devait l'orner et de six autres statues. « Audit Chemyn, la somme de quarante-deux livres t., pour le payement, de la facson de l'arche, suyvant le marché faict avecques luy par lesdits comptables, ensemble pour le crucifix et ymaiges aux costés

statues. A l'époque des guerres de religion, les sculptures de l'artiste fertois furent cachées en terre où elles furent oubliées. Ce ne fut que trois cents ans plus tard, le 20 avril 1876, que la pioche du fossoyeur les découvrit dans leur cachette. M. l'abbé Charles en donna une description que nous lui empruntons. « Le calvaire, magistrale composition due au ciseau de Sainctot Chemin, est formé de six blocs de pierre tirés des carrières de Sainte-Gauburge (Orne), présentant un développement de 1 m. 70 c. en hauteur. Les personnages, qui ont une moyenne de 90 c. de taille, sculptés en ronde bosse, se détachent presque complètement du fond.

« Suivant les règles de l'iconographie chrétienne au XVIe siècle, dans la scène de la Passion de Souvigné, le Christ est suspendu à la croix par trois clous, un seul pour les deux pieds ; ses yeux se ferment à la lumière, sa tête, couronnée d'épines sanglantes, s'incline sur l'épaule droite, ses longs cheveux descendent jusque à la poitrine. Trois petits anges ailés, vêtus de longues tuniques, recueillent dans des calices le sang qui s'échappe des plaies du Sauveur ; celui qui reçoit le sang de la blessure des pieds tient à la main, non pas un calice, mais un vase plat peu profond, de la forme du *San-Catino* ou Saint-Graal conservé dans le trésor de l'église métropolitaine de Gênes. Un genou en terre, une sainte femme, dans laquelle la tradition aime à voir la Madeleine, embrasse le pied de la croix. Elle porte une robe bouffante aux épaules qui, serrant les poignets et la taille, laisse voir une chemise finement

d'icelluy et pour six autres ymaiges qu'il est tenu faire, pourquoy lesdits comptables luy ont baillé les pierres, pour ce.... XLII #. » Comptes de fabrique de Souvigné-sur-Même, 1552-1554. — L'abbé R. Charles, *Étude historique et archéologique sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même*, Mamers, 1876.

plissée sur le sein. Un touret, formé d'un cercle garni de pierreries, retient en partie son abondante chevelure, dont les boucles roulent en courbes sinueuses jusque sur ses épaules. A droite du Christ, la Vierge joint les mains dans l'attitude d'une douleur indicible, mais qui a je ne sais quoi de calme et de contenu, et qui, toute poignante qu'elle est, contracte ses traits sans en altérer la beauté. Saint Jean se retourne du côté gauche pour contempler son maître expirant. Sa tête est admirablement expressive ; il porte la main gauche sur son cœur, et, de la droite, désigne Jérusalem, la cité déicide, dont on aperçoit les édifices dans le lointain.

« Le caractère qui domine dans ce groupe qui saisit le spectateur, c'est l'empreinte d'un sentiment profondément chrétien. Il semble que le sculpteur, sans chercher à faire valoir son talent, se soit oublié lui-même, et qu'absorbé par le but de son œuvre à la fois artistique et religieuse, il n'ait pensé qu'à faire passer dans l'âme du spectateur des sentiments d'amour et de pitié pour les acteurs du drame sanglant de la rédemption du monde.

« Les têtes sont d'un beau style, surtout celles de la Vierge et de saint Jean ; les extrémités, les mains, les pieds sont bien traités. Il n'en est pas de même du torse du Christ, qui a été un écueil pour l'artiste, peu familiarisé avec l'anatomie du corps humain et peu habitué à représenter le nu.

« Les draperies ne se ressentent pas de la roideur de l'époque gothique ; elles sont largement rendues, avec une ampleur même qui, parfois, alourdit le personnage. Comme toute la sculpture fertoise que nous connaissons de cette époque, ces statues sont courtes et mesurent à peine six têtes et demie de hauteur.

« Quoique ce groupe date du milieu du XVIe siècle, la composition n'en reflète encore que faiblement l'influence

de la Renaissance, qui, depuis vingt ans déjà, avait fait son apparition dans l'église voisine de la Ferté-Bernard, où l'artiste travaillait dès 1531. C'est que le sculpteur fertois avait commencé ses études dans l'atelier des vieux maîtres attachés à l'art gothique et qu'il resta fidèle à leurs traditions. Toutefois, disons à sa louange qu'il a puisé ses meilleures inspirations dans l'étude de la nature elle-même pour le jeu et l'expression des physionomies, et que sa manière de draper les personnages prouve que les œuvres classiques de la Renaissance lui étaient connues, par le dessin ou par la gravure ; mais, tout en gardant son originalité, il ne s'est point écarté des règles de l'iconographie chrétienne.

« Sainctot Chemin était mort en 1570. Les registres paroissiaux de la Ferté portent en effet cette mention à la date d'août 1570 : «.... *Chemyn, fille de feu Sainctot Chemyn, menuisier* ». Les travaux journaliers que l'artiste exécuta à la Ferté, sa présence à une réunion d'habitants de cette ville tenue en 1530, autorisent à croire qu'il en serait originaire (1). » L'abbé Charles attribue à Chemin un pied de pupitre du XVIe siècle conservé à l'église de Souvigné-sur-Même.

CHERET (Pierre), « entrepreneur des ouvrages du Roi », demeurant au Mans, paroisse de la Couture. Le 23 octobre 1785, devant L.-C. Morin de la Masserie, notaire au Mans, Marguerite Touzée, veuve Morin Charlot, demeurant susdite paroisse, sa belle-mère, lui donne procuration pour recevoir le remboursement d'une rente.

CHESNEL (François), « entrepreneur de la banlieue du Mans », époux de D^lle Renée Quillet, demeurant à

(1) L'abbé R. Charles, *L'Œuvre de Sainctot Chemin, sculpteur fertois*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLII.

Alençon. Le 15 janvier 1738, étant au Mans, « logés en l'auberge où pend pour enseigne le Roy d'Espagne, paroisse de la Coulture, » ils prennent à bail, devant René-François Fay, notaire, de Jean-Joseph Perroche, prêtre, titulaire de la chapelle de Sainte-Anne desservie en l'église du Mans, « une maison de maistre, dépendante du temporel de ladite chapelle, nommée le Bignon, sise paroisse de Sargé, » pour deux ans à partir de ce jour, à raison de 80# par an.

CHEUVREUX (...), brodeur au Mans, travailla de 1746 à 1751 pour l'église d'Assé-le-Riboul (1).

CHEVALLIER (Charles), « maître tailleur de pierre ». Le 26 août 1656, devant Jean Loyseau, notaire au Mans, sa veuve, Jeanne Varanne, accepte le reste du bail que Urbain Le Tessier, marchand pâtissier, « avoit d'une maison sise au bas du Pont-Neuf, paroisse du Grand-Saint-Pierre, à raison de 120# par an. »

CHEVALLIER (Daniel), maître horloger, répare en 1657 l'horloge d'Assé-le-Boisne (2).

CHEVALLIER (Jean), fondeur au Mans, « fit la cage de cuivre sur quoi est posé le reliquaire de sainte Scholastique en l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans, et ce quatre ans après (c'est-à-dire en 1514) ; il prit 50# de façon » (3).

(1) « Plus demande allouement de la somme de soixante livres qu'il a payé au sieur Chevreux l'aisné pour avoir fait une chape noire et une chasuble, avoir fourni les doublures, galons, orfrairie et tout ce qui estoit nécessaire, à l'exception du damas noir.... 60#. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1746-1751.

(2) 1657 « *Item*, payé à Daniel Chevallier, maître horloger, la somme de quatorze livres dix sols pour son sallaire d'avoir raccommodé ladite horloge, pour ce... XIIII# 10 s... » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1655-59.

(3) Note de G.-J.-J. Savarre, chanoine de Saint-Pierre. Bibl. des PP. Capucins du Mans.

CHEVALLIER (Jean), « maçon architecte », fils de Thomas Chevallier, maçon (qui viendra ci-après), et de Guillemine Godeffroy, épousa, par contrat du 4 mai 1688, Madeleine Paris. Celle-ci étant veuve, obtint le 21 mars 1707 une ordonnance du bailli de la prévôté royale du Mans, pour faire intimer le curé et les paroissiens de N.-D. du Pré, afin de procéder à la réception des réparations et réfections du presbytère de ladite paroisse ; en conséquence, les susdits étant assemblés, le 26 dudit mois, en présence de Michel Martigné, notaire, Pierre Angoulvent, curé, « dit qu'il ne peut recevoir lesdites réfections et réparations qui ne sont point en estat ».

CHEVALLIER (Jérôme), « architecte », demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas, oncle du précédent. Le 1er octobre 1683, devant Jean Loyseau, notaire au Mans, il fait le traité suivant avec Élisabeth de la Rivière, veuve de Denis le Voyer, seigneur de la Chevallerie, conseiller en la cour des aides, à Paris :

« Ledit Chevallier a promis et s'est obligé de faire, dans l'église de Saint-Padvin de la Cité, au-devant de l'autel de Sainte-Marguerite, une cave en voulte qui aura de longueur sept pieds de dedans en dedans, et quatre pieds et demy de largeur aussy de dedans en dedans, et le profond sera soubs clef de la voulte de cinq pieds, et les murs auront tout autour un pied de profondeur pour les fondemens, et un pied de large, joignant d'un costé le lieu où est le cercueil des damoiselles Bodereau et Rivault, et s'étendra du costé des fonds jusques à la susdite largeur de quatre pieds et demy de dedans en dedans, aboutra d'un bout le banc du sieur Péan du Chesnay, et d'autre bout vers ledit autel de Sainte-Marguerite jusques à ladite longueur de sept pieds, pourquoy faire lesdits fons seront déplacés et remis au

mesme lieu et temps ; sera mis au bout et proche le banc dudit sieur du Chesnay, à un pied de distance d'iceluy ou environ, une pierre de deux pieds et demy à trois pieds en caré pour servir d'ouverture à descendre les corps dans ladite cave, laquelle pierre sera au niveau du pavé et clora ladite cave sans qu'il puisse y avoir de vide ny jour ; et pour fournir les matières nécessaires à l'effet que dessus, comme pierre, chau, sable et pavé, icelle besongne faire et rendre preste et recevable, démolir et replacer lesdits fons, enlever les terres et débris hors ladite église en lieu que le public n'en soit incommodé, et ensuite réparer où besoin sera, le tout dans la Toussaint prochaine, pour et moyennant la somme de 45#... Fait et passé en l'étude de nous, notaire ».

« Le vingt et quatrième jour d'avril mil sept cent deux, Marin-Jean Petay et Jean Veron, maîtres tailleurs de pierres, maçons, demeurant au Mans, paroisse de la Coulture, promettent et s'obligent solidairement de faire à la descharge de Hierosme Chevallier, architecte, demeurant audit Mans, paroisse de Saint-Nicolas, à ce présent et acceptant cent toizes de murailles de leur façon, à la terre de Roche-Patras, appartenant à M. Le Vayer du Tronchet, de haulteur de douze à treize pieds y compris le fondement, d'épaisseur dans le fondement de vingt poulces, et le surplus de dix-huit poulces, moyennant le prix et somme 25 sols par chascunes toizes, payables par ledit Chevallier à proportion de leur travail... »

Jérôme Chevallier était certainement mort avant 1708 ; il avait épousé Françoise Mezangeau, dont il eut : 1° Françoise Chevallier, femme de Guillaume Dupuy, marchand, paroisse du Grand-Saint-Pierre ; 2° Margue-

rite Chevallier, veuve en 1708 de Michel Pissot ; 3° René Chevallier, « au service de Sa Majesté » en 1708 ; 4° Marie Chevallier, fille.

CHEVALLIER (JULIEN), fondeur, reçut du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, en 1508, 12 sols 6 deniers « pour avoir fait les fenestres de fonte pour fermer la châsse de sainte Scholastique » (1).

CHEVALLIER (JULIEN), « maître menuisier et sculpteur en bois », demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît. En 1669, il fit un autel pour la chapelle de la Sauvagère, à Chemiré-le-Gaudin.

« Devis des ouvrages de menuiserie qu'il convient faire dans la chapelle de la Sauvagère, appartenant à M. de la Chevallerie, suivant un grand dessin de pilastre et corniche grand comme..., et un autre petit dessin et un petit plan, quoy qu'ils ne soient pas réduits au juste, lesdits trois dessins paraphés par...

« Premièrement, un autel de bois de chesne compris *(sic)* de deux pilastres et de deux demy pilastres cannelés, accompaignés de leurs pieds destaux, bases et chapitaux, avec deux morceaux de lambris entre les pieds destaux et deux culs-de-lampe pour porter les bassins et les burettes.

« Une corniche, frise avec ses ornements et architrave, qui sera portée par lesdits pilastres et demy pilastres, et qui regnera tout le long dudit autel, depuis un coin de la chapelle jusques à l'autre.

« Des estayes de bois de chesne derrière lesdits pilastres et demy pilastres pour suporter la corniche.

« Un lambris de bois de sapin entre les pilastres et

(1) Arch. de Saint-Benoît du Mans. L'abbé R. Charles, *les Artistes de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour*. — R. Triger et D. B. Heurtebize, *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans*.

demy pilastres pour conserver les tableaux depuis la table de l'autel et les lambris jusques dessous l'architrave, un gradin de bois de chesne à deux marches pour mettre sur l'autel.

« Un marchepied peinct à onglet de parquet, à compartiment de bois de noyer, dessus une marche aussy de bois de noyer peinct à onglets, qui regnera tout le long dudit autel, depuis un coin de ladite chapelle à l'autre, avec les lambourdes de bois de chesne.

« Un quadre de bois de noyer à l'entrée du devant de l'aùtel pour y enfermer le parement.

« Faire le tout de bon bois de chesne et de noier sec de dix ans, sans aubour et sans nœuds, et le rendre posé devant le dimanche de Pasques fleuries, en luy faisant charoyer sur les lieux et luy fournissant de clous, plastre et autres choses nécessaires.

« Du vingt-quatriesme jour de novembre mil six cens soixante-neuf.

« Par devant les notaires et tabellions royaux demeurants au Mans, furent présents maître Denis Le Voyer, conseiller du roy en sa cour des aides, demeurant à Paris, paroisse Saint-Estienne-du-Mont, rue Perdue, estant de présent en cette villé, d'une part, et Jullien Chevallier, maître menuisier et sculteur en bois, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Benoist, d'autre part, lesquels ont faict et accordé le marché et convention comme ensuit.

« C'est à scavoir que ledit Chevallier a promis et s'est obligé de faire un autel et fournir de bois conformément aux articles cy-dessus et devis qui en ont esté représentés audit Chevallier et qui sont demeurés ès mains dudit sieur de la Chevallerie, et iceluy rendu dans le jour et feste de Pasques fleuryes, et ce pour et

moyennant la somme de 160#, sur laquelle a esté présentement payé audit Chevallier la somme de 51#, et le surplus luy sera payé lorsqu'il aura faict ledit autel et posé en la chapelle de la Sauvagère... Faict et passé en la maison de Buttet, l'un des notaires soubsignés ; ledit Chevallier a déclaré ne scavoir signer, enquis.

« Le Voyer, Bouvier, Buttet. »

Le 20 avril 1670, devant Sébastien Bellanger, notaire au Mans, Julien Chevallier reconnut avoir reçu de maître « Michel Jeusdon, secrettaire de l'évesché du Mans, la somme de 25# restant de la fasson du prix d'un aultel et deux cheminées. »

Par acte du 25 février 1673, « Jullian Chevallier, maître menuisier au Mans, y demeurant paroisse de Saint-Benoist, promet et s'oblige faire et livrer à Marin Huault, marchand cirier, dans le jeudy absolu prochain, un bastiment en scintre à quatre pantes pour faire une des grosses torches, et fera en oultre le moulle de la corniche scintrée comme celles qu'il a cy devant faictes audit Huault, duquel scintre de la corniche y aura la moitié en frise de bois ou terre pour mouller, au choix dudit Chevallier, et fera aussy le petit bastiment pour suporter la couronne, suivant le dessin qui luy en sera donné par ledit Huault ; quel ouvrage ledit Chevallier assemblera et posera dans la maison dudit Huault, deux fois, s'il est nécessaire, pendant quel temps ledit Huault le nourrira et ses ouvriers ; et sera tout l'ouvrage cy-dessus de bois de chesne ou noyer et de bon assemblage, et fera aussy un petit modelon et une rose convenable à ladite corniche, le tout pour et moyennant la somme de 24#, que ledit Huault a promis et s'est obligé payer, scavoir demain 6#, et le surplus lors de la réception dudit ouvrage... ; ledit Chevallier a déclaré ne scavoir signer. »

Le 20 juillet 1686, devant Jean Loyseau, notaire au Mans, il fait traité d'apprentissage avec maître André Brochard, curé de Saint-Pierre-le-Réiteré, et s'engage de prendre pour apprenti André Lamberdière, âgé de vingt ans, neveu dudit sieur Brochard et demeurant chez lui, et ce, pendant trois ans à partir du 22 courant, et « de luy monstrer et enseigner autant qu'il le pourra sondit mestier de menuisier et sculteur, le norir à sa table comme luy, coucher et reblanchir, le traiter humainement et avoir soin qu'il assiste au divin service les jours de dimanches et festes, le tout pour la somme de 115#, pour les droits de la torche et boiste deubz par un apprentif à la communauté dudit mestier. »

Le 12 septembre suivant, devant ledit notaire, les parties annulent ce traité, « attendu que ledit Lamberdière a déclaré n'avoir l'inclination pour apprendre ledit mestier ». Puis, le même jour, nouvel acte devant ledit notaire, par lequel le traité du 20 juillet est renouvelé aux mêmes conditions.

Le 11 juin 1687, en présence de Louis Prudhomme, notaire au Mans, « Ané Gergois, auvergnat, compagnon menuisier, de présent en cette ville, s'est transporté au domicile de Julien Chevallier, auquel parlant, ledit Gergois, en exécution du jugement ce jourd'huy rendu entre luy et ledit Chevallier, a offert présentement travailler en la maison d'iceluy Chevallier, lequel n'a voulu recevoir ledit Gergois à son offre, et dict qu'il consentoit qu'iceluy Gergois travaillast en cette ville et chez tel maistre que bon luy semblera, à la réserve des nommés Gondard et Dugué, et luy donner son congé à cette condition, lequel Gergois a protesté de nullité de l'exception dudit Chevallier, attendu qu'il n'est point asseuré de trouver de besongne autre part, et qu'il est prest d'exécuter ledit jugement en son entier. »

Julien Chevallier avait épousé, avant 1671, Suzanne Chambey, qui vivait encore en 1686.

CHEVALLIER (Julien), maître menuisier au Mans, paroisse de la Couture, époux de Julienne Dutertre. Le 5 mars 1673, devant maître Jean Loyseau, notaire au Mans, il cède à maître René Pancher, notaire à Fyé, tous ses droits dans la succession de défunte Catherine Perier, dont lui et sa femme étaient héritiers pour une moitié. A cet acte signent comme témoins, maître Jean Arnoul et Pierre Rottier, « musiciens », demeurant au Mans. Par un autre acte du même jour, devant ledit notaire, il cède pour 100#, audit maître Jean Arnoul, musicien, sa part dans la succession de défunte Anne Beaucler, tante maternelle de ladite Dutertre, sa femme. Julien Chevallier fit le buffet des orgues de la Mission, comme nous l'apprennent les actes suivants.

Devis et mémoire pour les bustes de l'orgue auquel maître Jullien le Chevallier, maître menuisier, s'est obligé à faire et poser dans l'Église de Messieurs de la Mission de cette ville.

« Premièrement, plancheyer la tribune de bon careau de deux pouces depesseur, laquelle tribune posera sur le tambour et aura de largeur vingt et un pied et unze de profondeur parceque Messieurs de la Mission feront poser par le charpentier les pouttres et soliveaux nécessaires. Sur ladite tribune regnera un porte-main de hauteur de trois pieds, tant au-devant qu'aux deux costés, avec une corniche comme il est marqué au dessein signé et paraphé par Messieurs de la Mission, le facteur et ledit menuisier. Sur la tribune sera posé le buffet du positif qui sortira hors d'œuvre de deux pieds et aura de profondeur trois pieds et demy et de face sept pieds. Il s'ouvrira par derrière avec des

vollets brisés, et le montant du millieu sera mis de manière que l'on pourra le démonter toutefois et quante. Les deux grandes tourelles seront aux deux bouts et auront de hauteur cinq pieds et demy entre les corniches et unze pouces entre les pillastres. La petite tourelle du millieu aura quatre pieds entre les corniches et huict pouces de largeur. Les deux placefaces auront chacune trois pieds de hauteur entre les corniches et quatorze pouces de largeur entre les pillastres. Chaque pillastre aura quatre pouces de largeur. Il est à remarquer qu'il faut changer l'ordre des consolles qui sont dessus lesdits placefaces et les changer costé pour costé. Il faut aussy changer l'ornement de la petitte tourelle qui arreste les tuyaux et y mectre les armes de Monseigneur et au surplus suivre le dessein de point en point.

« S'ensuit le grand buffet. Il fault poser sur la tribune le corps dembas, qui aura de hauteur jusques sur sa première corniche ou posent les tuyaux neuf pieds, et de profondeur quatre pieds et demy et de largeur treize pieds trois pouces environ. Il fault une ouverture pour les claviers qui poseront sur une traverse qui sera élevée du plancher de trois pieds et demy et qui sera presque carrée et en outre on fera un chassis dormant qui sortira de quattre pouces sur lequel battera deus volets pour fermer lesdits claviers. Il fault aussy qu'il y ait une traverse qui s'éleve du plancher d'environ dix-huit pouces sur cinq pieds de largeur qui se demonteront touttefois et quant et celle au-dessous du clavier. Il faut aussi faire un plancher entre les deux buffets du positif et grand orgue qui s'élevera du plancher de huict pouces et ensuite faire toute la menuiserie et sculture comme il est marqué audit dessein. Il fault que la grande tourelle qui sera au millieu ayent unze pieds environ entre les corniches, et de largeur entre les pillastres un

pied dix pouces. Ces deux tourelles qui seront aux deux bouts auront chacune huict pieds de hauteur entre les corniches, et de largeur entre les pilastres seize pouces. Les placefaces auront de hauteur six pieds entre les corniches et de largeur deux pieds et six de longueur. Il fault que les frises de la corniche qui seront sous les dits placefaces se demontent toutesfois et quante. Chaque pilastre aura de largeur six pouces et demy et trois pouces depesseur. Les corniches reigneront haut et bas partout à la réserve du derrière, et les bouts et les derrières seront de bon assemblage bien lié, particulièrement les costés propres parce qu'ils se voyent du dedans de l'église. Il fault que le derrière s'ouvre avec des portes qui auront cinq pieds et demy de hauteur, sçavoir trois dans le corps dembas, et en hault autant qu'il y a de tourelles et placefaces. Il est à remarquer qu'il fault changer l'ornement de la taille de la grande tourelle afin d'y mestre les armes du Roy avec la couronne et les colliers de l'ordre.

« Le reste des changements est compris dans l'acte fait au Mans, le 4 février 1693.

« Himbert, J. Chevallier ».

Marché entre Messieurs de la Mission et Julian Chevallier.

« Du quatriesme jour de febvrier mil six cent quatre-vingt-treize, après midy.

« Devant nous, Jean Loyseau, notaire, garde notte du roy reservé au Mans, y demeurant, fut presens en personne et submis Messire Pierre Himbert, superieur de la communauté des vénérables prestres de la Congrégation de la Mission de Nostre-Dame de Coueffort en cette ville, y demeurant, d'une part, et Jullien Chevallier, maître menuisier, en cette ville, y demeurant

parroisse de la Coulteure, d'autre part, lesquels ont recogneu leurs sings au bas d'un escrict privé fait entreux ce jourdhuy, quils ont consenty emporter hypoteques, savoir le sieur Himbert sur les biens de ladite église de Coueffort et le sieur Chevallier sur ses biens, et en consequence ont promis de l'executer respectifvement chacun en leur egard, mesme le sieur Chevallier dessinné le dessin par luy fait concernant l'ouvrage speciffié audit escrit, lequel dessin après avoir été signé des partys est demeuré audit Chevalier pour le suivre ponctuellement et tenu de le representer en l'estat qu'il est lorsqu'il aura entièrement fait et posé sondit ouvrage dans l'eglise dudit Coueffort, et de doner le jour de la Pentecoste de l'année mil six cent quatre-vingt-quatorze le tout, pour et moyennant la somme de 800# que ledit sieur Himbert promet payer audit Chevalier, savoir un tiers le jour de la Pentecoste prochain, un autre tiers après que le corps dembas. du grand buffet positif et portemain seront posés, et le surplus après que ledit ouvrage sera fait et receu. En outre sera fourny audit Chevallier tout le bois et autres materiaux necessaires pour ledit ouvrage, estant ledit bois debité à la reserve du bois de deux pouces ou autres de pareil eschantillon que ledit Chevallier debitera dans le lieu qui luy sera fourny, dans ladite maison de Coueffort, pour travailler audit ouvrage, par ledit superieur, et auquel ouvrage iceluy Chevallier promet et s'oblige de comenser dans les premiers jours de mars prochain et de continuer sans pouvoir s'ocuper à d'autres ouvrages que du consentement dudit superieur ; comme aussy le sieur Chevallier s'oblige d'executer ledit dessin dans tout son contenu de manière que la menuiserie soit proprement faite, bien assemblée, ainsy que la sculteure bien faite, finie et bien proportionnée à l'ouvrage, et le tout

sujet à visite. A esté aresté entre les partyes qu'outre lesdit changements inserés dans le susdict escrit, qu'il faudra encore changer les culs-de-lampe qui sont sur les tourelles du positif et les faire de vases tournés avec des feilles de refente, comme aussy de mettre sur la tourelle du millieu du positif un autre ornement qui conviendra mieux que celuy qui est audit dessin et de faire par ledit Chevallier des plaintes aux platefaces tant du grand orgue que du positif où il mettra quelques ornements convenables audit ouvrage ; sera encore fait par ledit Chevallier des plafonds au dessoubs de la tribune et soubs le positif, et aux lieux ou le tambour ne remplira pas, et encore que le facteur de l'orgue trouvast à propos de changer quelque chose dans ledit ouvrage, tant pour les hauteurs que pour les largeurs, ledit Chevallier en sera averti avant que de le poser et assembler. Et a esté ledit escrit annexé aux presentes pour y avoir recour, dont avons dressé le present acte et jugé lesdits partyes de leur consentement après lecture donnée, passé audit Coueffort, presens maîtres Jean Gaultier, soubsdiacre estant au seminaire dudit Coueffort, et Jacques Ingoult, maistre horlogeur, demeurant audit Mans, tesmoins.

« HIMBERT, J. CHEVALLIER, J. GAULTIER,
Jacques INGOULT, LOYSEAU ».

CHEVALIER (MÉRY), fondeur, fit en 1533 et 1535 les cloches de Lombron (1), et en 1542 celles de la Ferté (2).

(1) L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789 d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLI, p. 101.

(2) « Pour la despense faicte par Méry Chevalier, fondeur, quand il vint marchander et convenir avec lesdits habitants pour la faczon des cloches. la somme de 20 sols tournois.

« Pour la despense dudit fondeur, de ses gens et aides... et ailleurs pour la despense tant dudit fondeur et de ses gens que de quinze hommes qui

CHEVALLIER (Michel), sculpteur au Mans, paroisse Saint-Benoît. Il épousa : 1° Madeleine Georget, morte en 1717 ; 2° Anne Fouet, avec laquelle il testa, devant Lazare Boullier, notaire au Mans, le 19 octobre 1740. Il fit, en 1703, le grand autel de l'église de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (1) ; en 1712, « une figure neuve de saint Martin, en évêque, posé sur le grand autel de Pontlieue, » payée 40#. La même année, « il retoffa pour la même église un Christ, avant de le mettre sous l'arcade, » et reçut 8#. Ce Christ avait été cédé au curé de Pontlieue par celui de Saint-Gilles (2). Il sculpta, en 1716, les deux statues de saint Jean et de saint Sébastien que l'on voit encore sur le retable de la chapelle Saint-Léon à la Couture. Sur le socle de ces statues se lit l'inscription : « *F. P. Michel Chevallier, 1716.* » En 1720, Michel Chevallier reçut 150# pour douze bustes par lui faits et posés dans la bibliothèque de l'abbaye de Beaulieu (3).

CHEVALLIER (Nicolas-Gabriel et Étienne). Nicolas-Gabriel Chevalier, de Marolles, près Saint-Calais, et Étienne Chevallier, de Savigny-sur-Braye, charpentiers, font marché, le 21 novembre 1573, de faire... « tous assemblages, moullures et menuiserie de l'église et clocher de Sainct-Cir de Sargé et des deux chapelles... » (4).

ont aidé et assisté à faire la fonte de ladite cloche, la somme de 4 livres 2 solz tournois.

« Audit Chevalier, fondeur, la somme de 10#, a luy payée sur la somme de 42 livres 5 sols tournois a luy promise pour la faczon desdites deux cloches et pour deux chandeliers qu'il avoit auparavant venduz et livrez auxdits procureurs ». Archives de la Fabrique de la Ferté, 1542. — L'abbé R. Charles, *la Fonte des cloches de la Ferté-Bernard, au XVIe siècle*, dans la *Semaine du Fidèle*, t. XIII, p. 826.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) Archives de la Fabrique de Pontlieue.

(3) F. Legeay, *Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne abbaye de Beaulieu*, p. 17.

(4) Archives de la Fabrique de Sargé. — L'abbé Blanchard, *Canton de Mondoubleau*.

CHEVALLIER (Pierre), « maître figuriste » au Mans, fit, en 1737, les ornements qui décoraient la grille de fer entourant le chœur de l'église de Saint-Calais (1). Il fournit à l'église de Thorigné (Sarthe) deux statues, l'une de saint Gilles et l'autre de saint Antoine, en 1737 (2), et une figure de saint Jean-Baptiste, en 1740 (3).

CHEVALLIER (Thomas), marchand fondeur au Mans, paroisse Notre-Dame de la Couture, fils de Thomas Chevallier, cabaretier, et de Magdeleine Maubert, dresse et signe son contrat de mariage, avec Françoise Alleaume, fille de feu Guillaume Alleaume et de Catherine Veau, remariée à Antoine Jalodin, devant Siméon Fréart, notaire au Mans. Le futur apportait ce

(1) « Plus la somme de cent dix-sept livres dix sols qu'il a payées au sieur Chevallier, maître figuriste au Mans, tant pour les ornements qu'il a fournis aux grilles et portes de fer, consistant en un Christ, le double fleuron, six fleurs de lys relevées en bosse, quatre vases avec leurs flammes, le tout doré, que pour un livret d'or employé à dorer les trois fleurs de lys de la croix, l'écusson et autres, que pour dix jours de nourriture et logement du sieur Chevallier, le tout suivant sa quittance, cy... 117# ». Comptes de la fabrique de Saint-Calais. — L'abbé Froger, *la Paroisse et l'Église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 25.

(2) « Plus trois livres quinze sols pour depense faite au Mans par ledit sieur Massé et ledit sieur Chevallier, figuriste, en traittant avec eux pour les ouvrages de leur mestier au lieu de leur donner les arrhes qu'ils demandoient, cy... 3# 15 s. ».

« Plus quatre-vingt-cinq livres au sieur Chevalier, sculpteur, pour les figures de Saint-Gilles et de Saint-Antoine, suivant sa quittance du 16 février 1737, cy... 85# ».

« Plus audit sieur Chevalier, quatorze livres pour les souches tournées, blanchies et dorées des deux gros cierges, suivant sa quittance du 21 mai 1737, cy... 14# ». Archives du château de Thorigné.

(3) « Plus j'ay payé trois sols pour l'affranchissement d'un port de lettre écritte au sieur Chevallier, figuriste, au sujet de la figure de Saint-Jean-Baptiste, cy... 3 s. ».

« Plus j'ai payé audit Chevallier la somme de quarante-cinq livres pour le prix de ladite figure de Saint-Jean, non compris la depense de lui et de son cheval pendant trois jours employez à la conduire et à la placer suivant sa quittance du 15 novembre 1740, cy... 45# ».

« Plus j'ai payé quarante-cinq sols à François Roland pour la voiture de ladite figure, non compris sa depense, cy... 2# 5 s. ». *Ibidem*, 1739-1740, p. 30.

qu'il avait recueilli de ses père et mère, et la future une dot de 300 #. Au contrat, signe Pierre Le Sueur, maître orfèvre, au Mans.

CHEVALLIER (Thomas), « maçon architecte », frère de *Jérôme Chevallier* (Voir ce nom), demeurait au Mans, paroisse de Saint-Jean de la Cheverie. Il se maria avant 1680, et eut deux enfants : *Jean Chevallier* et Marie Chevallier.

Le 25 septembre 1672, devant Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, il compte avec maître Jacques Aubert, sieur de la Houltière, bourgeois du Mans, y demeurant paroisse du Crucifix, « de toute la besogne et ouvrage qu'il a faicte et faict faire pour ledit sieur Aubert audit lieu de la Houltière ». Le 30 juin 1689, devant Louis Prudhomme, notaire au Mans, il fait un traité avec le curé du Crucifix, J.-B. Quetin, « s'oblige de faire et construire un bastiment de pierre, sur le lieu d'Isaac, au dehors de la parroisse de Sainct-Vincent, de trente et sept pieds de longueur de dehors en dehors, et de dix-neuf de largeur..., au devant duquel bastiment il fera des portes de grais battu, de largeur à faire passer une pipe de vin, et de haulteur de cinq pieds et demy..., fournira ledit sieur Quetin de pierre, chaux, sable et bois... Le présent traité est faict pour la somme de 60 #, paiable par ledit sieur Quetin lorsque la besongne sera faicte et reçue, laquelle ledit Chevalier rendra faicte et parfaicte d'huy en trois sepmaines... »

CHEVET (Charles), « maître maçon et architecte », demeurant à la Flèche, choisi pour expert par P. Ricossé (Voir ce nom), dans son différend avec la marquise de Lavardin, assiste à la transaction passée entre eux, au Mans, le 4 janvier 1663. Dans cet acte il est appelé « Chevet », quoiqu'il signe « Charle Cesvet ».

CHEVREUX (...), tapissier au Mans, répare, en 1754, les tapisseries du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, et reçoit 100# pour salaire (1). En 1758, il fournit plusieurs ornements à l'église d'Assé-le-Riboul (2).

CHIRON (François), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 20 sols, le 4 août 1604. Il y était vicaire-chantre en février 1613 (3).

CHOLIÈRE (Nicolas), « naguères enfant de la psallette » de Saint-Julien du Mans, « et joueur de serpent ». Le 28 août 1649, le Chapitre lui donna la somme de 6#, « en faveur du voyage qu'il désire faire à Rome » (4).

CHOUBERT (Jehan) le jeune, maçon, fit en 1452, avec Jehan Jolis, « la croix boessée » de Lombron (5).

CHRESTIEN (Maître), « taille, musicien passant », reçoit du Chapitre de Saint-Julien « la somme de 15 sols, pour avoir chanté à la musique de leur chœur », le 22 août 1649 (6).

CHRESTIEN (Étienne), « marchand orpheuvre » à Angers, paroisse Saint-Maurice, fils de défunt Josias (*alias* Abraham) Chrestien, maître « horlogeur », et de Jeanne Mangot. Par contrat du 10 avril 1662, devant Marin Drouet, notaire au Mans, il épouse Louise Tellier, fille de François Tellier, marchand tapissier, et de Jeanne de Goratin, demeurant paroisse de la Couture, « en face l'églize de la religion prétendue réformée, de

(1) Registre des délibérations du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) Archives du Chapitre, B. 7, p. 51 ; B. 8, p. 201.
(4) *Ibidem*, B. 10, p. 107.
(5) « *Item*, vacqua Jehan Choubert le jeune cinq journées pour faire la croix bouessée, vallant chacune journée 11 s. 3 d. » Comptes de fabrique de Lombron, 1452. L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789 d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLI, p. 111.
(6) Archives du Chapitre, B. 10, p. 403.

laquelle ils font profession » l'un et l'autre. Le futur était assisté de maître Charles Piozet, docteur en théologie (protestante ?), demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît, ayant procuration de Étienne Yvard, praticien à Angers, curateur dudit futur ; lequel futur était seul héritier de défunte Jeanne Bubé, sa sœur maternelle, femme d'Antoine Tellier, frère de ladite future.

CHRESTIEN (Jean), musicien passant au Mans, se fait entendre en l'église cathédrale, le 12 décembre 1600 (1).

CELLIER (Michel), musicien passant à la cathédrale du Mans, 29 mai 1615 (2).

CENNE (Jean), « musicien à l'abbaye de Saint-Vincent », au Mans, 1788. Le 29 mai 1791, les habitants de la paroisse Notre-Dame-du-Pré le nomment « musicien serpent » de cette église.

CLÉMENT (Alexandre), maître orfèvre au Mans. Le 14 août 1776, devant Charles-Ambroise Cabaret, notaire au Mans, la communauté des marchands maîtres orfèvres du Mans, assemblée ès personnes de René-Julien Pilleau, grand garde ; Michel Lachèse l'aîné, garde ; Jacques Baubé et Jacques-Augustin Lachèse le jeune, admet à la maîtrise d'orfèvre, au Mans, ledit Alexandre Clément, orfèvre demeurant à Tours, paroisse Saint-Saturnin, de présent au Mans, logé en l'hôtellerie du Lion d'Or, chez le sieur Leduc, ès halles, paroisse de la Couture, après qu'il eût « fait en leur présence, chef-d'œuvre d'une bague à rose et interrogation sur tout ce qui concerne ledit état. »

(1) Archives du Chapitre, B. 6, p. 9.
(2) *Ibidem*, B. 9, p. 86 v°.

CLÉRADIN (...). En 1677, avec Lambert, il fait l'autel de l'église de Doucelles (1).

COCHETIÈRE (René), marchand orfèvre au Mans, paroisse Saint-Benoît. Le 2 décembre 1732, devant Louis Fouin, notaire au Mans, Marie Moulin, veuve de Jean Moitault, tailleur de pierre à Alençon, lui donne procuration pour recueillir une succession au Mans.

COEFFÉ (Jean), né en 1572, demeurait à Boussé, en 1652, et avait travaillé, avec Michel, à la restauration de l'église de Mélinais, en 1645 (2).

COEFFÉ (Michel), « architecte et maître maçon, frère du précédent, » né en 1597, demeurait, en 1652, à la Flèche.

COEFTEAU (Joseph), « peintre sculpteur », époux d'Anne Crestien, demeurant au Mans, paroisse du Crucifix (1714), auteur d'une *Résurrection de N.-S.*, datée de 1746, placée au grand autel de l'église de Vezot, donnée par Girard, alors curé (3); d'un bas-relief assez bien exécuté, représentant l'*Annonciation*, en l'église de Gorron, signé : *J. Coefteau*, *fecit av Mans*, *1739* (4). En 1711, il fit les tableaux de *Sainte-Geneviève* et de *Saint-Joseph* pour l'église de Brains (5). Il avait un frère forgeron dans la paroisse de Brains, Guillaume Coefteau, auquel il vendit, le 10 juillet 1714, une vigne au clos de Battereau, « acquise par Laurent Coefteau, maréchal, leur ayeul. » L'église de Moncé-en-Saosnois possède une statue de saint Julien, œuvre de notre artiste manceau. Cette statue, admirable d'expression,

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 71.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(4) *Ibidem*.
(5) Arch. de la fab. de Brains.

représente, dit la tradition, les traits de Pierre Rogier du Crévy, évêque du Mans. Joseph Coefteau mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, et fut inhumé à Saint-Pierre-des-Ormes, le 5 avril 1759, en présence de son fils Joseph-François, curé du lieu, et de François-Jacques, son autre fils, notaire à Saint-Remy-du-Plain, d'Anne et de Marie, ses filles.

COHIN (...), marchand poêlier au Mans, travailla en 1737 pour l'église de Thorigné (Sarthe) (1).

COIGNET (Étienne), musicien passant à la cathédrale du Mans, 14 février 1605 (2).

COLLARD (...), facteur d'orgues à Paris. Le 18 mars 1733, le Chapitre de Saint-Julien du Mans charge son organiste, Pierre Rottier, de présent à Paris, « de faire venir le sieur Collard, facteur d'orgues, pour voir les réparations qui sont à faire à leur orgue (3). Le 1er juillet 1733, « sur la lettre du sieur Collard, facteur d'orgues », ils commettent maître Rottier, leur organiste, « pour lui mander qu'au cas qu'ils ne convinssent pas de prix pour la réparation de leur orgue, ils lui paieront son voyage » (4). « Le vendredi 2 juillet 1734, vu l'acte par lequel messieurs les commissaires de la forge ont traicté à la somme de dix-sept cens livres avec le sieur Collard, pour faire les réfections et réparations de leurs orgues et fournir tout ce qui sera nécessaire, ils déclarent aprouver et ordonner qu'il sera exécuté selon sa

(1) « Plus payé au sieur Cohin, marchand poêlier au Mans, la somme de trente livres pour une paire de chandeliers d'acolythes, dont quittance, cy... 30# ».

« Plus payé audit Cohin vingt sols pour placques et chaînettes mises à l'ancien encensoir et pour travail à le redresser, cy... 1#. » Comptes de fabrique de Thorigné, 1737-1738 (Arch. du chât. de Thorigné).

(2) Archives du Chapitre, B. 7, p. 80.

(3) *Ibidem*, B. 14, p. 119, v°.

(4) *Ibidem*, p. 135, v°.

forme et teneur » (1). « Le mercredi 26 janvier 1735, le facteur d'orgues leur aiant fait remontrer que son ouvrage était fini, et qu'il en demandait la réception, ils renvoient à messieurs les commissaires de la forge à en conférer avec leur organiste, dont il leur sera fait report (2) ». « Le lundi 21 février 1735, le sieur Collard aiant descendu en chapitre pour leur remontrer qu'il auroit rétabli leur orgue autant bien qu'il a pu, pourquoy il demande paiement de ses salaires au prorata de ce qu'il a fait, ils sont d'avis qu'il soit fait nouvelle visite en présence de messieurs les commissaires de la forge, par les experts nommez, afin de scavoir si les deffautz trouvez dans celle du 17 du présent mois, dont ledit Collard même est convenu, sont reformez, et si tout ce qui est reformable suivant l'esprit du traité, est en bon état de servir, pour, sur le rapport de mes dits sieurs les commissaires, statuer ce que de raison » (3).

COLLEAU (Étienne), « ymaigier et menuisier » au Mans, décédé avant 1512 (4).

COLESSE (...), facteur d'orgues, travailla aux orgues de l'abbaye de Perseigne en 1748 (Voir *Nicolas Parisot le jeune)*.

COLLOT (L...), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 20 sols, le 30 mars 1611 (5).

COMPAGNON (Guillaume), « taille ». Le 27 novembre 1647, les chanoines de Saint-Julien lui font donner 6 # « pour achapter un cahuet ».

(1) Arch. du Chap., B. 14, p. 166, v°.
(2) *Ibidem*, p. 181, v°.
(3) *Ibidem*, p. 184, v°.
(4) Livre des comptes de l'abbaye de la Côture. — Bibl. du Mans, mss. n° 220, f° 150.
(5) Arch. du Chap., B. 8, p. 44, v°.
(6) *Ibidem*, B. 10, p. 140.

CONGES (Dominique), sieur de la Fontaine, « maçon architecte » au Mans, paroisse Saint-Vincent, mari de Jacquine Boulay. Le 12 avril 1672, devant Claude Bainville, notaire au Mans, avec Julien Pasquier, maître chapelier, et Marie Boulay, sa femme, demeurant paroisse du Crucifix, il fait bail à Étienne Bellenfant, maître tourneur à Vallon, d'une chambre basse avec deux petites boutiques ayant leur aspect sur la rue Saint-Vincent, pour trois ans à partir de Pâques 1672, et 31# par an.

CONOIS (Nicolas-Michel), fondeur de cloches. En 1741, il fondit la cloche de Montreuil-le-Henry (1).

CONUET (Guillaume), taille. Le 9 septembre 1649, les chanoines de Saint-Julien lui donnent 40 sols pour avoir chanté en musique, ces deux jours, en leur église (2).

CORAIN. Le sieur Michel Corain fond, dans le cimetière de Torcé, les cloches de la paroisse, baptisées le 27 avril 1778 (3).

CORBINEAU. Famille d'architectes lavallois dont les membres les plus connus sont *Étienne Corbineau*, « maistre architecteur », époux de N., veuve en premières noces de François Houdault. Il travailla de 1617 à 1628, avec son fils Pierre, à la construction de l'église et du couvent des Ursulines de Laval. *Pierre Corbineau*, fils du précédent, se fit un nom justement célèbre, non seulement en sa province mais encore en Bretagne et en Anjou. Le 24 novembre 1633, il fit un traité avec

(1) « Payé à Nicolas-Michel Conois, fondeur de la petite cloche, 36# 7 sols 6 deniers, d'une part.
« Payé audit Conois, fondeur, 3#, plus 4# 11 sols 6 deniers, plus 12 sols. » Comptes de la fabrique de Montreuil-le-Henry.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 411.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

les Jésuites de la Flèche, par lequel il s'engageait à construire le grand autel de leur église, fournissant tous les matériaux, sauf la pierre à maçonner, la chaux et le sable, moyennant la somme de 7.000 #, trois setiers de blé et trois pipes de vin. Cet autel, d'ordre composite, est orné de huit colonnes de marbre rouge hautes de 3 mètres. Le retable est couronné d'un fronton circulaire d'où pend une guirlande de fleurs trop lourde et que chargent des ornements trop multipliés. Pierre fut plus tard occupé à la construction de la cathédrale de Rennes, il y acheva les deux tours commencées par Tugal Cariste et plaça, au centre de la grande fenêtre de la façade l'écusson du roi Louis XIV. Dans un acte du 3 juin 1645, il est qualifié par Henri de la Trémoille « *maistre architecte et particulier de notre ville de Laval* ». Pierre Corbineau mourut à Rennes, le 23 septembre 1678, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il fut enterré le même jour dans l'église des Cordeliers de cette ville. De son mariage avec Marie Beaugrand naquit *Gilles Corbineau*, « maître sculpteur », auteur du magnifique mausolée de l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, fait en 1649. Il épousa Françoise Pouëtard et mourut, avant 1668, sans laisser de postérité masculine (1).

CORDIER (Didier), « marchand maître fondeur » au Mans, paroisse Saint-Nicolas. Le 4 avril 1654, il se rend, avec sa femme Renée Tiger, en l'étude de maître Jean de Labbaye, notaire royal, son voisin, et, « pour la bonne amityé qu'ils se poisent les uns aux autres *(sic)*, et parce que très bien leur plaît, se sont faict et font donaison mutuelle et irrévocable de tous et chacuns leurs meubles et acquests. »

(1) J.-M. Richard, *Notes sur l'ancien Laval*, dans le *Bulletin hist. et arch. de la Mayenne*, 2e série, t. I, p. 257.

CORNEILLE (Étienne), peintre, demeurant au Mans, paroisse Saint-Vincent, fils de défunt Étienne Corneille, peintre, et de Jeanne Desouches, veuf de Nicole Petitbon. Par contrat du 15 janvier 1666, devant René Bobet, notaire au Mans, il épouse Françoise Bourné, veuve de Urbain Langlois, maître chirurgien à la Flèche, demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas, fille de défunt Laurent Bourné, notaire, et Pasquine Beuzelin. Présents : Louis Pauquet, prêtre, chanoine archidiacre en l'église du Mans ; noble maître Louis de Mondières, sieur des Angevinières, conseiller au présidial ; Françoise Robelot ; qui signent. Il demeurait au Mans, paroisse Saint-Nicolas, où il mourut le 28 mai 1687 (1).

CORNILLART (...), « haulte contre, musicien passant, » reçoit des chanoines de Saint-Julien 13 sols 6 deniers, pour avoir chanté à la musique du chœur, » le 8 mars 1649 (2).

CORNILLAT (...). Le 15 juin 1649, les chanoines de Saint-Julien donnent 30 sols « à maîtres Tramblée et Cornillat, tailles, musiciens passants, pour avoir chanté en musique au service de leur église » (3).

CORNILLE (...), peintre, au Mans (4).

COSNUAU (Jean), marchand orfèvre au Mans. Le 22 juillet 1667, Michelle Letoré, sa veuve, demeurant

(1) « Le 28e jour de may 1687, mourut Estienne Corneille, peintre, et son corps fut le lendemain inhumé dans le grand cymetière de cette ville par monsieur le curé et messieurs ses prestres. A. Hervé. » — Registres paroissiaux de Saint-Nicolas du Mans.

(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 334.

(3) *Ibidem*, p. 365.

(4) « Pour avoir faict racommoder, dorer et estopher le cocq du clocher, payé la somme de huict livres au sieur Cornille, comme apert par son acquict du vingt-sept juin mil six cent soixante et huict, cy... 8# ». Sans indication de provenance.

en la maison de Jean Raguideau, archer huissier en la maréchaussée du Mans, paroisse de la Couture, « estant gizanse au lict, malade de maladie corporelle, » dicte son testament à Simon Péteillard, notaire royal au Mans. Elle veut être inhumée en l'église des Jacobins, dans la fosse de son défunt mari ; elle demande de nombreuses messes ; elle nomme pour exécuteur testamentaire Jean Maceot, notaire royal au Mans, et le charge de fournir «... une tombe de pierre de taille qui sera posée sur la fosse de sondict defunt mary et d'elle, sur laquelle sera escrit leurs noms et le temps de leur déceds... » Dès le surlendemain, 24 juillet, elle dicte au même notaire un codicille par lequel elle révoque ledit Maceot pour exécuteur testamentaire, « n'entendant qu'il s'ingère en ladite charge, » et nomme en sa place ledit Raguideau et Étienne de Launay, maître apothicaire, ses gendres (Elle avait encore un autre gendre, Michel Fouschard, tanneur).

COSNUAU (Jean), maître orfèvre au Mans, paroisse du Crucifix, époux de Marguerite Pilard. Le 16 août 1653, devant Rodolphe Le Jetté, notaire, ils se font donaison de tout « ce que permet la coutume ». Les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour firent marché, le 31 juillet 1665, avec Jean Cosnuau, pour la réparation de la châsse de sainte Scholastique (1). Voici le devis des travaux que l'artiste s'engageait à faire.

Mémoire de ce que il fault faire à la châsse de saincte Scholastique.

« Et premier. La figure de Sainct Benoît. Il luy faut remettre deux tenons qui sont cassés afin de remettre

(1) Marché entre les commissaires du Chapitre et Jean Cosnuau, passé le 31 juillet 1665, devant Claude Bainville et Noël Boulye, notaires au Mans. *Minute de maître Narbonne, notaire à Yvré-l'Évêque.*

deux goupilles et le remettre au feu et le redorer.

« Plus à un des pilliers du costé de Sainct Benoist, il le fault resouder et y mettre une virolle d'argent, et la resouder et la redorer donc il y a une virolle de cuivre antiennement mize.

« Plus un aultre pillier, lequel est cassé au-dessus de troys petits pilliers donc il manque à un petit pillier une pointe, et le fault redorer et encore le souder au pied.

« Plus au Sainct Simon il fault resouder la scie qui est rompue et redorer et mettre un amortissement au pillier et le redorer.

« Plus à l'image de Saincte Catherine il fault y remettre un fleuron à la couronne et la redorer et faire entrer le fleuron avec un aviz.

« Plus à l'image de Saincte Scholasticque la palme rompue en deux morceaux, il fault la resouder et redorer.

« Plus à l'image Sainct Paul il fault son espée et redorer la figure.

« Plus au pillier de costé et proche Saincte Barbe, il le fault resouder par le hault et redorer.

« Plus à l'amortissement de au-dessus de Sainct Benoist, il y fault une des pièces qui sont rompues et y refaire un fueillage qui est perdue et redorer.

« Plus au couronnement de fueille d'aquante il y fault resouder quatre pièces qui sont rompues et fournir le hault d'une qui est perdue et la redorer.

« La unziesme est le dosme qui fault resouder cinq petits amortissements et la croix de au-dessus et le redorer.

« Et il fault desmonter toutes les figures et garde barser et mettre en couleur et rebrunir.

« Plus je remarqué à l'amortissement il y manque un

bout de un des carré qui est perdu et fault le resouder et redorer.

« J. Cosnuau. »

L'ouvrage était terminé le 17 octobre 1665; il fut reçu par les délégués du Chapitre, qui donnèrent à l'ouvrier la rétribution de 300# (1).

Jean Cosnuau était mort en 1693. Sa veuve céda ses privilèges, le 10 décembre de cette année, à Jean Léon, marchand orfèvre à la Flèche.

« *Cession de privilège par la veuve Cosnuau à Jean Léon* ».

« Du premier jour de décembre 1693, après midy.

« Devant nous, Jean Loyseau, notaire garde nottes réservé au Mans, furent présens et submis Marguerite Pelard, veuve Jean Cosnuau, vivant marchand orpheuvre en cette ville, y demeurant paroisse de Saint-Benoist, d'une part, et Jean Léon, orpheuvre, demeurant en la ville de la Flèche, paroisse de Saint-Thomas, d'autre part, entre lesquels a esté fait le traité qui ensuit. C'est à savoir que ladite veuve Cosnuau a cédé par ces présentes avec garentye audit Léon, pendant trois ans qui ont commencé de ce jour, son droit de privilège d'orphèvrerie en sadite qualité de veuve establye en cette ville, auquel effet elle luy aidera du poinson de sondit deffunt mary pour marquer d'iceluy les ouvrages que ledit Léon fabriquera, qui seront de bonne matière et de la qualité requise qu'il vendra et disposera comme à luy appartenant, à la charge par luy de garder les

(1) Archives de la Sarthe, G. 493. Ces documents nous ont été communiqués par M. Triger, qui les a déjà utilisés dans son remarquable ouvrage sur sainte Scholastique. Nous le prions d'accepter tous nos remercîments. L.-J. D.

édits et déclarations, le tout durant le temps qu'il sera soubz elle, comme aussy de luy aider des outils qu'elle peut avoir de ladite profession, dont sera fait mémoire, et qui seront rendus par ledit Léon à ladite veuve lorsqu'ils se sépareront, le tout, pour et moyennant la somme de douze livres que ledit Léon promet et s'oblige payer à ladite veuve Cosnuau chacun an, dont le premier terme eschéra dans un an ; en outre, aura une chambre pour elle seulement, dans l'appartement que ledit Léon prendra, dont il payera le loyer à sa décharge ; et, en considération des présentes, ledit Léon promet donner à ladite veuve une escharpe neupve suivant sa qualité, et ce après les trois premiers mois expirés. Passé en nostre estude, présens maistre François Couette, huissier audiencier en la sénéchaussée, et Pierre Lemasson, praticien au Palais, demeurant au Mans, tesmoings. »

COUBARD (Jean), de Saint-Denis-d'Orques, fit l'architecture des autels du Saint-Rosaire et de Saint-Étienne, élevés l'an 1787 dans l'église de Saint-Symphorien, par les soins de Pierre Mazetin, procureur de fabrique (1).

COUDRAY l'aîné, maître menuisier, fit, en 1748, deux confessionnaux pour l'église de Saint-Calais, et reçut pour ce travail 68# (2).

COUDREUX (Nicolas), « entrepreneur des ouvrages du roy », fils de Gabriel Coudreux, aussi entrepreneur des ouvrages du roy, et d'Anne Gachot, demeurant ensemble à Tours. Par contrat du 1er juin 1769, devant Guy Martigné, notaire au Mans, il épouse Marie-Louise

(1) Duc des Cars - Abbé A. Ledru, *le Château de Sourches et ses seigneurs.*

(2) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'Église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 25.

Courtois, fille de Jacques Courtois, conseiller du roi, greffier en chef de l'élection du Mans, et de Marie-Claude Charlier, demeurant au Mans, paroisse de la Couture, d'eux assistée et de Jeanne-Rosalie et Romaine-Julie Coudreux, ses sœurs. Le futur recevait une dot de 10.000#, et la future de 8.000#. Ont signé avec eux : Guillaume de la Massuère, Delaunay de Fontay, Veron de la Touche et de la Gracinière, Fauneau de la Touche, etc.

COUIDON (René), organiste au Mans. Le 11 janvier 1790, devant Étienne Ourdel, notaire au Mans, contrat de mariage de René Couidon, garçon majeur, organiste, fils de Jacques Couidon, commis à l'intendance de Poitiers, et de Marie Drouillard, demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas, avec Marie Deniau La Marre, fille mineure de François Deniau La Marre, marchand, et de Marie Tiberge, demeurant au Mans, d'eux assistée, et de Françoise Deniau, sa sœur, et Louise Derouet, veuve François Deniau, son aïeule. Le futur apportait 1200# en argent, instruments de musique et meubles ; la future recevait en dot 10.000# en marchandises, satins, taffetas, toile, droguet, casimir, siamoise, etc.

COULIN. Le sieur Coulin, de Sainte-Suzanne, fournit pour 318# l'horloge publique de Rouessé - Vassé, posée la semaine avant Noël 1775 (1).

COULOM (Jean - Baptiste), peintre, auteur des tableaux du *Roman comique* conservés au musée du Mans, naquit « en la ville de Pau en Béarn », du mariage de Michel Coulom et de Marie Philip. Il était établi au Mans, sur la paroisse Saint-Benoît le 16 juin 1695. A cette date, « il recogneut avoir reçu de demoiselle Anne

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

Pillon, fille demeurante paroisse de Saint-Pavin-de-la-Cité, la somme de 12# pour le portraict de maître Arnoul Pillon, advocat, son père, qu'elle luy avoit faict faire ». Par contrat passé devant Simon Péteillard, notaire au Mans, le 26 avril 1696, J.-B. Coulom épousa Jeanne du Rocher, veuve de Gabriel Boulanger. Le 3 septembre 1699, il est parrain de Mathurin Riballier, baptisé en l'église de Notre-Dame de la Couture. Nous le voyons qualifié « d'expert-prudhomme » et, en cette qualité, charger d'apprécier les biens dépendant de plusieurs successions, en 1724 et 1735. C'est à lui très probablement que l'on doit attribuer les deux tableaux qui ornent les petits autels de l'ancienne paroisse de Chevaigné (Sarthe), tableaux exécutés en 1725 (1). J.-B. Coulom dicta, le 8 septembre 1735, le testament suivant à René-François Fay, notaire royal :

« Du huitième jour de septembre mil sept cent trente-cinq, après midy, devant nous, René-François Fay, notaire au Mans, y demeurant, fut présent sieur Jean-Baptiste Coulon, expert prudhomme, sain d'esprit et d'entendement, ainsy qu'il nous est apparu, et aux tesmoins cy-après nommés, demeurant audit Mans, paroisse de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, lequel scachant que la mort est certaine et l'heure d'icelle incertaine, désirant avant d'en estre prévenu, ordonner de ses dernières volontés, a fait, nommé et dicté son testament, après s'estre recommandé à Dieu, à la sainte Vierge, à saint Jean-Baptiste, son patron, et à toute la cour céleste, de la manière qui suit :

(1) « Plus leur sera alloué la somme de cent-vingt livres qu'ils ont payée au sieur Coulon, paintre, pour deux tableaux fournis à ladite église, suivant sa quittance du vingt-huit septembre mil sept cent vingt-cinq, cy... 120# ». Comptes de fabrique de Chevaigné (Fonds Chappée). — L'abbé Froger, *Réfection de l'église de Chevaigné en 1510,* dans la *Province du Maine,* t. V, p. 150.

« Premièrement, souhaitte ledit testateur que lorsqu'il aura pleu à Dieu de séparer son âme d'avec son corps, sondit corps soit porté et inhumé dans le cimetière des prestres de l'Oratoire de cette ville ; que les prestres de ladite paroisse assistent à ladite sépulture, et que le jour d'icelle il soit fait un service d'une grande messe de *Requiem* à l'autel de ladite paroisse, et pareil service le jour du seme; que pour le luminaire, il ne soit de plus hault prix que de la somme de dix livres, et au surplus se raporte à son exécutrice testamentaire cy-après nommée, pour faire faire telles autres pièces qu'elle jugera à propos, tant pour le repos de son âme que de ses parents et amis trépassés, qui est Jeanne Durocher, son épouse, qu'il nomme et choisit à cet effet, la priant de vouloir bien accepter cette commission pour l'exécution du présent, et y augmenter plustost que diminuer ; et pour la bonne amitié qu'il luy porte, il luy a donné, comme d'effet il luy donne, par ces présentes, tout ce que la coutume du Maine luy permet de donner, pour par ladite demoiselle Durocher jouir de l'effet dudit don comme de ses autres biens propres. De ce que dessus nous avons donné acte audit sieur testateur, et jugé de son consentement après luy avoir leu et releu. Fait et arresté, maison dudit sieur testateur, en présence de maîtres Pierre Langneur, Pierre Destouches, clercs tonsurés, et Jean Le Prou, maistre boulanger, demeurant audit Mans, paroisse du Crucifix, tesmoins à ce requis et appellés.

« J.-B. Coulom, P. Langneur, Destouches, J. Le Prou, Fay. »

En même temps, ladite J. Durocher dictait au même notaire son testament conçu dans les mêmes termes.

COULLÉE (Jean), « compagnon sculpteur », chez

Jean Mongendre l'aîné, demeurant au Mans, paroisse Saint-Vincent, signe comme témoin, avec celui-ci, un testament devant Claude Bainville, notaire, le 6 décembre 1668.

COULLON (Guillaume), menuisier à Beaumont-le-Vicomte, travailla, en 1685, pour l'église d'Assé-le-Riboul (1).

COULLON (Michel), maître menuisier à Beaumont-le-Vicomte, exécuta plusieurs travaux en l'église de Beaumont, en 1687, et conclut avec les habitants le traité suivant :

« Du dimanche vingt et neuviesme jour de décembre mil six cent quatre-vingt-six, après midy. Devant nous, René Gallois et Charles Le Sueur, notaires royaux, résidens en la ville de Beaumont-le-Vicomte, furent présens chacuns de Jacques de Fontaines, escuier, sieur de la Poudrière, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée et siège royal dudit Beaumont, et juge de police audit lieu ; vénérable et discret maître Louis Trouillet, prêtre, curé doyen dudit lieu ; maître André Peschard, conseiller du roy, lieutenant particulier audit siège. Claude-Jacques Martin, conseiller et advocat du roy audit siège ; Jean Gauvain ; Charles Belin, sieur du Hamel ; François Escureul, sieur de la Touche ; Julien Martin, sieur de la Porte ; Charles Jousset, Anselme Gaulier, sieur de Chantelou, advocats audit siège ; René Perou, docteur en médecine ; Louis Vavasseur, greffier audit siège ; Michel Barbier, François le Hault, Christophle Launay, notai-

(1) « Plus à Coullon, menuisier à Beaumont, pour avoir racomodé le tabernacle, fait une carie au daiz qu'on porte à la Feste-Dieu, un pied à poser la croix sur l'autel et autre travail, suivant ses acquitz de 1685, 6# 10 sols. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1686.

res royaux ; Édouard Varlet, docteur en médecine ; Jean Haton, Louis Haton, maîtres apotiquaires, etc., etc., tous paroissiens, manans et habitans de ladite ville et parroisse de Beaumont, congregez et assemblez à issue des vespres au son de la cloche, à la diligence de maître Guillaume Belin, sieur d'Esfiard, leur procureur de fabrice, pour adviser aux affaires d'icelle, sur ce que l'église parrochialle n'estant assez grande pour contenir tous les habitans, en conséquence de plusieurs résultats, on y a fait une augmentation qui contient tout l'espace du chœur, la chappelle du Rosaire et une sacristie à costé ; que, d'ailleurs il a esté nécessaire de refaire deux pilliers de ladite église, raccommoder les autres, refaire partie de la voûte de l'ancien chœur et quantité d'autres réfections et réparations dont la dépense a épuisé la plus considérable partye du fonds et tous les revenus de ladite fabrice, outre les dons faits par plusieurs particuliers pour y ayder ; que cependant l'ouvrage est encores imparfaict, parce que le chœur et ladite chappelle du Rosaire ne sont pas mesme lambrissez ; que les autels ne sont que sur de simples tables de bois, sans contretables, images ny autre décoration ; dans ceste occurance, Michel Coullon, maître menuisier, et Anne Potier, sa femme, demeurans audit Beaumont, dont ledit Coullon est natif, animez d'un bon zelle pour la gloire de Dieu, ont offert de faire et fournir tout le lambry dudit chœur et un platfond au lieu de lambry dans ladite chappelle du Rosaire et autant qu'elle contient d'espace, et de rendre le tout prest, en estat et bien et deuement travaillé suivant l'art du mestier, dans le jour et feste de Pentecoste prochain, et de donner en outre à ladite fabrice 8# de rente à prendre par chacun an après le décès du plus vivant d'eux sur tous et chacuns leurs biens, pourveu et à condition que ladite fabrice se

charge de faire dire et célébrer par chacun an, après le décès du dernier mourant, un service de trois grandes messes dans ladite église, à pareil jour que le plus vivant décédera, pour le salut et repos de leurs âmes et de leurs parens et amis trepassez dont sera faict la prière le dimanche précédent au prosne de la grande messe, et de donner et payer par ladite fabrice sur ladite rente, aussy chacun an à pareil jour, aux pauvres honteux de la charité establie audit Beaumont, 60 sols... Ce que lesdits habitants acceptent. » Le 24 août 1687, devant les notaires royaux audit Beaumont, les « paroissiens, manans et habitants de ladite ville, assemblez à issue des vespres, ont recogneu que ledit Coullon a bien et deuement lambrisé le chœur de ladite église, et mis et fourny un platfond à ladite chappelle du Rosaire, ainsy qu'il s'y estoit obligé par ledit acte, et mesme qu'il a le le tout faict blorder (?), et en outre faict mettre et poser le crucifix, avec les images qui sont aux costés, et estre contens et satisfaits desdits ouvrages ».

COURET (Ambroise), maître fondeur. Le 3 février 1628, le procureur de la fabrique de Saint-Georges-de-Lacoué (1), lui marchanda pour 48# la façon de la cloche de l'église. Un premier coulage, qui fut fait le 15 février 1629, ne réussit pas « manque de mestail ». Dans son *Martyrologe de l'église de Saint-Georges-de-Laq-Coué*, Marc Couëffé, citant l'inscription de cette cloche, donne au fondeur le prénom de *Mathurin*, alors que les comptes de fabrique portent *Ambroys* (2). Nous croyons que cette divergence provient de ce que le rédacteur des comptes, ayant à nommer dans le même article *Ambroys Duval*, et Couret qui fournit le métal, a, par

(1) L'abbé R. Charles. *Essai archéologique et historique sur Saint-Georges-de-Lacoué et Saint-Fraimbault-de-Gabrône.*
(2) *Semaine du Fidèle*, t. XVII, p. 734.

une distraction facile à comprendre, donné au premier le même nom de baptême qu'au second. Par ailleurs nous avons la preuve qu'un Mathurin Couret exerçait, en 1629, la profession de fondeur en notre pays.

COURET (Mathurin), maître fondeur à Chérancé. « Le sabmedy dixiesme jour de mars 1629, furent refondues et refaictes les deux cloches de Ballon, soubs les Halles dudit lieu, par un nommé Couret de la paroisse de Cherencé, et fut sur les quatre heures du soir. Le lendemain dymanche furent benistes et oinctes des sainctes huiles par moy, Fabian Prunier le jeune, prêtre, naguères curé dudit Ballon, en l'esglise dudit lieu ; le lundi subsequent furent montées en la tour de ladite église et mises en accord par ledit Couret, et fut mys 108 livres de métal dans lesdictes cloches oultre ce qu'elles pesaient, à 12 soulz la livre » (1). En 1632, Couret refondit la grosse cloche de l'église de Contres (2).

COURIOT (...). Le 1er juillet 1788, devant Ch.-L.-A. Crepon, notaire au Mans, contrat de mariage de Guillaume Couriot, « l'un des vicaires de l'église cathédrale de cette ville », y demeurant paroisse du Crucifix, fils des feus Jacques Couriot et Barbe Vielle, assisté de

(1) Reg. par. de Ballon. — L'abbé Aubry, *Ballon, Saint-Mars et Saint-Ouen*, 1833.

(2) « *Item*, en marchandant avec ung fondeur pour reffaire la grosse cloche de ladicte esglize qui estoit cassée, en dépence paié la somme de 4#.

« *Item*, pour 50 livres de mestail qu'il a convenu avoir pour mettre à ladicte cloche, pour la somme de 30#, à raison de 12 soulz la livre, 30#.

« *Item*, pour avoir faict aporter ledict mestail depuis Mamers jusques audict Contres, paié 17 soulz 6 deniers, 17 s. 6 d.

« *Item*, pour la fason de ladicte cloche, paié à Mathurin Couret, fondeur, la somme de 20# ». — Comptes de la fabrique de Contres, 1632 (Suit la description de tout ce qu'il a fallu pour la fonte).

« *Item*, dict aussy ledict procureur avoir esté exprès dudict Contres jusques à Charencé, distant de quatre lieux et demye pour paier le fondeur qui a fondu ladicte cloche du reste qui luy estoit deu de la reffection de ladicte cloche, demande qu'il luy soit alloué la somme de 30 soulz ». *Ibidem*, 1633.

Jean Couriot, marchand à Brûlon, son oncle ; Jean Granger, marchand à Brûlon, mari de Jacquine-Françoise Couriot, son beau-frère ; Clément Vallée, bourgeois, et Gabrielle Couriot, son épouse, ses oncle et tante, demeurant paroisse du Crucifix ; Clément-Jean Couriot, étudiant en chirurgie, son frère germain ; Louise Vallée, sa cousine germaine, demeurant paroisse du Crucifix ; François Vallée, curé de Neuvillette, son cousin germain, et René Bruneau, maître papetier, demeurant au dehors de la paroisse de la Couture, son cousin issu de germain, — avec Marie-Louise Cosson, fille mineure de défunts Jean Cosson, meunier, et Marguerite Bouglé, demeurant paroisse du Crucifix.

COURTE (...), fondeur de cloches, en 1639, il travaille avec Vilpail, pour l'église de Chauffour (1).

COURTIN (Robert), orfèvre, cité dans une assemblée des habitants de la Ferté-Bernard de l'an 1500 (2).

COURTOIS (...), « haulte contre », reçut des chanoines de Saint-Julien 14 sols 6 deniers, le 13 février 1648, et 15 sols, le 16 avril 1648, « pour avoir chanté à la messe du chœur » (3).

COURTOIS (Charles ou Charlot), tailleur d'images au commencement du xvie siècle, 1508-1515. On suppose qu'il était parent, peut-être même le frère de Robert Courtois, qui travaillait dans le Maine en 1498, et qu'il serait venu de cette province dans celle de Touraine qui en est voisine (4).

COURTOIS (Jehan), peintre verrier, exécuta, en

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 251.
(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 167 et 188.
(4) Ch. de Grandmaison, *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine.*

1533, pour l'église de Notre-Dame-des-Marais, à la Ferté-Bernard, une verrière représentant l'*Assomption*, qui lui fut payée 40#. Ce vitrail, qui était donné à cette église par Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon, seigneurs de la Ferté, est aujourd'hui détruit. Il ne reste plus à la Ferté de l'œuvre de Jehan Courtois que deux panneaux de moindre importance : *l'Adoration des bergers* et *le Repas de Jésus chez Simon le lépreux à Béthanie* (1). De ce que l'artiste avait travaillé à la Ferté, M. L. Charles en a conclu qu'il était originaire de cette ville et probablement fils de Robert Courtois. Le docteur Giraudet en fait un Tourangeau. D'après lui, les termes mêmes exprimés sur les registres de Notre-Dame-des-Marais indiquent clairement que Jehan Courtois était étranger au pays et qu'il n'y avait pas de famille : les dépenses de ses frais d'hôtellerie, pendant son séjour, figurent dans les payements effectués par les marguilliers. Par ailleurs on constate sa présence à Tours, où il exécuta de nombreux travaux de 1534 à 1584. A notre humble avis, les raisons apportées par le docteur Giraudet ne sont pas sans réplique. Il ne serait pas impossible que Jehan Courtois, fils de Robert, né à la Ferté, où il travailla en 1533, se fût plus tard fixé à Tours, où l'attiraient de nombreux travaux à exécuter, alors que la besogne manquait en son pays d'origine.

COURTOIS (Robert). En octobre 1498, la fabrique de Notre-Dame-des-Marais conclut un marché avec « Robert Courtois, demourant à la Ferté-Bernard », pour la verrière de *l'Arbre de Jessé*, qui devait être placée à la grande croisée de la nef. On lui donna 100#

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*.
(2) Dr Giraudet, *les Artistes tourangeaux. — Jehan Courtois, peintre verrier*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI.

pour son travail. « Cette belle page, écrivait en 1877 M. l'abbé Charles, n'existe plus. Nous en avons vu détruire une quinzaine de panneaux. Heureusement que quelques-uns de ses débris ont été conservés et entassés avec un grand nombre d'autres fragments de verrières, dans le clocher de l'église. Ces derniers vestiges de richesses anéanties nous ont permis de constater le *faire* des Courtois. Or ce *faire* très caractérisé se retrouve en deux vitraux du xv[e] siècle, placés dans la basse nef du nord, le *Trépassement de Notre-Dame* et la *Résurrection de Lazare*. » « Robert Courtois figure encore dans une assemblée de ville de 1509. Il reçoit de ses concitoyens la mission de dessiner en médaillons les traits de la vie de la Vierge, destinés à être brodés sur les orfrois d'ornements d'église que la communauté fertoise fait fabriquer (1). »

COURVASIER (David). On lit dans le compte de Julien Gaillet, procureur de la fabrique de l'église de Bérus, en 1651. « Plus paié à David Courvasier, 66# pour avoir faict une partye du grand autel ». Il était probablement d'Alençon, car le même compte attribue 70 sols à « Jacques Prodhomme pour avoir esté quérir l'autel à Alençon (2). »

COUSIN, maître de chapelle à Saint-Malo, obtint le prix au concours de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans, l'an 1676 (3).

CRÉ (Michel), peintre, a signé une *Visitation* qu'on voit au maître-autel de l'église de Villaines-sous-Lucé (4).

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*.
(2) Arch. de la fab. de Bérus.
(3) L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 35.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

CREMIÈRE (Josias). Le 7 avril 1640, les paroissiens de Marolles-les-Braults firent marché avec Josias Cremière, pour la façon des autels des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien, moyennant quatre cent quarante livres d'argent et deux cents livres de chanvre (1).

CREPON (Christophe), fondeur, exhiba aux assises du fief de la Couture, en 1618 (2). Le 13 mars 1632, il fondit la petite cloche de l'église de Moncé-en-Belin (3).

CRESSY (François de), comédien, fait baptiser son fils au Grand-Saint-Pierre, le 24 octobre 1771.

CRESTIAU (Jean), prêtre, musicien passant à la cathédrale du Mans, le 9 octobre 1613, y reçoit 16 sols (4).

CRÉTEL (...), peintre, travailla à l'église d'Assé-le-Riboul, en 1789-1790.

CREUZÉ (...), joaillier à Paris, possédait à Coulans un bordage, indivis entre lui et sa sœur, femme du sieur Assailly, négociant à la Rochelle ; il le loua, le 8 juillet 1749, devant Guy Martigné, notaire royal.

CROCHARD (Julien), « tailleur de pierre, maçon et entrepreneur de bâtiment au Mans, paroisse du Crucifix », était fils de Nicolas Crochard, maître maçon, et de Françoise Marest. Le 10 mars 1735, le Chapitre de Saint-Julien lui fit bail de « la maison canonialle dite des Ardents, estant en proximité de la chapelle des Ardents, en la Grande-Rue, paroisse du Crucifix, » pour six ans à partir du premier mai 1736, et pour 96# par an. C'était,

(1) Henri Chardon, *le Sépulcre de la cathédrale du Mans.*
(2) Arch. de la Sarthe, H. 60.
(3) Reg. de l'état civil de Moncé.
(4) Arch. du Chap., B. 8, p. 264.

dit un mémoire de 1758, un entrepreneur fort occupé (1). Le 13 février 1749, il donne procuration pour régler ce qui lui reste dû par le Chapitre de l'église du Mans, « pour les reconstructions, réédifications et autres ouvrages qu'il a faits et matières fournies à leur maison dite de Saint-Martin et celle du Bas-Vollier, et aux écluses et portes de leur grand moulin, qu'il a entrepris pour la somme de 15.550#, ainsy qu'il paroist par l'arrest du conseil du 5 décembre 1747... » En 1750, il faisait écrire au marquis de Sourches cette lettre qu'il signait. Je la reproduis à cause des renseignements qu'il donne sur ses travaux :

« Au Mans, ce 28 juin 1750.

« Monsieur,

« Ayant eu l'honneur de marchander tous les ouvrages généralement de réfections et réparations de la dépendance de votre marquisat de Sourches, j'ay été surpris de voir M. du Boullay faire l'entreprise de la partie pour le logement d'un garde au bout de l'avenue de Bernay, et celle de la maison pour le jardinier. Je n'ay pu me persuader, monsieur, que ce fût par votre ordre, quoique m'en ait voulu dire M. du Boullay, qui s'en authorise pour m'enlever mes ouvriers. J'aurais moins sujet de m'en plaindre s'il se contentait d'empiéter sur mon marché avec des ouvriers étrangers, mais il y ajoute l'enlèvement des miens. Je me persuade, Monsieur, que cette conduite vous est inconnue ou qu'on vous l'a donnée sous un aspect différent, estant trop convaincu de votre justice pour croire que vous voulussiez l'autoriser. Je viens donc, Monsieur, vous supplier de vouloir bien donner un moment d'attention sur ce

(1) Bibl. des Capucins du Mans.

point, de considérer qu'on m'ôte les ouvrages où je pourrois me dédommager de la perte que je fais sur d'autres, qu'on m'enlève des ouvriers à moy, et avec lesquels je suis en avance, et qu'enfin on contrevient aux conventions que vous m'avez arrestées, et de vouloir bien me rendre la justice qui m'est due.

« Je ne vous importune, Monsieur, assurément que malgré moy ; mais il est bien juste que si je fais le mauvais, que je fasse le bon, pouvant vous assurer, comme je puis vous le prouver, que je perds sur les deux fermes de la cour d'Épineu et du Coudray plus de 100# sur la maçonnerie, et que je ne fais que me retirer sur plusieurs autres. Si cependant, Monsieur, vous estiez du goût de faire faire le reste de vos ouvrages par M. du Boullay, à mon exclusion, je vous respecte trop pour m'y opposer, et je suis prest de vous résilier ce marché pour le restant, comme j'eus l'honneur de vous le proposer lors de votre dernier séjour à Sourches, n'y ayant assurément pas, à beaucoup près, autant de proffit qu'on a pu ou voulu vous insinuer. C'est ce que vous pourra prouver les entreprises qu'on pourra vous faire, si l'on vous en rend le compte bien détaillé. On m'ajoute, Monsieur, que ces ouvrages ne sont point expliquez dans mes devis ; j'en conviens, mais mon marché est général, et c'est dans cet esprit que je n'ay pas hésité à faire construire les pilastres des claires-voyes de vos avenues, qui n'y sont pas comprises aussi, aussitôt qu'on m'en a requis. Ainsi, Monsieur, les deux maisons en question sont au même cas, de même que celles que M. du Boullay médite de faire faire.

« Voilà, Monsieur, 17 fermes incessamment prestes, ce qui est bien de l'ouvrage avancé. Il y en auroit encore bien davantage, si l'on ne m'avoit enlevé mes ouvriers et qu'on m'eût fourni des matières. Je n'ay encore reçu

que 4.000#. Je serois bien charmé, Monsieur, que vous voulussiez bien faire visiter ces travaux pour les constater, scachant que M. du Boullay vous a mandé que je ne veillois point ou peu à ces ouvrages, dont je ne crains nullement l'examen. Malgré que je lui aye prouvé alors par mon portatif que j'aurois fait dans ce temps dix-sept voyages, il jugea à propos de les borner à deux; je n'en scais pas trop la raison.

« Je serais bien charmé, Monsieur, que vous fissiez toiser et visiter ces travaux pour les constater, et qu'en attendant, vous voulussiez bien me faire la grâce de me faire tenir quelque somme, ayant besoin d'argent. Si vous n'estes plus du goût, Monsieur, de faire vos murs de clôture à chaux et sable, mais à pierre sèche ou à terre, donnez m'en vos ordres, je vous prie, et de me faire la grâce de me croire avec un très profond respect, Monsieur.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« J. Crochard ».

Dans une lettre du 12 juin 1753, il disait que ces « ouvrages qu'il a fait faire sur la terre de Sourches vont finir incessamment... » Le 30 mars 1760, les habitants de la paroisse Notre-Dame de la Couture, assemblés à l'issue de la grand'messe, à l'effet de délibérer sur le projet des réfections à faire à la nef de ladite église, choisissent « les sieurs Crochard et Pradrel, entrepreneurs de bâtiments... », pour en faire un devis. Julien Crochard fournit 3.800 ardoises d'Angers pour l'église d'Assé-le-Riboul (1). Il fit publier, en 1772, dans les *Affiches du Mans*, l'annonce suivante : « Il y a au magasin de M. Crochard, derrière l'église de la cathédrale, deux belles tables de marbre rouge à vendre, une

(1) Arch. de la fab. d'Assé-le-Riboul.

de quatre pieds, et l'autre de trois pieds et demi de longueur. S'adresser au portier de l'évêché, qui les fera voir ». Le 1er février 1773, le même journal annonçait « une cheminée à la prussienne, de forte taule, garnie de fer, fort propre, à vendre. S'adresser à M. Crochard, architecte au Mans, qui en fera bonne composition ». Le 24 janvier 1775, devant maître Dubois, notaire au Mans, Julien Crochard, « veu le dérangement qu'a fait Françoise Crochard, sa fille, et craignant que par la suite elle puisse déranger ce qui pourroit revenir de sa succession... », substitue cette part au profit des enfants légitimes qui pourront naître de ladite Françoise Crochard. Outre cette fille, Julien Crochard avait eu de Françoise Bigot sa femme, deux autres enfants : Suzanne Crochard, qui épousa, par contrat du 19 mai 1758, François Deniau, marchand à la Ferté-Bernard, et Marie Crochard.

CROCHARD (Nicolas I), maître maçon au Mans, paroisse du Pré, fils de Nicolas Crochard, marchand, et de Marie Dauphin, sa veuve, épousa, par contrat du 15 février 1697, Françoise Marest, fille d'Ambroise Marest, maître chapelier, et de Françoise Pago. Il se rendit adjudicataire, avec son frère Simon, « de trois pavillons... à construire dans la nouvelle place de l'Hôpital et joignant les murs de ville..., et d'un autre pavillon proche la Poissonnerie et adossé contre la tour Vineuse... » Les échevins du Mans lui reprochèrent l'exécution défectueuse de ce travail ; ils le firent examiner par Dominique Thébaudin, sieur de Bordigné, avocat au parlement et expert prudhomme au Mans, qui, dans son procès-verbal du 19 août 1704, constata cette mauvaise exécution. N. Crochard se soumit à cette expertise et, par acte du 9 septembre 1704, devant

Michel Martigné, notaire au Mans, il s'oblige de « remettre lesdits bastiments... dans l'estat qu'ils debvoient estre... ». Le 9 septembre 1702, devant maître Louis Hodebourg, notaire royal au Mans, Nicolas et *Simon Crochard*, maîtres maçons, et Pierre Berthelot, maître charpentier au Mans, paroisses Saint-Hilaire et du Pré, font marché avec Gilles Bignon, maître couvreur, paroisse Saint-Pierre-l'Enterré, qui s'oblige « de couvrir les trois pavillons que lesdits Crochard et Berthelot ont marchandé à faire avec le corps de ville sur la place neuve à aller à l'Hôpital général... », et cela pour 300#.

Nicolas I Crochard eut plusieurs enfants : *Nicolas II Crochard*, maître maçon ; *Julien Crochard*, entrepreneur de bâtiments ; Suzanne Crochard, épouse de Joseph Plessis ; et Françoise Crochard, épouse de Jean Chenon. Françoise Marest, veuve en 1721, était alors mariée en secondes noces avec François Bellanger, garçon tailleur de pierres, mort en 1735.

CROCHARD (Nicolas II), maître maçon au Mans, paroisse Notre-Dame-du-Pré, fils de Nicolas I Crochard, épousa Catherine Chenon, par contrat du 19 juillet 1721. Il était mort en 1741, laissant deux filles : Marie-Catherine Crochard, épouse de Louis Le Roy, et Marie-Crochard, épouse de Noël Guyon, « maître gainier ».

CROCHARD (Simon), « maître maçon », frère de Nicolas I Crochard.

CROCHET (Antoine), « marchand orpheuvre », demeurant en l'Isle du palais, à l'enseigne de la *Coupe d'or*, à Paris, fournit, en 1628, à Jacques Coueffé, curé de Saint-Mars-de-Locquenay, « un soleil doré par les bouts pesant deux marcs six onces six gros (1) ». Ce

(1) Arch. de Saint-Georges-de-Lacoué.

« soleil » fut donné par Jacques Coueffé, à l'église Saint-Georges-de-Lacoué « pour reposer précieux corps de notre Sauveur » (1).

CROCQUENOYE (Guy), musicien passant à la cathédrale du Mans, le 1er avril 1611, y reçoit 16 sols (2).

CROIX-CHAUVEL (de la), refondit, en février 1657, les cloches de l'abbaye de Perseigne (3).

CROYSÉ (Antoine), maître horloger, répara en 1630, l'horloge de l'église d'Assé-le-Boisne (4).

(1) L'abbé R. Charles, *Essai historique et archéologique sur Saint-Georges-de-Lacoué et Saint-Fraimbault-de-Gabrône.*
(2) Arch. du Chap., B. 8, p. 44 v°.
(3) Arch. de la Sarthe, H. 969.
(4) « Payé à Anthoyne Croysé, horloger, pour avoir raccommodé l'horloge de ladite église (Assé-le-Boisne), la somme de 12#, pour ce 12# ». Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1630-1631.

D

DAGENNES (...), « taille, musicien passant », reçoit 20 sols des chanoines de Saint-Julien « pour avoir chanté en musique au service du chœur de ladite église, » le 28 septembre 1647 (1).

DAGIN (...), brodeur au Mans, fournit, en 1700, un drap mortuaire à l'église de Chantenay (2).

DAILLIER (Gervais), orfèvre au Mans. Le 6 avril 1557 (v. s.), « honneste personne Gervaise Daillier, orfebvre, demeurant au Mans, » est témoin dans un acte notarié (3).

DAMPMARTIN (Jehan de), natif de Jargeau au diocèse d'Orléans « maître ès œuvres de la cathédrale du Mans ». Le 21 janvier 1421 (v. s.), le Chapitre de Saint-Julien procéda à sa réception en cette charge aux conditions et honoraires accoutumés. Ces honoraires avaient

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 122.

(2) ... « Plus demande qu'il soit aloué la somme de 36#, payée à M. Dagin, maître brodeur, pour un drap mortuaire qu'il m'a livré suivant sa quittance du 23 septembre 1700, cy... 36# ». Comptes du procureur de la fabrique de Chantenay.

(3) Arch. du château de Corbuon, à Villaines-sous-Lucé.

été fixés, dès le 14 mai 1404, à 40 sols par semaine, avec 20# de gratification en plus (1). Les chanoines obligèrent leur nouvel architecte à réparer les accidents qui pourraient, par sa faute, se produire dans la construction (2). C'est à lui que l'on doit attribuer le mérite de l'achèvement du magnifique transept septentrional de la cathédrale du Mans entrepris sous la direction de Nicolas de l'Escluse. Jehan de Dampmartin était fils de Dreux de Dampmartin, qu'on croit « maistre général des œuvres » du duc de Berry. Sa mère, Gilon du Coignet, avait épousé en premières noces maître Pierre Moreau, bourgeois de Jargeau, dont elle eut deux filles. Jehan de Dampmartin eut deux frères du même prénom de Jehan, l'un « maître ès arts », le second, maçon à Jargeau, 1423. Dans un acte du 14 janvier 1422 (v. s.), passé à Jargeau, il est qualifié de « maistre ès œuvres du Roy nostre sire ». Cette qualification lui fut probablement donnée en raison de ses travaux de la partie de la cathédrale du Mans appelée « l'œuvre du Roi » (3).

Dernièrement M. l'abbé Ledru faisait connaître dans *la Province du Maine* un travail du maître ès œuvres de la cathédrale du Mans, la pierre tombale du chanoine Gilles Lefebvre, dissimulée derrière un confessionnal de la chapelle Saint-Martin.

(1) Arch. du Chap., B. 15, p. 3.

(2) « Ipsa die (XXIa Januarii 1420, v. s.), recepimus in magistrum operum ecclesie nostre Johannem de Dampmartin, oriundum de Gergeau, Aurelianensis diœcesis, cum pensione et emolumentis magistris ipsis tradi solitis ; promisitque et juravit non recedere a nobis nisi de licentia nostra et voluntate, et si aliquod dampnum eveniret in opere per negligenciam suam aut alias, debite dampnum refundere et restituere, jure dictioni nostre se submittens quantum ad hoc, ubicumque se duxerit transferendum. » Arch. de la Sarthe, G. 18, f° 43, v°.

(3) P. A. Leroy, *Jargeau et ses environs*. Orléans, Herluison, 1893. — Cf. L'abbé G. Esnault, *le Transept septentrional de la cathédrale du Mans*. Paris, H. Champion, 1879. — Ch. de Grandmaison, *Documents pour servir à l'histoire des Arts en Touraine*. Tours, 1870. — Le docteur Giraudet, *les Artistes Tourangeaux*.

« C'est une simple dalle gravée... mesurant $0^{m}56$ de hauteur, sur $0^{m}42$ de largeur.

« A la partie supérieure, l'artiste a dessiné au trait, à gauche, un chanoine, l'aumusse sur la tête, vêtu d'une chappe et le goupillon à la main, à droite, un enfant de chœur tonsuré, vêtu d'une aube, l'amict sur les épaules, la main gauche sur la poitrine et tenant un bénitier de la main droite.

« Entre les deux personnages se déroulent deux banroles ingénieusement agencées et tenues par deux mains sortant d'un nuage. Sur la première on lit : *Tu qui transis ita omni die dominica : dic hujus anima et requiescat in m(orte ?)* Sur la seconde : *Dic Pater noster et Ave Maria.*

« Au-dessous de cet espèce de frontispice vient l'inscription funéraire ainsi conçue : « *Egidius Fabri hic sepultus dedit | edomadario et puero portanti aquam | benedictam XL*[ta] *solidos turonensium perpetui | reddictus super locum dai Larda | ise prò hac aspercione et precibus.* »

Le 5 août 1421, le Chapitre accordait à son maître ès œuvres (qui alors était Jean de Dampmartin) 100 sous tournois, en rémunération de ses peines pour la tombe de Gilles Lefebvre (1).

DANAYS (...), menuisier à Pont-de-Gennes, fit en 1547, le pupitre de l'église de Lombron (2).

(1) Arch. de la Sarthe, G. 18, fol. 50. *La Province du Maine*, t. VI, p. 365. — M. l'abbé Ledru nous a obligeamment permis de reproduire ici le dessin qu'il a fait graver pour son article. Nous tenons à lui en exprimer notre reconnaissance. J.-L. D.

(2) « Payé audit Danays, menuysier de Pont-de-Gennes, pour faire la menuyserie du pulpitre 12# ». Comptes de fabrique de Lombron, 1547-1548. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLI, p. 98.

DANCE (François), clerc du diocèse de Beauvais. Le 2 mars 1162, le Chapitre de l'église du Mans le reçoit comme vicaire *contra tenorem tenens*, aux appointements ordinaires (1).

DANGUY (Antoine), maître écrivain au Mans, mari de Marie Huot, veuve avant août 1699. A cette date, leur fils, Jean Danguy, était marchand cordier au Mans, paroisse de Gourdaine.

DANISY (...), qui, le 24 octobre 1771, signe l'acte de baptême du fils de François de Cressy, comédien au Mans, me semble appartenir à la même profession.

DAUBERT (F.), sculpteur. On lit sur un bénitier en pierre blanche dure en la chapelle de Saint-Menélé, aux Parillers, à Précigné : « Faict faire le benistier par F. Daubert, 1647 ».

DAUNAY (E.). Un encensoir de l'église de Spay porte cette inscription : *E. DAVNAY, 1656* (2).

DAVID restaure, en 1715, les peintures du lambris de Souvigné-sur-Même et reçoit pour son salaire 150#.

DAVID (Louis), prêtre, musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 60 sols, le 11 août 1603 (4).

DAVID (Michel), « graveur », demeurant à Château-du-Loir, y est témoin d'un acte notarié, le 29 octobre 1685.

DAVOINE (Thomas), maître menuisier au Mans, paroisse Saint-Jean-de-la-Chevrie. Le 22 août 1728, devant François Pissot, notaire royal au Mans, il fait

(1) Arch. du Chap., B. 8, p. 128 v°.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) L'abbé R. Charles, *Étude hist. et arch. sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même*. Mamers, 1876.
(4) Arch. du Chap., B. 6, p. 328.

traité d'apprentissage avec François Neret, âgé de vingt ans, natif de Saint-Aubin-du-Désert, fils de Julien Neret, bordager, et de défunte Gillette Gohier, « demeurant depuis un mois chez ledit Davoine...., lequel promet lui apprendre ledit métier et a offert le prendre chez luy en qualité d'aprenty... » pendant trois ans.

DEBELLENGE (Aubert), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 20 sols, le 14 janvier 1613 (1).

DECHARME (François), « maistre fondeur de cloche de la résidence de Breuvanne-sous-Choiseul, évêché de Langres, province de Lorraine, » fondit, en 1744, une cloche pour l'église de Congé-sur-Orne (2).

DECHERCHES. Famille d'artistes peintres et verriers, dont nous n'avons pu exactement établir la filiation. *Jehan Decherches*, « maistre viltrier, » établi au Mans, dès 1662, était fils de Jean Decherches, « maistre viltrier, » demeurant à Fontenailles-en-Brie, et de Marie Buttet. Il épousa au Crucifix, le 11 juin 1663, Marie Desvaux, fille de Jean Desvaux, chapelier au Mans, et de défunte Marie Desnos. Leur contrat de mariage fut fait sous seings privés, le 25 mai, et reconnu quelques jours plus tard devant Mathurin Pottier, notaire royal au Mans. Jean Decherches eut plusieurs enfants : *Jean II Decherches*, baptisé au Crucifix, le 23 mars 1664, maître vitrier. Le 25 juillet 1684, celui-ci contracta mariage avec Marie Cornu : *Louis Decherches*, maître vitrier, son frère, signa ce contrat. Un autre enfant, François Decherches, naquit au Mans, le 23 mars 1667, du mariage de Jean et de Marie Desvaux.

(1) Arch. du Chap., B. 8, p. 228.
(2) L'abbé Froger, *la Paroisse de Congé-sur-Orne, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIX, p. 315.

Nous trouvons ensuite : un *J. Descherches*, peintre, dont un tableau représentant l'*Agonie de Jésus au jardin des Oliviers*, daté de 1695, est conservé en la chapelle du lycée du Mans ; *Catherine Decherches*, peintre qui a signé, en 1707, une toile représentant *Jésus rendant la vue à un aveugle*, possédée par la même chapelle. L'abbé Lochet réunit sous son nom les œuvres suivantes : une *Descente de Croix*, 1702, à Villaines-sous-Lucé ; le *Sauveur au jardin des Oliviers*, signé *Decherches pinxit Cenomani, anno 1726*, et *Laissez venir à moi les petits enfants*, à Saint-Mars-sous-Ballon ; l'*Adoration des Bergers*, à Yvré-le-Pôlin, réduction du même sujet fait pour le retable de la chapelle de la Vierge en l'église de la Couture ; l'*Assomption*, signé *Decherches p. au Mans*, *1757*, à Étival-lès-le-Mans ; et une autre *Assomption*, datée de 1760, à Allonnes. *Charles Decherches*, peignit, en 1734, le tableau du maître-autel de l'église de Notre-Dame de Mamers, pour 200# (1). Parmi les œuvres de cette lignée d'artistes peintres, il nous faut encore citer : la *Samaritaine*, à la chapelle du lycée du Mans, signé *Decherche invenit et p., 1701;* deux toiles, le *Baptême de Jésus* et l'*Agonie de Jésus*, portant l'inscription : *Decherche, peintre au Mans*, *1731*, qui se trouvent au presbytère de Saint-Pavin des Champs ; enfin une *Nativité*, ainsi signée : *Decherche*, *fecit et pinxit*, *Cenomani*, *anno 1734*, que l'on voyait en 1889, en l'église paroissiale de Pont-de-Gennes. Un *Decherches*, arpenteur, dressa, en 1713, le plan figuré du lieu des Arènes, au Mans. Une demoiselle *Decherches*, demeurant rue Saint-Vincent, faisait avertir dans les *Affiches*

(1) G. Fleury, *le Prieuré et l'église Notre-Dame de Mamers*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVIII, p. 293.

du Mans, du 26 juillet 1773, qu'elle avait à vendre de beaux tableaux pieux « à des prix raisonnables ».

DE GORATIN (Rémon), marchand orfèvre au Mans. Le 7 mai 1601, devant Siméon Fréart, notaire au Mans, il reconnaît avoir reçu de « Julien Vouet, gendre et héritier de défunte Marie Coquillard, veuve Mathurin Malherbe, ci-devant détentrice du lieu de la Boste, à Rouez-en-Champagne, 15 écus sol évalués à 45# et ce par les mains de honneste homme Antoine Marin, marchand au Mans, qui les a reçus dudit Nouet pour les délivrer audit Degoratin, comme caution de honeste femme Magdeleine Coullon, veuve François Autin. Tesmoins : Pierre Grignon et Michel Martin, orfèvres, demeurant au Mans, maison de ladite veuve Autin ».

DEGRADY (Maximilien - Joseph), « sculpteur, » demeurant au Mans, paroisse de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, est parrain en cette église, le 25 mai 1782, et signe l'acte.

DE GUERCY (Alexandre), « peintre, en son vivant, de la ville de Paris », est-il dit dans l'acte d'ondoiement de sa fille posthume, dont sa femme, demoiselle Anne Sommier, accoucha au Mans, paroisse de la Couture, le 23 juin 1686. Elle paraît s'y être fixée, puisque, le 9 juin 1687, on enterre au cimetière son fils Alexandre.

DE LA BARRE. Famille originaire de Chantenay, où un Gervais de la Barre était procureur de fabrique en août 1475. Le plus célèbre de ses membres est *Gervais I de la Barre*, sculpteur. Il construisit les deux autels, qui encadraient le grand autel de l'église de Saint-Serge d'Angers. « La première pierre en fut posée solennellement par le maire, le 10 mars 1593. Dans l'un il avait représenté la *Mise au Tombeau*, avec Joseph

d'Arimathie et Nicodème ensevelissant le Christ, à l'entour, les Apôtres et une Madeleine, et, aux pieds de Jésus, un religieux à genoux, portrait du donateur ; dans l'autre, où se voyait la scène du *Trespassement de Notre-Dame*, l'artiste lui-même s'était placé supportant la tête de la Vierge ; mais il détournait son visage en arrière, car il était de la religion réformée (1). » Cette dernière affirmation est fausse, Gervais de la Barre était catholique. Il fit baptiser ses enfants à Saint-Vincent et reçut lui-même la sépulture ecclésiastique en cette paroisse. Le 11 décembre 1606, les chanoines de Saint-Julien du Mans s'adressèrent à lui pour la sculpture des dix anges à apposer au jubé, qu'ils faisaient construire en leur église (2). En 1610, ils le chargèrent de l'exécution d'un sépulcre pour la cathédrale. Le groupe de la mise au tombeau fut détruit pendant la Révolution ; seuls la contretable et le buste du donateur, le chanoine Primet, sont aujourd'hui conservés (3). Le Chapitre commanda encore, le 2 décembre 1613, à Gervais de la Barre la peinture et les images de son cloître (4). La même année, il sculpta avec son oncle Dionise, une statue de la sainte Vierge pour l'église de Parigné-l'Évêque (5). La réputation de l'artiste manceau s'étendit au delà des limites de sa province ; en 1593, il travaillait à Angers ; en 1621, le R. P. D. Richer, abbé de Saint-Vincent du Mans, le signalait à l'abbesse de Fontevrault comme l'un « des plus excellents sculpteurs du royaume, » et

(1) C. Port, *les Artistes angevins.*
(2) Arch. du Chap., B. 7, p. 179.
(3) H. Chardon, *le Sépulcre de la cathédrale du Mans.*
(4) « Die lunæ secunda mensis decembris anno 1613, Domini du Tertre, du Tronchay et Beauté, conveniant cum Magistris... La Barre et Henrico Guillaume, pro pictura et constructione figuræ claustri nostri, et referant. » Arch. du Chap., B. 9, p. 300.
(5) Arch. de la Sarthe, G. 869.

celle-ci lui confiait l'exécution de plusieurs autels (1) ; au début du XVIIe siècle, il élevait le petit monument dit le *Pas-de-Dieu* dans l'église de Sainte-Radegonde à Poitiers (2) ; enfin, d'après un compte de la maison d'Anne d'Autriche, il recevait en 1642, 10# pour travaux faits pour la reine mère (3). Gervais de la Barre exécuta encore avec son fils Gervais les statues de l'église abbatiale de Saint-Vincent-du-Mans (4). Gervais I de la Barre épousa Marie Launay, dont il eut onze enfants : 1° Catherine, baptisée le 7 juillet 1599 ; 2° Marie, baptisée le 16 avril 1601 ; 3° *Gervais II*, baptisé le 15 juin 1603 ; 4° Claudine, baptisée le 30 mai 1605 ; 5° Michel, baptisé le 17 mai 1607 ; 6° Anne ; et 7° Antoinette, sœurs jumelles, baptisées le 27 janvier 1609 ; 8° Louis, baptisé le 12 janvier 1612 ; 9° Julien, baptisé le 20 septembre 1613 ; 10° Magdeleine, baptisée le 16 septembre 1615 ; 11° Guillaume, baptisé le 24 juin 1619. Il mourut le 3 mai 1644 et fut enterré le même jour en l'église de Saint-Vincent, sa paroisse (5).

Gervais II de la Barre, fils du précédent, aussi sculpteur, nous est signalé pour la première fois par l'acte qui suit. Le 4 juin 1646, assistée de René Bobet, notaire royal au Mans, Jeanne Marine, femme de Marin Bureau, demeurant à Sargé, « se transporte vers et à la personne de Gervais Labarre, sculteur, et sa femme, où estant et parlant audit sieur Labarre, auroit dit en ces mots : « Monsieur, en exécution du jugement rendu au siège de la provosté, le premier jour du présent mois, je vous ay apporté l'enfant qui m'avoit esté baillé à nourir et alaiter, apartenant au sieur de la Fontaine Maceot,

(1) H. Chardon, *Op. cit.*
(2) Note de l'abbé Alfred Largeault, de Poitiers.
(3) Jal, *Dictionnaire.*
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(5) Reg. par. de Saint-Vincent.

vostre frère, vous sommant et interpellant de recevoir ledit enfant et de me payer la somme de 43# 10 sols, pour la nourriture jusques à ce jour, conformément audit jugement, protestant à faulte que vous ferez de le recevoir et de payer ladite somme, de toute perte, despens, dommages et interests, et de poursuivre l'exécution dudit jugement. A quoy ledit Labarre a faict response n'avoir ouy parler dudit jugement, qu'il estoit préalable de luy en faire apparoir ; que s'il portoit qu'il deust estre chargé dudit enfant et de paier lesdites pensions, qu'il en est appellant, comme de fait il en appelle, par ces présentes, et que le père estant vivant et demeurant en cette ville, en la maison de Guillaume Malet, marchand hoste du *Pelican*, il luy doict estre rendu et n'avoir aucune commodité ny logement pour le pouvoir recevoir, estant chargé de cinq enfants, et sa femme preste de ses couches, et ainsy refusé ledit enfant... » Ladite femme Bureau s'obstine et proteste d'agir contre ledit la Barre.

En 1650, Claude Gault, chantre et chanoine de l'église du Mans, commanda, pour 33#, à Gervais II « ung image de sainct Liboire », qui devra être placé à l'autel Saint-Maurice en l'église cathédrale. Gervais II, habitait au Mans paroisse de la Couture. Il avait épousé Jacquine Hallu, veuve en 1577, qui mourut le 2 décembre 1683 et fut enterrée en l'église de Notre-Dame de la Couture. Leurs enfants furent : *Roland de la Barre* ; Marie, épouse de Thomas Chassevent, huissier royal ; et Marguerite, morte en 1718.

Roland de la Barre, peintre, époux de Charlotte Esguillonneau, habitait sur la paroisse de la Couture, en 1687, avec Marie de la Barre, veuve de Thomas Chassevent. Il vendit à Henri Desportes, le 18 mai 1718, une maison « composée d'une chambre basse, l'allée qui

conduit de la rue de Quatre-Roues pour entrer dans ladite maison, la moitié de la cour et issues estant au devant de ladite maison, joignant d'un costé sur ladite cour, d'autre costé les bastimens et issues des Pères Minimes, d'un bout la maison du sieur Orry, marchand, d'autre bout, en partie, la maison de la dame veuve de Feumusson, et en partie la maison dudit H. Desportes, à cause de sa femme », provenant de la succession de défunte Marguerite de la Barre, par partages du 7 novembre 1688, pour 25# de rente foncière amortissables pour 500#. Le 8 septembre 1719, devant Michel Martigné, notaire royal au Mans, Roland de la Barre reconnaît avoir reçu de Claude Ronsard, prêtre, demeurant au Mans, 60# « pour les peintures par luy faites dans la maison » habitée par ledit Ronsard, paroisse Saint-Nicolas. De son mariage avec Charlotte Esguillonneau, Roland eut deux filles, Anne et Magdeleine. Celles-ci vendirent, le 29 mai 1722, leur part dans le pré de Molessard, à Savigné-l'Évêque, provenant de la succession de leur mère.

DE LA BORDE (Mathurin), architecte de la Ferté-Bernard, dès 1535. Il gagne 7 sols par jour et reçoit 45 sols pour ses frais de voyage. Peut-être venait-il des chantiers de la Touraine ou du Blésois, où le roi François Ier faisait élever Chambord. Dès son arrivée, il trace ses plans « sur un carreau d'une toise, collé en papier des deux côtés ». Il dirigeait encore le chantier en 1542 (1).

DE LA HAYE (André), musicien. Le dimanche 11 août 1647, les chanoines de Saint-Julien lui donnent de grâce la somme de 60 sols, pour avoir « faict chanter un *Magnificat* en musique aux vespres de

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, 1877.

ladite église » (1). Le 3 juillet 1648, ils lui font remettre 15 sols.

DELAGRANGE (Laurent), facteur d'orgues, « *organista* », du diocèse de Paris, s'engage, en 1569, à refaire les nouvelles orgues de Saint-Pierre-de-la-Cour, moyennant 800#, plus 12 écus soleil pour son vin et le loyer de la maison qu'il habitera pendant la confection desdites orgues (2).

DELAISE (Pierre), peintre au Mans (3).

DE LALANDE (Colas), vitrier, cité dans une assemblée des habitants de la Ferté tenue le 9 décembre 1500 (4).

DE LALANDE (Guillaume), peintre verrier à la Ferté-Bernard, vitrier ordinaire de l'église en 1525 (5).

DE LALANDE (François), vitrier de l'église de la Ferté-Bernard dès 1530. L'abbé Charles lui attribue les verrières de *Saint-Nicolas* et de *Saint-Julien*, l'*Incrédulité de Thomas*, l'*Ecce Homo*, et le *Baiser de Judas*. Les habitants de Souvigné-sur-Même s'adressèrent à lui, en 1534, pour vitrer les fenêtres de leur église (6).

En 1542, il travaillait encore à Notre-Dame-des-Marais, comme le prouve la mention des comptes de cette année : « A François Delalande... pour avoir levé et réassis les vitres de la chapelle Saint-Barthélemy de ladite Ferté, pour éviter à ce qu'elles ne fussent gastées et endommagées au moyen des fumées faictes

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 95, 256.
(2) Inv. sommaire des archives de la Sarthe, série G.
(3) Arch. de la Sarthe, 1867, p. 67.
(4) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 253.
(5) *Ibidem*, p. 160.
(6) L'abbé R. Charles, *Étude hist. et arch. sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même*.

en ladicte chapelle, en faisant la fonte des cloches LX sous (1). »

DE LA LANDE (Michel). En 1557, il restaure les verrières de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de la Ferté-Bernard. Il était mort en 1568 (2).

DE LA MOTTE (...), prêtre, cordelier. Le 5 juin 1679, les chanoines de Saint-Julien chargent R. Le Peintre, l'un d'entre eux, « d'escrire à Tours de leur envoyer le père de la Motte, cordelier, facteur d'orgues, » pour raccommoder leur orgue (3). Le Chapitre décida, le 11 août 1679, que « MM. de Saint-Germain, Le Peintre et Le Tourneur, chanoines, entendraient les propositions du père de la Motte, prêtre, cordelier, facteur d'orgues, pour mettre en estat leur orgue et scauraient de luy ce qu'il demanderoit pour ce faire » (4). « Le 12 aoust 1679, M. Le Peintre, chanoine, apporte à la séance du Chapitre un mémoire de l'estat de leur orgue, dressé par le père de la Motte, prêtre, cordelier, facteur d'orgues, qui fut mis avec coppie de celuy du père Freuslon, jacobin, aussy facteur d'orgues, dans la liasse courante pour y avoir recours si besoin est (5). »

DE LA PAIX (Tobie), maître fondeur, né au lieu de Hacourt, près la ville de la Motte, en Lorraine, fait marché en 1643, pour la refonte des quatre cloches à mettre dans la grosse tour de l'abbaye de Saint-Vincent (6).

DE LA PIERRE (Jean), musicien passant à la cathé-

(1) L'abbé R. Charles, *la Fonte des cloches de la Ferté-Bernard au XVI[e] siècle*, dans la *Semaine du Fidèle*, t. XII, p. 829.
(2) Léopold Charles, *Op. cit.*
(3) Arch. du Chap., B. 13, p. 388 v°.
(4) *Ibidem*, p. 412 v.
(5) *Ibidem*, p. 413 r°, 455 v°.
(6) Arch. de la Sarthe, H. 127.

drale du Mans, y reçoit 16 sols, le 9 septembre 1613 (1).

DE LA PLANCHE (Brice), « maczon, demeurant à Saint-Jean-des-Échelles, » reçoit du procureur de cette paroisse, en l'année 1563, 8 sols « pour son sallaire d'avoir racoustré et rassemblé les ymaiges de Saint-Jehan-Baptiste et de Saint-Roch, qui ont estez briséez des huguenotz » (2).

DE LA PORTE (Guillaume), peintre verrier, prêtre, moine de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, fit les vitraux de l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Vincent du Mans (3).

DELAROCHE (Louis), « écrivain », demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas, fils de Jean Delaroche, et de Marie Folenfant. Par contrat du 9 janvier 1740, devant François Gendrot, notaire royal au Mans, il épouse Marie Boiret, fille des défunts Jean Boiret et Jeanne Davoust, demeurant paroisse Saint-Nicolas; chacun des futurs apportait une somme de 300#. A ce contrat, passé en la maison de Julien Rouche, prêtre, chapelain du Gué-de-Maulny, signèrent avec eux : Richardeau, de Courtoux, de Guillemeaux, J. Nobilleau, Chevreux, Crochard fils aîné, etc. Le 20 mai 1740, « cabarettier à bouchon », demeurant paroisse de Saint-Benoît, « détenu au lit malade de maladie corporelle », il dicte son testament audit F. Gendrot, notaire. Il veut être inhumé en l'église dudit Saint-Benoît ; « et pour la véritable et sincère amitié qu'il porte à Marie Boiret, sa femme, et en reconnaissance de celle qu'elle luy a toujours marquée, et de ses bons soins pour luy,

(1) Arch. du Chap., B. 8, p. 251.

(2) Arch. de la fab. de Saint-Jean-des-Échelles. — L'abbé R. Charles, *l'Œuvre de Sainctot Chemin, sculpteur fertois, 1530-1555.*

(3) Notice descriptive de cette église. — Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

il luy donne tous ses meubles et effets mobiliers », et la charge d'exécuter son testament. Il déclare « ne pouvoir signer à cause du tremblement que luy cause la fièvre dont il est actuellement travaillé ». Il mourut le surlendemain, 22 mai, âgé de trente-cinq ans, et fut inhumé le 23 en l'église de Saint-Benoît. L'acte de décès le qualifie « traiteur ». Le 27 mai 1740, F. Gendrot, notaire, dressa inventaire de ses meubles, effets et papiers, en présence de François-Pierre et Nicolas Laroche, bordagers, frères dudit défunt.

DE LA ROCHE (Robin), « charpentier », est choisi, le 21 juillet 1420, ainsi que son confrère André Julien, le maçon Henri Gillot et Nicole de l'Escluse, comme arbitre dans un procès entre le prieur de Saint-Victeur et Jehan Le Fournier. Il semble que Robin de la Roche devait être occupé comme les trois autres à l'œuvre de l'église du Mans. — Voir Nicole de l'Escluse.

DE MEAULT (François et Grégoire), peintres. « Le dernier jour d'octobre mil six cent quarante et trois, apprès midy, par devant Jehan de Labbaye, notaire royal au comté du Mayne, demeurant au Mans, fut présent en sa personne François de Meault, paintre, demeurant en la paroisse de Saint-Vincent, faubourg de ceste ville, estant de présent en ce lieu, d'une part, et Grégoire de Meault, aussy peintre, demeurant en la mesme paroisse, d'autre part. Lesquels ont accordé entreulx contract en la forme qui ensuit ; c'est à scavoir que ledit François de Meault a vendu et par ces présentes vend audit Grégoire de Meault, son frère, acquérant pour luy, etc., tous les héritages et immeubles qui peulvent appartenir audit vendeur de la succession de deffunctz Germain de Meault et Sébastianne de la Rue, sa femme, ses père et mère, quelque part qu'ils soient scittuez et assis ; la

vendition faicte pour le prix et somme de 235# payée par ledit acquéreur audit vendeur dont il s'est contenté et en acquicte icelluy. Faict au Mans, présents honorable maître Claude Agin, greffier en l'officialité du Mans, et maîtres Louis Durand et François Vallienne, praticiens, demeurant au Mans ; ledit acquéreur a déclaré ne scavoir signer, enquis. » François épousa Suzanne Ferré, dont il eut : Suzanne, Marie et Anne de Meault. Il était mort en 1722.

DENÉ (Michel), brodeur, reçut en 1508, du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, 30 sols pour avoir fait la couverture de la châsse de Sainte-Scholastique « de damars avecques une ymaige de sainte Scolasse », et pour l'avoir doublé « de bougrain rouge et avoir reffaict une autre couverture de boucassin, à porter par temps de pluye. » (1).

DES ARDELLIERS (Bénigne), dit DUPRÉ, « musicien, de Bourges en Berry ». Le 18 novembre 1773, il fait baptiser à la paroisse du Crucifix, au Mans, une fille, née le même jour, issue de lui et de Marie-Victorine Clément, « qu'on nous a dit être son épouse » (2). Le parrain était Augustin-François de Brais, ancien lieutenant-colonel et général-adjudant en Pologne ; la marraine Françoise Le Conte, femme de Pierre Salien, maître chirurgien.

DESBOYS (Louis-François), originaire du diocèse de Saint-Brieuc, « l'un des vicaires haute-contre de l'église cathédrale du Mans », époux de Louise Le Dez, demeurant paroisse du Crucifix, signe un acte devant René Chevallier, notaire au Mans, le 21 mars 1775.

(1) « S'ensuit la mise faite... en argent monnayé pour la châsse de sainte Scholastique. » Arch. par. de Saint-Benoît du Mans.
(2) Reg. par. du Crucifix.

DESFOSSÉS (Denis), « haulte-contre ». Les chanoines de Saint-Julien, réunis le 24 septembre 1663, remettent sa réception au prochain Chapitre « et cependant luy sera payé 14 sols par jour » (1). Le 26, ils diffèrent encore à l'admettre, « pendant lequel temps on l'entendra chanter » (2). Le 9 octobre suivant, « sur la prière à eux faicte par maître Denis Desfossez, haulte-contre, de lui vouloir accorder 30 sols pour payer sa chambre, attendu qu'il n'est que diacre et non encore de frairie, comme aussi de luy vouloir donner de quoy achepter un surpely, le Chapitre luy accorde lesdits 30 sols par mois pour sa chambre et 40 sols pour luy aider à avoir un surpely (3). »

DESHAIS (Olivier), architecte et sculpteur à Rennes, fit, en 1688, l'autel de la Sainte-Vierge en l'église de Saint-Célerin (4).

DESHAYES (Charles), haute contre, musicien passant au Mans, y chante en l'église Saint-Julien, le 8 février 1651, et reçoit 15 sols (5).

DESHAYES (Maître René), « basse taille, musicien passant » au Mans, y chante à la messe de la cathédrale et reçoit 20 sols, le 12 novembre 1650 (6).

DES LANDES (...). Le procureur de fabrique de Lombron paye, en 1658, à .... dit des Landes, soi-disant horloger, « qui auroit entreprins à faire fraper l'orloge de ladicte églize sur la grosse cloche, suivant le traicté faict avec luy par le sieur vicaire dudit Lombron

(1) Arch. du Chap., B. 12, p. 19.
(2) *Ibidem*, p. 20.
(3) *Ibidem*, p. 28.
(4) Chroniques paroissiales manuscrites.
(5) Arch. du Chap., B. 10, p. 688.
(6) Arch. du Chap., B. 10, p. 641.

et plusieurs habitans, 100 solz à déduire sur le contenu du traicté » (1).

DESLAURIERS (...), « menuisier sculpteur à Saint-Pierre-du-Lorouer, exécute, pour 22# », les boiseries des deux autels latéraux de l'église de Courdemanche, dédiés à saint Sébastien et à saint Jacques (février 1769 (2).

DESLÈS (Jean), musicien. Le dimanche 2 juin 1647, le Chapitre de Saint-Julien fait donner « à maître Jean Deslès, taille, et à Mathurin Landès, haulte contre, musicien passant, pour avoir chanté à la messe du chœur, la somme de 30 sols qui leur sera délivrée par moitié » (3).

DES MARAIS (Jean), sculpteur à Angers, exécute, en 1534, un crucifix pour l'hôpital Saint-Jean (4).

DESTOUX (Maître Nicolas), prêtre curé de... (5) paintre de monseigneur du Mans, 2 juin 1628 (6).

DESVAUX (Joseph), « faiseur d'instruments », demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît, fils de défunts Melchisedech Desvaux et de Marie Verdier, veuf de Jeanne Estourneau. Par contrat du 13 octobre 1695, devant Simon Peteillard, notaire royal au Mans, il épouse, en deuxièmes noces, Marie Deschamps, fille majeure des défunts Georges Deschamps et Marie Thébault, demeurant susdite paroisse. Il était assisté de Louis Desvaux, son frère ; Marie Desvaux, veuve Claude

(1) Comptes du procureur de la fabrique de Lombron, 1658.
(2) Archives de la fabrique. — L'abbé R. Charles, *Chroniques de la Paroisse et du Collège de Courdemanche*, 1876.
(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 56.
(4) C. Port, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*. Angers, Lachèse, 1870, p. 29.
(5) Reg. par. de Saint-Vincent, t. I.
(6) Reg. par. du Crucifix.

Riot, sa sœur, demeurant susdite paroisse, et de Claude Berger, maître de danse au Mans.

DETAY (Jean), maître ès œuvres du château de Courtanvaux, à Bessé (1491).

DEUE (Michel), brodeur, fournit en 1510 un ornement complet à l'église de Congé-sur-Orne pour la somme de 40# (1).

DIENIS. Famille de peintres verriers, établie à Fresnay-sur-Sarthe, où ses membres exercèrent leur art au XVIe et au XVIIe siècle. *François Dienis* fut occupé à différentes reprises, de 1563 à 1580, à la restauration des verrières de l'église de Fresnay. En 1563, le procureur de cette église le chargea de « racoustrer » la croix ; en 1575, il lui versa 30 sols pour avoir exécuté « deux pourtraict du grand autel » ; en 1580, il le paya 7# 10 sols « pour avoir rafraischy et repainct l'image de Nostre-Dame », et 3 écus et demi « pour avoir faict les tableaux en paincture et une fenestre servant au sacre estant en ladicte église, ensemble la patte dorée servant à porter le *Corpus Domini* (2) ». La fabrique d'Assé-le-Boisne s'adressa plusieurs fois à François Dienis pour réparer des vitraux et pour exécuter des peintures en son église. Voici les mentions que nous avons relevées dans les comptes des procureurs de cette fabrique, relatant les travaux du verrier de Fresnay (3).

1583. — « *Item*, auroit icelluy comptant payé la

(1) « *Item*, pour la faczon desdits ornements a payé à Michel Deue, brodeur, la somme de quarante livres tournois ainsy qu'il est contenu ou marché sur ce fait et passé. » Comptes de fabrique de Congé-sur-Orne, 1510. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Congé-sur-Orne d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIX, p. 305.

(2) Moulard, *Une Famille d'Artistes ruraux, les Dienis de Fresnay*.

(3) Ces comptes ont été donnés, mais d'une façon très incorrecte, par M. Moulard.

somme de 5 sols 6 deniers, en despense pour ledit Thébault, faisant le prix de ce que dessus, et pour maître François Dienis, painctre, et pour son filz qui auroit faict apposer et poser lesdites ymaiges Sainct-Estienne et Sainct-Sébastien, icelluy jour en ladite église, pour ce V^s VI^d »

... « Auroit à semblable marchandé et payé audit maître François Dienis la somme de 50 sols pour avoir estoffé lymaige de la Magdelaine et rafreschy et repainct le drap mortuaire de ladite église, pour ce L^s »

... « *Item*, auroit icelluy procureur, par ladvis de M. de Serrant et de la plus saine partie desdits habitans, faict peindre en la contretable du grand aultier de ladite esglise d'Assé-le-Boisne l'histoire de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour quoy il auroyt payé à maître François Dienis, painctre, demeurant à Fresnay, la somme de cinq escus sol, pour ce XV^l »

1627-1629. — « [Payé] A François Dienis, vitrier, pour avoir faict, fourny et mis ung panneau de voire à l'une des vittres de ladite esglize, 50 sols L^s »

« Payé à maître François Dienis, vitrier pour avoir raccommodé les vitres de ladite esglise, 60 sols, pour ce LX^s »

« *Item*, payé à François Dienis, vittrairier, la somme de 13 livres 9 sols pour avoir faict la vittre de la chappelle du sainct Rozaire, pour ce XIII^l IX^s (1) »

L'église de Sougé-le-Ganelon possède encore un tableau de François Dienis. « Il est peint sur un panneau de bois et représente la mort de la sainte Vierge entourée des apôtres. Il a 1 m. 80 de largeur sur 0 m. 80 de hauteur, porte la date de 1584, et le monogramme [F. D. entrelacés] de Dionise » M. Moulard a donné la descrip-

(1) Comptes de fabrique d'Assé-le-Boisne.

tion de cette œuvre dans son travail sur les *Dienis de Fresnay*.

Un *Jacques Dienis* travailla aussi vers le même temps pour l'église d'Assé-le-Boisne (1).

1618. — « *Item*, mect en lingne de compte ledit procureur la somme de 70 sols qu'il auroict baillez et payez à maître Jacques Dienis, peinctre et victrier, pour avoir racommodé les vitres et voyrrières de ladite esglize, pour ce LXX^s »

Les comptes de la même fabrique révèlent le nom d'un autre membre de la famille, *Julien Dienis*.

1583. — « *Item*, auroit icelluy comptant payé à maître Jullian Dienis la somme de 8 sols 6 deniers pour avoir racoustré ung panneau de la vittre de la chappelle de M. de Serrant auquel panneau sont les armoyries dudit seigneur, pour ce VIII^s VI^d »

« *Item*, à maître Jullian Dienis pour avoir racoustré deux panneaux de la vittre de la chappelle Saincte-Catherine, auroit payé XL^s »

« *Item*, ledit procureur compte avoir payé à maître Jullian Dienis, vittrier, pour avoyr racoustré panneau de la vittre de la chappelle d'Assé auquel sont les armoyries de Mme de Serrant, lequel estoit rompu, et pour avoir fourny huict louzanges en plusieurs endroicts des aultres vittres de ladite église, pour ce LXX^s (2) »

En 1597, *Michel Dienis* réparait les vitraux de Fresnay. Il fut, lui aussi, employé à Assé-le-Boisne, comme nous l'apprennent les extraits suivants des comptes des procureurs.

1583-1586. — « *Item*, le vingt-sixiesme jour du moys de mars audit an 1583, seroit icelluy procureur allé exprès à Fresnay pour accorder avec maître Michel

(1) Comptes de fabrique d'Assé-le-Boisne.
(2) *Ibidem*.

Dienis, ymaigier, pour faire et fournir en l'église dudit Assé[le-Boisne] deux ymaiges en bosse estoffez de bonnes et vives coulleurs, mesmes les dorer où il appartiendra, lung diceulx ymaiges de sainct Estienne et l'aultre de sainct Sébastien, pour lesquels ledit procureur auroit payé audit Dienis la somme de cinq escus et demy, comme appert par la quictance dudit Dienis en dabte du huictiesme jour de juing audit an, pour ce XVI[l] X[s] »

« *Item*, auroient pareillement lesdits habitans donné charge audit procureur de faire réparer et estoffer les ymaiges de saincte Anne et saincte Catherine en ladite esglise, pour quoy compte icy avoir payé à maître Michel Dienis, la somme de cinq escus et sept sols en vin, pour ce XV[l] VII[s] »

« *Item*, auroit payé audit Dienis la somme de 30 sols tournoys pour avoir racoustré et réparé troys petits angelots en pierre en la chapelle d'Assé, pour ce XXX[s] »

1606-1608. — « *Item*, payé à Michel Dienis qui a racoustré les vittres de ladite église, 102 sols, cy CII[s] »

1627. — « Compte ledit Paisant (procureur) avoir payé en vin, despense, par ladvis du sieur curé et paroissiens faisant et traictant laccord et marché avec maître Michel Dienis, peinctre, Mathurin et Jehan les Beaunés, masons, pour peindre et reblanchir en ladite esglize, la somme de 23 sols 6 deniers, de ce XXIII[s] VId »

« Dict ledit Paisant comptable avoir par ladvis desdits paroissiens payé audit Dienis la somme de 27 livres pour avoir repeint les imaiges et racommodé les vitres de ladite esglize, comme sera veu par l'accord et acquit dudit Dienis, de ce XXVII[l] (1) »

Michel Dienis travailla, en 1585, pour l'église d'Assé-le-Riboul (2).

(1) Comptes de fabrique d'Assé-le-Boisne.
(2) Comptes de fabrique d'Assé-le-Riboul.

« *Item*, avoir payé à maître Michel Dieniz, painctre et vittrier, demeurant à Fresnay, pour avoir faict et mins ung panneau neuf de voyre à l'une des vittres de ladite église, lequel avoyt esté abattu et rompu par le vent, ledit panneau contenant huict pièces de voire, tant pour ledit panneau que la despense dudit Dieniz et son serviteur en venant asseoir et mectre ledit panneau, la somme de 51 sols, de ce LI^s »

DIEUXIVOIS. La généalogie de cette famille de fondeurs, conservée aux archives du château des Loges en Saint-Paul-le-Gaultier, a été publiée par M. Moulard dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* (années 1887 et 1888) (1). Suivant ce document, l'auteur de la famille est *Thomas Dieuxivois*, né à la Chapelle-Saint-Aubin, qui fut père de *Pierre Dieuxivois*. Celui-ci, marchand fondeur, « fit la cuivrerie de Saint-Julien, détruite aux troubles protestants ». Il épousa Françoise Duval et eut neuf enfants, dont quatre garçons : *Jehan Dieuxivois*, *Julien Dieuxivois*, *Bertin Dieuxivois*, et *Alexandre Dieuxivois*. Les trois premiers refondirent, en 1598, la clôture de cuivre du grand autel de l'église cathédrale et reçurent pour leur salaire 400 livres, et 8 sols tournois par livre de métal qu'ils fournirent (2). Le 6 octobre 1571, en la

(1) Moulard, *Ramage des descendants de Thomas Dieuxivois*. — Dans notre article nous nous contenterons d'indiquer la postérité masculine de Thomas Dieuxivois.

(2) « Die veneris decima quinta mensis maii 1598, Visis et coram nobis lectis memorialibus super restauranda, reficienda et reponenda clausura cuprea majoris altaris ecclesiæ nostræ, quia nihil magis ad decorem domus Dei cultusque divini augmentum facere potest, idcirco eumdem restaurari, refici et reponendi prout antiquitus juxta dicta memorialia statuimus et volumus, laudantes et approbantes conventionem super hoc per dominos Aubert et Gendrot, fabricæ commissarios, cum Joanne, Juliano et Bertino les Dieuxyvoys, fusoribus, factam nimirum ad summam quadringentorum librorum turonensium pro una parte, et octo solidorum turonensium pro qualibet libra cupri refundendi... » Arch. du Chap., B. 5, f° 167 v°.

cour royale du Mans, par devant Mathurin Le Balleur, notaire d'icelle, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour conclurent marché avec *Jehan Dieuxivoye*, marchand fondeur, demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît, qui promit de réparer le ciborium et le parvis de l'autel de leur église, brisés par les Huguenots. Il s'engagea à fournir « le parvis de l'aultier dedans la Purification Notre-Dame, et le surplus dedans la feste de Penthecouste », moyennant la somme de 220# que le Chapitre lui paierait moitié le jour de Noël et moitié après l'achèvement du travail. Le devis de cet ouvrage fut fait de concert par les parties, comme il suit :

Mémoire de ce qu'il faut faire pour la reffection du tabernacle de la châsse de madame saincte Scolace, en l'église collégiale de Sainct-Pierre-de-la-Court, du Mans, faict par moy Jehan Dieuxivoye, fondeur, par le commandement de monsieur le doyen de ladite esglise et messieurs les chanoynes d'icelle.

« Et premièrement :

« Fault reffaire la moictyé d'un des grands pilliers audit tabernacle et en ralonger ung de demy pied ou environ, racoustrer les chappiteaulx et plusieurs casseures dudit pillier.

« *Item*, fault reffaire la moictyé de la grande cayerie des moulleures portant sur quatre grands pilliers composés de arc qui treuve frise et corniche, ladite frise remplye de belle grande lettre rommaine, reffaire tous les tenons et assemblaiges de l'aultre moictyé pour les joindre et rassembler avec la moictyé qui sera faicte tout de neuf, à laquelle cayerie fault ressoulder tout à l'entour par dessus les pièces qui portent trente deulx balustres pour la closture dudit tabernacle.

« *Item*, pour le dosme dudit tabernacle fault rassembler

les quatre petits pilliers avecques les tenons et pour ce faut faire ung costé et les deux bouts de la cayerie portée sur les quatre petits pilliers ; ladicte cayerie faite de moulleures, enrichies de petits carreaulx tout à l'entour.

« *Item*, fault redresser le feste dudit dosme, faire six fleurons pour mectre sur ung des tenons, et racoustrer tous les chappiteaulx des quatre petits pilliers.

« *Item*, fault redresser les six panneaux qui couvrent ledit tabernacle et à iceulx faut reffaire plusieurs louzenges, qui en sont rompues, avecques grand nombre de clouz à viz pour faire tenir lesdits panneaulx avec ladite cayerie et ledit feste.

« *Item*, fault faire deux petites moulleures pour supporter lesdits panneaulx semblables à deux qui restent.

« *Item*, fault reffaire vingt-sept balustres semblables à cinq qui restent et les enrichir de feillages, taillez au burin pour la closture de ladite châsse.

« *Item*, fault deux admortissements sur les deux chevrons, faictz en formes de voises et balustres. Et pour l'admortissement des quatre petits pilliers fault faire troys balustres semblables d'un qui reste.

« *Item*, fault faire une crosse de deux pieds de saillye garnye de poullyes avec ung ange sur ladite crosse, joignant les mains et allongeant les bras pour porter et descendre la saincte hostye sur le millieu du grand autel, et fault que ladite crosse soit bien assemblée et joincte avec le pillier, lequel fault rassembler parce qu'il est dessemblé.

« *Item*, fault réparer et nectir toutes les vieilles pièces qui ont esté recouvertes, les racoustrer en plusieurs endroits où elles sont cassées, et reffaire tous les tenons et assemblaiges qui y sont nécessaires pour assembler, accommoder et joindre toutes lesdites pièces ensemble,

tant neufves que vieilles, tellement que l'on ne puisse cognoistre les unes davecques les autres pour puys après asseoir lesdits pilliers, tabernacle et crosse dedans ladite église de Saint-Pierre, en telle excellence et beaulté que lesdites choses estoient auparavant la démolition et rupture d'icelles.

« Et pour faire ce que dessus, en appartient bien justement et loyallement la somme de deux cents livres tournoys, estant fournye oultre ladicte somme de cuyvre en ce qu'il en fauldra pour faire lesdites pièces neusves, ensemble de barres de fer, plomb, plastre et souldeure propre et nécessaire pour l'assiette desdits tabernacle et crosse.

Plus ensuit le mémoire de ce qu'il faut pour redresser et remettre le parvy du grand autel de ladite esglise Saint-Pierre.

« Et premier.

« Fault rasseoir les quatre grands pilliers des quatre coings de ladite cloison et les garnir de toutes choses, fors deux pieds destruits des deux pilliers de derryère qui defaillent ; les fault faire de pierre de taille au patron de ceulx de cuyvre du davant, semblablement les quatre grands anges et les remectre de toute chose comme ils estoient par ci-devant sur lesdits pilliers.

« *Item*, fault remettre et redresser l'arc du portail et garnir de fleurons par dessus sur les deux petits pilliers avecques les misselz et crucifix qui estoient sur ledit portail, ensemble les deux grands fleurons portant sur les grands et petits pilliers des deux costés de l'arc et y reffaire ce qu'il deffauldra. Plus deux autres petits pilliers qu'il faut mettre entre les deux grands des deux costez, ung de chacun costé, à l'un desquels fault ung pied destruict de cuyvre pareil des aultres petits et

remettre deux petits popeletz sur les deux dicts pilliers derniers et remettre le tout en bonne exécution et nestoier, réparer avec le gratouer (1) ».

Jehan Dieuxivois fondit, en 1596, la cloche de l'église de la Suze. A ce propos il écrivit la lettre suivante :

« Monsieur, je vous escry la présente pour vous advertir que jeusdy prochain je seray prest de fondre vostre cloche, moyennant layde de Dieu et quy ne pleuve point ; partant, je vous prie de venir ou y envoyez jeusdy matin pour voir casser la vieille cloche et pour la voir charger et mettre au fourneau, et aussy pour voir peser ce que je mettray de mon mestal, me recommandant à vos bonnes grâces et prie Dieu vous avoir en sa saincte garde. De vostre maison du Mans, le lundy dix-huitiesme jour de mars 1596.

« Par vostre humble serviteur,

« JEHAN DIEUXIVOYE, fondeur. »

Suscription : A Monsieur du Chesnay, demeurant à la Suze (2).

Le Chapitre de Saint-Julien paya à Jean Dieuxivois, le 11 octobre 1604, 220# pour le reste de la clôture du chœur (3). Jehan Dieuxivois prit pour femme X... Planchais, dont il eut deux fils : *André Dieuxivois*, mort sans

(1) L'abbé A. Charles, *les Artistes manceaux de la Renaissance à l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour*, dans le *Bulletin monumental*. — L'abbé Charles a omis d'indiquer la source de ces documents ; ils font partie des archives de l'église Saint-Benoît, au Mans, où je les découvris en 1871. Il oublia également de constater que c'est sur mes indications et à l'aide de mon dossier qu'il fit cette publication (Note de l'abbé G. Esnault).

(2) Pièce de mon cabinet (Note de l'abbé G. Esnault).

(3) « Die lunæ 11a mensis Octobris anno domini 1604, visis partibus Johannis Dieuxivois, fusoris, pro reliquo clausuræ eneæ chori ecclesiæ nostræ per dominos succentorem et Trouillet arestatis, ascendentibus ad summam ducentorum vigenti librarum et octo solidorum, laudamus et approbamus quæ gesserunt dicti domini in hac parte... » Arch. du Chap., B. 7, p. 62.

enfants, et *Charles Dieuxivois*, marchand fondeur, époux de Louise Bouttier. Le 24 avril 1650, devant Marin Drouet, notaire royal au Mans, Étienne de Guibert, écuyer, seigneur du Genay, et Françoise de Chantelou, sa femme, demeurant paroisse Saint-Nicolas, subrogés aux droits de noble Jean Le Bourdays, sieur de la Fontaine, premier président en l'élection du Mans, héritier de défunte Marie Hubert, sa mère, cèdent et transportent 18# de rente, à ladite Boutier, alors veuve, demeurant paroisse Saint-Nicolas.

Charles Dieuxivois eut deux enfants : *Julien Dieuxivois*, huissier audiencier à la Prevôté, célibataire, et *Simon Dieuxivois*, marchand fourbisseur, dont la fille, Madeleine, épousa Claude de la Ronchère, écrivain.

Julien I Dieuxivois, marchand fondeur, second fils de Pierre Dieuxivois et de Françoise Duval, épousa Marie Garreau de Crannes; il en eut deux fils : *Julien II Dieuxivois* et *René Dieuxivois*.

Julien II Dieuxivois fit « la cuivrerie de l'abbaye de Saint-Vincent » ; en 1626, il reçut 100# pour prix du métal qu'il avait fourni lors de la fonte de la grosse cloche de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour (1).

Le 29 juillet 1647, le Chapitre de Saint-Julien lui commanda la refonte de la petite cloche dite *la Riotte*. Comme cette cloche par lui fondue ne se trouvait « recepvable bon ton et harmonie », les chanoines décidèrent, le 9 octobre 1647, de poursuivre le fondeur; mais, le même jour, ayant reçu avis que Dieuxivois s'engageait de refondre la cloche « en y appellant un des plus expérimentés fondeurs de la ville », ils consentirent à recevoir son offre et à lui avancer 30# sur son travail (2).

(1) Arch. de la Sarthe, G. 490.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 88, 127.

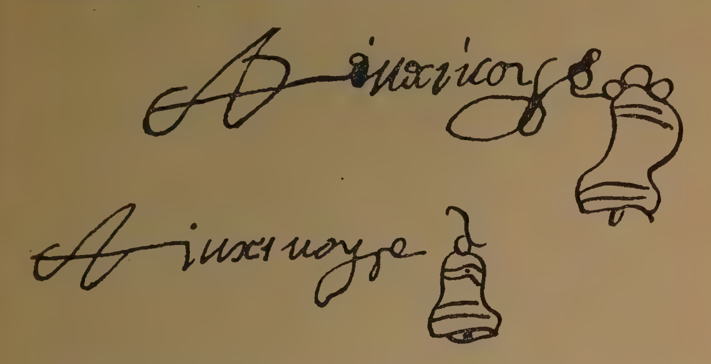
Julien II Dieuxivois eut de son mariage avec Marie Tiger : *Alexandre Dieuxivois* et *Louis Dieuxivois*.

Alexandre Dieuxivois, fondeur, épousa Marie Dies. Le 26 août 1653, devant Marin Drouet, notaire royal au Mans, les deux époux, avec François Dies, praticien, demeurant paroisse Saint-Nicolas, vendent, pour 1800#, à Julien Fournier, maître chirurgien, paroisse de la Couture, « le logis qui leur appartient de la succession de défunte Marie Ory, leur mère, sis sur la rue Marchande, dudit Saint-Nicolas, composé d'une boutique sur rue, cours et jardin au bas duquel y a un bastiment servant de présent de fonderie, joignant d'un côté les maisons des héritiers feu maître Louis Pillet, d'autre costé la maison des héritiers feu maître Noël Le Proust; aboute d'un bout ladite rue Marchande, et d'autre bout la rue qui tend du carrefour du Puits de Saint-Nicolas au carrefour du Puits de la Barillerie ». Dès le lendemain, les susdits annulent cette vente, et les époux Dieuxivois et François Dies font seulement bail annuel audit Fournier, pour 90# par an, de ladite maison et jardin, « à la réserve d'une fonderie qui est au bas dudit jardin, laquelle sera exploitée par ledit Dieuxivois au prix qu'il sera accordé entre eux ; ledit Fournier pourra se servir de ladite fonderie, sinon lorsque ledit Dieuxivois y fondra ou travaillera de son mestier de fondeur ». En 1658, Alexandre Dieuxivois fournit un encensoir à la fabrique de Lombron (1) ; le 3 mai 1660, il fondit la grosse cloche de Saint-Mars-d'Outillé (2). Nous reproduisons ici, à titre de curiosité,

(1) « Paié à Alexandre Dieuxivois, fondeur, la somme de cent sols pour l'achapt d'un encensier et d'avoir resoudé un des chandeliers ». Comptes de fabrique de Lombron, 1658. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Lombron de 1450 à 1789 d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLI, p. 100.

(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

deux exemplaires de la signature de ce fondeur. Comme paraphe il dessinait une cloche, qui indiquait sa profession. Alexandre eut de son union avec Marie Dies : *Alexandre II Dieuxivois* et deux filles.



Louis Dieuxivois, aussi fondeur de cloches, marié à Anne Gallas, n'eut pas de descendance masculine. Le 3 août 1668, il reçut du Chapitre 6# pour avoir façonné « la crosse de dessus le grand autel de la cathédrale, qui sert à monter et descendre le ciboire où est le Saint-Sacrement » (1).

Bertin I Dieuxivois, marchand-fondeur, fils de Pierre et de Françoise Duval, épousa en premières noces Charlotte Dupont, dont il n'eut que des filles. D'un second mariage avec Jacqueline Letoré il eut deux garçons : *Bertin II Dieuxivois* et *Pierre Dieuxivois*. La profession qu'exerçait Bertin II nous est inconnue. Le 19 octobre 1618, il était « commis à la vente des matériaux du chasteau » (2). Il épousa Antoinette Bouteiller

(1) Pièce du cabinet de M. Brière.

(2) « Le 19 octobre 1618, jay receu de Bertin Dieuxivois, commis à la vente des matériaux du chasteau, la somme de quatre-vingts livres, en vertu de l'ordonnance de messieurs les eschevins et procureur de ville, du 26 septembre 1618.... 80#. » Comptes de François Guiard, receveur de ville, mss. in-folio.

dont *Bertin III Dieuxivois*, docteur en médecine à Paris, professeur à l'École de médecine et médecin du Roi en 1666 ; *Pierre Dieuxivois*, marchand orfèvre, eut l'honneur de l'échevinage, le 4 mai 1653. En cette qualité, le 19 mai 1655, devant Jean Fournier, notaire royal au Mans, il fait marché avec Jacques et Jean les Bourgeois, paveurs au Mans, qui s'obligent de « faire une levée de trois pieds de large en la rue du Crucifix, à commencer à l'antien padvé et continuer jusques où bon semblera audit sieur Dieuxivois et joignant la muraille... » et ce, pour 60 sols la toise de six pieds en carré. Il épousa Marie Graffard, dont il eut deux filles.

Alexandre Dieuxivois, le dernier des fils de Pierre et de Françoise Duval, était poêlier au faubourg de la Bilange, à Saumur. Il se maria deux fois et n'eut pas de postérité masculine.

Un atelier d'épigraphistes et graveurs sur lames de cuivre fut fondé au Mans par les Dieuxivois, à la fin du XVI[e] siècle. C'est de cet atelier, où travaillaient des ouvriers d'un talent remarquable, que sortirent de nombreuses épitaphes répandues dans le diocèse, à Saint-Gervais-en-Belin, Notre-Dame de Torcé, etc. (1).

DIONISE (Étienne et Mathieu), sculpteurs au Mans. Mathieu Dionise, qualifié « d'excellent sculpteur » dans le *Martyrologe de l'église de Saint-Georges-de-Laqcoué*, nous a laissé trois statues que nous allons successivement examiner. La première est une image de la sainte Vierge qu'il fit, en juillet 1581, pour l'église de Bussières-Badil, en Dordogne. « Ceux qui connaissent la Vierge de Germain Pilon dans l'église de la Couture, au Mans, sont frappés de sa ressemblance avec celle de Bussières. Cette dernière, de 1 m. 10 de

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.



Cliché de M. Ch. Dubouche 3-99

VIERGE DE BUSSIÈRE-BADIL

haut, est en pierre calcaire dorée ; il se peut que cette dorure soit ancienne ou du moins qu'elle en ait remplacé une ancienne. Nous serions cependant porté à croire, par comparaison avec les deux autres œuvres de l'artiste, que notre Vierge était primitivement polychrome. Sa tête, coiffée d'un voile qui laisse paraître des bandeaux de cheveux ondulés, est surmontée d'une couronne assez mutilée ; le cou, d'un galbe gracieux, est découvert ; le visage ovale a une expression placide plutôt que sereine. Elle est vêtue d'une tunique à longs plis qui tombe jusqu'à terre, et est recouverte d'un manteau amplement drapé et passé en sautoir de gauche à droite ; ses pieds, peu visibles, sont chaussés. La main droite, aux doigts effilés, tient un sceptre ; la gauche soutient l'Enfant Jésus, qui, nu, pose son bras droit sur la poitrine maternelle, tandis que sa main gauche s'appuie sur un globe. La tête de la Vierge, celle du *Bambino* et le sceptre, ont été cassés et remis en place. Par ailleurs, la statue est d'une bonne conservation.

« On est tout d'abord frappé, en considérant ce morceau de sculpture, par de choquantes disproportions : les têtes trop petites, les mains énormes, les doigts exagérément longs, le corps contourné d'une façon disgracieuse. Cependant, si l'on en rapproche une image de la belle Vierge de Germain Pilon dont nous parlions plus haut, les points de ressemblance sautent aux yeux ; même façon de traiter la coiffure, même bourrelet autour de l'encolure de la tunique, même plis d'une étoffe souple, laissant deviner les richesses de la poitrine, même retroussis de la manche droite près de l'épaule, même draperie tombant de gauche à droite, mêmes doigts effilés, même position de la jambe droite, légèrement infléchie, faisant sentir le genou sous les plis de la tunique ; imitation presque complète de ces plis ; même

position des pieds, chaussés de semblable façon ; enfin l'Enfant divin étend son bras droit, croise ses jambes et retient le globe du monde à peu près de la même manière dans les deux statues. »

Et pourtant l'une n'est pas la copie exacte de l'autre. La Vierge de Bussières a certaines particularités qui la distinguent de son modèle. Dans son ensemble, « il y a une certaine lourdeur, une certaine raideur et, nous l'avons dit, des disproportions que fait ressortir davantage encore la grâce maniérée de la statue de Germain Pilon ».

La statue de Bussières porte dans le dos, gravés en creux, son acte de naissance et son certificat d'origine :

FAICT
AV
MANS
PAR
MATHI
DIONI
SE CE
C^d IVIL
ET
1581

Une autre Vierge de Mathieu Dionise est possédée par la fabrique de Parigné-l'Évêque. Elle fut faite à la commande du procureur de fabrique de cette paroisse, l'année 1613.

« Le unziesme jour d'octobre 1613, a-t-il noté dans ses comptes, je suis allé au Mans pour marchander à maître Mathieu Dionise, sculpteur et peintre, pour faire une imaige de Notre-Dame ; et en sommes demeurés de prix à 50#, dont je lui ai baillé par avance 6#.

« Et pour rendre ladite imaige mieux faite et peinte,



VIERGE DE PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

nous avons prié le sieur de la Barre, son nepveu, aussy sculpteur, d'y assister et travailler, auquel j'ai baillé un escu sol vallant 3# 16 sols, qui n'est comprins es dites 50# » (1).

Fort de ce renseignement, nous nous sommes rendu à Parigné, où, grâce aux indications du curé, M. l'abbé Couasnon, nous avons reconnu l'œuvre de Dionise abandonnée dans le jardin. Elle fut enlevée de l'église il y a environ quinze ans par un ancien curé, M. l'abbé Joly.

Dans la Vierge de Parigné « on sent l'inspiration de celle de la Couture, ce qui donne un air de parenté indiscutable entre la statue périgourdine et la statue mancelle. » Cette dernière, en terre cuite et haute de 1 m. 45, a été jadis polychromée, ou peut-être dorée, autant du moins qu'on peut en juger par les rares traces que les pluies ont respectées. Elle n'est pas couronnée, et la disposition du voile sur les cheveux ondulés fait songer à certaines têtes d'impératrices romaines. Le mouvement contourné de la hanche est sensiblement moins accentué que dans la Vierge de Bussières ; à peine existe-t-il. Le vêtement aussi n'est pas pareil ; par-dessus la tunique, pend une sorte de *peplum* assez raide et fendu sur les côtés, attaché par une agrafe sur l'épaule droite ; pourtant le système des plis, particulièrement aux manches, est toujours bien le même. Le visage aussi est semblable par la placidité de l'expression ; le bras droit a la même pose, mais le coude est plus rapproché du corps et la main moins allongée. « Il y a également de notables différences entre les deux Enfants Jésus. Celui de Parigné est plus joliment traité, et sa tête se penche sur le sein de sa mère qu'en-

(1) Arch. de la Sarthe, G. 869.

tourent ses petits bras potelés avec un geste caressant ; de plus il ne tient pas le globe du monde. La main droite de la mère du Sauveur tenait un objet aujourd'hui disparu : c'était, paraît-il, un bouquet, comme à la Couture.

« En résumé, plus de finesse, plus de moelleux dans l'ensemble de la Vierge de Parigné que dans celle de Bussières, et, avec cela, comme une réminiscence de l'art antique dans la disposition des vêtements et de la coiffure. Dans les trente-deux années qui séparent ces deux statues, on sent que le talent de l'artiste s'est assoupli et affiné, qu'il a accompli, en somme, de véritables progrès, qu'il est plus maître de son art » (1).

Le 17 avril 1597, devant Louis Coueffé, notaire royal au Mans, Jacques Coueffé, curé de Saint-Georges-de-Lacoué, y demeurant, de présent à « la maison où append pour enseigne *le Mouton* », paroisse de la Couture, marchande à Mathieu Dionise, sculpteur au Mans, « à faire en sculpture une image de Saint-George... de la même mesure et grandeur d'une image de Saint-Martin estant en l'église du Mans. Laquelle image de Saint-George sera accompagnée de la fille et aigneau avec le dragon et ce qui s'en suit, le tout bien et deuement fait, vendu et placé par ledit Dyonise, faisant par ledit sieur curé susdit le charroy à ses propres cousts et dépens desdites images, défrayant aussi luy ou son commis pour les dépences de bouche, lorsqu'il applaceront ledit image dudit Saint-George. Laquelle image ledit Dyonise promet faire et vendre

(1) Comte de Beaumont, *Essai sur Mathieu Dionise, sculpteur manceau.* Nous remercions M. le Comte de Beaumont de l'extrême obligeance avec laquelle il nous a communiqué, avant l'impression de son article, les renseignements et le texte que nous donnons. C'est encore grâce à ses notes que nous avons pu donner une description sommaire de la statue de Saint-Georges.

comme dessus dedans le jour et feste de Toussaint... Et ledit curé a promis et s'est obligé bailler et payer audit Dyonise la somme de 23 écus soleil, réduits à 69#... dedans le jour et feste de Nativité Notre-Dame, dite l'Angevine prochaine. » Le samedi 11 avril 1598, Étienne Dionise, maître sculpteur au Mans, donne acquit à maître Jacques Coueffé, « prêtre curé de Saint-Georges-de-Lacoué, et principal du collège de la Motte à Courdemanche, de la somme de 11 écus soleil versée en présence dudit Étienne à Mathieu son frère, le jeudi précédent, et de celle de 5 écus à lui donnés présentement pour l'image Saint-Georges, marchandée par le sieur curé à Mathieu son frère, placée le même jour par ledit Étienne, sur le contretable du grand autel de l'église de Saint-Georges-de-Lacoué (1). »

Saint Georges est représenté tuant un redoutable dragon et sauvant la fille d'un roi que ce monstre allait dévorer. A cheval, le corps couvert d'une armure de fer et la tête coiffée d'un casque surmonté d'un plumet, il a, avec toute sa barbe, un faux air *du bon roi Henry*. La statue entière, en terre cuite rouge pâle, mesure, de la base du socle à la pointe du casque, 1 m. 40; le cavalier seul a 1 mètre de l'étrier au casque. Le cheval est lourd de formes et raide d'encolure ; sa longueur, de la tête a la queue, est de 1 m. 05. A ses pieds gît le dragon tournant sa gueule ouverte vers le saint, qui le transperce de sa lance ; sa queue s'enroule aux pieds du cheval.

La jeune fille ressemble beaucoup aux Vierges de Lussières et de Parigné. Ses regards reconnaissants sont tournés vers son sauveur, et son bras gauche est ramené sur sa poitrine dans un geste d'effroi. Un voile,

(1) L'abbé R. Charles, *Notice hist. et arch. sur Saint-Georges-de-Lacoué et Saint-Fraimbault-de-Gabrône.*

surmonté d'une couronne, recouvre sa tête, tout en laissant apercevoir une abondante chevelure. Une longue tunique, décorée à l'encolure d'un galon dessinant un écusson, lui enserre la taille et retombe de la ceinture en plis flottants ; un semblable galon dont les deux bouts sont ballants lui forme ceinture au-dessus des hanches. A ses pieds, on aperçoit un petit agneau, symbole de la virginité. On remarque, dans cette statue, le mouvement de la hanche, la position du bras droit et le bourrelet de la manche que nous avons signalés dans les deux Vierges précédentes. Elle a beaucoup d'analogie avec celle de Bussières, tout en lui étant supérieure comme exécution.

Ce groupe était autrefois polychrome. Il a été restauré dernièrement par un peintre du Mans, qui a fait le cheval gris pommelé, l'armure du chevalier argentée et le dragon vert tigré de points jaune orangé.

Étienne Dionise, frère de Mathieu, était comme lui sculpteur. Nous le voyons figurer dans deux actes comme vassal du Chapitre de Saint-Julien. Le 15 janvier 1607, il paye au Chapitre de Saint-Julien 23# pour les droits de ventes de trois contrats d'acquêts par lui faits de certains terrains sis en la rue Saint-Vincent (1). Le 5 décembre 1610, le Chapitre lui fait grâce de la moitié du droit de ventes pour le contrat d'acquêt d'une maison sise rue Saint-Vincent (2). En décembre 1621, il fait et dore, au Puy-Notre-Dame, les chérubins des deux portes du grand autel, dont Gervais de la Barre venait d'achever l'exécution (3). Étienne Dionise nous semble avoir toujours travaillé en sous-ordre, d'abord en l'atelier de son frère, puis, une fois celui-ci disparu,

(1) Arch. du Chap., B. 7, p. 184.
(2) *Ibidem*, B. 8, fº 18.
(3) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 326.

sous la conduite de son neveu Gervais de la Barre.

DIORISSE (...), maître de danse au Mans. Sa veuve, Françoise Couet, mourut à l'hôpital du Mans, le 22 mars 1754, âgée de quatre-vingts ans. Elle était veuve en premières noces de... Moreau, plombeur, et en secondes de... Grignon, praticien.

DOGUENNIER (JEHAN), « peintre et vitrier à la Ferté-Bernard », travailla à l'église de la Chapelle-du-Bois (1631-1632) (1).

DOLIBON (FRANÇOIS) fit le lambris de Coudrecieux, comme l'indique l'inscription suivante : « Le dernier jour du moys d'aoust l'an mil cinq cens cinquante et cinq, fut achevée ceste église de chambriller par François Dollibun et estoit procureur Macé Hubert. »

DOLIBON (MATHURIN), fit le lambris de l'église de Lavaré, sur lequel est gravée cette inscription gothique :

Par nōs mathurī dolibō
du mestier de menuisier
et mathurī Ferrāt copaigō
fut chābrillée cette église
Pour lors estoit fabricie
procureur Phōt Marcé.
Priez Dieu qapres lēr vie
il vaile aū deulx pitié
M : V : C : XL :

DONGE (J.), vitrier au Mans. Le 7 mars 1470 (v. s.), les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour conviennent avec lui de la somme de 4 écus pour réparer les vitres de leur église (2).

(1) L'abbé R. Charles, *Étude hist. et arch. sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même*, Mamers, 1876.
(2) Arch. de la Sarthe, G. 480, p. 70 v°.

DORÉ (Guillaume), architecte au Mans, paroisse Saint-Benoît, époux de Marthe Fontaine. Leur fils, Guillaume Doré, aussi architecte, épouse, par contrat du 4 juin 1715, devant les notaires, au Mans, Marie-Anne, fille majeure de défunts René Michelet, maître chapelier, et Élisabeth Vilfeu, demeurant au Mans. A ce contrat signèrent Mathurin Ribalier, Charles Asselin, J. Chevalier, etc.

DORGUEIL (Claude), « maître à danser », au Mans, fils du suivant et mari de Marguerite Cormier, demeurant paroisse de la Couture. Le 17 septembre 1743, sa femme dicte son testament à Charles Cabaret, notaire royal au Mans. Elle veut être inhumée au grand cimetière ; elle demande des messes et services. Elle donne à son mari tout ce que la coutume lui permet de donner et le nomme son exécuteur testamentaire.

DORGUEIL (Edme), maître de danse au Mans, paroisse de Saint-Pavin-de-la-Cité. Veuf de Catherine Pollet, dont il avait plusieurs enfants mineurs, il se remaria à Anne Cuisnier, demeurant en ladite paroisse, fille de Toussaint Cuisnier et de Marie Martin, par contrat du 2 janvier 1722, devant Jacques Chevallier, notaire royal au Mans. Le futur apportait la part des effets de la communauté de biens existant entre lui et ladite Catherine Pollet, sa première femme, d'après l'inventaire dressé ledit jour par ledit notaire.

Au contrat signèrent avec eux : Claude et Renée de la Ronchère ; de Cordouen ; Vasse ; Maulny ; Landouillette ; Bourée ; Papin ; Davoust ; Rivière ; Anne Berault ; Pillon ; Chabany ; Le Roux ; François Deschaufours ; Anne Rousseau ; Vallaubrun ; Bougard ; N. Varanne ; Le Prince ; Beaury ; M. et Renée Soleil ; F. Moulins ; C. Guerrand ; Anne Laisné ;

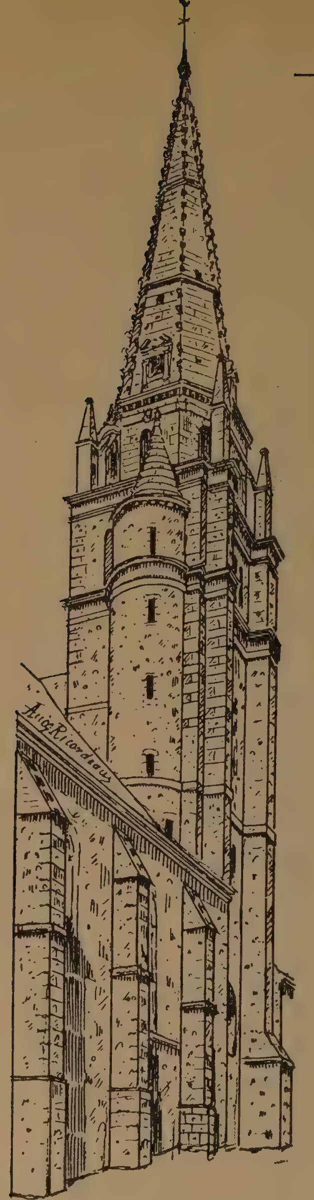
R.-F. Aubert ; Lefebvre ; etc., etc. Dans cet inventaire du 2 janvier 1722, il déclarait devoir : 18# à la dame Dampierre, de Paris ; à Catherine Gaillard, servante, demeurant à Paris, 7# 10 sols ; au sieur Tenau, chirurgien de Versailles, 10#, « pour avoir pansé et médicamenté Claude Dorgeuil, son fils, d'une blessure » ; 100 sols à la veuve Varenne, demeurant à Saint-Roch, à Paris, « pour argent presté ». Le 7 dudit mois, ladite Anne Cuisnier fait dresser inventaire de ses meubles et effets par ledit notaire. Veuf d'Anne Cuisnier, Edme Dorgueil se remaria en troisièmes noces, par contrat du 26 janvier 1724, devant Simon Cornilleau, notaire royal au Mans, avec Jacquine Le Prou, fille majeure de défunts Michel Le Prou, maître boulanger, et de Jeanne Belouin, demeurant paroisse Saint-Vincent, assistée de sa mère, de Jean et Joseph Le Prou, maîtres boulangers au Mans, ses frères. Le même jour, ledit notaire dresse inventaire des meubles et effets appartenant aux futurs.

DORIVAL (maître ROBERT), « taille, musicien passant », chante « à la musique du chœur » de la cathédrale, et pour ce, reçoit 60 sols, le 15 juillet 1650 (1).

DORIZON (PIERRE), maître de psallette et grand chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, commissaire désigné par le Chapitre de la cathédrale pour examiner les motifs présentés au concours de la Sainte-Cécile de 1657 (2).

DORLÉANS (GILLES), et PIERRE MOUSSERON, maçons tailleurs de pierre, construisirent, en 1622, la tour de l'église de Saint-Calais. Ils reçurent pour ce

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 566.
(2) *Ibidem*, B. 11, p. 135. — L'abbé Chambois, *la Fête de la Sainte-Cécile en la cathédrale du Mans*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 349.



TOUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-CALAIS
(Cliché communiqué par la Société historique et archéologique du Maine).

travail 700# (1). Les mêmes firent, en 1625, les murs du cimetière de Saint-Calais. A la même date, ils construisirent le parvis situé au devant de la grande porte de l'église (2). Gilles Dorléans

(1) « *Item*, une liasse contenant quatre pièces. La première est copie d'acte passé devant Samuel Guiard, notaire à Saint-Calais, le 2 janvier 1622, portant marché fait par les procureurs fabriciers avec Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, pour parachever la tour de l'église paroissiale. Le traité fait pour la somme de sept cents livres et aux conditions qu'il leur sera fourni tous les matériaux nécessaires. » Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Calais, dressé le 18 octobre 1751.

« *Item*, paié à Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, pour avoir parachevé la tour que pour avoir raccommodé le gros pillier de ladite tour, remply les boulins, refendu des pierres pour ladite tour, comme il appert par leur acquit au bas du marché passé par Samuel Guiard et Louis Cheminais, notaires, en date du cinquiesme febvryer mil six cent vingt trois, pour ce, $\text{VII}^{c}\,\text{XIIII}^{l}\,\text{XVI}^{s}$ ». Comptes de la fabrique de Saint-Calais, 1622-1623. — L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVII, p. 68.

(2) « *Item*, paié à Gilles Dorléans, masson, pour des journées qu'il auroit faictes audit parvis, comme appert par son acquit passé par maître Louis Bretheau, notaire, en date du sixiesme apvril, an que dessus (1625).

« *Item*, paié à Pierre Mousseron, maître masson, pour avoir travaillé au parvis comme appert par son

fut inhumé dans l'église de Saint-Calais, le 13 octobre 1646 (1). N'était-il point parent de André Dorléans, maître maçon entrepreneur de la ville de Tours de 1582 à 1612 (2)?

DORLÉANS (Gilles II), maçon, demeurant à Sainte-Osmane. Le 1er mai 1667, les procureurs de la fabrique de Saint-Calais firent marché avec lui. Il s'engagea de réédifier le sommet de la tour, construite par son père (?) cinquante-trois ans auparavant, de refaire deux des quatre pyramides qui en ornaient la base, et de placer au sommet la même croix de fer qui en était descendue, le tout moyennant une somme de 465#. La pierre pour ce travail devait être prise « aux Reclusaiges, proche Montoire, paroisse de Sainte-Oustrille » (3). Cet ouvrier est l'auteur du retable de l'église de Montmirail (Sarthe), sur lequel on lit cette inscription : F. P. GILE. DORLÉANS, 1654.

DORMAL (maître Robert), « basse-taille, musicien passant » au Mans, reçoit des chanoines de Saint-Julien « la somme de 40 sols pour avoir chanté à la musique de la solennité et la feste de la Translation de sainct Julian », à la cathédrale, le 27 juillet 1650 (4).

DOUAIRE (Julien), « fondeur » au Mans, parrain à Notre-Dame de la Couture, le 6 avril 1732, déclare ne savoir signer.

DOUDIEUX (Étienne), sculpteur et peintre au Mans, paroisse Saint-Ouen-des-Fossés, fils de Louis Dou-

acquit passé par... notaire, le jour et an que dessus (31 mars 1625). » *Ibidem.*

(1) Registre de l'état civil de Saint-Calais.

(2) Cf. D. Giraudet, *les Artistes tourangeaux.*

(3) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine,* t. XXXVII, p. 152.

(4) Arch. du Chap., B. 10, p. 571.

dieux et de Jacquine Hugot. En 1660, il fit plusieurs statues pour l'église de Notre-Dame de la Guierche (1). Le 11 août 1665, devant maître Jacques Chevreul, notaire royal au Mans, il prend à bail, pour 15# par an, une chambre haute à cheminée et grenier dessus, faisant la moitié d'un logis situé sur la rue qui tend du carrefour du bas de la rue de Saint-Vincent à aller à l'église de Saint-Ouen (2). Il fait, en 1670, une statue de saint Martin pour l'église de Souillé (3); en 1682, une vierge pour l'église de Notre-Dame-du-Pré (4). Le 17 janvier 1692, à la vente des meubles de feu Michel Le Vayer, grand doyen de Saint-Julien, Étienne Doudieux achète : « Un tableau de la représentation de sainct Michel ayant un cadre doré, adjugé à Estienne Doudieux, peintre, pour 37# 10 sols, qui a payé. »

« *Item*, quatre morceaux de tapisserie de Bergame, adjugés audit Doudieux pour la somme de 8#, qui a payé. »

« *Item*, deux estampes en cadre noir, adjugés audit Doudieux pour 4#, qui a payé. »

« *Item*, sept estampes, dont il y en a un en cadre noir, adjugez audit Doudieux pour 4# 10 sols, qui a payé. »

Étienne Doudieux épousa Anne Cormier, dont il eut trois enfants : Étienne Doudieux, prêtre ; Anne Doudieux, femme de Jacques Barreau, bourgeois du Mans ; Françoise Doudieux, femme de François Vaudricour, marchand orfèvre à Saint-Malo (1723).

Le 21 octobre 1706, maître Louis Hodebourg, notaire au Mans, dressa « l'inventaire des meubles, titres et papiers dépendans de la communauté d'entre deffunt

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) Arch. du Chap., B. 12, p. 492.
(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(4) « Payé à Doudieux, pour une figure de la Vierge, suivant son acquit du 14 aoust 1682, cy... 3# 15 sols ». Comptes de la fabrique de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

honorable Étienne Doudieux, sculteur, et demoiselle Anne Cormier, sa veuve, relaissés en la maison où il est décédé en la paroisse de Gourdaine,... » à la réquisition de: ladite veuve; de maître Jacques Barreau, bourgeois, mari de demoiselle Anne-Élisabeth Doudieux, demeurant paroisse du Crucifix ; demoiselle Françoise Doudieux, fille majeure ; et de maître Étienne Doudieux, prêtre, demeurant paroisse de Gourdaine, ses enfants.

« Dans la salle d'entrée :

« Un cabinet ancien fermant à trois serrures, estimé 5[l]

« Un miroir avec son cadre peint en noir XL[s]

« Deux morceaux de tapisserie de Bergame 3[l]

« Trois tableaux, trois figures en bosse, un crucifix en croix, un marbre et outils de sculteur et peintre, etc., etc...

« Dans la chambre haute de dessus la salle, cinq tableaux de diverses représentations, et un cadre en sculture, etc., etc. »

Parmi les titres : « Le contrat de mariage dudit défunt avec ladite Anne Cormier, passé le 15 janvier 1667, devant maître Jacques Bihoreau, notaire royal ; — Inventaire après le décès de maître Jean Cormier, père de ladite Anne, attesté par maître Julien Provost, notaire royal, le 20 septembre 1675 ; — Contrat du 8 juillet 1693, devant maître...., notaire royal, par lequel ledit défunt achète la maison où il est décédé, de maître Sébastien Minier, conseiller à la prévôté, pour 20# de rente, qu'il amortit par acte du 4 janvier 1700, devant maître Oger, notaire ; — Une liasse de huit pièces d'une procédure pendante au siège du Chapitre du Mans entre ledit défunt, d'une part, et Nicolas Doudieux, son frère (mari de Louise Bougard), « au sujet d'un travail par eux faict à l'église de Sceaux » ; — Une liasse de cinq pièces et procédures concernant une instance

intentée entre ledit défunt au siège de la prévosté du Mans contre les habitants de la paroisse de Sargé, pour raison de la somme de 34# restant de plus grande somme à laquelle il avoit traité pour la façon d'un autel en l'église dudit Sargé.

« *Item*, deux pièces, la première des quelles est un traité sous seings privés, du 23 juin 1697, faict entre ledit defunct et maître Pasquier Philippes, curé de la paroisse de Gandelin, dont reste à payer 11#.

« Acte du 10 janvier 1682, devant maître Oger, notaire royal, par lequel Jacquine Doudieux, veuve de Laurent Coeffeteau, délaisse audit Étienne Doudieux, la propriété d'un pré en la paroisse d'Auvers, pour 400#. »

Cet inventaire, commencé le 21 octobre 1706, fut clos le 11 septembre 1714, devant Hodebourg, notaire, par accord entre lesdites parties. Ladite Anne Cormier, veuve Doudieux, et sa fille Françoise demeuraient alors à Yvré-l'Évêque.

Le même jour, Jacques Barreau fit rédiger l'acte suivant :

« *Mémoires des modèles relaissez par le deceds de défunct maître Doudieux, mon beau-père, trouvez dans la chambre d'en haut sur la cuisine.*

« Et premier :

« Pour les dessins, thèses et autres, estimés à dix sols, 10^{s}

« Plus pour les modèles et statues estimés à la somme de six livres, 6^{l}

« Plus cinq tableaux dans la chambre haulte sur la salle, scavoir un représentant la sainte Madeleine, l'autre la Circoncision, le troisième représentant la teste de saincte Véronique, le quatrième un *Ecce homo*, le cinquième saincte Catherine, lesdicts cinq tableaux estimez à quinze livres, 15^{l}

« Plus cinq figures faictes pour M. Jupille, pour lesquelles il y a instance, la première est la figure de la saincte Vierge, la seconde de sainct Herme, la troisième sainct Yves, la quatrième sainct Pierre, la cinquiesme sainct Morice, chacune de 15 poulces de hauteur, estimez à 30ˢ pièces, 7ˡ 10ˢ

« Dans la chambre d'entrée, un marbre avec cinq outils et une demi-livre de blanc de plomb, estimez à 45ˢ 2ˡ 5ˢ

« Trois tableaux, un de la Saincte-Famille, l'autre du Voyage de Mahu, et l'autre de Nostre-Seigneur au Jardin des Ollives, estimés à huict livres, 8ˡ

« Deux figures de trois pieds de hauteur chaque, la première est une figure d'évesque, la seconde et troisième Sainct-Jean-Baptiste, estimées à 4 livres, 4ˡ

« Le tout estimé par maître François Sallé et signé de luy.

« F. SALLÉ. »

Anne Cormier était morte en 1715. Le 24 janvier, Michel Fay, notaire au Mans, dressa l'inventaire de ses biens. On y retrouve les objets et papiers constatés dans l'inventaire du 21 octobre 1706 :

Dans la salle d'entrée : « Un cabinet ancien fermant à trois serreures ; un miroir avec son cadre peint en noir ; trois grands tableaux et trois portraits ; un crucifix en croix. »

Dans la chambre haute au-dessus de la salle : « Cinq tableaux de diverses représentations, dont il y en a trois sur papier et deux sur toile ; un petit tabernacle avec un gradin ; un marbre à broyer les couleurs et quelques outils servant à la sculture ; deux figures en bosse et une autre figure de Sainte-Roze ; un cadre de sculpture et plusieurs petites figures servant de modèle ; cinq figures en bosse avec trois bucs (bustes ?). »

Parmi les papiers : « Dix-huit pièces concernant l'acquêt

fait parledit défunt Doudieux, à la veuve Claude Valienne, d'un office de commissaire vérificateur de la paroisse de Saint-Ouen, pour 300#. »

Étienne Doudieux, prêtre, eut de la succession de ses parents le bordage de la Bouquetière, paroisse d'Yvré-l'Évêque. Françoise Doudieux, une maison, paroisse de Gourdaine, et une autre maison, paroisse Notre-Dame-du-Pré. Anne Doudieux, une maison paroisse Saint-Ouen-des-Fossés, et le bordage de Belle-Fontaine, à Yvré-l'Evêque.

DOUDIEUX (Nicolas), « peintre et maître vitrier », au Mans, frère (?) du précédent, mari de Louise Bougard, demeurant paroisse Saint-Nicolas. Le 5 septembre 1678, devant Joachim Varanne, notaire royal au Mans, Pierre Houet, marchand à Sargé, leur fait bail « d'une boutique sur rue, une chambre à cheminée derrière, etc. », située sur la rue Marchande, en ladite paroisse, pour six ans à partir du 15 dudit mois, et 40# par an. Louis Doudieux, sergent royal au Mans, fut assassiné, laissant un fils mineur, René Doudieux, qui eut pour curateur « *Nicolas Doudieux*, peintre et maître vitrier en cette ville », paroisse Saint-Nicolas. Le 17 juillet 1679, devant maître Guillaume Fouin, notaire royal au Mans, Nicolas Doudieux, comme curateur dudit René, cède et abandonne tous les droits, dommages et actions qu'il pouvait avoir contre Charles de la Croix du Egarel (?), pour raison de la plainte qu'il avait portée contre celui-ci, qu'il prétendait être complice du meurtre et assassinat, et cela pour la somme de 150# de dommages intérêts qui a été versée audit Nicolas Doudieux par Nicolas de Caqueray, écuyer, sieur de Bécourt, demeurant paroisse de Baubreil, en Normandie, de présent au Mans, logé en l'hostellerie du Cheval-Blanc, paroisse de la Couture, au nom dudit Charles de la Croix. Le 9 avril 1680,

devant le même notaire, Étienne Doudieux, sculpteur, demeurant au Mans, paroisse Saint-Ouen-sur-les-Fossés, oncle paternel dudit René Doudieux, mineur, approuve et confirme l'acte ci-dessus. Nicolas Doudieux répara, en 1680, les vitres de l'église de la Guierche et, en 1697, celles de l'église de Souillé (1).

DOUSSIN (...), de Torcé-en-Charnie, restaura l'église d'Assé-le-Riboul, 1687 (2).

DREUX (Thibault). Par contrat du 13 octobre 1574, passé devant Martin Houdayer, notaire au Mans, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour font marché avec « honneste homme sire Thibault Dereulx, marchand orphèvre », demeurant au Mans. Celui-ci s'engagea à « refaire et racoustrer la châsse de madame saincte Escolasse, bien et deuement de toutes choses et faczons ainsy qu'enssuyt. Premier refaire un des huyct pilliers, pesant ung marc une once ; *item*, un des huyct aornements, pesant troys onces ; *item*, ung des deulx fleurons de dessus, pesant deulx onces ; *item*, une grande lame d'argent doré d'ung des boutz, pesant quattre onces ; *item*, une enbasse dedans le clocher de ladite châsse, et ung ymaige d'ung petit Jésus tenant ung monde et une croix dessus, dedans et six arcs boutans, le tout pesant quattre onces ou environ ; *item*, sera tenu resoulder et redorer par endroict les autres sept pilliers, sy besoing est, et refaire quelques pièces ou il en faudra, resoulder et redorer ung des quattre gros pilliers et refaire des pierres aux troys aultres pilliers ou besoing

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) « Demande ledit procureur luy estre alloué trente sols de dépence qui auroit esté faicte chez luy par le sieur Doussin qu'on avoit fait venir de Torcé-en-Charnye pour marchander à restablir l'église, le 10 mars 1687... et quarante sols pour son voyage qu'il est allé quérir ledit sieur Doussin, le 7e mars susdit an 1687 ». Comptes mss. de la fabrique d'Assé-le-Riboul.

sera ; *item*, sera tenu resoulder des queues d'argent aux ymaiges et cherubins y estans, et yceulx redorer ou besoing sera ; *item*, employer à ladicte châsse des cloux et moulleures qu'il faudra à clouer à la couverture de ladicte châsse, pour deulx onces d'argent ou environ ; *item*, sera tenu redresser, nettir et mettre en couleur et dorer ou besoing sera, toutes les aultres pièces de ladicte châsse qu'il resouldra et mectera au feu pour la confection de ladicte châsse, et y faire un boys neuf commode ; *item*, sera tenu redresser, nettir et mettre en coulleur la basse de cuivre de ladicte châsse. » Le Chapitre était tenu de fournir d'argent blanc « aultant pesant que ledit Dereulx y employra pour ce faire. »

L'artiste promit en outre de « faire la couverture tout d'argent doré d'ung grand livre contenant le texte d'évangiles, auquel y aura d'ung cousté ung crucifix, ung imaige Nostre-Dame et ung ymaige Sainct-Jehan et de l'aultre cousté, ung ymaige Sainct-Pierre et ung Sainct-Paul en demye bosse, et approprira ledit argent sur ung boys qu'il fera faire propre et commode. Pour sallaire de ces deux ouvrages Thibault Dreux reçut 260 # (1). Le 3 décembre 1573, le même orfèvre fut chargé d'expertiser les bijoux trouvés après la mort de Martin de Marescot, seigneur de Souday (2).

DROUIN (Madeleine-Angélique-Michelle), artiste célèbre de la Comédie-Française, née au Mans, paroisse de Saint-Benoît, le 17 mars 1731, mariée le .... 1750, à Pierre-Louis Dubur, dit *Préville*, admise définitivement à la Comédie-Française, le 1er mars 1757, d'où elle

(1) Arch. de la fab. de Saint-Benoît du Mans.
(2) 3 décembre 1573. Compte des frais de la sépulture de Martin de Marescot seigneur de Souday. « Payé à Thibault Dreux, orphèvre, et à Jullian Goier, marchant de draps de soye, aussi dudict Mans, deux desdictz apretiateurs pour leur vaccations de chacune trois jours entiers, XIII#. » Chart. de Saint-Agil.

ne se retira qu'en 1786, et mourut peu de temps avant son mari, en 1798 (1).

DRUGEON (Toussainct) fit la voûte de la sacristie de Challes, comme le constate cette inscription (2).

Ie fut achevée le
Vandredy du Lazare
Par Toussenct Drugeon
Et Toussenct Papin par
La diligence de maiestre iean
Paulmier preste ceuré de
Céans et Christophfle
Pelais procureur de
Fabrice le 2 apvril
1677.

DRUILLET (Gilles), « haulte-contre, musicien passant », reçoit du Chapitre de Saint-Julien la somme de 15 sols, « pour avoir chanté en musique à la messe du chœur... », le jeudi 22 août 1647 (3).

DUBLEAU (Edin), « peintre, demeurant à Sillé-le-Guillaume » (xvie siècle), mari de « Thyenette Préhoudé », de Fresnay, nous est connu par la généalogie, dressée en 1606, de la famille de Langlée, à laquelle appartenait sa femme.

DUBOIS (...), « artiste célèbre », auteur d'une inscription gravée supérieurement sur une ardoise de quinze pouces en carré,.. « rappelant la pose de la première pierre de la nouvelle église de Rouillon, 21 juillet 1768 (4).

(1) Chardon, *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XVIII, p. 13, 14 et 15.
(2) L'abbé Froger, *Challes*, dans *la Province du Maine*, t. VI, p. 12.
(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 100.
(4) Pesche, *Dict.*, t. IV, p. 667. — *Sem. du Fid.*, t. VII, p. 544. — *Union hist. et litt. du Maine*, t. I, p. 174.

DUBOIS (...), serrurier à Thorigné (Sarthe), forgea, en 1755, la table de communion de l'église de cette paroisse (1).

DUBOIS (...), serrurier à Ceton, répare l'horloge de Saint-Aubin-des-Coudrais, le 20 février 1767 (2).

DUBOIS (Claude), fondeur au Mans. En 1762, il refond une des cloches de l'église de Doucelles, pour 77# (3). L'année 1768, il refond au Mans, pour le même prix, une cloche pour Douillet-le-Joly (4).

DUBOIS (J.). « Le sieur J. Dubois, demeurant au Mans, rue de l'Écrevisse, annonce dans les *Affiches du Mans* du 1er juillet 1771, qu'il fait et vend toutes sortes de Marqueterie et Tabletterie, tels que Commodes, Bureaux, Tric-tracs, Tables à jouer, Tables de Quinze, Tables de Duisque, de Quadrille, de Piquet, et Tables de nuit ; Écritoires de toutes façons, Malles et Coffres de toutes grandeurs. Il fait aussi toutes sortes d'ouvrages de menuiserie, le tout à juste prix ».

DUBOIS (Jean-Baptiste), marchand fondeur demeurant ordinairement paroisse d'Huillercours en Lorraine, diocèse de Toul, fait un marché, le 4 juin 1757, avec les habitants de Martigné, par lequel il s'engage à refondre les cloches de la paroisse et à fournir 400# de métal pour la somme de 600#. Il demanda 100# pour son salaire et celui de son associé (5).

(1) « Par quittance, payé au sieur Ramme, gendre du sieur Dubois, la somme de cent livres pour partie du paymant de la table de communion par luy faitte et fournie à ladite églize, cy... 100# ». Comptes de fabrique de Thorigné, 1755-1756 (Arch. du château de Thorigné).

(2) Comptes de fabrique de Saint-Aubin-des-Coudrais.

(3) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(4) Robert Triger, *Étude historique sur Douillet-le-Joly*. Mamers, Fleury-Dangin, 1884, p. 191.

(5) Étienne Delépine, *l'Église de Martigné*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 279.

DUBOIS (Michel), écrivain au Mans. Le 30 décembre 1743, devant Simon Cornilleau, notaire royal au Mans, fut dressé le contrat de mariage de Michel Dubois le jeune, écrivain, fils de Michel Dubois, aussi écrivain, et de Françoise Loré, demeurant paroisse du Crucifix, d'eux assisté et de Jean, Anne, Marie et Françoise Dubois, ses frère et sœurs germains, avec demoiselle Marguerite Bourgoin, fille majeure de défunts François Bourgoin, notaire royal au Mans, et de Françoise Petreau, demeurant paroisse Saint-Nicolas. Le futur recevait une dot de 1400# ; la future apportait ce qui lui était échu des successions de ses père et mère, de ladite Brault, sa tante, et de Françoise Bourgoin, sa sœur. Le 15 octobre 1756, devant Guy Martigné, notaire au Mans, Françoise Loré, sa veuve, demeurant paroisse du Crucifix, Michel-René Dubois, maître en art d'écriture, paroisse Saint-Nicolas, Jean-François Dubois, garçon majeur, Anne, Marie-Jeanne Dubois, filles majeures, et Françoise Dubois, mineure de vingt-cinq ans, ses enfants, vendent un immeuble pour 1400#.

DUBOIS (Michel-René), « maître en art d'écriture », demeurant Grande-Rue, paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité, y mourut en 1781. Le 19 février 1782, L.-C. Morin de la Monerie, notaire au Mans, y dressa inventaire des meubles, effets et papiers de sa communauté avec Jeanne-Marthe Cureau, sa veuve, tutrice de leurs deux enfants mineurs, en présence de ladite veuve et de : François Dubois du Chesne-Rond, ancien notaire, demeurant au Mans, paroisse Notre-Dame-du-Pré ; Charles Fronteau, maître serger, au Mans, paroisse Saint-Benoît, mari de Françoise Dubois, oncles desdits mineurs, et Mathurin Cureau, ancien maître tailleur d'habits au Mans, leur aïeul.

« Suit la description des ustensiles de matématiques » estimés à 60#.

« *Item*, un petit buffet d'orgues garny de son souflet et autres ustenciles, estimé par le sieur Nicolas Parisot le jeune, facteur d'orgues, demeurant paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie, à 400#. »

Parmi les papiers :

Contrat de mariage desdits Dubois et Cureau, du 13 avril 1761, devant Faribault le jeune, notaire au Mans; ledit Dubois, veuf en premières noces de Marguerite Bourgoin, sans enfant, entrait audit mariage avec ses meubles et effets mobiliers, évalués à 4.000#, et ladite Cureau avec une dot de 8.000#. Liasse concernant les successions de Michel Dubois et Françoise Loré, père et mère dudit défunt Dubois.

DUBOIS (René). Le procureur de fabrique de Mareschè « demande en 1703, luy estre alloué la somme de 175# qu'il auroit donnée à René Dubois, maître charpentier, demeurant à Ballon, pour avoir entrepris de ladite chappelle de la Vierge, fait ou fait faire touttes les murailles, archade, charpantes d'icelle, grande porte et imperialle dessus dessemble, et rebatity le ballé du semitierre ; dans laquelle est compris celle de 45^s pour 10# de plomb mins à ladite imperialle et benissiers de ladite églize, à raison de 4^s 6^d la livre ; ainsy qu'il est plus amplement spécifié par sa quittance en date du 23 septembre 1696 » (1).

DU BOULEAU (Alexandre) fait baptiser à Saint-Hilaire du Mans, le 10 juillet 1669, son fils Jacques, issu de son mariage avec Marie-Élisabeth du Mesny. La rédaction inusitée de cet acte laisserait presque supposer

(1) Comptes de fabrique de Mareschè.

qu'il s'agit de comédiens ou autres professions excentriques.

DUBOYS (Maître CHARLES), « haulte contre, musicien passant » au Mans, y chante à la musique du chœur de la cathédrale, et reçoit 13 sols 6 deniers, le 26 avril 1650 (1).

DU BOYS (FRANÇOIS), prêtre, « musicien passant » au Mans. Le 6 février 1651, les chanoines de Saint-Julien lui donnent 20 sols pour avoir chanté à la musique de leur chœur (2).

DUCHESNE (JEAN), « marchand tailleur de pierres, fils de Jehan Duchesne du Domaignie, natif d'Artez en Béarn, » épouse, en l'église réformée de Laval, Marguerite Beaunais, le 16 novembre 1614. Tous deux étaient protestants. (3).

DUCLOUS (DENIS), menuisier, reçut, le 7 octobre 1508, 35 sols du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour « pour avoir faict le pourtraict et patron » de la nouvelle châsse de sainte Scholastique, « selon le devis et contenu du contract » (4).

DUCLOS (MARIN), demeurant paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité. Dans un acte du 4 octobre 1658, il est qualifié « cy-devant maître escrivain », et le notaire constate qu'il ne peut signer, « à cause de l'infirmité de la veue ».

DUCROS (...), fondeur. Le 30 juillet 1677, avec les

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 523.
(2) *Ibidem*, B. 20, p. 687.
(3) A. Joubert, *Hist. de l'Église réformée de Laval au XVII*[e] *siècle*, p. 63.
(4) « S'ensuit la mise faite... en argent monnayé, pour la châsse de Sainte-Scholastique. » Arch. par. de Saint-Benoît du Mans. — R. Triger et D. B. Heurtebize, *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans.*

Bogard, il refond la grosse cloche de l'église de Fresnay-le-Vicomte (1).

DUFAY (Adrien), prêtre, organiste de Saint-Julien.

DUFRESNE (G.), peintre à Alençon, auteur de deux tableaux placés aux petits autels de l'église de Chérancé (Sarthe), « d'un assez beau travail » ; l'un représente l'*Ascension*, et l'autre l'*Assomption*, ainsi signés : *G. Dufresne, pictor regis, fecit, Alençon 1698.* Une *Adoration des Bergers*, en l'église Saint-Martin-de-Connée, datée de 1699, porte la même signature (2).

DUGAST, prêtre, organiste de l'abbaye de Beaulieu, en 1717, est payé 100# par an (3).

DUGAST (Étienne), maître maçon, demeurant paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie, au Mans. Vers 1640, il répare l'église Notre-Dame de Saint-Vincent au Mans (4).

DUGAST (Étienne), « sculpteur, demeurant en la ville de Toloze », fils et unique héritier de... et de Catherine Guibert. Celle-ci était fille de Nicolas Guibert et de Perrine Le Mercier, dont elle partagea la succession avec ses cohéritiers, devant Le Baron, notaire royal à la Flèche, le 14 février 1626. Le 12 février 1669, se trouvant au Mans, logé en la maison de Marin Drouet, notaire royal, il cède, pour 20# de rente annuelle, à Denis Fontaine, maître serger, paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie, et Marie Guibert, sa femme, les droits qui lui appartiennent au lieu du Mont-Greffier,

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(2) *Idem.*
(3) F. Legeay, *Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne abbaye de Beaulieu*. Le Mans, Monnoyer, 1888, p. 17.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet, qui cite la description manuscrite de cette église.

paroisse de Mont-Saint-Jean, de la succession desdits défunts Guibert, ses aïeuls.

DUGAST (Nicolas), maître tailleur de pierre. Le 15 mai 1708, devant François Gendrot, notaire royal au Mans, fut dressé le contrat de mariage de Nicolas Dugast, maître tailleur de pierre, veuf de défunte Perrine Angevin, fils de défunt Jean Dugast, maçon, et de Suzanne Bellot, demeurant paroisse Saint-Ouen-sur-les-Fossés ; avec Anne Huon, fille de défunt François Huon, marchand, et de Perrine Vivier, sa veuve, demeurant paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie ; en présence de la veuve Huon, de Pierre Cadieu, maître mégissier, et de Scolastique Poirier, sa femme, demeurant paroisse de Gourdaine, ses cousin et cousine ; et d'André Toury, maître serger, son cousin, demeurant audit Saint-Jean. La future apportait ses droits paternels, évalués à 600#. Le 8 juin 1708, Guillaume Fouin, notaire royal au Mans, dresse inventaire « des meubles despendant de la communauté qui estoit entre ledit N. Dugast et deffuncte Perrine Angevin, sa femme, en la maison où il demeure paroisse de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, en présence de Nicolas Dugast, aussy maçon tailleur de pierre, émancipé de droit, de Marie Dugast, ses enfants, et Marin Lambert, maître maçon, demeurant paroisse de Saint-Vincent, son proche voisin, pris à default de parens maternels desdits enfans. » « Ledit Dugast père a déclaré que dans l'église des révérends prestres de l'Oratoire du Mans et dans la cour et appartements, il y a plusieurs chères, quelques marchandises de careaux et meubles, au moyen de quoy lesdites parties si estant transportées, s'est trouvé... » Il déclare « qu'il luy est deub par les révérends prestres de l'Oratoire, 21# pour six toises de careau qu'il leur a vendues depuis quinze jours. »

« Par ledit Dugast fils, 7# qu'il a reçues de M. Nepveu, provost provincial du Mans, pour le prix de deux toises de careau. »

« Plus a déclaré qu'il a faict les réfections d'une maison appartenant aux nommés Poisson et Laizé, demeurant au dehors de la paroisse de Saint-Vincent, pour raison de quoy il luy est deub 20#.

DUGUÉ (Antoine MATHURIN, dit), maître menuisier au Mans, paroisse de la Couture. Le 13 mai 1705, devant maître Antoine Jolly, notaire royal au Mans, il fait traité d'apprentissage et s'engage à recevoir comme apprenti, pendant trois ans, Julien Hubert, âgé de seize ans, fils du sieur Pierre Hubert, maître d'école au Mans, étant de présent à Paris, demeurant chez sondit père, paroisse Saint-Nicolas, pour 60# que promet de payer Françoise Hubert, fille majeure, sa tante.

DUGUÉ (François), basse. Le 23 octobre 1648, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent pour vicaire, à raison de 14 sols par jour et 40 sols par mois ; le 26, ils lui donnent 60 sols pour « achapter un cahuet » (1).

DUGUÉ (Maître François), « haulte contre, musicien passant » au Mans, y chante « à la musique des vêpres » à la cathédrale, et pour ce reçoit 14 sols 6 deniers, le 16 mai 1650 (2).

DUMANS (P...) lambrissa, en 1512, la nef de l'église de Thorigné (Sarthe), comme l'indique l'inscription reproduite ci-contre (3) :

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 296.
(2) *Ibidem*, B. 10, p. 534.
(3) Cliché communiqué par la Société historique et archéologique du Maine.

P. dumans.
ma contretailler.
lan quon dit.
Milcinq̄ doze:

DUPONT (PIERRE), haulte contre. Le 18 février 1650, les chanoines de Saint-Julien lui donnent 13 sols 6 deniers pour avoir chanté en leur église (1).

DUPRAT (maître GEORGES), « haulte contre, musicien passant » au Mans, y chante à la messe du chœur de la cathédrale, et reçoit 15 sols, le 28 novembre 1650 (2).

DUPRÉ (...), maître à danser. Le 18 octobre 1773, les *Affiches du Mans* annoncent que la maison qu'il occupe, rue des Quatre-Roues, est à louer.

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 496.
(2) *Ibidem*, B. 10, p. 652.

DUPUIST (Nicolas), de Lille, au diocèse de Tournai, en Flandre, basse contre. Le 26 juin 1648, les chanoines de Saint-Julien du Mans le reçoivent comme vicaire de leur église, à raison de 12 sols par jour et 40 sols par mois; le 21, ils lui font donner 60 sols « pour achapter un surplis » (1). Le 30 septembre 1648, « sur la plaincte faicte par maître Nicolas de Billart, haulte contre, vicaire de leur église, contre N. Dupuist, basse, aussy vicaire, ledict Dupuist est adverti de comparoir au prochain Chapitre » (2). Le 5 octobre, « ouy maître N. Dupuist, basse, vicaire, les chanoines le licentient du vicariat et luy donnent, de grâce, la somme de 60 sols » (3).

DUPUITZ (Antoine), sous-diacre, *Catholonensis diœcesis*, ténor, est reçu vicaire du Chapitre de Saint-Julien et rétribué 10 sols par jour, plus 40 sols, de grâce, par mois (4).

DUPUIZ (Maître Guillaume), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 20 sols, le 25 avril 1606.

DUPUY (...), fondeur. Le 11 août 1731, il fond la grosse cloche de l'église de Fyé (6).

DUPUY (Bernard), sculpteur au Mans, paroisse Saint-Ouen-sur-les-Fossés. En 1744, il exécute pour l'église de Souvigné-sur-Même deux retables en pierre de Mâle, d'une ornementation sobre et de bon goût; des pilastres, avec fleurs et feuillages délicatement sculptés, en cantonnent les angles, et des pots de fleurs surmontent l'architrave (7).

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 250.
(2) *Ibidem*, p. 290.
(3) *Ibidem*, p. 292.
(4) *Ibidem*, B. 10, p. 420.
(5) *Ibidem*, B. 7, p. 142.
(6) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(7) « Payé à Dupuy, sculpteur, pour la sculpture des autels de la

DUPUYS (Louis), musicien, clerc du diocèse du Mans (1). Le 27 février 1598, le Chapitre l'admet comme vicaire ténor en ladite église (2) et lui fait délivrer un dimissoire pour recevoir les ordres mineurs, le 15 mai 1598 (3).

DURAND (...), sculpteur, travailla, en 1725, pour l'église de Montreuil-le-Henry (4).

DURAND (Jean), taille, musicien passant au Mans, y chante à l'église cathédrale, le 24 avril 1651 (5).

DURAND (Luc), sculpteur, fit son apprentissage chez Jean Mongendre. Voici le contrat qu'il passa à cet effet le cinquième jour de juin 1673, avant midi.

« Devant nous, Jean Loyseau, notaire et tabellion royal au Mans, y demeurant, furent présents en leurs personnes Jean Mongendre, maître menuisier et sculpteur, demeurant en cette ville, paroisse et faubourg de Saint-Vincent, d'une part, et Luc Durand, aagé de

Vierge et de Saint-Sébastien, et des quatre pilastres du grand autel... 88# ; plus la somme de 50#, suivant quittance du 11 août 1745 ». Arch. de la fab. — L'abbé R. Charles, *Étude sur la paroisse de Souvigné-sur-Même*, 1876, in-8, p. 22.

(1) « Die 23a mensis februarii 1598, Damus de gratia Ludovico Dupuys, musico tenorista, qui musicaliter cecinit in magna missa chori, unum scutum, quem tenoristam alloquantur domini de Lespervier et Gendrot, secundum mentem capituli. » Arch. du Chap., B. 5, p. 158 verso.

(2) *Ibidem*, p. 158 v°, 162 v°.

(3) *Ibidem*, p. 167.

(4) « Plus dix livres que j'ai paiées au sieur Besnard, chaussumier, pour avoir fourni de terre au sculpteur qui a fait le bas-relief du grand autel, et pour l'avoir cui à son fourneau, cy 10# »

« Plus la somme de cent vingt livres paiées au sieur Durand, sculpteur, pour avoir fait et fourni à l'église un tabernacle et un gradin au grand autel et doré une partie du cadre qui est audit autel, cy 120# »

« Plus celle de neuf livres pour quatre quarterons d'or en feille pour dorer ledit cadre, à raison de quarante-cinq sols le quarteron, cy 9# »

« Plus six livres pour avoir envoié quérir ledit tabernacle et gradin au Mans, cy 6# »

Comptes de fabrique de Montreuil-le-Henry.

(5) Arch. du Chap., B. 10, p. 724.

vingt et un an ou environ, ainsy qu'il a dict, originaire de la ville de Beaumont-le-Vicomte, et de présent demeurant au Mans, paroisse de Saint-Nicolas, d'autre part, lesquels sont demeurez d'accord de ce qui ensuit. C'est à scavoir que ledit Mongendre a pris en sa maison ledit Durand pour trois années commençant de ce jour, pour luy monstrer et enseigner l'art de sculpture et d'architecture, mesme à dorer sur l'ouvrage tant en bois que terre, et ce autant qu'il luy sera possible, le norir, coucher et reblanchir, à la charge par ledit Durand de bien et deuement servir ledit Mongendre en qualité d'aprentif à tout ce qu'il luy commandera à l'effect que dessus, et encore de luy payer la somme de 85# ; et à ce est intervenu maître Julien Rozier, demeurant audit Saint-Nicolas, lequel a pleigé et cautionné ledit Durand pour ladite somme ; deslivrera ledit Durand coppie des présentes audit Mongendre. Dont et de tout ce que dessus lecture faicte aux partyes, elles en sont demeurées d'accord, et de leur consentement les jugeons. Faict et passé maison dudit Mongendre, présens maîtres Jacques Fouchard, prêtre, et René Dubois, praticien, demeurant audit Mans, tesmoings ».

Le même jour, le notaire présenta à Luc Durand un acte à signer avec son nouveau patron. Il épousa d'abord Marguerite-Charlotte Morlet, avec laquelle il habitait, en 1686, la paroisse de la Couture. En 1721, il demeurait paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité, et était uni en secondes noces à Mathurine Delante. Celle-ci, devenue veuve, se remarie à Pierre Houdayer, marchand, demeurant paroisse de la Couture, par contrat du 20 mai 1723, devant Jacques Chevallier, notaire royal au Mans.

DURAT (Pierre), peintre, restaure en 1613 ou 1614

les peintures du lambris de Souvigné-sur-Même et reçoit pour son salaire 21# 5 sous (1).

DURDAN (Julien), maître d'écriture à Château-du-Loir, composa le *Pédagogue universel, ou Nouveau traité d'écriture*, Tours, Aug. Vaucœur, 1780, in-8 (2).

DU ROUSSEAU (Alphonse), musicien à l'église cathédrale du Mans. Le 9 février 1731, « le Chapitre accorde à maître Alphonse du Rousseau, serpent, l'un de ses vicaires, la liberté de quinze jours qu'il a demandée, pour aller à Laval, vacquer à ses affaires (3). Le lundi 20 octobre 1732, il commet M. le sous-chantre, « pour s'informer de l'état où est maître Alphonse, l'un de ses serpents, qui est tombé malade, et luy faire fournir les alimens nécessaires » (4). Le 6 novembre 1733, le Chapitre charge de nouveau le sous-chantre « d'aviser aux moiens de secourir maître du Rousseau, serpent, l'un de ses vicaires, dans la maladie qu'il a présentement » (5).

DU TEIL (Maître René). Le 10e juin 1650, le Chapitre donne, « de grâce, à maître René du Teil, haulte contre, musicien du Chapitre d'Angers, pour avoir chanté à la musique de la messe de leur chœur, la somme de 30 sols » (6).

DUTERIOLLE (Pierre), peintre, né à Dijon, « de présent au Mans ». Le 26 juin 1673, il y signe son contrat de mariage devant Sébastien Bellanger, notaire royal,

(1) L'abbé R. Charles, *Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même*. Mamers, 1876.

(2) *Catalogue de la collection calligraphique de feu M. A.-G. Taupier, artiste calligraphe*. Vente à Paris, le 24 avril 1878. Paris, G. Charavay, in-8, n° 55.

(3) Arch. du Chap., B. 14, p. 10 v°.

(4) *Ibidem*, p. 96 v°.

(5) *Ibidem*, p. 146 v°.

(6) *Ibidem*, B. 10, p. 541.

avec Marie Duvau, fille de Michel Duvau, maître tailleur, et d'Anne Boutemps, demeurant paroisse Saint-Nicolas. La future recevait une dot de 300#.

DUTERTRE (René), maître menuisier au Mans, paroisse Saint-Ouen-sur-les-Fossés. Le 5 novembre 1684, devant maître Louis Hodebourg, notaire royal au Mans, il fait un traité avec maître Guillaume Menard, notaire royal au Mans, et s'engage à lui « fournir, dans d'huy en un mois prochain cinq fauteils et quatre chères de bois de noyer à colonne torse, semblables à celles qui sont chez le sieur Dieuxivois, à raison de 40 sols chaque, au moien de ce que ledit sieur Menard luy fournira du careau pour faire les foutailles et les dossiers desdites chères et fauteuils ».

DUVAL (Ambroise), marchand fondeur. Le 4 février 1611, le Chapitre de Saint-Julien lui paie 60# pour restant de métal qu'il lui devait (1). Il fournit, en 1629, le métal pour la cloche de Saint-Georges-de-Lacoué (2). Par contrat du 25 mai 1633, devant maître Julien Bodreau, notaire royal au Mans, Ambroise Duval achète de maître Michel Monchastre, notaire royal au Mans, une maison sise au Mans, rue Dorée, où pend pour enseigne *la Fleur de Lys*. Vers 1637, il fondit la petite cloche de Souillé ; son travail lui fut payé 32# 13 sols, et il fournit pour 15# 12 sols de métal (3). Ambroise Duval avait épousé Léonarde Dugast. Le 8 avril 1634,

(1) Arch. du Chap., B. 8, p. 32.
(2) « Le quinziesme jour du mois de febvrier mil six cens vingt-neuf, j'ai baillé à Ambroise Duval, fondeur, la somme de trente livres tournois... Je me suis obligé audit Duval fondeur... de la somme de quatre-vingt-quatre livres pour partye du métail par ledit Duval fourny. » Comptes de fabrique de Saint-Georges-de-Lacoué, 1629. — *Essai archéologique et historique sur Saint-Georges-de-Lacoué et Saint-Fraimbault-de-Gabrône.*
(3) Arch. de la fab. de Souillé.

étant à Angers, devant Coueffé, notaire royal, il cède, pour 700#, à Antoine Varlet, avocat à Angers, les parts et droits qui leur appartiennent en une maison, où est pour enseigne *le Mouton bêlant*, située sur la rue Audouin, près le Carray de la Chevrye, paroisse Saint-Pierre à Angers. Le 10 mai 1634, devant Marin Drouet, notaire royal au Mans, ladite Dugast approuve cette cession. Les témoins sont François Bourgoing, huissier, et Jean Maubouisson, fondeur, demeurant au Mans, qui signent.

DUVAL (André), fondeur au Mans, passe marché en mai 1665, avec les procureurs de l'église de la Madeleine au Mans, pour refondre les deux cloches de la paroisse. Elles furent baptisées le 16 juin, à 6 heures du soir (1).

DUVAL (Bertin), originaire de Normandie, peintre et sculpteur de François Ier, épousa X., dont sont issus : *Marc Duval*, Françoise Duval, Marie Duval, André Duval, Jacquine Duval, Guillaume Duval et Pierre Duval.

DUVAL (Gervaise). Jehan Saultereau, maître fondeur du roi, à Tours, passe un marché, le 10 janvier 1510, avec Gervaise Duval, graveur de tombes, originaire du Mans, qui s'engage, moyennant la somme de 17 écus tournois, à lui graver une tombe de cuivre où seraient figurés, un homme d'armes, une damoiselle et un tabernacle, avec quatre écussons aux quatre coins (2).

DUVAL (Marc), protestant, peintre et graveur de Jeanne d'Albret, et valet de chambre du roi de Navarre,

(1) F. Legeay, *Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne abbaye de Beaulieu*. Le Mans, Monnoyer, 1888, p. 99-100.
(2) Minute de Martin Jaloignes, notaire à Tours. — Dr Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, p. 369.

fils de Bertin Duval, naquit au Mans, faubourg Saint-Vincent, vers 1530, et mourut à Paris, le 13 septembre 1581 (1). Son portrait gravé des *Trois Coligny*, un des chefs-d'œuvre de l'art français au XVIe siècle, l'a rendu justement célèbre (2). Une quittance signée de lui faisait partie de la collection Benjamin Fillon, vendue en 1877 (3). Nous en reproduisons le texte que nous avons déjà donné ailleurs (4).

« Je paintre et varlet de chambre du Roy de Navarre ay reçu de M. Duplessy, par les mains de M. Delaunoy, la somme de 36#, pour un petit tableau de la ditte Majesté qu'il m'a commandé, de laquelle somme de 36# je le tiens quitte et moy satisfait, en foy de quoy ay signé la présente quittance. Faict à Paris ce XIXe d'octobre mil cincq cens soixante et dix-huict.

« Marc DUVAL ».

Marc Duval, « painctre », est témoin dans un acte passé, le 14 juillet 1576, devant Pierre Degoys, notaire à Tours, par lequel Jehan Courtoys, le peintre verrier du XVIe siècle, achète une maison sise rue de la Sellerye, à Tours (5). Ne trouverait-on pas l'indication de quelques-unes des œuvres de notre célèbre compatriote dans « l'Inventaire des meubles, joyaux et tapisseries, des châteaux de Pau et de Nérac, et des objets mobiliers transportés de Pau à Paris » (6) ?

(1) Dr Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, p. 149. — Jal, *Dictionnaire critique*, p. 834, col. 2.

(2) Ce portrait de la collection Hennequin a été reproduit dans le *Magasin Pittoresque*, 1859, p. 404, et dans l'*Histoire de France*, de Bordier et Charton, t. II.

(3) No 1599 du *Catalogue de la Collection Benjamin Fillon*. Paris, Étienne Charavay, 1877.

(4) *Notes historiques et bibliographiques sur le Maine*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIV, p. 256.

(5) Dr Giraudet, *Jehan Courtoys*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 505.

(6) Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2243.

DUVAL (NICOLAS), maçon. En 1470, il donne quittance de 40# à l'abbé de Bonneval-en-Dunois, « pour une forme de pierre sur trois meneaulx à mectre victre qu'il á faicte pour ladicte abbaye » (1).

DUVAL (NICOLAS), « ymaiger, demeurant en la paroisse du Crucifix de l'église du Mans », figure comme témoin dans un acte passé au Mans, le 3 août 1518 (2).

DUVAL (NICOLAS), fondeur au Mans. Le 10 mai 1647, les chanoines de Saint-Julien lui donnent 6# « pour avoir nettoyé, par quatre années, les chandeliers de leur église et pour son salaire d'avoir faict peser les cloches (3). » Il fondit : en septembre 1649, deux cloches pour l'église de Saint-Cosme-de-Vair; le 24 mars 1651, la grosse cloche de Ruillé-en-Champagne ; le 7 janvier 1674, la petite cloche de Crissé ; et, en 1676, la petite cloche de Souillé (4). Le 12 janvier 1650, « le comptable de la fabrique de Lombron » lui paya « la somme de 11# 7 sols, pour le surplus de l'eschange de deux paires de chandeliers de cuivre pour servir à l'église par luy fournis en oultre l'eschange de ceux qui estoient de ladicte églize (5) ». Le 18 juin 1652, devant Christophle Robelot, notaire royal au Mans, « René Le Vayer, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, cy-devant intendant d'Arron, estant de présent au Mans, fait traité avec N. Duval qui ... a promis et s'est obligé de faire bien et deuement, et comme il appartient, dedans le temps d'un an, une tombe de cuivre jaulne, bon, loyal et marchand, et du meilleur qui se peult trouver,

(1) L. Merlet, *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois* (1369-1676). Chartres, Garnier, 1886, in-8, p. 27.
(2) Pièce manuscrite.
(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 45.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(5) Comptes de la fabrique de Lombron.

laquelle sera de longueur de cinq pieds, de largeur de deux pieds et demy, et d'espaisseur de trois à quatre lignes, qu'il sera tenu rendre faicte et livrer audit sieur Le Vayer dedans ledit temps, et sur icelle graver les armes dudit sieur le Vayer et de deffuncte dame Renée Vasse, son espouse, avec l'inscription que ledit sieur le Vayer désire y faire apposer, et ce, moiennant et à raison de 22 sols pour livre de cuivre, sur le prix de laquelle tombe ledit sieur Le Vayer a baillé et payé par advance audit sieur Duval la somme de 62#... Faict et passé en la maison dudit sieur Le Vayer ».

En 1653, Nicolas Duval fondit la cloche de l'église de Fercé ; cinq ans après, elle était encore en sa maison, retenue par suite d'un procès engagé au parlement, à propos des armes et de l'inscription où Magdelon de Vahays, seigneur de Vauloger, prenait la qualité de seigneur fondateur de ladite paroisse, malgré l'opposition de Renée Edart, veuve de Michel Morin, président au grenier à sel du Mans, paroisse Saint-Benoît, tutrice de leurs enfants, laquelle soutenait « qu'il n'y a point d'autre seigneur de l'église dudit Fercé que ladite demoiselle veuve Morin et ses enfants ». Sur cette cloche était cette inscription : « J'ai esté nommée Charles par damoiselle Charlotte Le Jariel, femme de maître Magdelon de Vahays, chevallier, seigneur dudit lieu et de Fercé, 1653 ». Plus deux écussons, « sur chacun desquels il y a un soleil empraint avec une croix entre deux. »

Nicolas Duval refondit, en 1656 et 1657, les cloches de Mayet. Le 12 juin 1657, devant Jean Fournier, notaire royal au Mans, il s'accorde par transaction avec Mathurin Besnard, curé de Mayet, et les habitants de cette paroisse, pour terminer le procès pendant entre eux au siège présidial du Mans, « pour la refonte de la grosse cloche de l'église. » Duval s'oblige de refondre, d'huy en deux

moys, ladite cloche et la garantir bien sonnante pendant deux ans, d'un ton plus bas ou plus que la moyenne, en sorte qu'elle ne soit diminuée de son poix, de présent. Auquel effet ledit Duval fournira de 60# de métal, de sa part, et lesdits habitans, de 40# d'estain fin, lequel sera acheрté par ledit Duval en la présence dudit notaire, comme aussy, ledit Duval fournira pour employer à la refonte de ladite cloche sept-vingts livres de métal, à raison de 14 sols la livre. Pour faire laquelle refonte, lesdits habitans fourniront audit Duval, sur la place, de boys, terre et autres matières nécessaires, ensemble d'un homme, lequel Duval ne pourra prétendre pour ladite refonte aucunes peines, salaires et vacations, fors pour sa despense, laquelle ils ont composée avec ledit Duval à la somme de 12#. Comme aussy ledit Duval arrestera le charpentier pour monter et poser ladite cloche dans le clocher, deux ou troys jours après la fonte d'icelle, sur laquelle cloche sera imprimé par ledit Duval l'image Saint-Martin, avec ces mots : « *Sancte Martine, ora pro nobis* ». Le 21 juin 1659, devant maître Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, Michel Grosse, maître voiturier, demeurant à Lassay, reconnaît que N. Duval « luy a deslivré ce jourd'huy un mortier de mestail pour deslivrer au sieur Lehoux, maître appoticaire demeurant à Ambrières, pour lequel il a promis payer audit Duval, dans d'huy en huict jours, la somme de 32# 12 sols ». Jean Gueretin, marchand, demeurant paroisse Saint-Symphorien, tant en son nom que comme procureur fabricier de ladite paroisse, devait à notre fondeur 89# 5 sols, « par acte attesté par Estienne Moussainct, notaire, le 30 aoust 1662, pour la fonte de la grosse cloche de ladite paroisse et augmentation de métail... et faulte de payement de ladite somme, ledit Duval avait fait procéder par exécution et enlèvement des

meubles dudit Gueretin et iceux vendus... » A la prière de celui-ci, Duval arrête ses poursuites, et, par acte du 10 décembre 1663, devant Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, son débiteur, promet de le payer à Pâques prochain. N. Duval refondit encore, en septembre 1664, la cloche de Montreuil-le-Henry (1), en 1676, celle de Mareschè (2), et en 1677, celle de Chantenay (3). Le 14 février 1676, les chanoines du Mans le chargèrent de visiter leur seconde cloche, qui était fêlée, et le 24 du même mois, ils lui confièrent le soin de surveiller sa réparation (4). Le 16 janvier 1671, devant Claude Bainville, notaire royal au Mans, il donne quittance aux habitants de Saint-Cosme-de-Vair de 300# pour amortissement d'un contrat de constitution qui est entre les mains de maître René Duval, prêtre chanoine de l'église du Mans, son frère.

DUVAL (Maître Pierre), « taille, musicien passant

(1) « *Item*, payé à Duval, fondeur, soixante livres pour la fonte de la cloche... Plus baillé cent livres audit Duval, fondeur, pour parties du prix du métail adjousté à ladite cloche, dont on avoit fourny deux cent douze livres à quinze sols, et vingt sols à son garçon, font en tout 160 fr. » Comptes de la fabrique de Montreuil-le-Henry.

(2) « *Item*, déclare avoir payé au sieur Duval, maître fondeur de la ville du Mans, la somme de soixante-six livres pour avoir fondu la grosse cloche et augmenté de vingt-deux livres, d'après le marché fait avec ledit Duval et suivant le mémoire dudit Duval et suivant ses quittances du 2 novembre et 15 janvier 1676. Demande luy estre alloué la somme de dix sols qu'il auroit depensé en allant au Mans solliciter Duval, fondeur, pour fondre la grosse cloche et allant payer la façon d'icelle. » Comptes de la fabrique de Mareschè (1675-1679).

(3) « Sera alloué au comptable la somme de neuf vingt-une livres dix sols pour reste de la fonte de la grosse cloche dudit Chantenay, ainsy qu'apert par la quittance de la vesve Nicolas Duval, en datte du 29 mai 1677, cy... 181# 10 s. » Comptes du procureur de la fabrique de Chantenay.

(4) « Le vendredy 14 février 1676, M. Le Meusnier, chanoine, nostre confrère, est commis pour faire veoir par le sieur Duval, fondeur, nostre seconde cloche qui est fendue, et cependant deffendre de la sonner. » Arch. du Chap. de Saint-Julien, B. 13, p. 79 v°. — « Le lundy 24 février 1676, MM. Girault et Le Meusnier, chanoines, nos confrères, feront tourner

au Mans », reçoit 15 sols pour avoir chanté à la messe du chœur de la cathédrale, le mardi 13 septembre 1650 (1).

DU VERGER (Maître JEAN), « taille », sous-diacre du diocèse de Tours. Le 9 août 1649, il se présente aux chanoines de Saint-Julien du Mans, et « leur offre son service en qualité de vicaire. Sa réception est différée jusques au prochain Chapitre ; ce pandant luy sera délivré, pour ce jourd'huy et demain, la somme de 28 sols ». Le 12, il est admis par le Chapitre « *ad onera et emolumenta assueta* », savoir 12 sols par jour et 40 sols de grâce par mois. Le 20 août, les chanoines lui donnent « la somme de 60 sols pour achapter un surplis » ; le 15 octobre 1649, « sur sa requeste verbale, 100 sols pour achapter un cahuet » et le 17 juin 1650, 60 sols « pour le faire gouverner en sa maladie » (2).

DUVERNAY (Dlle), « directrice d'une troupe de comédiens, étant actuellement en la ville du Mans », juin 1776. Voir Bardinal.

nostre seconde cloche, dicte la Compagne, qui est fendue, attendu que le sieur Duval, fondeur, nous a raporté qu'elle pourra bien sonner encore longtemps, et feront faire en présence dudit sieur Duval ce qui sera nécessaire... » Arch. du Chap., p. 80, v°.

(1) *Ibidem*, B. 10, p. 596.

(2) *Ibidem*, B. 10, p. 395, 402, 433, 543.

E

ÉDOUARD (Maître Étienne), « haulte contre, musicien passant » au Mans, chante à la musique de la messe de la cathédrale, le dimanche 30 octobre 1650, et reçoit 15 sols (1).

EGOSSE (Jacques), maître menuisier, fit, en 1660, le lambris de l'église de Chantenay (2).

ELIE (Pierre), né à Séez, paroisse Saint-Gervais, fils de Louis Elie, marchand tisserand, et de Françoise Maunoury, musicien, demeurait au Mans, paroisse Saint-Pierre-de-la-Cour. Par contrat du 14 juillet 1745, devant Guy Martigné, notaire royal au Mans, il épouse Jeanne Chesnon, fille de défunt Jacques Chesnon, employé dans les fermes du roi, et Françoise Saladin, demeurant susdite paroisse du Grand-Saint-Pierre. Les futurs apportaient en mariage « chacun la somme de 20#, provenant de leurs gains et profits, qui sont

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 633.

(2) « Premier, marchandé à maître Jacques Egosse, menuisier, le lambry à deux cents livres, comme appert par son acquit, cy... IIC#. » Mémoire pour le lambris de l'église de Chantenay, en l'année 1660.

tous leurs droits ». Le 27 juillet 1746, devant ledit Martigné, notaire, les chapelains de Saint-Michel-du-Cloître leur font bail d'une portion de maison sise rue des Chapelains, paroisse du Crucifix, pour six ans à partir du 1er août 1746, et 30# par an. Dans un acte du 10 mars 1765, Pierre Elie est qualifié l'un des vicaires de l'église du Mans.

EMBOUR (François), musicien. Le jeudi 23 mai 1647, le Chapitre de Saint-Julien fait donner à maîtres « Planchard, taille, et François Embour, haulte contre, musiciens passants, la somme de 30 sols, pour avoir chanté à la cathédrale » (1).

EMERI (Vincent), « basse, musicien passant » au Mans, y chante en l'église cathédrale, les 4, 5 et 6 mars 1651, et reçoit 40 sols (2).

ENGOULEVENT (Jacques), peintre et vitrier. En 1583, il « remit un bras à l'imaige du Crucifix », et repeignit « les imaiges de Notre-Dame, de saint Sébastien et de sainte Catherine » de l'église d'Assé-le-Riboul (3).

ENGOULEVENT (Jean), vitrier. En 1545, il travaille à l'église d'Assé-le-Boisne (4) ; en 1543, il avait

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 52.
(2) *Ibidem*, B. 10, p. 700.
(3) « *Item*, avoir payé à maître Jacques Engoulevent, painctre et vittrier, la somme de quatre livres cinq sols tournois pour avoir faict et mins ung bras à l'imaige du Crucifix et iceluy repainct, ensemble les imaiges de Notre-Dame, de saint Sébastien et de sainte Catherine, et avoir racoustré de troys lozanges la vitre de devant l'autel de Saint-Sébastien et avoir mins des liens et rechaussumé la vitre de la chappelle, de ce IIII# Vs t. ». Comptes mss. de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1583.
(4) « *Item*, (payé) à Jehan Engoulevent, vitrier, pour avoir racoustré la vitre de la Magdeleine. .... *Item*, a esté payé par ledit procureur à Engoullevent, vittrier, pour avoir faict une grant vittre à la Magdelaine, racoustré et mys des lousanges à ung des penneaux de la grant vittre, et racoustré les autres vittres de ladite église en l'an mil Vc XLIX, la somme de quarante-six sols six deniers. » .... « A Jehan Engoulevant, vittrier,

fait de nouvelles vitres pour l'église de Doucelles (1).

EPHREM (frère), religieux camaldule de la maison de Bessé, frère portier en 1787, était très habile constructeur de cadrans d'horloges. Il est l'auteur du cadran de Bessé et de celui qui est apposé à l'un des piliers de l'église de Saint-Calais. Il se retira à l'abbaye d'Évron (2).

pour avoir faict ung panneau de la grant vittre et racoustré les vittres de ladite église et y avoir mys huict lousenges en l'an mil Vc LI, cy... XXXVIIs VI d. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1545, archives de la fabrique.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(2) *Idem.*

F

FACIER (Gilles et Jean), maîtres architectes, demeurant au pays du Maine, figurent, à Cizay, dans un acte de 1639 (1).

FAUCQUET (Jacques), prêtre, musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 16 sols, le 26 octobre 1606 (2).

FAUQUEREAU (Sébastien), organiste à la cathédrale. « Le vendredy 13 septembre 1679, les chanoines lui accordent la permission qu'il a demandée d'aller à Chartres prendre la tonsure, en commettant autre pour toucher leur orgue pendant son absence » (3). Le 25 janvier 1724, détenu au lit malade, il dicte son testament à Michel Fay, notaire royal. Il mourut paroisse du Crucifix, le 29 dudit mois ; aussitôt inventaire de ses meubles et effets fut dressé par ledit notaire à la requête de Pierre Renard, vicaire du Crucifix, son exécuteur testamentaire. Le 22 février suivant, ledit notaire pro-

(1) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 110.
(2) Arch. du Chap., B. 7, p. 172.
(3) *Ibidem*, B. 13, p. 421 v°.

céda à la vente aux enchères publiques desdits meubles et effets (1).

FAUVEAU (Michel), fondeur à Chartres. En avril 1578, il fond les deux cloches de l'église de Saint-Nicolas, à Mamers (2).

FAVRE (Guillaume), vicaire du Chapitre de Saint-Julien et « joueur de serpent ». Le 29 décembre 1664, les chanoines augmentent d'un sol par jour ses gages précédemment fixés à 14 sols (3). Le 5 octobre 1665, le Chapitre le dispense, pour huit jours, de l'assistance au chœur, afin « d'aller à la campagne pour recouvrer sa santé » (4). Le 11 octobre 1666, le Chapitre lui accorde la permission qu'il a demandée, pour dix jours, d'aller à Angers (5). G. Favre était, dès juillet 1676, titulaire d'un des augments à l'autel Saint-Martial, en l'église du Mans (6).

FAY (François), peintre, est parrain de François Fromantin, baptisé en l'église de la Couture, au Mans, le 7 août 1695.

FAY (Jean), maître maçon et architecte au Mans, y demeurait paroisse du Grand-Saint-Pierre. Il était fils de Mathurin Fay, maçon, et petit-fils de Jacques Fay et de Louise Doisteau. Il contracta mariage, le 24 avril 1656, devant René Bobet, notaire royal au Mans, avec Marguerite Allard, fille de défunt Mathieu Allard et de Élisabeth Berger, femme en secondes noces de Mathurin Fay, son père. Le futur apportait ses droits, et la future

(1) Arch. du Chap., B. 13, p. 421.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) Arch. du Chap., B. 12, p. 278.
(4) *Ibidem*, p. 441.
(5) *Ibidem*, p. 620.
(6) *Ibidem*, B. 13, p. 105, 275.

une dot de 150#. Blessé d'un coup d'épée au visage par le sieur des Ormes, le 17 juillet 1695, « Jean Fay céda tous ses droicts et actions contre celui-ci, pour 40#, à René Lemeulnier, demeurant au Mans, paroisse Saint-Nicolas, par acte du 3 août 1695, devant maîtres Jacques Doyneau et Louis Hodebourg, notaires au Mans. En avril 1705, J. Fay s'intitulait « entrepreneur du rétablissement de l'église de Courgains » ; à cette époque, il dirigeait la construction de « la tour nouvelle de cette église ».

FAY (Laurent), maçon au Mans, travailla, en 1692, au pavage de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour.

Mémoire des choses nécessaires à faire afin de paver de bloc neuf de huit pouces en caré bien droit et conditionné, la nef de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, laquelle a treize toises et demye de longueur et trois et demye de largeur, le tout revenant à quarante toizes ou environ.

« Il faut premièrement mettre toutes les tombes qui sont dans ladite nef en ligne droite au milieu d'icelle, à prendre depuis la marche de l'entrée de l'église jusques à la porte du chœur, en unir la surfasse et rétraissir les costés, en sorte qu'elles soient d'égalle largeur, laquelle restera à deux pieds et demy, et attendu qu'il s'en faut environ quatre toizes que lesdites tombes ne parachèvent ladite ligne, il y faudra supléer de grand pavé de pierre de taille dont les deux égalleront la largeur desdites tombes, qui sera de la nateure de celle dont l'église de l'Oratoire est pavée pour partie.

« A chaque costé desquelles tombes sera mis un rang de bloc en long et tout le surplus en travers.

« L'enclave des autels de la Sainte-Vierge et de

Saint-Sébastien en seront aussy pavés en ce qui se void au dehors.

« Sera seulement employé du pavé commun soubz les deux grands bancs servant aux sieurs de frairie dudit Saint-Pierre, en sorte néantmoings qu'il ne paraisse point.

« Fournira l'entrepreneur de tous matériaux, lequel poura disposer de tout le vieux pavé, excepté celuy qui est de monsté (?) du pavé du chœur, qui demeure réservé au Chapitre. »

« Du vingt et quatriesme jour de juillet 1692, après midy.

« Devant nous, Jean Loyseau, notaire au Mans, furent présens vénérables et discrets maistres François Roger, chantre, Nicolas Richer et Pierre Quelquejeu, prestres chanoines prébendés de l'église royalle et collégialle de Saint-Pierre, commissaires par conclusion dudit Chapitre en date de ce jour, et Laurent Fay, maçon, demeurant paroisse dudit Saint-Pierre, lesquels sont convenus de ce qui suit. C'est à scavoir que ledit Fay s'est obligé de faire l'ouvrage spécifié au mémoire de l'autre part et conformément à iceluy et de rendre le tout fait dans la fin du mois d'octobre prochain, pour et moyennant la somme de neuf vingts livres (180#), et de fournir de chaux, sable en ce qu'il en faudra pour ledit ouvrage. Et ont lesdits sieurs commissaires déclaré que la somme de 98# qu'ils ont présentement payée audit sieur Fay, provient du don fait audit Chapitre par défunt vénérable et discret maître Jean Mariette, aussy prestre, chanoine dudit Saint-Pierre, et que ledit Chapitre fait faire ledit ouvrage pour exécuter son intention jusques à concurrence de ladite somme de 98#, le surplus sera fourny des deniers dudit Chapitre. Passé en la maison dudit sieur Richer, en présence de maîtres Pierre Lemasson,

praticien, et André Tourneux, vitrier, demeurant au Mans, tesmoings ».

FAYAU (...), peintre. Au dernier feuillet de son *Livre-Journal*, commencé en 1617, René Quantin, lieutenant particulier au siège de Château-Gontier, décédé en 1626, écrivit : « Le seiziesme, j'ay payé à M. Fayau, peintre, 36# pour la peinture de ma salle, dont j'ay tiré quittance; n'est en ce compris un bouesseau de bled que ma femme luy a baillé pour vin de marché, vallant 50 solz (1). »

« *Item*, quittance de Fayau, du 16e septembre 1626, de 36# pour avoir painct la salle de la maison dudit deffunct (2). »

« *Item*, autre quittance dudit Fayau, du 29e décembre 1620, de la vitrye par luy fournie, à raison de 5 sols le pied (3). »

« Quittance de Fayau pour les écussons faicts à la sépulture de Renée Jousse, veuve dudit René Quantin (4). »

FÉLIX (Maître François), « haulte contre » de la cathédrale du Mans, est congédié par le Chapitre, « pour bonnes et justes causes », 19 septembre 1663 (5).

FERÉ (...), menuisier à Alençon. En 1775, il fait la chaire à prêcher de l'église de Saint-Paterne (6).

FERRÉ (Jacques), menuisier au Mans, exécuta, en 1638, le tabernacle de l'église de Lombron (7).

(1) Inventaire des titres et meubles dudit défunt René Quantin, 8 octobre 1626, p. 128.
(2) *Ibidem*, p. 168.
(3) *Ibidem*, p. 184.
(4) *Ibidem*, p. 258.
(5) Arch. du Chap., B. 12, p. 18.
(6) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(7) « Payé treize livres cinq sols tant pour la despense de Ferré, menui-

FERRON (PIERRE), maçon, construisit avec René Persingan les quatre travées supérieures du bas côté gauche de l'église de Saint-Calais (1).

FETTU (PIERRE), musicien, demeurant au Mans, paroisse de Notre-Dame-de-Gourdaine, mari de Jacquine Le Bourdais, fille de Louis Le Bourdais, et d'Anne Corberon, 1691.

FEUILLOLEY (GUILLAUME), maître arpenteur au Mans, paroisse Saint-Benoît, épousa Renée Le Porcher, par contrat du 24 juin 1611, devant Jehan Thibert et Hilaire Ribault, notaires au Châtelet de Paris. Le 21 décembre 1651, Renée Le Porcher, veuve, demeurant paroisse Saint-Benoît, dicte son testament à Jean Fournier, notaire royal au Mans. Elle veut être inhumée dans le cimetière de la paroisse de Gourdaine. Et pour éviter les procès que ses enfants pourraient avoir pour leurs collations et rapports, elle déclare ce qu'elle a donné à Jean Le Peletier, mari de Françoise Feuilloley, sa fille, en outre de leur contrat de mariage devant Jean Rommé, notaire royal au Mans ; à Pierre Feuilloley, son fils, elle a donné 130#, « tant pour les ustanciles et marchandises de vitrier et arpanteur de la boutique de son défunt père que pour autres affaires » ; à Madeleine

sier, lorsqu'il marchanda à faire le tabernacle et balustre, que pour celle qu'il a faict posant ledit tabernacle et balustre, que pour les charoys et voyage des chartiers et despenses qui les sont allé quérir au Mans, pour ce, XIII# V^{s} ». ... « Payé audict Jacques Ferré, menuisier, la somme de soixante et dix livres tournois pour avoir faict et fourny à ladicte églize ledit tabernacle et balustre d'une chaire à coudouer, comme apert par son acquict du dernier jour d'apvril mil six cens trente huict, cy, LXX# ». Comptes de la fabrique de Lombron, 1638.

(1) « A Pierre Ferron, masson, pour le reste des deniers qui estoient deuz pour le temps qu'il avoyt besogné à ladite église durant le temps que Mathurin Chevesaille et Michel Bruyère et moy estions procureurs. » Comptes de la fabrique de Saint-Calais, 1519-1520. — L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVII, p. 53.

Feuilloley, sa fille, femme de Mathurin Durand, sergent royal, des objets ci-indiqués. Elle donne aux pauvres honteux des hardes, habits et chemises, « plus deux boisseaux de bled seigle converty en pain ». Elle veut qu'il soit célébré six messes basses aux autels privilégiés de cette ville. Elle nomme pour son exécuteur testamentaire Claude Bezeray, maître boulanger, paroisse Saint-Benoît. Le 30 mai 1657, par un codicille devant ledit notaire, elle nomme René Le Boulleur, maître boulanger, paroisse Saint-Benoît, au lieu dudit Bezeray, « attendu son absence notoire ».

FEUILLOLEY (Pierre), maître arpenteur et vitrier au Mans, fils du précédent, travailla, en 1647, à la restauration des vitraux de la cathédrale du Mans (1). Veuf en premières noces de Michelle Bodeau, dont il avait eu plusieurs enfants, il épousa Louise Robineau, par contrat passé le 26 janvier 1654, devant Charles Jousset, notaire à Beaumont-le-Vicomte. Sa seconde épouse étant morte, P. Feuilloley fit dresser, le 29 janvier 1660, un inventaire des meubles et effets de leur communauté. Il travailla la même année pour la chapelle du château de Loresse, à Lombron (2). Le 22 novembre 1676, étant en l'abbaye de l'Épau, près le Mans, avec Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, il compte avec les religieux de ladite abbaye, qui lui doivent 481# « de tous les ouvrages et fournissements faicts par lui de son mes-

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 74.
(2) « Païé au sieur Feuilloley, maître vitrier, cinquante sols pour avoir remis en plomb la vitre de la chapelle de Loresse et relevé une autre, suivant son acquict, le dixiesme aoust mil six cens soixante, cy... Ls ». « Paié au dict sieur Feuilloley, la somme de dix livres pour avoir remis deux panneaux de vitre en plomb neuf, un d'iceux de joincture, relevé deux autres pour le resoudre, mis des attaches et fourny de trente pièces, suivant son acquict du treize febvrier mil six cens soixante et deux, cy... X# ». Comptes de fabrique de Lombron, 1660.

tier de vitrier à ladite abbaye ». Par contrat du 12 septembre 1680, devant Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, il épousa Marie Le Roux, fille de défunt Jean Le Roux, marchand, et d'Anne Tuffière ; tous demeuraient paroisse Notre-Dame-de-Gourdaine. Le futur était assisté de Françoise Feuilloley, veuve de Jean Le Peletier, sieur de la Touche, sa sœur, et de Léonarde Le Peletier, sa mère, femme de Mathieu Fercoq, marchand tanneur à la Suze ; et la future, de sa dite mère, d'André Le Roux, greffier de la chambre du conseil du siège présidial, son frère, et Anne Le Roux, sa sœur. La mère de la future « ne luy faict aucun don, mais l'habillera seulement selon sa condition ». Pierre Feuilloley paraît avoir acquis une certaine fortune. Dans les années 1698, 1699, j'ai vu de nombreux prêts d'argent, contrats de rentes constituées, faits par lui devant François Gendrot, son notaire. Il semble aussi avoir été victime de gens cupides qui abusèrent de son âge et de sa faiblesse. Par sentence rendue au siège de la prévôté du Mans, il fut interdit, et reçut pour curateurs Mathieu Fercoq, marchand à la Suze (son neveu ?). Sa femme, Marie Le Roux, fut, elle aussi, placée sous la tutelle de son frère, André Le Roux, greffier de la chambre du conseil du siège présidial. A la requête des deux curateurs, François Gendrot, notaire, dressa inventaire des meubles, effets et papiers desdits époux Feuilloley, le 31 août 1699 et jours suivants. Leurs parents et héritiers s'émurent des derniers actes d'intérêt faits par Pierre Feuilloley et obtinrent de l'officialité du Mans un monitoire pour rentrer en possession des choses dérobées et sauvegarder leurs intérêts.

FISSON (RAYMOND), clerc, du diocèse de Bordeaux, contre ténor. Le 9 mai 1615, les chanoines de Saint-

Julien le reçoivent vicaire (chantre) de leur église. Il fut remplacé le 28 mars 1616 (1).

FLELLE (Jean de), écuyer, sieur de Guerres, opérateur. En 1671, passant à Assé-le-Riboul, il signe cet « acte d'allouement d'aprenty d'opérateur ».

« Du vingt huictiesme jour de décembre mil six cent soixante et unze, après midy.

« Devant nous, Martin Brosse, notaire royal au païs du Maine, résidant et demeurant paroisse d'Assé-le-Riboulle, furent présens en leurs personnes Marin Digeon, son fils, demeurant au bourg dudit Assé, d'une part, Jean de Flelle, escuyer, sieur de Guerres, exerçant l'art d'opérateur, et pour cet effet embulant par les lieux et provinces de ce royaume, et a esleu domicile pour la validité des présentes dans la maison de maître Nicolas Desvaulx, sergent royal, demeurant au bourg dudit Assé, d'autre part, lesquelles partyes ont volontairement faict entre eux et accordé les conventions qui ensuivent : scavoir est que ledit Digeon fils, de l'authorité et consentement de sondit père, s'est alloué en apprentissage dudit art d'opérateur, audit sieur Flelle, qu'il s'est obligé enseigner, instruire et monstrer audit Digeon fils, selon les principes, reigles et manières dudit art, sans luy en rien celer, et l'en rendre capable à la fin du terme cy-après, qui sera de cinq ans entiers et consécutifs qui commenceront à la datte des présentes et finiront à pareil jour, moiennant la somme de 30 # en argent, que lesdits Digeon père et fils se sont solidairement obligés paier audit sieur Flelle, et ne poura iceluy sieur Flelle faire aucunes contraintes aux dits Digeon, aux paiements de la somme cy-dessus, après le

(1) Arch. du Chap., B. 9, p. 81 v°.

terme escheu, que au préalable il n'ait envoié sa missive soubs son seing audit Digeon père, et qu'il n'ait temps compétant pour faire tenir audit sieur, au lieu qu'il désignera, ledit argent aux frais dudit Digeon..., en outre, deslivrera ledit Digeon père à son dit fils dix chemises, six rabatz dicts vulgairement collets, deux chapeaux et deux habits, aussi dans ce jour, le tout à son usage; et dont il est garny et au surplus, alimentera ledit sieur Flelle, ledit apprenty et entretiendra de toutes sortes de vestemens en cas qu'il en ait besoin en par dessus les cy-dessus, le tout pendant ledit terme, et s'il se trouve de l'incompatibilité pendant le premier mois dudit apprentissage entre les partyes, ils se pourront quitter sans aucunes prétentions de dommages et intérêts de part ny d'autre, et sans aucun salaire de la part dudit sieur Flelle, et ce cas advenant, demeureront ces présentes résolues et sans effect ; sera tenu iceluy aprentif estre humble, docille et obéissant aux commandemens raisonnables de sondit maistre... Faict et passé dans nostre estude, au lieu des Pastis, audit Assé, présens, maître Michel Chauvin, sergeant, et Jacques Turmeau, marchand sergier, demeurants audit Assé, tesmoings à ce requis et appellez.

« M. DIGEON, M. DIGEON, J. DE FLELLE,
« J. TURMEAU, sieur des Guerres.
« M. CHAUVIN, M. BROSSE (1). »

FLEURIAU (JULIEN), marchand fondeur au Mans, paroisse Saint-Benoît, fils de René Fleuriau et de Renée Rommé (alors défunts). Par contrat du 19 mars 1685, devant Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, il épousa Catherine Saunier, fille de défunt René Saunier, marchand serger, et de Catherine Moradé, assistée de sa

(1) Etude de Me Guittet, notaire à Beaumont-le-Vicomte.

mère, de Marie et Jeanne Saunier, ses sœurs, demeurant ensemble paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie, et d'André Moradé, maître boulanger, son cousin germain, demeurant audit Saint-Jean. Ledit J. Fleuriau était assisté de Félix Fleuriau, marchand à la Suze, son frère; Renée Fleuriau, sa sœur, demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît, de Marguerite Pivron, veuve de Jacques Rommé, notaire royal au Mans, sa tante, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Pré ; et de Pierre Asselin, marchand fondeur. Les futurs ne savent signer. J. Fleuriau fit baptiser, le 10 novembre 1686, en l'église de la Couture, sa paroisse, son fils Julien, auquel il donne Pierre Imbault pour parrain. Le 21 janvier 1725, devant François Gendrot, notaire royal au Mans, Nicolas, Paul et Marie-Anne Le Riche, demeurant à Saint-Malo, représentés par un fondé de leur procuration, héritiers pour un tiers de défunt Jacques Rommé, notaire royal au Mans, décédé il y a plus de quarante-cinq ans, par représentation de Mathurine Fleuriau, leur mère, et Julien Fleuriau, maître fondeur au Mans, paroisse Saint-Pierre-le-Réiteré, héritier dudit Rommé pour autre tiers, par représentation de Renée Rommé, sa mère, procèdent à la licitation du bordage du Petit-Château, à la Suze, dépendant de la succession dudit Rommé. Le 26 juillet 1732, devant le même notaire, Julien Fleuriau, marchand fondeur, et Anne Fleuriau, fille majeure, sa sœur, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Réiteré, seuls héritiers de défunt Julien Fleuriau, leur père, qui était héritier pour moitié de défunt Jean Fleuriau, marchand, son frère, décédé dans la ville de Revel, reconnaissent avoir 802# du sieur Gerard Trebos, marchand à Toulouse, par les mains du sieur Laurent Nouet de Maulny, marchand, au Mans. Le 30 juillet 1733, devant ledit notaire, ils achètent de leurs autres cohéritiers la part

de ceux-ci dans la succession de Julien Fleuriau, leur cousin, décédé au bourg de Poillé.

FLEURIOT (François), peintre. A la psallette de la cathédrale du Mans se voit une *Adoration des Mages*, peinte par Fleuriot. Il y a de lui, dans l'église de Sarcé, un tableau du *Rosaire*, où sont représentés le comte et la comtesse de Sarcé, et qui est ainsi signé : *F. Fleuriot fecit, 1627*. L'église de Notre-Dame-du-Pré possède de cet artiste un autre tableau sur le même sujet. L'abbesse du Pré, Marguerite de Miée de Guespray, y est représentée à genoux aux pieds de la sainte Vierge qui donne le rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Il est signé comme le précédent et daté de 1624. F. Fleuriot fut témoin, le 7 avril 1639, du testament de Jean Moraine, marchand drapier au Mans, passé le 7 avril 1639.

FLEURY (...), « peintre au XVIIIe siècle » (1).

FLEURY (Maître Silvain), « joueur de serpent, musicien passant » au Mans, reçoit des chanoines de Saint-Julien « la somme de 15 sols, pour avoir joué du serpent à la musique des vespres », à la cathédrale, le 22 juillet 1650 (2).

FONTAY (Pierre de), de Juillé, fit en 1573 la cloche de Chevaigné-sur-Sarthe (3). En 1585 il fondit la grosse cloche de Roullée, il demeurait alors à Beaumont (4).

FOREST (André), marchand orfèvre au Mans. Sa veuve, Françoise Guillier, demeurait en septembre 1651 paroisse Saint-Benoît, au Mans.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Tournesac.
(2) Arch. du Chap., B. 10, p. 570.
(3) L'abbé Froger, *Réfection de l'église de Chevaigné en 1510*, dans la *Province du Maine*, t. V, p. 151.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

TABLEAU DE F. FLEURIOT EN L'ÉGLISE DE N.-D. DU PRÉ

Cliché appartenant à M. Robert Triger.

FOREST (Maître Jacques), « haulte contre, musicien passant » au Mans, chante à la musique de la messe du chœur de la cathédrale, et pour ce, reçoit 15 sols, le 7 juin 1650 (1).

FORESTIER (...), horloger à Changé-lès-le-Mans. En 1778, il fit une horloge à répétition du prix de 500#, pour l'église de Cogners (2).

FOUASNON (...), horloger à Mamers, répara, en 1779, l'horloge de Contres (3).

FOUCAULT (Antoine), peintre et vitrier au Mans. Le 15 avril 1647, le Chapitre de Saint-Julien lui paie 10# « pour quatorze journées qu'il a employées à remettre les lousanges de verre et du mortier aux vitres de ladite église », et 50 sols, le 22 mars 1649, « pour avoir faict les armoiries de feu Mgr l'évesque d'Angers mises en l'église pendant son service » (4).

FOUCAULT (Charles), peintre et vitrier au Mans. En 1591, les membres du présidial payèrent « à Charles Foucault, peintre, demeurant au Mans, la somme de ung escu sol à luy payée et ordonnée par le sieur Le Maire, lieutenant-général, du consentement du procureur du Roy, suivant leur ordonnance datée du 23e septembre 1591, pour avoir faict et fourny les armoyries au service qui a esté dict et célébré en l'église des Jacobins de la ville du Mans, le 1er jour d'aoust lors dernier, pour le remède de l'âme de deffunct Roy de France deceddé, que Dieu absolve » (5). Charles Foucault reçut

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 539.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) « De plus, le 30 de may 1779, paié au sieur Fouasnon, auloger, la somme de quatre-vingt-quinze livres pour avoir refait le mouvement de la minute de notre auloge ». Comptes de la fabrique de Contres.
(4) Arch. du Chap., B. 10, p. 34.
(5) Document manuscrit de mon cabinet (G. E.).

des chanoines de la cathédrale, le 12 mars 1604, 29# pour la restauration des vitraux de leur église (1). Il habitait une maison sise au cloître de la cathédrale (2). Le conseil de la ville paya, « le 14 avril 1619, à Charles Foucault, vitrier, la somme de 20 sols pour avoir raccommodé les viltres du Grabatoire (3)..., et 25# pour armoiryes pour M. le marquis [de Lavardin ?] par ordonnance du 22 décembre 1621 » (4).

FOUCAULT (Jacques), vitrier au Mans, répara les fenêtres vitrées de l'église cathédrale, et reçut 23# de salaire en juin 1595 (5). Le 20 septembre 1596, on lui paye 40# pour de nouveaux travaux (6).

FOUCAULT (Joseph), peintre et vitrier, exerça son art en l'église de Chantenay, l'année 1662 (7).

FOUET (...), peintre au Mans, travailla, en 1647, en l'église de Lombron (8).

(1) Arch. du Chap., B. 7, p. 29.
(2) *Ibidem*, B. 9, p. 71.
(3) Comptes manuscrits de François Guiard, receveur de ville.
(4) *Ibidem*.
(5) Arch. du Chap., B. 5, p. 4 v°.
(6) *Ibidem*, p. 78.
(7) « Plus payé cinquante sols à Joseph Foucault, maître vitrier, pour avoir faict un panneau de vitre et mis plusieurs losanges aux vitres, cy, Ls. » « Plus demande ledit comptable qu'il luy soit alloué la somme de dix-sept livres dix solz qu'il auroit payée au nommé Foucault, peintre, pour avoir rafraischy les images de tous les autels des églizes, peint et orné lesdits autels et peint trois parements d'autel à huille sur boys pour servir au temps des festes de Nostre-Dame et de Caresme, et au nommé Hammelin, menuisier, pour avoir fourny le carreau des trois carryes et faictes, dix livres six sols, cy... XXVIII#. » Comptes de fabrique de Chantenay, 1662.
(8) « Paié pour le sallaire du notaire qui a escript et atesté la transaction avec M. Fouet, peintre, et les habitans pour dorer l'autel Notre-Dame et tableaux aux niches du grand autel de l'églize (de Lombron), dix sols. » « Paié à M. Fouet, peintre, la somme de quinze livres à déduire sur ce qui luy estoit deub, suivant le concordat faict avec luy et par les habitans pour peindre et dorer l'autel de Nostre-Dame-de-Pitié, et comme apert par son soubz signé, datté du 20e juin 1649, ... XV# ». « Plus paié audit sieur Fouet, quarante livres à déduire sur le prix dudict acord. »

FOUET (JEAN), vitrier, restaure, de 1608 à 1610, les vitraux de Souvigné-sur-Même (1).

FOULE (GEORGES de), fondeur. Le procureur de la fabrique de Congé-sur-Orne lui marchande, l'an 1558, à faire une grosse cloche pour 17# 10s (2).

FOULON (ABEL), architecte, ingénieur de Henri II, né à Loué (3).

FOURNIER (...), peintre de l'Académie. En avril 1758, il peignit une *Ascension de Notre-Seigneur* pour l'église de Contres (4).

FOURNIER, fondeur, à Alençon. Le procureur de fabrique de Maresché demanda, en 1703, « luy estre allouée la somme de 15# 12s, qu'il auroit donnée au sieur Fournier, fondeur d'Allençon, pour avoir fait un encensoir, navette et culler, benistier et jestoir ; raccommoder les deux croix d'argent et de cuivre, le vieil encensoer ; fondu et battu le plomb de deux benitiers desdits petits de ladite églize suivant sa quittance en datte du 3e août 1697 » (5).

FOURNIER (ANTOINE), peintre, fut chargé, le 28 avril 1616, de peindre une litre aux armes de Anne de Montafié autour du banc seigneurial de Convoise, en l'église de Notre-Dame-de-Vair (6).

(1) L'abbé R. Charles, *Étude hist. et arch. sur l'église et paroisse de Souvigné-sur-Même*. Mamers, 1876. — Comptes du 1er juillet 1608 au 31 décembre 1610. « Payé à Jehan Fouet, vittrier, la somme de sept livres dix sous pour son sallaire d'avoir racoustré les vitres de ladite église, cy... VII# Xs. »
(2) L'abbé Froger, *la Paroisse de Congé-sur-Orne, d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIX, p. 312.
(3) Cauvin, *Statist. de la Sarthe*, p. 92.
(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(5) Comptes de la fab. de Maresché, 23 avril 1703.
(6) L'abbé Joseph Vavasseur, *Monographie de Saint-Cosme-de-Vair*, p. 52.

FOURNIER (Benoist), « machiniste d'une troupe de comédiens », de passage au Mans, en 1728. — Voir Chapuis.

FOURNIER (Guillaume), nommé maître de la psallette de Saint-Julien du Mans, par délibération capitulaire du vendredi 2 mai 1567 (1).

FOURNIER (Jacques), de ce diocèse. Le 15 juin 1612, les chanoines de Saint-Julien l'admettent comme vicaire (chantre) de leur église (2). Le 7 mars 1614, le Chapitre lui confère la chapelle de Saint-Georges, en ladite église, résignée par J. Blondin (3). Le 27 novembre 1615, sur la demande de son frère, Michel Fournier, prêtre, le Chapitre lui délivre un démissoire pour le sous-diaconat et le diaconat (4). Il est remplacé comme chantre de la cathédrale, le 28 mars 1616 (5).

FOURNIER (Julien), « compagnon orfèvre », au Mans, paroisse Saint-Benoît, devait être protestant. Le 14 juillet 1628, il signe, comme témoin, au testament de Marie Guillon, dame de Mortie, protestante.

FOURNIER (Michel), clerc, vicaire (chantre) basse ténor de l'église du Mans. Le 19 août 1605, le Chapitre l'augmente de 10 # jusqu'à ce qu'il soit ordonné prêtre (6).

FRANGEUL (Jacques), brodeur. Le procureur de fabrique de l'église de Saint-Calais « paya à Jacques Frangeul pour la façon de la chasuble et pour ses paynes

(1) Arch. du Chap., B. 3, p. 77, r° et v°.
(2) « Die Veneris decima quinta mensis junii anno domini, 1612. Instituimus magistrum J. Fournier, hujusce diœcesis, in vicarium bassum tenorem tenentem ecclesiæ nostræ, ad onera stipendia et emolumenta assueta. » *Ibidem*, B. 8, p. 148 v°, 201.
(3) *Ibidem*, B. 9, p. 16 v°, 79 v°.
(4) *Ibidem*, p. 119.
(5) *Ibidem*, p. 132.
(6) *Ibidem*, B. 7, p. 107, 147.

d'avoir raccommodé tous les ornements de ladite église, la somme de 4# 10 sols » (1).

FRÉART (Daniel), marchand orfèvre au Mans, paroisse du Crucifix. Le 22 janvier 1643, Michel Bugleau, notaire royal au Mans, dresse inventaire des meubles et effets dépendant de la communauté dudit Daniel Fréart, défunt, avec Esther Guilleu, sa veuve, en leur maison, paroisse du Crucifix, à la requête de : Simon Fréart, notaire royal au Mans ; Barthélemy Le Hirbec, sieur de la Brosse, apothicaire à Laval ; Jehan Chappelet, sieur de Mingé ; Guillaume Duparc, greffier à Laval ; Marie Pezé, sieur de Beauvais, marchand orfèvre au Mans ; et Abel Fréart, maître pharmacien, tous héritiers dudit défunt, et en l'absence de noble Philippe Le Tourneurs, sieur de Lorière, cy-devant conseiller au siège présidial du Mans, mari de demoiselle Magdelaine Fréart. Parmi les papiers se trouvèrent : le partage de la succession de défunte Marguerite Savary, veuve de François Guilleu, advocat au Mans, fait entre ladite Esther Guilleu et ses cohéritiers, devant Bourgoing, notaire royal au Mans, le 3 juillet 1595, et l'acte de choisie desdits partages passé, le 16 janvier 1596, devant François Poitrineau, notaire ; le partage de la succession de défunte Marguerite Guilleu entre ladite Esther Guilleu, et autres cohéritiers, passé le 10 octobre 1601, devant Charlot, notaire royal ; un acte passé, le 28 mars 1630, devant Bourgoing, notaire royal au Mans, par lequel ledit défunt et ladite Esther Guilleu se faisaient donation mutuelle. « Dans la boutique s'est trouvé ce qui ensuit d'orfebvrerye, veue et estimée par Mathurin Besnard et Alexis Pillon, marchands orfebvres au Mans.

(1) Comptes de fabrique de Saint-Calais, 1616-1617. — L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVII, p. 37.

« Premier, quarante anneaux d'or, tant neufs que vieux, trouvez dans ung bouestier, y compris troys chifres avec des pierres grenates, amatistes, lapis et cornalines, le tout pesant quatre onces, apretiez à raison de trente et huict livres l'once, pour ce 152#

« *Item*, dans un autre petit bouestier, a esté trouvé un anneau d'or dans lequel est huit dyamants foyebles estimez à 24#

« *Item*, un autre anneau d'or, dans lequel est un dyamant longuet, estymé à 30#

« *Item*, un autre anneau d'or dans lequel y a un autre petit dyamant, estymé à 12#

« *Item*, un autre anneau d'or dans lequel est neuf diamants foyebles, estymé à 18#

« *Item*, cinq anneaux de rubis, estimez à 30#

« *Item*, un autre anneau d'or dans lequel y a un grenat gravé sur lequel y a une figure de Cupidon, estimé à 7#

« *Item*, deux anneaux de turquoize émaillez, sur le corps d'un desquels y a deulx rubis, estymés à 12#

« *Item*, dans un autre bouestier a esté trouvé cinq roses dont y en a quatre d'opalles et de rubys et émeraudes, estimées à 28#

« *Item*, six anneaulx d'or dans lesquels y a de petits rubys, estymez à 30#

« *Item*, troys anneaulx d'or dans lesquels y a de petits safirs, estymez à 15#

« *Item*, un anneau d'or dans lequel est une turquoise de la vieille roche, estymé à 6#

« *Item*, deux anneaulx d'or dans lesquels y a deux petites opalles, estymez à 9#

« *Item*, sept anneaulx d'émerauldes clères et mal nettes, pesant cinq gros, estymez à 24#

« *Item*, un petit bouestier, dans lequel y a deux

douzaines de bagues d'argeant doré, estymé à 14#

« *Item*, dans une monstre a esté trouvée la marchandyse d'orfebvrye cy-apprès :

« *Item*, ung petit bouestier dans lequel y a vingt-cinq bagues d'argeant doré, estymé à 14#

« *Item*, quatre petites croix d'or dans lesquelles y a quatre petites opalles, estymées à quarante sols XL^s

« *Item*, quatre moyennes croix d'or avec chacune troys petites perles de comte, estymées à 18#

« *Item*, un poinson d'or dans lequel y a une pierre blanche, estymé à 4#

« *Item*, dans une autre monstre a esté trouvé la marchandyse d'orfebvrye qui ensuit :

« Premier, cinq marcs six onces et demye de marchandyse d'orfebvrye d'argeant, le tout estymé à raison de 26 livres le marc, pour ce 149# 10^s

« *Item*, dans une petite boiste à or, a esté trouvé troys gros, un denier d'or cassé, estymé à 16#

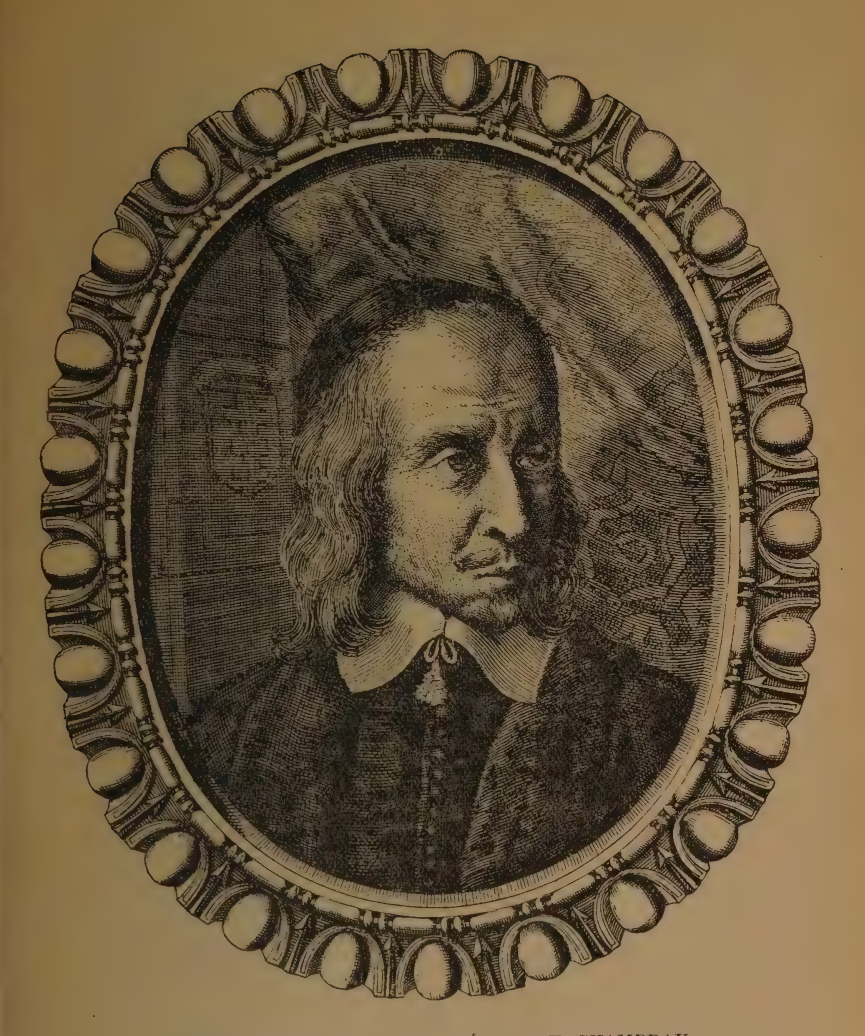
« *Item*, plusieurs petites pierres blanches opalles, lapis et cornalines et autres de peu de valeur, le tout estymé à 9#

« *Item*, un petit lot de perles de comte garnyes, estymées à 10#

« *Item*, tous les oustils et ustancilles de ladite boutique, estymez à 20# ».

FRÉART DE CHAMBRAY (Roland), architecte, né au Mans, en 1608, du mariage de Jean Fréart de Chantelou et de Magdeleine Le Maire, mourut à Paris en 1676. Il fut chargé d'examiner les plans du projet d'achèvement du Louvre (1).

(1) « 5 juin (1668), délivré au sieur Chambré, tant pour estre venu de la ville du Mans à Paris, que pour y avoir vaqué pendant six mois à la visitte et examen de tous les desseins qui ont esté faicts pour parachever le bastiment du chasteau du Louvre, y compris les taxations, 4033# 6^s 8^d ». J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roy sous le règne de Louis XIV*, t. I. col. 234, 277.



PORTRAIT DE ROLAND FRÉART DE CHAMBRAY

Cliché communiqué par la Société historique et archéologique du Maine.

FRÉART DE CHANTELOU (Paul), seigneur de Fontenailles et d'Écommoy, époux de Françoise Mariette, était frère du précédent. Il protégea les artistes et s'intéressa à toutes les questions d'art. A un voyage qu'il fit en Italie, en 1640, il commanda à Barthélemy de Mello, « sculpteur du Brabant espagnol, une reproduction d'une statue de Carrache représentant *saint Martin à la porte d'Amiens*, dont il dota l'église de Château-du-Loir ; il fit exécuter, en 1644, par un peintre du Mans, Pierre Lemaire, une copie de *la Pietà*, qui se trouve aujourd'hui en l'église de Saint-Benoît du Mans. Paul Fréart fit exécuter, de 1689 à 1692, plusieurs travaux artistiques en l'église d'Écommoy : le maître-autel, œuvre du sculpteur manceau Mongendre ; un bas-relief de saint Étienne ; les figures de saint Paul et de sainte Françoise et la répétition du Saint-Martin de Château-du-Loir, qu'exécutèrent Barthélemy de Mello et Pasquier, sculpteur parisien. Dans son testament du 5 juin 1650, Claude Gault, chantre et chanoine de l'église du Mans, « veult et entend que l'ouvrage de l'autel à Vendôme soit continué par l'advis de messieurs de Chantelou ». Paul Fréart était mort en 1696.

FRÉBOURG (...), prêtre, musicien, nous est signalé par la délibération suivante du Chapitre de Saint-Julien. « Le mercredy 3 janvier 1731, nous avons commis M. le sous-chantre, chanoine, nostre confrère, pour répondre à la lettre de maître Frébourg, prêtre du diocèse de Séez, qui nous offre ses services pour notre chœur, de luy mander qu'auparavant que nous acceptions ses offres, il se transporte ici pour chanter et voir s'il a les conditions requises et pour la psalmodie et pour le chant de musique (1). »

FREMIN (Marie), autrement *Dervieux*, comédienne,

(1) Arch. du Chap., B. 14, p. 3 v°.

« vint, sans doute, jouer au Mans ». Sa fille, Marie-Anne, y mourut le 29 avril 1679, paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie.

FREUSLON (Daniel), religieux jacobin, « organiste et facteur d'orgues dans l'église de Saint-Morice d'Angers », répara les orgues de la cathédrale du Mans en 1676. Le lundi 11 mai de cette année, le Chapitre assemblé accepte, sur le rapport du chanoine Le Paintre, les propositions de Daniel Freuslon. Celui-ci offre « de travailler au positif de l'orgue » et s'engage « à le remettre en estat avant la feste prochaine de la Pentecoste ». Les commissaires de la forge, Mes Mirault et Le Meusnier, chanoines, reçoivent l'ordre de « luy faire fournir ce qui luy sera nécessaire ; et d'en faire rapport. » D'un autre côté, il fallait assurer le service de l'orgue de l'église Saint-Maurice que le départ de « l'organiste facteur d'orgues » laissait en souffrance. Il y eut à ce sujet échange de correspondance entre les Chapitres des deux églises en question et il fut décidé que Me Julien Louin, organiste de la cathédrale du Mans, irait tenir l'orgue de Saint-Maurice durant l'absence du titulaire. En 1679, les chanoines de la cathédrale du Mans eurent encore recours au savoir du père Freuslon « pour visiter leur orgue, comme aussy pour mander quelque bon organiste pour le toucher. »

FREY (François), né à Vienne en Autriche, paroisse de Dissengrave, fils de défunt Mathias Frey et d'Élisabeth Haguenaune, « fifre du régiment de Planta-Suisse, de présent au Mans, logé paroisse de la Couture », y épouse, par contrat du 14 avril 1746, devant Guy Martigné, notaire royal, Catherine-Élisabeth Crassin, veuve de Gérard Schoërs, soldat du régiment Holstein-Gottrop, fille de défunts Vincent Crassin et Catherine Celes, née en la ville de Mastrec (*sic*) en Brabant, paroisse Sainte-

Catherine, aussi de présent au Mans, logée susdite paroisse, assistée de Jean Crassin, son frère, fifre dudit régiment de Planta. Les futurs, catholiques, apportaient tous leurs droits, évalués à 20# pour chacun.

FROGER (François), architecte au Mans, paroisse de la Couture, époux de Marie Bellanger. Il signe, le 10 avril 1724, l'acte de baptême de sa fille Marie-Françoise, et le 9 avril 1737, celui de son fils Joseph. Il mourut âgé d'environ cinquante-quatre ans et fut inhumé au grand cimetière, le 12 octobre 1742.

FROGER (Jean), maître écrivain au Mans, signe comme témoin, avec un paraphe très orné, au contrat de mariage de Claude Hardouyneau, sieur de la Rolandière, avec Renée Cormier, du Grand-Lucé, passé devant Simon Peteillard, notaire au Mans, le 21 juin 1667.

FROMANTIN (André), maître menuisier, à Beaumont-le-Vicomte, exécuta une chaire à prêcher pour l'église de Moitron, en 1770 (1).

FROMENTIN (Nicolas) dit BAROCHELLE, peintre au Mans, époux de Madeleine Metay. Le 29 octobre 1777, fut célébré à Saint-Germain le baptême de Jacques, fils de Jacques *Fromentin dit Barrochelle*. Ne serait-il pas le même que *Parroccel* qui exécuta, en 1731 et 1779, la *Multiplication des pains* et la *Pêche miraculeuse*, pour le réfectoire de Saint-Vincent ? (Voir ce nom).

FROTTÉ (Nicolas), fondeur à Angers, fondit le 22 octobre 1556 la grosse cloche de Cré-sur-Loir (2).

(1) « Je, André Fromentin, maître menuisier à Beaumont, reconnais avoir reçu de MM. Ponthault, curé, Julien Paris et Julien Besnard, procureurs de fabrique, porteurs des clefs du thrésor, la somme de cent quarante livres pour une chaire que j'ai faite et plassée dans l'église dudit Moitron.

« Ce quatorse desambre 1770. « André Fromentin. »

Comptes de la fabrique de Moitron.

(2) Sebast. de la Bouillerie, *Cré-sur-Loir*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIX, p. 48.

G

GABEUR (Jacques), maître orfèvre au Mans, paroisse Saint-Nicolas, époux de Marie Boutel. Le 12 novembre 1790, devant Ch.-L.-A. Crépon, notaire au Mans, « se trouvant surchargé de dettes et dans l'impossibilité de satisfaire ses créanciers, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir, ayant d'ailleurs luy même encouru des pertes considérables tant avec les marchands avec lesquels il a fait des affaires, que sur les marchandises dont il est actuellement chargé, qui, par leur espèce et la circonstance des temps, se trouvent avoir diminué considérablement ; ne luy restant absolument aucuns moyens de remplir les engagements qu'il a contractés, il a voulu prouver à ses créanciers que c'est une force majeure qui le réduit à la triste position où il se trouve actuellement, et, pour se mettre à l'abry de tous les reproches qu'ils pourroient luy faire, il leur abandonne généralement tous ses biens, meubles, immeubles et marchandises, consentant qu'ils en disposent à leur volonté comme de choses à eux appartenantes. » Le 3 janvier 1791, devant le même notaire, sa femme déclare renoncer à la communauté qui a eu cours entre elle et son mari, « mais bien user de ses droits résultant de leur contract de mariage ».

GABOYER (Michel), horloger, demeurant à Moulins-le-Carbonnel. Le 12 novembre 1777, devant Dubois, notaire royal au Mans, il signe un acte de présentation de chapelle, comme procureur de fabrique dudit Moulins.

GALIOT (Étienne), écuyer verrier, sieur de la Tour, prend à bail, en 1492, « la seigneurie et verrerie de la Guinaudière, en la paroisse de Saint-Georges-de-la-Couée, à la charge de réédifier la grange où était le four de la verrerie, qui a été brûlée » (1).

GALLOPIN (Roulin), fondeur au Mans, fondit en son domicile les cloches de Congé-sur-Orne, l'année 1511 (2).

GARDE (Richard), maître de la psallette de Saint-Julien du Mans, mort avant le 9 avril 1567 (3).

GARNIER (Antoine), sieur de la Herberdière, « maistre orfebvre à Laval, et l'un des eschevins de ladite ville ». Le 22 novembre 1666, devant maître François Chalumeau, notaire royal à Laval, il approuve le bail que les chanoines de Saint-Julien du Mans ont

(1) L. Merlet, *Registres et minutes des notaires du Comté de Dunois*, 1369-1676. Chartres, Garnier, 1886, in-8, p. 45.

(2) « *Item*, en faisant le marché de fondre la cloche dudit lieu de Congé fut despensé par ledit procureur et Roullin Gallopin et Michel de Montoté, et autres la somme de XX^{d}.

« *Item*, a payé audit Roulin Gallopin, saintier, comme appert par quittance, la somme de cinquante livres tournois... L#.

« *Item*, ledit procureur est allé par ung jour pour fere mener ladite cloche au Mans, pour ce, en paye et despens... V^{s} VI^{d}.

« *Item*, a Loys Cabaret qui amena ladite petite cloche de Congé au Mans pour la fondre, et a ramené la première cloche, pour ce, en paye et despens... X^{s}.

« *Item*, pour Jehan Leboulleurs qui ramena la première cloche neufve au Mans, et a ramené l'autre, pour ce, en paye et despens... X^{s}. »

Comptes de fabrique de Congé-sur-Orne. — L'abbé Froger, *la Paroisse de Congé-sur-Orne d'après les comptes de fabrique*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIX, p. 312.

(3) Arch. du Chap., B. 3, p. 69 v°.

fait à maître René Garnier, prêtre, curé de la Crousille, le 18 dudit mois, du « droit de dyme qu'ils sont fondés percevoir en cette dite paroisse » (1).

GASSELIN (Pierre), peintre, fils de Noël Gasselin et de Françoise Orry, naquit très probablement au Mans, où son frère Noël exerçait, en 1650, la charge d'huissier audiencier au siège présidial. De 1622 à 1623 il était installé à Brissac pour les travaux du château. Un acte du 27 janvier 1626 le qualifie de « peintre de monseigneur le duc de Brissac ». Il paraît s'être ensuite fixé à Angers, où il habita d'abord le faubourg Saint-Michel-du-Tertre. En 1647, il vint résider rue Saint-Laud, dans un immeuble qu'il acquit avec sa femme, Perrine Barbelevée, le 25 novembre. Le 24 décembre 1649, leur fils Pierre y mourut. L'acte de sépulture qualifie le père de « maistre de peinture ». Le 30 septembre 1650, devant maître Louis Coueffé, notaire royal à Angers, « honorables personnes Pierre Gasselin, peintre, et Perrine Barbelevée, sa femme, demeurant à Angers, paroisse Saint-Pierre, donnent procuration spéciale à maître Noël Gasselin, huissier audiencier au siège présidial du Mans, pour vendre une maison sise en cette ville, leur appartenant. En conséquence, par contrat du 15 octobre 1650, devant maître Siméon Fréart, notaire royal au Mans, ledit Pierre Gasselin « maistre paintre », étant au Mans, et ledit Noël Gasselin, comme procureur de ladite Perrine Barbelevée, vendent pour 1300# à maître François Maudet, maître chirurgien au Mans, paroisse Saint-Vincent, et à Marguerite Dieuxivoye, sa femme, une maison sise en ladite paroisse Saint-Vincent, à présent exploitée par Noël Bonsergeant, tenue censivement du fief du Chapitre de Saint-

(1) Arch. du Chap., B. 12, p. 642.

Julien ; ladite maison échue audit Pierre Gasselin de la succession de défunt Noël Gasselin et Françoise Orry, ses père et mère. Pierre Barbelevée ne savait signer ; la signature de Pierre Gasselin prouve une main habile et exercée. Ledit Maudet et sa femme payent 400# comptant, qu'ils déclarent avoir empruntées le même jour, par contrat devant ledit Fréart, de Gatianne Roger, veuve de maître Ambroise Le Dru, sieur de la Belotière, avocat, et de maître Ambroise Le Dru, avocat, son fils. Le 23 novembre 1650, les chanoines de Saint-Julien « donnent de grâce » aux dits époux Maudet, la moitié des ventes dudit contrat (1). Maître Noël Gasselin, huissier, et Magdeleine Poullier, sa femme, demeurant paroisse Saint-Benoît, au Mans, et Pierre Gasselin et Perrine Barbelevée, sa femme, avaient emprunté 900# à maître Claude Ory, huissier au Mans, paroisse Saint-Nicolas, par obligation devant Michel Le Meulnier, notaire royal au Mans. Cette somme n'ayant pas été remboursée, et Jeanne Trepereau, veuve dudit Ory, ayant appris que ledit Pierre Gasselin avait vendu une maison à François Maudet, maître chirurgien, « elle l'avait faict interrupter et poursuivre contre luy en déguerpissement, en exécution de sa recognoissance ». Enfin, pour éviter plus long procès et plus grands frais, lesdits Gasselin promettent, le 17 septembre 1654, devant Jean de Labbaye, notaire royal au Mans, de solder cette dette à ladite Trepereau, qui donne mainlevée de son opposition. Pierre Gasselin était absent à cet acte, et représenté par Noël Gasselin. P. Gasselin fournit, en 1651, à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, deux tableaux pour les deux autels des salles des pauvres (2).

GASTÉ (Pierre), musicien. Le Chapitre de Saint-

(1) Arch. du Chap., B. 10, p. 648.
(2) C. Port, *les Artistes angevins,* p. 118.

Julien lui donne lettres démissoriales pour le sous-diaconat le 20 mars 1602, et pour le diaconat le 16 septembre 1602. Le 8 août 1603, prêtre, il reçoit du Chapitre 50# pour honoraires de ses services en ladite église. Le lendemain 9 août, les chanoines le nomment vicaire (chantre) ténor en leur église, aux appointements de 50# par an (1).

GASTÉS (Georges), joueur de serpent, musicien passant au Mans, joue en l'église cathédrale, le 24 avril 1651 (2).

GAUDARD (Ambroise), peintre au Mans, fils de André Gaudard, maître menuisier, et de Jacquine Guillochon, demeurant paroisse Saint-Benoît. Par contrat du 20 avril 1663, devant Jean Fournier, notaire royal au Mans, il épouse Françoise Le Meusnier, fille de défunt Michel Le Meusnier, notaire royal, et de Renée Le Loup, demeurant en la maison de Françoise Le Meusnier, veuve François Pioger, maître boulanger, paroisse Saint-Pierre-l'Enterré, d'icelle assistée et de François Berault, marchand, d'Antoinette Le Meusnier, sa femme, demeurant paroisse du Crucifix ; François Le Brun, huissier, en son nom et celui de Julien Le Brun, son frère, huissier à Tennie ; Jean Orry, marchand à Tennie, et Étienne Nail, tailleur à Verniette, ses cousins. « Fermier de la maison où il demeure, paroisse du Crucifix, appartenant à Marguerite Dieuxivoye, veuve François Maudet, » A. Gaudard requiert, le 16 juillet 1668, maître Jean Loyseau, notaire royal au Mans, de s'y transporter pour lui donner acte de la plainte qu'il rend « de ce que ladite veuve Maudet et trois hommes à luy incogneus », y sont entrés à dessein

(1) Arch. du Chap., B. 6, f° 104, p. 249, 327.
(2) *Ibidem*, B. 10, p. 724.

de faire leur rapport d'une prétendue montrée faite sur ladite maison. Comme témoin, signe « François de Meault », peintre, demeurant au Mans. Ambroise Gaudard, épousa en secondes noces, le 27 décembre 1668, Françoise Leboucq, fille de François Leboucq et de Marie Denis. Le 29 janvier 1709, Julien Dubois, notaire royal au Mans, dresse inventaire des « meubles, tableaux et autres choses », laissés par Françoise Leboucq, veuve Ambroise Gaudard, en la maison où elle est décédée, rue Dorée, paroisse Saint-Benoît, à la requête de ses enfants : 1° Françoise Gaudard, femme de Pierre Gelé, huissier ; 2° René Gaudard, maître vitrier ; 3° et 4° Julienne et Marie-Anne Gaudard, filles, tous demeurant au Mans ; 5° François Gaudard, aubergiste ; 6° François Gaudard, cordonnier, demeurant à Versailles. Dans cet inventaire sont mentionnés : « treize tableaux, tant grands que petits, le 1er représentant *Moyse* ; le 2e, la *Décollation de saint Jean* ; le 3e, l'*Annonciation* ; le 4e, *le Crucifix* ; le 5e, *la Notre-Dame-de-Pitié* ; le 6e, *la Sainte-Famille* ; le 7e, *la Sainte-Vierge*, avec un *Saint-Jean* et *l'Enfant-Jésus* ; le 8e, *Moyse sur les eaux* ; le 9e, *la Vierge* ; les 10e, 11e, 12e et 13e sont des paysages, tous lesquels tableaux sont antiques ».

« *Item*, deux petits tableaux sans bordure, représentants lesdits deffunts Ambroise Gaudard et Françoise Lebouc ».

GAUDARD (André), maître menuisier au Mans, épousa Jacquine Guillochon, qui était veuve en 1664, et demeurait au Mans, paroisse Saint-Benoît. Le 9 juillet 1664, par acte devant maître Louis Geslin, notaire royal au Mans, elle se démit de la propriété et jouissance du lieu du Charbon, à Changé, en faveur de ses enfants : François Gaudard, maître menuisier, demeurant en la ville du Lude, province d'Anjou, étant de

présent au Mans ; Ambroise Gaudard, peintre, demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît ; Julien Gaudard, maître menuisier, paroisse du Grand-Saint-Pierre, époux de Marie Feré. Ledit Julien Gaudard et sa femme reçoivent le transport et jouissance de ce lieu, à la condition de payer certaines dettes et charges indiquées dans l'acte. Le 29 novembre 1659, devant maître Jean Loyseau, notaire au Mans, André Gaudard, maître menuisier, et Jacquine Guillochon, sa femme, et Julien Gaudard et Marie Féré, sa femme, demeurant au Mans, paroisse Saint-Benoît et Saint-Pierre-de-la-Cour, « versent à maître Jean Chevreul, notaire au Mans, fondé de procuration de Marie Le Clerc de Lesseville, veuve de maître François Le Gras, chevalier, seigneur du Luart, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et maître des requestes ordinaires de son hôtel, la somme de 300# pour l'extinction et amortissement de la rente de 16# 13^s 4^d, créée par contrat du 16 septembre 1653, devant maître Louis Le Pelletier, notaire royal ».

GAUDARD (François), fils de André Gaudard et de Jacquine Guillochon, maître menuisier au Lude. Le 20 avril 1686, devant maître René Paulmier, notaire royal au Lude, François Gaudard, maître menuisier au Lude, donne procuration à Françoise Ernoul, sa femme, pour venir au Mans recevoir de Julien Gaudard, maître menuisier, et Marie Ferré, sa femme, la somme de 15# de rente constituée par acte du 24 avril 1677, devant maître Louis Haton, notaire au Mans.

GAUDARD (Julien I), fils de André Gaudard, et de Jacquine Guillochon, maître menuisier au Mans, signe en compagnie de Jean Mongendre, le traité suivant :

« Du sixiesme jour d'apvril mil six cens soixante après midy,

« Par devant nous, Jean Loyseau, notaire et tabellion royal au Mans, y demeurant, furent présens en leurs personnes et deubment soubmis, Pierre Mauseron, marchand, demeurant paroisse d'Ardenay, de présent en ce lieu, d'une part, et Jean Mongendre, aussy marchand, sculteur, demeurant paroisse de Saint-Vincent, et Jullien Gaudard, aussy marchand maître menuisier, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, d'autre part, entre lesquelles partyes a esté arresté le marché et convention qui ensuit ; c'est à scavoir que ledit Mauseron a ce jourd'huy vendu et vend par ces présentes auxdits Mongendre et Gaudard, la quantité de cent toizes de carreau, scavoir cent cinq pour cent, ainsi que lesdits Mongendre et Gaudard l'ont veu sur le lieu de la Moulerye, paroisse de Soulistré, ainsi qu'ils ont recogneu, le tout rendu au domicile desdits Mongendre et Gaudard, aux frais dudit Mauseron, dans le jour de la Magdelaine prochaine, à la charge toutesfoys qu'ils iront dans la Pentecoste aussy prochaine pour le recepvoir et toizer sur ledit lieu de la Moulerye ; la vendition faicte pour et moyennant le prix et somme de 335#... Faict et passé en nostre étude, présens vénérables et discrètes personnes maître Pierre Bussonnier, prêtre, demeurant au Pont-de-Gennes, et Guillaume Moreau aussy prêtre, curé d'Ardenay, de présent en ce lieu, tesmoings; ledit Mauseron a dit ne scavoir signer». Julien Gaudard avait épousé Marie Féré. Le 12 février 1688, devant Louis Prudhomme, notaire royal au Mans, les deux époux, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, tant pour eux que se faisans forts de Julien Gaudard, sculpteur ; Ambroise Forget, maître menuisier, et Marie Gaudard, sa femme ; Anthoine Mathurin, maître menuisier, et Madeleine Gaudard, sa femme, et leurs enfants, reconnaissent devoir à Antoine Le Moyne, sergent royal,

demeurant paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité, la somme de 200# pour laquelle François de Guibert, sieur du Genay, et Madelaine Arondeau, sa femme, ont impignoré la métairie de la Liborie, à Souligné-sous-Vallon, par contrat du 16 juin 1670, devant Noël Haton, notaire royal au Mans.

GAUDARD (JULIEN II), fils du précédent, « menuisier sculpteur et architecte », au Mans. Le 1er octobre 1689, devant Charles Cureau et Jean Loyseau, notaires au Mans, fut dressé le contrat de mariage de Julien Gaudard, majeur de vingt-cinq ans, « maître menuisier, sculteur et architecte », fils de Julien Gaudard, maître menuisier, et de Marie Féré, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, avec Marguerite Trouillard, âgée de vingt et un ans, fille de défunt Antoine Trouillard, maître cordonnier, et de Marguerite Le Mercier, sa veuve, demeurant ensemble paroisse Saint-Pavin-de-la-Cité. Les père et mère du futur promettaient de lui donner 300# en meubles et marchandises ; la future apportait tous ses droits paternels ; elle était assistée de Jean-Baptiste Le Mercier, prêtre, et Jean Godivier, marchand, ses oncles maternels, demeurant au Mans. Étaient présents : Ambroise Forget, maître menuisier à Savigné-l'Évêque, et Antoine Mathurin, maître menuisier, au Mans, beaux-frères du futur.

GAUDARD (LOUIS), maître vitrier au Mans, paroisse Saint-Pierre-l'Enterré, fils de René Gaudard et de Élisabeth Dorin. Par contrat du 25 mars 1730, devant Julien Dubois, notaire au Mans, il épouse Marie Guilbert, fille de Guillaume Guilbert, marchand, et de Marie Lemeunier, d'eux assistée et de Jacques Guilbert, prêtre, curé de Fillé, son oncle. Il était assisté de Élisabeth, Anne et Jacques Gaudard, ses frère et sœurs ; René

Bougler, marchand, et Marie-Anne Gaudard, sa femme ; Françoise Gaudard, veuve de Pierre Gelé, huissier royal, ses oncle et tantes. Le futur apportait ses droits, non spécifiés ; et la future, 600 #.

GAUDARD (René), maître vitrier, au Mans, paroisse Saint-Pierre-l'Enterré, petit-fils de Ambroise Gaudard, et de Françoise Leboucq. Le 31 juillet 1729, « détenu au lit malade, et craignant de mourir de la fâcheuse maladie dont il est depuis très longtemps attaqué, sans avoir donné ordre à ses affaires temporelles », il fait dresser, par Julien Dubois, notaire au Mans, inventaire des meubles, marchandises et papiers dépendant de sa communauté avec défunte Élisabeth Dorin, sa femme, et continuée avec leurs enfants : 1° Louis Gaudard, majeur de vingt-cinq ans ; 2° Élisabeth Gaudard, âgée de vingt-quatre ans ; 3° Anne Gaudard, âgée de dix-neuf ans ; 4° Jacques Gaudard, âgé de dix-huit ans ; 5° Renée Gaudard, âgée de treize ans.

GAUGAIN (Olivier), fondeur au Mans, fit huit « appeaux », ou timbres, pour la sonnerie de l'église de Saint-Calais. Cette sonnerie faisait entendre à chaque heure les premières mesures de l'antienne *Inviolata* (1).

GAULARD (Guillaume), architecte, prêtre, de la paroisse du Sentier, diocèse de Chartres, fut choisi par les moines de Marmoutiers pour construire leur église du prieuré de Notre-Dame de Torcé, vers le commencement du XVIe siècle (2).

(1) « *Item*, dict ledit rendant que le vingt-huictiesme jour de mars mil six cent dix-huict il auroit baillé à messire Guillaume Bourdin, prêtre, la somme de soixante et sept livres quatre sols pour fournir à Ollivier Gaugain, fondeur, pour les six clochettes et appeaux par lui faictes. » Comptes de la fabrique de Saint-Calais, 1617-1618.— L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXVII, p. 64.

(2) L'abbé Lochet, *Pèlerinage de Notre-Dame de Torcé*.

GAULT (Denis), maître horloger,à Château-du-Loir, répare, en 1734, l'horloge de l'église d'Aubigné. A cette occasion il rédigea, le 8 mars 1734, l'acte suivant :

« *Mémoire des pièces qui manquent à l'horloge d'Aubigné pour qu'elle marche, tant à la sonnerie que au reste du corps horloge.*

« Premièrement, la netoier, rembourrer tous les trous en cuivre estant trop vagues, arrondir la grande roue, regaller la roue de rencontre et refaire les dents, refaire l'arbre et son pignon, son support, son coq qui la tient, sa verge de palette, garnie de sa fourchette, et le coq qui supporte la verge de palette et refaire la pendulle garnie de sa boule de plomb et de son écrou servant à la hausser ou baisser, le tout pour le corps du mouvement.

« Pour ce qui regarde la sonnerie : premièrement, rembourrer les trous de l'arbre de la grande roue de cuivre, refaire la croix de la roue de couté (?) ou la raccommoder, remboîter les trous de la roue de cercle et rembourrer les trous de l'arbre du volant.

« De plus, faire sonner sur un timbre placé dans la sonnerie les avant-quarts, parce que nous lui fournirons le timbre et le fer qui conviendra pour soutenir le dit timbre, et faire généralement tout ce qui conviendra faire à ladite horloge pour qu'elle soit en bon et deub estat de reffection et réparation, de manière qu'elle sonne et marque les heures et avant-quarts, bien et à propos, sans que rien y manque.

« A tout ce que dessus, moy, Denis Le Gault, maître horloger, établi au château du Loir, je m'oblige mettre ledit horloge en bon et deub état et y faire et refaire toutes les pièces nécessaires, soit exprimées ou non exprimées dans ledit mémoire cy-dessus, pour la vali-

dité et parfaite réfection dudit horloge, et mesme la garantir l'espace de cinq années, et pour tout et parfait paiement, il me sera paié par les habitants ou leur procureur de fabrice, la somme de 70# lorsque ledit horloge sera bien et deuement placé. Il est néantmoins entendu que pendant les cinq années de garantie, si il était fait, par libertinage ou autrement, des fractions audit horloge, cela ne tomberait pas à la charge dudit Le Gault. Fait à Aubigné, sous les seings dudit Le Gault et habitants dudit Aubigné, ce huict mars mil sept cent trente et quatre.

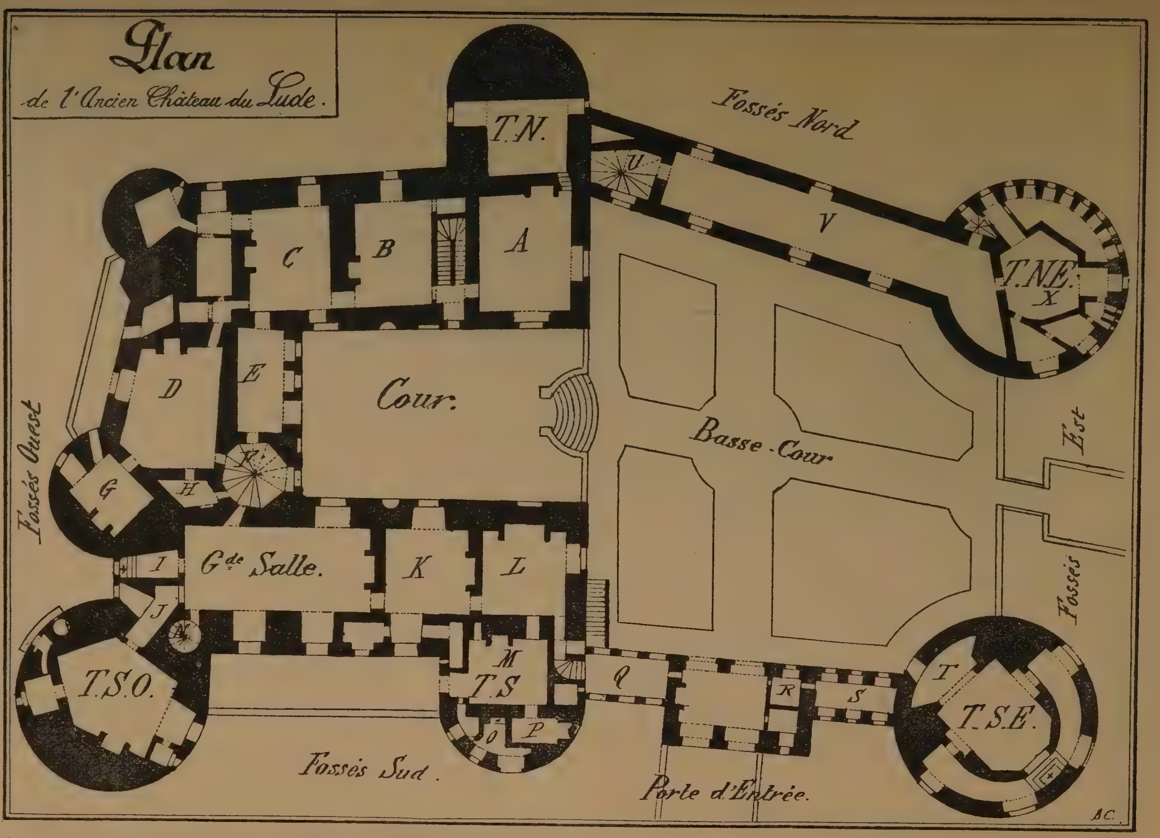
« Denis GAULT. J. MOREAU, curé. »

GAULTIER (JACQUES), sculpteur en bois et aussi « sculpteur figuliste », originaire de la ville de Mayenne, était établi à Angers dès 1757. Il avait épousé Renée-Perrine Caillard, et demeurait à Angers, place du Pilori (1).

GAUTIER (...), tailleur de pierre à Sargé-sur-Braye. En février 1743, il refait le grand autel de l'église de Valennes (2).

GAUTIER (JEAN), fondeur de cloches, refit la cloche d'Assé-le-Riboul, en 1462 (3).

(1) C. Port, *les Artistes angevins*, p. 120-123.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) « *Item,* payé par ledit procureur à Jehan Gautier, saintier, pour aller au Mans en la compaignie de Perrin Voyssin et dudit procureur, pour ce... V[s] VI[d].
« *Item,* despencé pour le vin de marché pour marchander du mestal en la compaignie dudit Gautier et Voyssin... V[s].
« *Item,* le XII[e] jour de décembre, que le saint fut fondu, au matin à déjeuner, audit saintier chez Prinset... XII[d].
« *Item*, en vin de marché quand on marchanda ou ledit saintier, pour ce... II[s] I[d].
« *Item*, pour le payement dudit Jehan Gaultier, saintier, pour sa payne pour fayre ledit saint, pour ce quatre livres dix soulz, monnaie forte, valant en monnaie fayble, IIII# XVI[s] III[d]. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1462.



Cliché communiqué par la Société historique et archéologique du Maine.

GEBERT, menuisier, restaura en 1766 le buffet de l'orgue de Saint-Calais (1).

GENDROT (Jehan) est dit dans une lettre de rémission du mois de mars 1479, « *maçon ayant la charge des œuvres* » du sire du Lude, conseiller et chambellan de Louis XI (2). D'après Lecoy de la Marche, Jean Gendrot était l'ancien maître des œuvres du roi René d'Anjou qui lui aurait confié plusieurs travaux importants (3). M. le docteur Candé pense pouvoir lui attribuer la frise de la tour du nord du château du Lude et la façade donnant sur la rue du Vague, et dont le style rappelle l'époque de Louis XII (4).

GEORGES (Jean), le vendredi 26 novembre 1649, les chanoines de Saint-Julien donnent « 60 sols à maîtres Cherubin Moreau, Jean Georges et Guillaume Goujon, musiciens passants, joueurs de violle » (5).

GERMOT (maître Claude), « orgennistre, demeurant à Mondagron, paroisse de la Bosse », signe, comme témoin, un acte passé au lieu de la Groye, paroisse de Villaines-la-Gonais, le 24 février 1593 (6).

GERVAIS de Château-du-Loir, évêque du Mans, a peint les miniatures d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (7).

GEUDON (Claude), maître maçon, paroisse Saint-

(1) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 26.
(2) Arch. nat., JJ. 205, f° 206 et 207, n° 368.
(3) Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux du roi René*.
(4) Dr Candé, *l'Ancienne Forteresse du Lude, d'après un plan inédit*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIII, p. 283.
(5) Arch. du Chap., B. 10, p. 453.
(6) Arch. du château de Saint-Agil (Loir-et-Cher).
(7) Note de M. l'abbé Ledru.

Pavin-des-Champs, époux de Louise Mérillon. Le 2 mai 1659, devant Jean Loyseau, notaire royal au Mans, il fait marché avec Nicolas Bruneau, marchand laboureur, paroisse Saint-Pavace, pour luy charoyer vingt chartées de pierre prise à Saint-Pavace et menées chez le sieur de Gontault, au Mans. Il fait marché, le 17 mars 1675, devant Pierre Gendrot, notaire royal au Mans, avec Henry Allaire, maître meunier, demeurant aux Moulins de Richedoy, paroisse Saint-Jean-de-la-Cheverie, « et s'oblige faire une tombe de pierre de Bernay, de quatre pieds et demy de long et deux pieds, troys pouces de large ; une croix aussy de pierre de taille, de huict pieds de hault, suivant le dessein qui est entre ses mains, et pour ce faire, ledit Geudon fournira de toutes matières et placera le tout bien et deuement dans le cimetière de Fillé, au lieu où est enterré maître Estienne Morillon, prêtre, et outre, ledit Geudon gravera sur ladite tombe en gros caractères le contenu du mémoire qui luy sera donné par ledit Allaire, le tout pour et moyennant la somme de 60# ».

GEUDON (François), « architecquete, » demeurant à Angers, fils de Claude Geudon. Le 10 août 1687, étant au Mans, « maison d'Urbain Geudon, maçon, son frère, « il lui donne procuration, devant Pierre Gendrot, « notaire royal. Il ne sait pas signer. »

GEUDON (Urbain), fils de « honneste homme Claude Geudon, maistre masson tailleur de pierre », et de Louise Mérillon. Il eut un fils, « aussy maître masson tailleur de pierre, demeurant au Mans, paroisse de Sainct-Padvin-des-Champs ». Le 12 juin 1651, devant Jean de Labbaye, notaire royal au Mans, il arrête son contrat de mariage avec Françoise, fille de défunt Martin Champion, meunier, et Jeanne Mauteint, demeu-

rant à Savigné ; la future demeurait aussi audit Saint-Pavin. Veuf de Françoise Champion, il se remarie par contrat du 29 juillet 1684, devant Jean Loyseau, notaire royal au Mans, à Jeanne Houdayer, veuve René Bruneau, demeurant paroisse de la Couture.

GHEERBANT (M...), donne le plan du retable élevé, en 1789, en l'église de Saint-Calais (1).

GIGOUL (Pierre), maçon, entrepreneur architecte, fit, en 1535, avec son confrère Guillaume Taillye, le chanceau et une chapelle en l'église de Tresson (2).

GILBERT (Charles), musicien passant à la cathédrale du Mans, y reçoit 16 sols, le 24 septembre 1603 (3).

GILLARD (Nicolas), clerc du diocèse d'Avranches, « haute-contre », est reçu comme vicaire de la cathédrale du Mans, le 14 septembre 1648. Le 16 du même mois, les chanoines lui donnent 60 sols « pour achapter un surplis». Il reçut le sous-diaconat en septembre 1649, et mourut en août 1650 (4). Dans une requête qu'il adressa le 8 août 1650, au bailly de la prévôté royale du Chapitre, Michel Oger, marchand au Mans, expose que ledit N. Gillard « se seroit habitué en sa maison, en l'une de ses chambres, à raison de 40 sols par mois, lequel seroit décédé depuis trois semaines et que pendant un mois, il l'auroit fait gouverner par une femme ».

(1) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 28.

(2) Février 1535. — « Sensuyt la mise que a faite Estienne Cochard, procureur de l'église parrochial de sainct Martin de Treczon pour rédifier le chanceau et faire deux chapelles en icelle église...

« Premier, mise faite par ledit procureur envers Guillaume Taillye et Symon Gigoul, maczons, lesquels ont prins ledit chanceau et chappelles à faire touschant leur mestier de maczonerie, mise qu'il est contenu ou marché faict et passé entre les procureurs et paroissiens dudit Treczon et lesdits Taillye et Gygoul, maczons». Arch. de la fab. de Tresson.

(3) Arch. du Chap., B. 6, p. 335 v°.

(4) *Ibidem*, B. 10, p. 285, 411, 578.



RETABLE DE L'ÉGLISE DE SAINT-CALAIS

Cliché communiqué par la Société historique et archéologique du Maine

Pour être payé de tout son dû, il demande l'autorisation de faire inventaire et vendre les effets dudit défunt ; ce que fait Michel Bugleau, notaire royal au Mans, le 12 dudit mois.

GILLEMER (JEHAN), enlumineur, natif du pays du Maine, fut arrêté par Tristan l'Hermite, en 1471, alors qu'il rentrait à Tours après un voyage en Guyenne. Cet artiste, soupçonné d'apporter le message du duc de Guyenne à Charles, comte du Maine, fut interrogé le 23 janvier et le 1er février 1471. Son interrogatoire, conservé aux Archives nationales (1), nous apprend que Jehan Gillemer dirigeait un atelier d'enlumineurs et qu'il avait lui-même illustré de nombreux livres.

GILLET, peintre à..., travailla en 1770 pour l'église d'Assé-le-Riboul (2).

GILLOT (HENRI), « maczon », travailla, vers 1420, au transept septentrional de la cathédrale du Mans, où son nom se trouve gravé en lettres gothiques à l'intérieur d'un passage, pratiqué dans un des contreforts de l'édifice (3). Le 10 mars 1419, les chanoines du Mans lui avancèrent 10# sur le travail qu'il avait promis de leur faire (4). Le 21 juillet 1420, il est choisi pour arbitre, avec Nicole de l'Escluse « maistre des œuvres de l'église du Mans », Robin de la Roche et André Julien,

(1) Arch. nat., JJ. 930, nos 13 et 14 (Communication de M. l'abbé A. Ledru).

(2) « Plus (ledit rendant compte) demande allouement de la somme de vingt livres quatre sols, qu'il a paiée à M. Gillet, peintre, pour avoir repeint le tombeau du grand autel et les statues dudit autel, celle de la Sainte-Vierge et le tableau de Saint-Sébastien, 20# 4s ». Comptes mss. de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1768-1772.

(3) L'abbé Amb. Ledru, *Adam Chastelain, évêque du Mans, et le Transept nord de la cathédrale (1422-1424)*, dans *la Province du Maine*, t. II, p. 83.

(4) L'abbé G. Esnault, *le Transept septentrional de la cathédrale du Mans*.

charpentier, dans une contestation entre le prieur de Saint-Victeur et Jehan Le Fournier (1).

GIRARD, peintre, à la Ferté-Bernard, peignit en 1716 le grand-autel, ceux de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien, ainsi que toutes les images qui sont aux côtés en l'église de Boessé-le-Sec (2). Ce doit être le même, qui, en 1737, décora le retable de l'église de Thorigné (Sarthe), et qui fit un tableau de la *Naissance de Notre-Seigneur* pour cette église (3).

GIRARD (JEAN), orfèvre. Le procureur de l'église de Saint-Calais lui paya, le 27 juin 1744, la somme de 10#, « pour avoir reblanchy et nettoyé l'argenterie de l'église » (4).

GIROUART (...), du Mans, sculpteur, à la fin du XVIIe siècle, est auteur de plusieurs belles statues qui se trouvaient, avant la Révolution, dans une chapelle intérieure du monastère de la Visitation du Mans.

GODARD (AH.). Le retable de l'église de Juillé porte l'inscription suivante : *F. P. Ah. Godart, arch. d'Ar-*

(1) Voir l'art. *Nicolas de l'Escluse.*
(2) *Boessé-le-Sec*, dans la *Semaine du Fidèle*, t. V, p. 214.
(3) « Plus payé vingt-quatre sols audit Bouvier, pour une journée de son temps et pour sa despense à aller chercher le sieur Girard, peintre, à Saint-Mars et à Fâtines, et pour une demie journée à netoyer le tabernacle et la contre-table du grand autel, cy... 1# 4s. » Comptes de fabrique de Thorigné, 1737-1738, p. 23 (Arch. du chât. de Thorigné). « Plus payé quarante-neuf livres trois sols au sieur Girard, peintre, pour son travail tant à raccommoder et retoucher les trois tableaux de l'église et touttes les statues ou figures et appliquer le bronze sur le devant de la table et sur la contre-table de l'autel, dont il sera fait mention cy-après, qu'à peindre touttes les portes de ladite églize suivant ses mémoires, quittances, cy... 49# 3s ». « Plus payé audit sieur Girard, peintre, la somme de neuf livres par avance sur le prix du tableau de la Naissance de Notre-Seigneur, cy... 9# ». « Plus payé audit sieur Girard, la somme de trente-neuf livres pour reste du prix dudit tableau, suivant sa quittance du vingt-neuf avril 1740, cy... 39# ». *Ibidem*, p. 26.
(4) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, p. 26.

genthen. En l'an 1664. Ce retable d'une exécution remarquable a été restauré en 1890 (1).

GODEFROY (JEAN), « musicien passant » au Mans, joue à la cathédrale, le 29 septembre 1603 (2).

GOHARD (ALEXIS), « maître de musique de l'église cathédrale du Mans, titulaire de la chapelle du Cimetière-Dieu desservie en ladite église, demeurant paroisse du Crucifix ». Le 17 novembre 1725, devant maître Louis Hodebourg, notaire royal au Mans, il prend bail à raison de 90# par an, du lieu et bordage de la Malehoyau, en la paroisse d'Origné-le-Roux, et du pré de la Ruche, en la paroisse de Suré, au diocèse de Séez, dépendant de ladite chapelle.

GOINEAU (...), comédien au Mans, 1728. Voir *Chapuis*.

GONDOUIN, architecte, donna, en 1790, les plans et les profils du portail de l'église de Marolles-les-Braults (3).

GORET (JEAN), facteur d'Orléans, restaura, en 1719, l'orgue de Saint-Calais (4).

GOUGEON (JEAN), maître brodeur, au Mans. En 1610, il fait un corporalier pour l'église de la Bazoge (5).

GOUGEON (JULIEN), maître orfèvre au Mans, est cité par les chanoines de Saint-Julien, le 20 juillet 1562, pour expertiser les dommages occasionnés par les Huguenots. Il habitait, en 1604, une maison « sise au

(1) *Revue hist. et arch. du Maine,* t. XXVII, p. 120.
(2) Arch. du Chap., B. 7, p. 1.
(3) Henri Chardon, *le Sépulcre de la Cathédrale du Mans*, 1869.
(4) L'abbé Froger, *la Paroisse et l'église de Notre-Dame de Saint-Calais*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine,* t. XXXVII, p. 154.
(5) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

cloître », appartenant au Chapitre. Le 29 septembre 1604, il obtint une prolongation de bail de neuf ans (1). Julien Gougeon fournit au Chapitre, en 1611, deux chapes violettes et deux chapes noires (2). Le 3 juin 1640, il reçut des chanoines 40# pour la restauration et la confection de divers ornements (3).

GOUIN (BERTRAND), serviteur de Mathurin Grignon, architecte de l'église de la Ferté-Bernard, gagnant 3 sols 9 deniers, en 1532 (4). Sous les ordres de Mathurin de la Borde, architecte de la même église, il était payé, en 1535, 3 sols 3 deniers (5).

GOUIN (HIÉROSME), « maître-maçon, conducteur de l'œuvre de l'église » de la Ferté-Bernard, mourut en 1526 ou 1527 (6).

GOUJON (JEAN), « marchand orlogeur, demeurant paroisse de la Bazoge-Gouet au Perche », fils de Jean Goujon, laboureur, demeurant à la Businière, paroisse de la Fontenelle, et de Louise Minnier, épouse, le 22 août 1712, en la paroisse de la Couture, Charlotte Besnier, fille majeure des défunts René Besnier, marchand, et Hélène Lhomme. Il vint après son mariage se fixer au Mans, où il habita « une maison nommée les *Suisses*, composée d'une boutique donnant sur la rue Marchande, paroisse Saint-Nicolas », que lui loua, le 30 janvier 1722, Jean-Jacques Léon, marchand orfèvre. Le 9 novembre 1745, devant Michel-Joseph Bouvet, notaire royal au Mans, Jean Gougeon cède à Jean Tre-

(1) Arch. du Chap., B. 7, p. 56, 61.
(2) *Ibidem*, B. 8, p. 69, 100, 101, 166.
(3) *Ibidem*, B. 9, p. 144.
(4) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, page 147.
(5) *Ibidem*, p. 148.
(6) *Ibidem*, p. 145.

foux, marchand horloger, demeurant paroisse Saint-Nicolas, « sous le bon plaisir de messieurs les officiers de l'Hôtel de Ville », une année restante du bail qu'ils lui ont fait, le 22 février 1738, « de deux chambres faisant partie du corps de bâtiment où est située l'horloge de la Cigogne », dépendant de l'Hôtel de Ville, à la charge d'en payer 20# de loyer par an, « et de conduire pendant l'espace de ladite année, ladite horloge de la Cigogne, la faire marcher et monter par luy-même sans y pouvoir commettre personne, pour quoy faire il luy sera payé pareille somme de 20# par le receveur dudit Hôtel de Ville, ainsy qu'il a été pratiqué à l'égard dudit sieur Gougeon, lequel demeurera toujours néanmoins garant de l'exécution du présent bail ; comme aussy a ledit sieur Gougeon cédé, comme dessus, la conduite et entretien de l'horloge de Saint-Julien, de cette ville, pour cinq années, à commencer du jour et feste de Toussaint dernière, audit Trefoux, pour quoy lui sera aussy payé la somme de 30# chacun an, au moyen de ce qu'il la conduira par luy même, ainsi qu'il est cy-dessus expliqué ». J. Gougeon, « détenu au lit malade », dicte, le 20 novembre 1753, son testament à Guy Martigné, notaire au Mans. Il veut être inhumé en l'église Saint-Nicolas ; il demande des messes et services ; il fait des legs à sa servante et à l'hôpital Saint-Julien du Mans, et nomme pour son exécuteur testamentaire Jean Trefoux, horlogeur, son neveu. Il ne peut signer, « attendu la maladie dont il est attaqué et la faiblesse de sa main ».

GOULET (Jacques), menuisier à Connerré, exécuta le lambris de l'église de Duneau, en 1594, il reçut pour salaire 18 escus sols (1).

(1) Vicomte Menjot d'Elbenne, *Duneau*, dans *la Province du Maine*, t. IV, p. 135.

GOULLET (Jean), prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre, à Saintes, y mourut vers le mois de mai 1638. Il était né à Tassé, où demeuraient ses héritiers en 1638 (1).

GOUSSAULT (Jacques), fondeur au Mans, paroisse de la Couture, mari de Marie Paugoy. Le 20 mars 1694, il assiste et signe à l'acte de sépulture de son fils Jacques, âgé de trois ans. Il mourut en cette paroisse et fut enterré au cimetière le 7 novembre 1694.

GRAFFART (André), brodeur à Alençon, fit, en 1613, une chasuble pour l'église de Bérus (2).

GRAFFARD (Christofle), orfèvre au Mans, fournit une croix d'argent pour l'église d'Assé-le-Boisne, en 1607 (3), et une autre pour l'église de la Bazoge, en avril 1612 (4). En 1613, il fournit à la fabrique de Bérus un calice d'argent et son « estuy » (5). Il reçut du procureur de fabrique de Lombron, l'année 1614, 16# « pour avoir raccommodé la croix » (6). Joachim Varanne,

(1) Acte du 29 juillet 1638, devant Christophe Robelot, notaire au Mans.

(2) « *Item*, payé à André Graffart, brodeur, demeurant à Alençon, pour avoir faict ladite chasuble, la somme de cinquante-huit sols. » Compte du procureur de la fabrique de Bérus, le 7 juillet 1613 (Archives de la fabrique).

(3) « Dict ledit comptable avoir payé à Cristofle Graffart, orpheuvre, demeurant au Mans, la somme de cent six livres six sols tournois, pour l'achapt de la croix d'argent pour servir à ladite esglize, en a comprins l'achapt et payement de lestuy à mettre ladite croix, pour ce CVI# VIs ». « Veu l'acquit en dapte du XXIe juillet 1607 ». Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1606-1608 (Archives de la fabrique).

(4) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

(5) « *Item*, payé à Cristofle Graffart, marchand orfeuvre, demeurant au Mans, la somme de soixante livres pour ung calice d'argent et pour lestuy LX# ». Comptes de la fabrique de Bérus, 7 juillet 1613 (Archives de la fabrique).

(6) L'abbé Froger, *La Paroisse de Lombron de 1450 à 1789, d'après les comptes de fabrique,* dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLII, p. 180.

notaire au Mans, partagea, le 28 juin 1660, la succession de défunts Christofle Graffard et Marthe Caillau, sa femme, entre ses trois héritiers : 1° René Jousseaume, sieur de Sargillé, avocat au Grand-Lucé, héritier pour un tiers, par représentation de Renée Graffard, sa mère, femme de Louis Jousseaume, sieur de Sargillé ; 2° Simon Sauveur, le jeune, sous-diacre, et Nicolas et Marthe, ses frère et sœur, pour un tiers, par représentation de défunte Marthe Graffard, leur mère, femme de Simon Sauveur, avocat au Mans ; 3° Marie Graffard, femme de Pierre Dieuxivois, bourgeois du Mans, marchand orfèvre, demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre. Celle-ci eut en son lot : un grand logis manable, composé d'une boutique, autrefois appelée la Gourde-Pie, joignant d'un côté la rue tendante du Grand-Saint-Pierre à la Grande-Rue, d'un bout à la Grande-Rue, et d'autre bout à la maison suivante ; une autre petite maison située Grande-Rue, joignant d'un côté la maison ci-dessus, d'autre côté la maison de Catherine Liger, et d'un bout à la Grande-Rue ; le bordage de Villiers, à Sargé ; et le bordage de la Cartelière, à Surfond. René Jousseaume eut environ 2.400# en argent au contrat ; le lot des enfants Sauveur comprenait le bordage du chemin de Laistre, à Juillé, et plusieurs contrats de rente.

GRAFFART (Richard), brodeur, travailla, en 1630 (1) et 1631 (2), pour l'église d'Assé-le-Boisne.

(1) « Payé à Richard Graffart, brodeur, la somme de seize livres pour son salaire d'avoir raccommodé une chasuble et fourni destoffe, pour ce... XVI#.

« Plus payé audit Graffart la somme de six livres cinq sols pour avoir raccommodé la vieille chappe noire et fourny destoffe, pour ce... VI# V^{s}. » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne, 1630-31, in-fol. mss.

(2) « *Item*, auroit payé à Richard Graffart, brodeur, la somme de vingt-deux livres trois sols six deniers pour deux tuniques de *Requiem*, pour ce... XXII# III^{s} VI^{d} ». *Ibidem*, 1632-34.

GRAINDORGE (Jean), musicien passant au Mans, y chante à l'église cathédrale, et reçoit 30 sols tournois, le 28 septembre 1595 (1).

GRAND-RIVIÈRE (...), peintre, fit, en 1746, un tableau à l'autel Saint-Étienne et raccommoda « les tableaux du grand autel et du Rozaire » de l'église de Bérus (2).

GRANGER (Gilles), « maistre charpentier, travailla à l'église du prieuré de Saint-Denis de Saint-Calais, en 1642 » (3).

GRENIL (Jacques), « orloger » au Mans, en 1590, restaura, en 1604, l'horloge de la cathédrale (4).

GRIFFATON (Charles), maître brodeur au Mans, époux de Macée Pelard, décédé, avant 1649. En 1629, il fit une bannière et une chasuble pour l'église de Brains (5).

GRIGNON (Jehan), conducteur de l'œuvre de l'église de la Ferté-Bernard, en 1533 (6).

GRIGNON (Jehan), « maistre maçon ». Mère Madeleine Le Mareschal supérieure du prieuré de Saint-Denis-de-Saint-Calais, fait marché, en 1642, avec « Jehan « Grignon, maistre maçon », et « Gilles Granger, mais-

(1) Arch. du Chap., B. 5, p. 20 v°.

(2) « A esté payé au sieur Grand-Rivière, peintre, pour avoir fait un « tableau à l'autel Saint-Étienne, et avoir racommodé les tableaux du « grand autel et du Rozaire, trente livres... 30 # ». Compte d'Étienne Lavollay, procureur de la fabrique de Bérus, en 1746 (Arch. de la fabr. de Bérus).

(3) *Le prieuré de Saint-Denis de Saint-Calais*, p. 13.

(4) 8 mars 1604. — « Visis partibus Jacobi Gremil pro restauratione horologii nostri, per dominos commissarios fabricæ arrestatis, ascendentibus ad summam septuaginta solidorum, laudamus et approbamus quæ gesserunt dicti domini in hac parte... » Arch. du Chap., B. 7, f. 29.

(5) Notes manuscrites de M. l'abbé Lochet.

(6) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 148.

« tre charpentier, » pour la construction de « l'esglise » de son monastère, « avec le chœur et la sacristie ». — « A la date du 4 septembre 1688, nouveau marché, attesté de Me Nicolas Aubert, notaire au bailliage de l'Abbaye, était passé au grand parloir des religieuses avec ledit Jehan Grignon pour faire et construire, suivant le plan et élévation qui luy seroit présenté, un grand bastiment dans l'enclos dudit couvent, avec chambres tant hautes que basses et, dans le millieu, un vestibule pour placer un escalier. Le tout moyennant cens sols pour chaque toise tant pleine que vuide, payables en quatre termes. Ledit Grignon devoit encommencer son travail dans le mois de mars mil six cens quatre vingt et neuf, et ne pourroit le quitter que la dite besongne ne soit parachevée bien et deuement au dire de gens expers et à ce connoissans. L'acte fait et passé en présence de Jean Lecomte, maistre architecte (1) ».

GRIGNON (Mathurin), architecte de l'église de la Ferté-Bernard en 1530, mourut vers la fin de l'année 1532, après avoir fait cent cinquante journées à 5 sols chacune (2).

GRIGNON (Pierre), orfèvre au Mans, demeurant maison de Magdeleine Coullon, veuve de François Outin, signe comme témoin, un acte devant Siméon Fréart, notaire au Mans, le 7 mai 1601.

GRISON (Georges), musicien. Le lundi 25 mars 1647, les chanoines de Saint-Julien donnent à M. Georges Grison, pour avoir joué du serpent ces deux jours derniers au service de leur église, la somme de 30 sols (3).

(1) *Le prieuré de Saint-Denis de Saint-Calais*, p. 13.
(2) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 146-147.
(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 29.

GROSSET (Jean), « maçon, entrepreneur des ponts de Pontlieue et Pont-Perrin de cette ville, demeurant à Tours, paroisse de Saint-Symphorien des Ponts, » mari de Marie Cliquet. Le 20 décembre 1670, étant au Mans, demeurant maison de Pierre Geslin, paroisse de Saint-Jean de la Cheverie, assisté de Pierre Gendron, notaire royal, il se transporte « dans la maison de Jean Desmares, marchand hoste, où pend pour enseigne le *Chariot d'or*, à effect d'y compter avecq luy, en conséquence de l'acte attesté par Me Simon Péteillard, notaire de cette cour, le 17 du présent mois, où estant, parlant audit Desmares, nous a déclaré que ledit Jacques estoit party ce matin pour s'en aller à Tours, de laquelle déclaration nous a requis acte et de ce qu'il nous a dict estre venu dès jeudy dernier, suivant ledict acte, dans la maison dudict Desmares, pour compter avecq ledit Jacques et les ouvriers qui ont travaillé et qui ne sont présentement payez, où il n'auroit trouvé iceluy Jacques, et mesme que hier il ne put parler audit Jacques, attendu qu'il estoit malade au lict ; pourquoy proteste de le rendre garant et responsable de tous les frays qui seront faicts cy-après par les ouvriers qui ne sont payez, et de son séjour... » ; témoins, Marc Gounault, le jeune, marchand, et Pierre Bouvier, marchand tourneur au Mans, ledit Grosset ne sait signer. — Le même jour, par un autre acte dudit notaire, J. Grosset étant dans la maison de J. Desmares, somme et requiert Pierre Brosseau, aussi entrepreneur, demeurant à Tours, associé desdits Grosset et Jacques, trouvé en ladite maison... « de luy consentir main levée des papiers à lui apartenant qui sont dans un coffre dans la maison dudit Desmares, et qu'il a fait saisir afin de soutenir le compte qu'il veut rendre des deniers qu'il a receus et payements par luy faicts... »

Le 15 juin 1672, devant P. Gendrot, notaire, leurs créanciers donnent pouvoir de poursuivre ces trois associés pour obtenir paiement des dettes suivantes :

« *Mémoire de ce qui est deub aux desnommez cy après, par Jean Grosset, et Jacques Brosseau, architectes et entrepreneurs, pour le restablissement des ponts de Pontlieue et Pont-Perrin, de la ville du Mans.*

« Premier, à Simon Le Gendre, maître tailleur de pierres, demeurant audit Mans, paroisse de Saint-Gilles-des-Guérets, la somme de seize livres cinq sols, restant de plus grande somme, pour tail de pierres et journées faictes ausdits ponts, suivant sa quittance qu'il a donnée audit Grosset, cy XVI# V^s^

« Plus, à Thomas Le Meulnier, demeurant audit Mans, la somme de treize livres sept sols pour tail de pierres et journées, non compris les frays qu'il luy a convenu faire contre ledit Grosset, cy XIII# VII^s^

« Plus, à Maurice Pillon, maçon, demeurant à Noyen, dix-sept livres dix sols, cy XVII # X^s^

« Plus, à François Bazoge, la somme de soixante et dix-sept livres unze sols, pour charois de terre à faire les plus (?) et charoié du ciment, cy LXXVII# XI^s^

« Plus, à Pierre Geslin, cent cinquante livres, tant pour avoir logé ledit Grosset et sa femme, et noris pendant un long temps en travaillant audit Pont-Perrin, qu'argent presté pour payer des ouvriers, suivant l'obligation attestée par Me Pierre Gendrot, notaire, cy CL#

« Plus, à Louis Rohée, maréchal, vingt-deux livres dix sols, par obligation, pour fournissement de fer et travail de son mestier, cy XXII# X^s^

« Plus, à Richard Lucas, perrayeur, demeurant à

Sargé, cinquante-cinq livres douze sols pour fournissement de pierres, cy LV# XIIˢ

« Plus, à Jean Besnard, aussy perrayeur, demeurant paroisse de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, quarante-cinq livres pour fournissement de pierres, cy XLV #

« Plus, à Jacques Pageot, maître menuisier, la somme de cent sols restant de plus grande somme, cy V#

« Plus, à Charles Rouveau, aussy tailleur de pierres, la somme de huict livres pour tail de pierres faict sur le Pont-Perrin, cy VIII#

« Plus, à la veuve Gouget, hostesse de l'hostellerie de Saint-Michel, la somme de vingt livres, tant pour argent presté que dépenses faictes en sa maison, cy XX#

GRUAU (Louis), chantre en l'église Saint-Gatien de Tours, originaire du Mans. Le 16 octobre 1661, étant au Mans, il ratifie la vente faite par son frère, Julien Gruau, marchand maître boulanger, paroisse Saint-Nicolas, et Renée Scabre, sa femme, d'immeubles recueillis de la succession de défunte Ambroise Jary, veuve Jean Davoise, leur ayeule.

GRUYTON (Gervaise), « maczon, » fit, en 1508, la maçonnerie du ciborium de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, en lequel était renfermé le reliquaire de sainte Scholastique (1).

(1) « Premier pour la dite maczonnerie, pierres et sallaires du maczon, payé à Gervaise Gruyton, qui a faict ladite fenestre, la somme de quinze escus d'or.

« *Item*, pour le vin des varletz deux sols six deniers.

« *Item* pour avoir descendu et dessemblé la grant chasse et remonté au bas en la cave sur lesdits pilliers, payé tant aux menuisiers que autre gens pour leur aider et audit Gruyton, maczon, pour faire ung pertuys au mur en ladite cave, et repavé la place desdits pilliers en haut et pareillement en ladite cave, tant pour paye que pour deppens... X s. ». *Aultre mise pour la maczonnerie et huysseries, tant de fonte que de boys et garde de ladite châsse* (Arch. par. de Saint-Benoît du Mans).

GUELON (Léonard) travaillait sous les ordres de Mathurin de la Borde, architecte de l'église de la Ferté-Bernard, en 1542 (1).

GUERAL (...), peintre, auteur d'une *Présentation au Temple*, qui est à la bibliothèque du collège de la Flèche.

GUERARDY (... de), comédien au Mans, 1728. Voir *Chapuis*.

GUERDIN, menuisier au Mans, fit un tabernacle pour l'église d'Assé-le-Riboul (2).

GUIBERT, musicien. Le dimanche 27 avril 1647, les chanoines de Saint-Julien du Mans, donnent, « de grâce, à Me Guibert, joueur de serpent, pour avoir joué, par deux jours, du serpent au service de leur église, la somme de vingt et cinq sols... » (3).

GUICHARD (Jean-Baptiste), lorrain, fondeur de cloches, fondit plusieurs cloches dans le doyenné de Montfort-le-Rotrou, entre autres celle de Saint-Célérin, bénite le 30 avril 1790 (4).

GUICHARD (Joseph), peintre, natif de Sillé-le-Guillaume, mari de Jeanne Houdin, de Saint-Aubin-de-Luigné, Angers, 1789 (5).

GUIET (Jean), menuisier, fournit, en 1658, un confessionnal à l'église de Lombron (6).

(1) Léopold Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, p. 149.

(2) « *Item*, pour ung tabernacle que lesdits paroissiens ont...... à ladite église, d'un nommé Guerdin, le menuisier, demeurant au Mans, tant pour le principal que pour le vin de marché d'iceluy, a cousté aux ditz paroissiens la somme de sept livres troys soulx et neuf deniers tournois... » Comptes de la fabrique d'Assé-le-Riboul, 1459-60.

(3) Arch. du Chap., B. 10, p. 39.

(4) Chron. par. mss.

(5) C. Port, *les Artistes angevins*.

(6) « *Item*, paié à Jean Guiet, menuisier, la somme de quinze livres tournois pour avoir par luy faict et fourny à ladite église d'un confession-

GUIET (Thomas), marchand horloger, demeurant à Mazeray. Le 13 janvier 1709, Henriette Boyère, sa veuve, demeurant audit Mazeray, se remarie, par contrat devant Pierre Boullier, notaire au Mans, avec Antoine des Moulins, marchand serger, audit Mazeray. Elle était assistée de Louis Boyère, marchand serger, et Marie Chevallier, sa femme ; Noël et Marie Boyère, ses frères et sœur, demeurant au Mans.

GUILLAUME (Henry), « natif de la ville de Dijon en Bourgogne, fils des défunts Guillaume Guillaume et d'Anne Moreau », maître des forges d'Anthoigné, et maître architecte de la ville du Mans, épousa « honneste Marie Guionneau », par contrat passé par Étienne Cheron, notaire au Mans, le 18 février 1609. Le 4 novembre 1613, les 9 janvier 1615 et 16 janvier 1616, les chanoines de Saint-Julien lui payèrent différentes sommes pour des réparations faites à leurs maisons (1). Il était en 1619 et 1620 « adjudicataire de la réfection du puiz Saint-Nicolas » et était payé pour ce travail par François Guiard, receveur de ville (2). Sa signature est au bas de l'acte passé le 13 avril 1621, pour fourniture de pierres de grès destinées à la réparation du château de Bonnétable. Le 7 mai 1631, François Engoul-

naire suivant le traicté faict avec luy... XV # ». Comptes de fabrique de Lombron, 1658. — L'abbé Froger, *La paroisse de Lombron de 1450 à 1789 d'après les comptes de fabrique,* dans *la Revue hist. et arch. du Maine,* t. XLI, p. 98.

(1) Arch. du Chap., B. 8, p. 269 — B. 9, p. 3, 69, 124.

(2) « Le 5 juillet 1619, payé à Henry Guillaume, maître masson, adjudicataire de la réfection du puiz de Sainct-Nicollas, la somme de cent livres à luy ordonnée par ordonnance du 19 juillet 1619 *(sic)*, à déduire sur la réfection dudit puiz, comme il est passé par son acquict de ce jour, pour ce... C# ». Comptes mss. de François Guiard, receveur de ville, in-fol.

« Le 4 mars 1620, paié à Henry le Guillaume la somme de cinquante livres pour le reste du puiz de Sainct-Nicollas, dont il m'a baillé acquict de l'acte de réception, au moien que je luy ay rendu deux acquicts précédents, montant cent cinquante livres, pour ce... IIc #. » *Ibidem.*

vent, curé de Marolles-les-Braults, fait marché avec Henry Guillaume, maître maçon et architecte du Mans, pour rallonger l'église et construire le retable du grand autel, moyennant 2.500#. Tous les matériaux devaient lui être fournis, sauf le marbre et le tuffeau. Henry Guillaume, assiste et signe au contrat de mariage de son cousin germain, François Poullier, maître gantier, mégissier au Mans, 28 décembre 1633. Le 11 juillet 1635, étant « à la maison seigneuriale de Lessart, paroisse de La Chapelle-Saint-Fray », il y est témoin de la foi et hommage rendue par François Belor, sieur de Haultbois. Il assiste et signe comme témoin à un acte notarié passé en sa maison, le 16 novembre 1644, qui intéresse Ysabel Préhoust, veuve de Charles Hoyau, sculpteur. Le notaire Fréart l'avait d'abord qualifié « maître architecte en cette ville », puis, il ratura ces mots aussitôt et les remplaça par ceux-ci : « maître de forge ». L'autre témoin de l'acte est Julien Desportes, aussi maître de forges : Henry Guillaume testa avec son épouse, le 1er mai 1646. Par ce testament ils fondaient deux messes par semaine chez les révérends pères Minimes ; ils ordonnaient que l'on construisit en l'église de ces religieux une chapelle dédiée « à Nostre-Dame avec une cave au-devant pour servir à leur sépulture ».

GUILLEBAUD (Simon), maître peintre du roi, membre de l'académie royale de peinture et de sculpture de Paris, mourut au presbytère de Notre-Dame des Champs, le mardi 11 septembre 1708, et le lendemain fut inhumé au cimetière par le curé de Sainte-Sabine, assisté de plusieurs prêtres voisins, ainsi que nous l'apprend son acte de décès :

« L'an mil sept cent huit, le mardi onziesme jour de septembre, deceda dans le presbitère de cette parroisse

de Notre-Dame-des-Champs, le sieur Simon Guillebaut, peintre du roi et académicien dans sa célèbre académie de peinture et de sculpture de Paris, natif de la paroisse de Saint-Ouen-sur-les-fossez de la ville du Mans, fils de deffunt honorable Simon Guillebaut et de Jacqueline Rezé, ses père et mère, marchands de drap de soye, au Mans, âgé de soixante et douze ans ou environ ; le lendemain, son corps fut inhumé au cimetière de ladite parroisse par vénérable et discret maître Simon Le Rouge, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de Sainte-Sabine, en présence et assistance de Messieurs les vénérables Louis Cornilleau, prêtre curé de Monbizot, Nicolas Emmery, prêtre, curé de Sainte-Gemme-sur-Sarthe, Michel Belot, prêtre, curé de Saint-Jean-d'Assée, gradué de l'Université d'Angers, Jean Veau, prètre, curé de Saint-Martin de Poché, Antoine Castan, prêtre pannetier de l'églize cathédrale du Mans et vicaire de Saint-Benoist de ladite ville, Antoine Pineau, prêtre chappelain des saints Jean-Baptiste et l'Évangéliste dans la parroisse de Souvigné, Michel Beaumont, prêtre vicaire dudit Saint-Jean-d'Assée, Michel Hemmery, prêtre vicaire de ladite parroisse de Sainte-Gemme, et de nous Étienne Chassevent, prêtre, curé de ladite parroisse de Notre-Dame-des-Champs et cousin remué de germain dudit deffunt sieur Guillebault, auquel Dieu veuille donner son repos éternel et à tous nos deffunts parens et amis fidèles, trepassez... (1) ».

Cet artiste manceau, né au Mans, en la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés, vers 1636, du mariage de honorable Simon Guillebaud et de Jacqueline Rezé, était

(1) Reg. par. de Notre-Dame-des-Champs (Arch. communales de Saint-Jean-d'Assé).

cousin de M. Étienne Chassevent, prêtre, curé de Notre-Dame-des-Champs, chez lequel il fit plusieurs apparitions les années précédant sa mort. A ce titre nous le voyons signer, comme témoin, plusieurs actes publics. Son père était « marchand de drap de soie » au Mans. Il est auteur de l'*Enlèvement des Sabines*, qui lui mérita le prix de l'académie de Rome; de la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*, daté de 1691, qu'on voyait autrefois dans le transept nord de la cathédrale de Paris.

GUILLEMARD (...), peintre à Paris, fournit plusieurs tableaux à l'abbaye de Beaulieu, ainsi que nous l'apprennent les mentions suivantes extraites d'un registre de cette abbaye :

« Le 3 décembre 1713, reçu du messager du Mans une caisse dans laquelle il y avait deux tableaux à bordures dorées et fleurons, l'un, plus grand, représentant un *Crucifix*, tableau et bordure, 18 livres; l'autre, plus petit, représentant *une Vierge*, tableau et bordure, 12 livres. Le tout envoyé par M. Guillemard et à lui payé par M. Menard, mon frère.

« Le 23 août 1714, reçu par le messager deux caisses de tableaux envoyées par M. Guillemard, savoir : un grand tableau pour le réfectoire, représentant *Jésus-Christ et les pèlerins d'Emmaüs*, de huit pieds de long sur six pieds et demi de haut, de dehors en dehors, y compris la bordure qui est dorée et sculptée à cartouche. Le tableau évalué à 70 livres et la bordure 80 livres. Plus un autre tableau de trois pieds de haut non compris la bordure à la romaine dorée, pour la procure. Prix 24 livres. Plus un autre tableau représentant *une Vierge qui tient le petit Jésus*, *accompagnée de saint Joseph*, avec la bordure à la romaine dorée, 20 livres,

pour mettre dans le réfectoire, au-dessus de la porte. Plus un tableau, qui est le *portrait de Mgr l'évêque du Mans*, avec une bordure à la romaine dorée. Prix 20 livres.

« Le lundi 19 septembre 1714, reçu par le messager un tableau sans bordure, à châssis, représentant le *Sacrifice d'Abraham*, envoyé par M. Guillemard. Prix 30 livres.

« Le 24 mai 1715, reçu par le messager un tableau du R. P. Faure pour la cheminée de la grande salle, envoyé par M. Guillemard, peintre à Paris. Prix 20 livres.

« Le 27 août 1715, reçu de Paris le *Baptême de Jésus-Christ*, pour mettre sur la cheminée de la petite salle, envoyé par M. Guillemard. Prix 30 livres.

« Le 11 octobre 1715, reçu deux tableaux de M. Guillemard, l'un représentant une *Vierge*, pour l'autel de l'Oratoire, avec un cadre à cartouche doré. Prix 30 livres, et le cadre 50 livres. Plus un autre tableau représentant *Jésus-Christ dans le désert servi par les anges*, pour mettre sur la porte du réfectoire, dans une bordure dorée à la romaine. Prix 20 livres, et la bordure 14 livres.

« Le 20 juin 1719, reçu une grande caisse par le messager contenant deux grands tableaux avec leurs cadres, l'un qui représente une *Descente de Croix*, d'après Lebrun, l'autre un *Christ en croix avec une Madeleine au pied*, pour les deux salles, envoyé par M. Guillemard, les deux tableaux 160 livres et les deux bordures, prix fait par M. Gault, doreur sur le Pont-Notre-Dame, à 120 livres (1). »

GUILLEMOT (Jean), musicien, âgé de vingt-deux

(1) F. Legeay, *Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne abbaye de Beaulieu*, p. 16.

ans, demeurant paroisse du Crucifix, signe comme témoin à une enquête du bailli de la prévôté du Chapitre de Saint-Julien, le 27 janvier 1727.

GUILLET (...), menuisier. En 1779, il fit la chaire à prêcher de l'église de Saint-Symphorien (1).

GUIMONEAU (J...), de la Forterie, chirurgien à Courcelles. « A la fin de l'été 1861, M. Fulgence, fils, du Mans, sur le point de retourner à Paris, me fait voir une fontaine en terre cuite qu'il vient d'acheter à la Suze et qu'il destine au musée céramique de Sèvres. L'ensemble, cubant au moins 33 centimètres cubes, est en terre rouge recouverte d'un vernis plombifère. La vasque porte au fond trois écrevisses, trois grenouilles et un poisson en relief. En dessous on lit ces mots, gravés à la pointe avant la cuisson : « Par Guimonneau de la Forterie, chirurgien à Courcelles, âgé de 18.888 jours, 1786. » Le corps de la fontaine est orné extérieurement d'un chameau, d'un éléphant, d'un cerf, d'une cigogne, d'un cheval, d'un crocodile, d'arbres et de broussailles, en terre blanche, appliqués sur les parois. Une statuette coiffée d'une perruque et d'un tricorne est à cheval sur le robinet ; au-dessus d'elle se trouve encore la date de 1786. Autour du col on lit : « Fait par P. J. Guimonneau de la Forterie, chirurgien à Courcelles. » En dessous : « A Courcelles, près la poterie de Ligron, 1786. » Sur le couvercle on voit un curé en costume civil, habit rouge, perruque, calotte, lisant un livre ; à ses pieds, entre ses jambes, se dresse une sorte de serpent ou de salamandre dont on voit les deux pattes de devant. Cette fontaine a été achetée chez un ancien chapelier, demeurant dans la Grande-rue à la Suze. M. Fulgence a vu aussi à Ligron, chez un débitant de tabac, je

(1) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.

crois, une autre composition en terre cuite qu'il n'a pas marchandée. Je ne me rappelle pas le sujet » (1).

GUION (...), musicien de l'église Saint-Pierre de la Cour, au Mans, 1697.

GUITTON (Mme...), « marchande d'orfèvrerie d'église au Mans » (2).

GUYARD (Pierre), moine de l'abbaye de l'Épau, calligraphe. En 1583, il exécute pour l'église de la Guierche un livre d'office, pour Noël et Pâques, qui coûte 30 sols 9 deniers (3).

GUYET (Étienne), « taille ». Le 21 juin 1649, les chanoines de Saint-Julien le reçoivent comme vicaire et lui donnent 45 sols,... « pour avoir chanté en musique ces trois jours derniers, à l'office du chœur... (4) » ; et 60 sols, le 23, « pour achapter un surplis... »

GUYET (Jean), menuisier, travailla, en 1648 (5) et 1660 (6), pour l'église de Lombron.

GUYET (Thomas), horloger à Mézeray, fit, en 1697, l'horloge de l'église d'Aubigné, comme le prouvent les actes qui suivent :

« Nous, soussignez, sommes demeurez d'accord de ce qui suit, qui est que moy, Guyet, horlogeur, demeurant à Mezaré, me suis obligé de faire une horloge et de

(1) Notes de M. d'Espaulard.
(2) Notes manuscrites de l'abbé Lochet.
(3) *Ibidem*.
(4) Arch. du Chap., B. 10, p. 369, 370.
(5) « Payé à Jean Guyet, menuisier, la somme de quatre livres tournois pour son sallaire d'avoir fourny, mis et posé des chassis et posé des tableaux à l'autel de Notre-Dame de Pityé et aux niches du grand aultel, cy... IIII#. » Comptes du procureur de la fabrique de Lombron, 1648.
(6) « Paié à Jean Guyet, menuisier, la somme de douze livres pour ses sallaires d'avoir racommodé le banc de la chanterie et faict une chaire suivant l'acord faict avec les habitans, et sa quittance en datte du douziesme febvrier mil six cent soixante, cy... XII#. » *Ibidem*, 1660.

fournir toute matière pour cet effet, qui sera capable de lever un marteau de 12#, bonne et marchande et neufve à pendule, comme aussy je m'oblige à fournir le marteau et tout ce qui est nécessaire pour faire la montre, à l'exception du bois et de la façon du menuisier, mesme je m'oblige de fournir et poser les couleurs sur ladite montre et la mettre en estat de sonner, dans la tour dudit Aubigné, sur l'une des cloches, à la feste de la Toussaint prochaine, pour le prix et somme de 150#, et en cas qu'il n'y ait point de montre, j'en rabatteray 20#. Et moy, Fouqueré, curé d'Aubigné, m'oblige de payer audit sieur Guyet, ladite somme de 150# dans ledit temps de la Toussaint, pour et au nom de ladite paroisse d'Aubigné, en cas qu'il accomplisse le marché cy-dessus, aux conditions y portées (1).

« Je soussigné, receu de M. le curé d'Aubigné, la somme de six-vingt-dix livres (130) à valoir sur notre convention de l'autre part, pour l'horloge que j'ay fournye et placée ce jourd'huy. Fait sous nos sings, ce dix-neuf décembre mil six cent quatre-vingt-dix-sept. »

« Plus j'ay receu de M. le curé d'Aubigné, la somme de 20# pour le reste du payement de laditte orloge et montre ; faict le quatriesme juillet 1698 (2). »

GUYTON (François), « maître maczon et architecteur » au Mans, visite les murs de ville du côté de la rivière, en 1585 (3). Il est cité par les chanoines de Saint-Julien, en 1576, pour expertiser les dommages occasionnés par les Huguenots (4).

(1) Archives de la fabrique d'Aubigné.
(2) *Ibidem.*
(3) Comptes de la ville, 1585.
(4) *Ibidem*, 1576.

LAVAL. — IMPRIMERIE A. GOUPIL.

IMPRIMERIE A. GOUPIL, LAVAL